



# Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

Seconde Edition

Septembre 2008

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

© Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et Programme Alimentaire Mondial, 2008.

Ces directives ont été préparées par l'Office du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour utilisation par le personnel des deux organisations et leurs partenaires. Tous droits réservés. Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, avec mention de la source - HCR et PAM comme étant la source originale.

Les suggestions de correction ou d'amélioration doivent être envoyées aux adresses suivantes :

Public Health and HIV/AIDS Section, UNHCR, DOS, Geneva <hqphn@unhcr.org>

Section d'appui technique, DOS, HCR, Genève <HQTS01@unhcr.ch>

HCR, 94 rue de Montbrillant, CP : 2500, 1211 Genève 2 Dépôt, Suisse

[www.unhcr.org/health](http://www.unhcr.org/health)

ou

Food Security Analysis Service, WFP, Rome <wfp.vaminfo@wfp.org>

PAM, Via Cesare Giulio Viola, 68/70 Parco de Medici, 00148 Rome, Italie

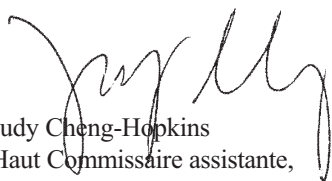
[www.wfp.org/food-security](http://www.wfp.org/food-security)

# Préface

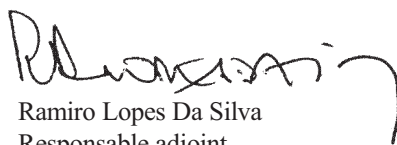
Le HCR et le PAM travaillent de longue date pour les réfugiés en étroite collaboration et ce partenariat s'est progressivement renforcé depuis les dispositions prises en 1992. Depuis 1994, des missions d'évaluation conjointe ont été organisées pour déterminer les besoins d'assistance alimentaire et connexe des réfugiés et d'autres populations relevant de la compétence des deux organisations. Se fondant sur l'expérience acquise, le Mémoire d'accord, signé entre le HCR et le PAM en juillet 2002, reconnaît l'importance d'examiner les aspects alimentaires et non alimentaires liés à la sécurité alimentaire et de saisir toutes les possibilités de favoriser l'autosuffisance.

Cette seconde édition des Directives d'évaluation conjointe HCR/PAM fait suite à la révision de l'année 2004, résultat d'un effort mutuel sur cinq ans, visant à distiller l'expérience, à institutionnaliser ce qui marche bien et à convenir d'approches pragmatiques pour gérer des questions qui se sont avérées problématiques. Cette édition a bénéficié de la participation du personnel du terrain et du Siège des deux organisations et de consultations avec des partenaires clés. Elle fournit des orientations sur l'organisation des activités d'évaluation conjointe sous toutes leurs formes, et comprend différents outils et autres matériels qui pourraient s'avérer utiles pour le personnel et les partenaires participant aux activités d'évaluation et au suivi conjoint. La seconde édition contient une mise à jour dans les domaines de l'analyse de la sécurité alimentaire, des personnes déplacées de l'intérieur, et des considérations liées aux réfugiés des zones urbaines. Des domaines clés, tels que la sécurité du personnel, ont également été actualisés. Ce guide est complété par le « Manuel d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence » publié par le PAM en janvier 2008 et le « Handbook for Self-reliance Activities » publié en 2003 par le HCR.

Nous croyons que ces directives d'évaluation conjointe constitueront un outil précieux pour le personnel du HCR et du PAM ainsi que pour nos partenaires, et contribueront à améliorer encore notre capacité à répondre aux besoins d'un nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées de l'intérieur. Nous attendons avec plaisir de recevoir des commentaires constructifs de tous les utilisateurs pour nous aider à peaufiner ces directives et les rendre encore plus utiles.



Judy Cheng-Hopkins  
Haut Commissaire assistant,  
HCR



Ramiro Lopes Da Silva  
Responsable adjoint  
des opérations du PAM

# Contents

Préface .....	iii
Contents .....	iv
À propos de ces directives .....	ix
Glossaire de termes clés.....	xii
Abréviations et acronymes .....	xv

## PARTIE I –

### PRESENTATION GENERALE ET PROCEDURES

<b>1. Présentation générale des activités d'évaluation conjointe .....</b>	<b>2</b>
1.1 Quel est le cadre de la collaboration HCR/PAM ?.....	2
1.2 Activités d'évaluation conjointe : types et phases.....	6
1.3 Pourquoi une évaluation conjointe ? .....	10
1.4 Liens avec le suivi et la surveillance/les enquêtes nutritionnelles.....	10
1.5 Règles de base pour les évaluations conjointes HCR/PAM .....	13
1.6 Principes clés d'une mission d'évaluation conjointe.....	14
1.7 Genre – Un engagement de principe .....	15
<b>2. Evaluation d'une nouvelle situation d'urgence .....</b>	<b>18</b>
2.1 Entreprendre l'évaluation conjointe .....	18
2.2 Définir les objectifs et les termes de référence.....	19
2.3 Constituer l'équipe d'évaluation .....	21
2.4 Elaborer un plan d'évaluation .....	22
2.5 Préparer et distribuer le rapport.....	25
2.6 Préparer une matrice de plan d'action conjoint (JPA).....	26
2.7 Liste de vérification pour la préparation initiale et procédures .....	27
2.8 Rassembler des données sur le contexte général.....	32
<b>3. Révision/réévaluation d'une opération en cours.....</b>	<b>35</b>
3.1 Quel est le but d'une révision/réévaluation ? .....	35

3.2	Définir les objectifs et les termes de référence.....	37
3.3	Fixer le calendrier de la révision/réévaluation .....	38
3.4	Lorsque la participation des sièges/bureaux régionaux est nécessaire .....	38
3.5	Constituer l'équipe de révision/réévaluation .....	39
3.6	Phase préparatoire .....	39
3.7	Elaborer un plan de mission et un calendrier .....	42
3.8	Préparer et distribuer le rapport d'évaluation.....	45
3.9	Préparer la matrice du projet de plan d'action conjoint (JPA).....	46
<b>4.</b>	<b>Préparation du rapatriement/retour et de la réinsertion .....</b>	<b>47</b>
4.1	Quel est le cadre « 4R » de la planification conjointe d'un rapatriement ou d'un retour ? .....	47
4.2	Sur quelle base les 'paquet-retour' et de 'réinsertion' sont-ils conçus ? .....	48
4.3	Entreprendre les évaluations dans le pays d'asile et d'origine.....	50
4.4	Définir les objectifs et les termes de référence de l'évaluation.....	51
4.5	Organiser l'évaluation .....	52
4.6	Quelles méthodes utiliser ? .....	53
4.7.	Evaluation préliminaire du retour en sécurité et de la réintégration.....	55
<b>5.</b>	<b>Suivi.....</b>	<b>61</b>
5.1	Quel est le but du suivi conjoint ?.....	61
5.2	Quelles informations recueillir aux points de distribution .....	62
5.3	Quelles informations recueillir au niveau des foyers et de la communauté ..	64

## PARTIE II

### PRINCIPES D'UNE EVALUATION APPROFONDIE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

<b>6.</b>	<b>Présentation générale des concepts de sécurité alimentaire .....</b>	<b>66</b>
6.1	Introduction.....	66
6.2	Quel est le cadre de l'analyse de la sécurité alimentaire d'urgence ?.....	68
6.3	Que sont les actifs et les moyens d'existence ? .....	72
6.4	Quelles sont les stratégies de subsistance ?.....	73

6.5	Importance du contexte.....	75
6.6	Résistance, vulnérabilité et survie des réfugiés/IDP pour la sécurité alimentaire .....	75
6.7	Utilisation d'indicateurs .....	77
6.8	Classifications basées sur la population .....	83
<b>7.</b>	<b>Sécurité alimentaires des foyers urbains .....</b>	<b>86</b>
7.1	Différences entre les zones urbaines et rurales .....	86
7.2	Transferts alimentaires chez les réfugiés/IDP des zones urbaines .....	86
7.3	Sources de revenus dans les zones urbaines .....	87
7.4	Stratégies de subsistance .....	88
7.5	Utilisation d'indicateurs macroéconomiques.....	89
7.6	Analyser les chocs urbains possibles.....	90
7.7	Note spéciale sur les méthodes et l'échantillonnage .....	90
<b>8.</b>	<b>Evaluation pour l'augmentation de l'autosuffisance des réfugiés .....</b>	<b>92</b>
8.1	Pourquoi inclure l'autosuffisance des réfugiés ? .....	92
8.2	Quels sont les éléments permettant d'analyser l'autosuffisance ? .....	93
8.3	Analyser les possibilités d'autosuffisance .....	94
8.4	Quel type d'information et en provenance de quelles sources ? .....	98
<b>9.</b>	<b>Evaluation de l'état nutritionnel et sanitaire .....</b>	<b>102</b>
9.1	Approches pour évaluer la nutrition et la santé .....	102
9.2	Analyse des données relatives à l'état nutritionnel.....	105
9.3	Faire la synthèse : analyser la situation nutritionnelle et les causes de la malnutrition.....	109
9.4	Capacités à réagir efficacement face à la malnutrition .....	110
9.5	Analyser et interpréter les données nutritionnelles.....	110
9.6	Analyser les données des enquêtes nutritionnelles .....	114
9.7	Rapport des données relatives à l'état nutritionnel.....	115
9.8	Quelles informations nutritionnelles doivent être recueillies auprès des informateurs clés ? .....	116
9.9	Analyser les problèmes et les risques de carence en micronutriments .....	119

## PARTIE III

### INFORMATION COMPLEMENTAIRE

<b>10. Chiffres et enregistrement .....</b>	<b>128</b>
10.1 Chiffres et démographie.....	128
10.2 Evaluer le système d'enregistrement et de contrôle des cartes de rationnement .....	130
10.3 Enregistrement dans le contexte de la protection des réfugiés.....	131
10.4 Enregistrement dans le contexte des personnes déplacées de l'intérieur .....	132
10.5 Enregistrement dans les camps de réfugiés.....	132
10.6 Enregistrement dans les camps d'IDP .....	133
10.7 Qu'est-ce que le système informatisé ? .....	134
10.8 Liste de vérification pour l'évaluation du système d'enregistrement et de contrôle des cartes de rationnement .....	136
10.9 Faire des contrôles ponctuels sur la présence physique.....	138
10.10 Que faire s'il n'existe aucun enregistrement ? .....	139
<b>11. Environnement et énergie .....</b>	<b>145</b>
11.1 Aspects relatifs à la gestion des ressources naturelles / de l'environnement	145
11.2 Analyser les besoins, la disponibilité et l'utilisation de l'énergie domestique .	151
<b>12. Logistique et stockage .....</b>	<b>156</b>
12.1 Quelle est la composante logistique d'une évaluation ? .....	156
12.2 Ce qui doit être fait dans le cadre d'une évaluation initiale .....	157
12.3 Que surveiller dans les chaînes d'aide alimentaire et les systèmes de livraison.....	161
12.4 Que surveiller dans les entrepôts alimentaires .....	163

## PARTIE IV

### GUIDE POUR LES CHOIX D'INTERVENTION

<b>13. Planification d'une stratégie globale de sécurité alimentaire.....</b>	<b>168</b>
13.1 Options de programme possibles .....	168

13.2	Arbre décisionnel .....	176
<b>14.</b>	<b>Planification des rations générales.....</b>	<b>178</b>
14.1	Considérations relatives à la planification des rations générales .....	178
14.2	Besoins nutritionnels de base .....	178
14.3	Rations pour les PLWH.....	180
14.4	Comment choisir des denrées.....	182
14.5	Valeur nutritive des denrées alimentaires courantes.....	185
14.6	Options de distribution de rations générales .....	188
14.7	Les caractéristiques d'un bon système de distribution .....	192
14.8	Liste de vérification pour les systèmes de distribution de rations générales .....	194
14.9	Supprimer les rations générales.....	198
<b>15.</b>	<b>Planifier les programmes alimentaires spéciaux — Alimentation sélective</b>	<b>199</b>
15.1	Déterminer la nécessité d'une alimentation sélective et son efficacité .....	199
15.2	Critères de sélection du type d'alimentation sélective .....	202
15.3	Analyser la valeur potentielle de l'alimentation scolaire .....	205
<b>16.</b>	<b>Standards relatifs à la planification de programme .....</b>	<b>212</b>
16.1	Standards relatifs à la définition de repères .....	212
16.2	Standards relatifs à la sélection des partenaires de mise en œuvre.....	215

## ANNEXES

<b>Annexe A.</b>	Glossaire .....	219
<b>Annexe B.</b>	Format de rapport standard .....	234
<b>Annexe C.</b>	Contenu du CD-ROM .....	244
<b>Annexe D.</b>	Cadre en grappes de l'iasc assistance des idp (réforme nations unies).....	249
<b>Annexe E.</b>	Techniques d'évaluation .....	250



# À propos de ces directives

## Objectif et portée des directives

Ces directives ont pour objet d'assurer une collaboration efficace dans la planification et l'organisation de toutes les activités d'évaluation conjointe HCR/PAM, le respect des procédures et standards convenus, la production cohérente d'informations fiables, et l'usage et l'analyse efficaces de ces informations. Cela contribuera à améliorer le concept et l'impact du programme, facilitera la mobilisation des ressources et garantira une utilisation optimale des ressources disponibles affectées aux réfugiés /rapatriés et aux personnes déplacées de l'intérieur (IDP) (en raison d'un conflit).

L'accent est mis sur les personnes relevant de la compétence du HCR, qui incluent les réfugiés (y compris les demandeurs d'asile dont le statut n'a pas encore été déterminé par le gouvernement), ainsi que les rapatriés (réfugiés retournant dans leur pays d'origine). Depuis plus récemment, suite au travail du Comité permanent inter-agences (IASC) sur l'approche de responsabilité sectorielle de la famille des Nations Unies pour les personnes déplacées (IDP), le HCR a aussi des responsabilités envers les personnes déplacées ayant été délocalisés au sein de leur propre pays en raison d'un conflit et/ou de conflits civils. *Pour de plus amples informations, voir la note de l'ICM (Informal Consultative Meeting) du 27 février 2007 intitulée « The Protection of Internally Displaced Persons and the Role of UNHCR ».*

Ces directives s'appliquent aux opérations 'régionales' lorsque le PAM programme une assistance pour des réfugiés /IDP d'un groupe de pays voisins, par le biais d'une opération d'urgence (EMOP) ou d'une intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR). Elles s'appliquent aussi à la plupart des situations dans lesquelles le PAM et le HCR adoptent une programmation par pays, et dans les pays où le HCR et le PAM collaborent afin de garantir une alimentation et une nutrition adéquate à l'ensemble des cas pour lesquels le PAM s'est engagé, dans la distribution de vivres aux réfugiés ou aux IDP.

### Structure des directives

Ces directives sont présentées en quatre parties – *I Présentation générale et procédures, II Principes de l'évaluation approfondie de la sécurité alimentaire, III Information complémentaire, IV Guide pour les choix d'intervention*. Cet ensemble de directives est complété par un CD-ROM contenant d'autres documents susceptibles d'être utiles aux équipes d'évaluation conjointe.

#### Partie I

- Le **Chapitre 1** donne un aperçu des **objectifs conjoints** du HCR et du PAM, des activités d'évaluation conjointe, et des principes clés qui sous-tendent toutes ces activités d'évaluation conjointe.
- Le **Chapitre 2** donne des **conseils pratiques pour la planification et la réalisation d'une évaluation conjointe** lorsque survient une situation d'urgence – un nouvel afflux de réfugiés.
- Le **Chapitre 3** fournit des orientations similaires pour l'examen/la réévaluation périodiques (normalement annuels) d'une opération en cours.
- Le **Chapitre 4** donne de brèves consignes sur la planification et la réalisation d'évaluations en vue d'un **rapatriement librement consenti** (évaluation dans le pays d'asile) et de la réinsertion (dans le pays d'origine).
- Le **Chapitre 5** donne quelques brèves orientations préliminaires sur le suivi conjoint.

#### Partie II

- Le **Chapitre 6** énonce les principes et concepts de **l'évaluation approfondie de la sécurité alimentaire**, à la fois dans les zones rurales et urbaines. Cette section présente le cadre global des disponibilités, l'accès à la nourriture et son utilisation, et l'importance des moyens d'existence, des stratégies de subsistance et de la combinaison des données avec la mortalité et l'état nutritionnel.
- Le **Chapitre 7** donne un bref échantillon des considérations liées à la situation de réfugiés urbains et déplacés, alors que le Chapitre 8 propose un lien entre la sécurité alimentaire et l'autosuffisance.
- Le **Chapitre 8** donne un aperçu des principes d'autosuffisance et des paramètres d'évaluation.
- Le **Chapitre 9** donne des conseils d'ordre général en matière de santé et de nutrition et dans les domaines clés de l'évaluation, notamment l'organisation d'enquêtes nutritionnelles, l'examen des carences en micronutriments et l'examen général des données et statistiques sanitaires.

## Partie III

- Le **Chapitre 10** donne un aperçu des chiffres, des enregistrements et des zones à inclure dans une évaluation. Il donne une vision de la protection et des considérations techniques liées à l'enregistrement et propose des moyens d'analyser l'impact des chiffres et de la démographie en relation avec les programmes alimentaires.
- Le **Chapitre 11** fournit des informations sur les préoccupations en matière d'environnement et d'énergie (combustible) soulevées dans le cadre d'un programme pour les réfugiés ou les personnes déplacées de l'intérieur.
- Le **Chapitre 12** fournit des orientations sur des aspects clés de l'évaluation des préoccupations liées à la logistique et au stockage.

## Partie IV

- Le **Chapitre 13** aborde les aspects de la planification de la stratégie alimentaire et le Chapitre 14 fournit des informations sur la planification de la ration générale, notamment les mécanismes de ciblage, la distribution, les besoins, la composition de l'assortiment alimentaire, et les aspects liés à la suppression du programme de ration générale.
- Le **Chapitre 15** donne quelques orientations sur la planification et l'organisation de programmes d'alimentation sélective, notamment l'alimentation d'appoint et l'alimentation scolaire. Le Chapitre 16 propose des standards de programmation et de sélection des partenaires de mise en œuvre.

## Annexes

L'Annexe A propose un glossaire et des explications approfondies des termes et de la terminologie utilisée par chacune des organisations. L'Annexe B fournit un modèle de rapport à utiliser pour tout type d'évaluation. L'Annexe C donne le contenu du CD-ROM, l'Annexe D donne la description de l'approche de responsabilité sectorielle de l'IASC et l'Annexe E présente des techniques d'évaluation, notamment l'échantillonnage.

## Glossaire de termes clés

(Voir l'Annexe A qui contient un glossaire plus approfondi des termes clés spécifiques aux agences).

### Stratégies de survie

Les stratégies de survie sont les activités auxquelles une population a recours afin d'obtenir de la nourriture et/ou un revenu lorsque leurs moyens d'existence classiques ont été perturbés.

Lors de l'analyse des stratégies de survie, une distinction doit être faite entre :

- *les stratégies de survie viables* – activités durables qui préservent les moyens de survie futurs, la subsistance, la dignité et la santé nutritionnelle ; et
- *les stratégies de survie négatives ou de 'détresse'* – activités qui portent atteinte aux futurs moyens d'existence, à la dignité ou à la santé nutritionnelle, augmentent la vulnérabilité à long terme, ou qui sont illégales ou non acceptables socialement.

Il se peut que certaines stratégies de survie évoluent vers des stratégies de subsistance régulières pendant un déplacement prolongé, alors que d'autres stratégies demeurent des activités temporaires auxquelles on recourt uniquement lorsque les moyens d'existence classiques sont perturbés.

### Accès à la nourriture

L'*accès* à la nourriture est la capacité d'un foyer d'obtenir régulièrement des quantités de nourriture adéquates en associant ses propres réserves et sa production personnelle, ses achats, ses trocs, ses cadeaux, ses emprunts ou son aide alimentaire. .

### Disponibilités alimentaires

Les *disponibilités* alimentaires correspondent à la quantité de nourriture présente dans un pays ou une zone et provenant de la production intérieure (y compris la production des foyers), des importations commerciales et de l'aide alimentaire.

### Sécurité alimentaire

La *sécurité* alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et

leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. [Définition adoptée par le Sommet mondial sur l'alimentation en 1996]

## Utilisation de la nourriture

L'*utilisation* de la nourriture correspond à l'usage que font les foyers de la nourriture dont ils disposent, et à la capacité qu'a le corps humain d'absorber efficacement les nutriments – l'efficacité de la transformation de la nourriture par le corps.

## Foyer

Un *foyer* est une unité sociale composée d'individus ayant des relations familiales et d'autres liens sociaux, mangeant ensemble et partageant une base commune de ressources.

## Moyens d'existence

Les *moyens d'existence* comprennent les capacités, les actifs – à la fois matériels et sociaux - et les activités nécessaires aux moyens d'existence liés à la survie et au bien-être futur. (Source : Manuel Sphere).

Un groupe de subsistance correspond à un groupe de personnes qui partagent les mêmes moyens d'existence et le même mode de vie.

## Etat nutritionnel

L'*état nutritionnel* est l'état de croissance d'un individu, habituellement basé sur des mesures corporelles comparées à celles d'une population de référence.

## Surveillance nutritionnelle

La *surveillance nutritionnelle* est la collecte régulière d'informations sur la nutrition qui sont utilisées pour des actions ou des décisions qui affectent la nutrition.

## Autosuffisance

L'*autosuffisance* se réfère à la capacité d'un individu, d'un foyer ou d'une communauté de satisfaire durablement ses besoins essentiels et sans recourir à des activités qui appauvrissent irréversiblement la base de ressources familiale ou communautaire.

Dans un contexte de déplacement ou de réfugié sur une période prolongée, les activités d'autosuffisance ont pour objectif d'améliorer la « normalité » de la situation et de réduire la dépendance à une aide extérieure sur le long terme,

rétablissant ainsi la dignité et entraînant une amélioration du bien être physique et psychologique.

### **Retard de croissance (malnutrition chronique)**

Le *retard de croissance* chez un enfant, résultat d'une nutrition inadaptée et/ou d'infections à répétition, est un trouble qui évolue lentement et a des effets cumulatifs. Les enfants atteints d'un retard de croissance sont de petite taille pour leur âge et peuvent sembler plus jeunes que leur âge réel. Le retard de croissance, s'il est prolongé, est difficilement réversible, et se mesure par l'indice taille/âge.

### **Ciblage**

Le *ciblage* est un processus qui permet de sélectionner des zones géographiques et/ou des groupes de personnes, d'allouer une assistance et de la répartir en fonction des besoins définis. Des quantités de nourriture différentes, une assistance ou des moyens sont alors fournis aux différents bénéficiaires ou groupes de bénéficiaires, selon des critères définis d'avance.

### **Emaciation (malnutrition sévère)**

L'*émaciation* est un trouble de la croissance résultant d'une perte de poids rapide récente ou de l'incapacité à prendre du poids ; ce trouble est normalement réversible lorsque les conditions s'améliorent. Les enfants déperis sont extrêmement minces ; l'émaciation est mesurée par l'indice poids/taille.

# Abréviations et acronymes

BIT	Bureau international du travail
COP	Plan d'opérations du pays (HCR)
DO	Fonctionnaire habilité, en règle générale, le Coordinateur Résident en charge des questions de sécurité pour l'UNCT
DSS	Département de la Sûreté et de la Sécurité (anciennement UNSECOORD)
E/NRM	Gestion de l'environnement/des ressources naturelles
EDP	Point de livraison avancé
EFSA	Evaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence
ELOI	Lettre d'instructions d'urgence (procédure HCR)
EMOP	Opération d'urgence (catégorie de programme PAM)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFW	Vivres contre travail
GIS	Système d'information géographique
GPS	Système de positionnement global
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HFA	Rapport taille/âge
IDP	Personne(s) déplacée(s) à l'intérieur du pays
IFRC	Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge
IMC	Indice de masse corporelle
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement (PAM)
IR-EMOP	Opération d'urgence de réponse immédiate (PAM)
JPA	Plan d'action conjoint
MND	Carence en micronutriments
MOSS	Standards minimum de sécurité opérationnelle (ONU)
MOU	Mémoire d'accord

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMXD	PAM Service de conception des programmes (Service de la nutrition, Service de l'alimentation scolaire)
OMXF	PAM Service d'analyse de la sécurité alimentaire
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PB	Périmètre brachial
PLWHA	Personnes vivant avec le VIH/SIDA
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SFP	Programme d'alimentation d'appoint
SGBV	Violence sexuelle envers les femmes
SR	Autosuffisance
TFP	Programme d'alimentation thérapeutique
TOR	Termes de référence
TSS	Section d'appui technique HCR
UNCT	Equipe des Nations Unies dans le pays
UNDAF	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WFA	Rapport poids/âge
WFH	Rapport taille/âge



**PARTIE I**

**PRESENTATION GENERALE ET**

**PROCEDURES**

# 1. Présentation générale des activités d'évaluation conjointe

Ce chapitre décrit les éléments et les principes de base des évaluations conjointes HCR/PAM, entreprises dans le cadre du *Mémorandum d'accord entre le HCR et le PAM* signé en juillet 2002 et révisé en 2008, ainsi que d'autres directives conjointes.

## 1.1 Quel est le cadre de la collaboration HCR/PAM ?

Le *Mémorandum d'accord (MOU) entre le HCR et le PAM*, signé en juillet 2002, constitue la base de la collaboration HCR/PAM. Le texte dudit mémorandum est reproduit à l'Annexe E.

De plus, les documents ci-dessous complètent les présentes directives d'évaluation conjointe :

- *Food and Nutrition Needs in Emergencies*, UNHCR-UNICEF-WFP-WHO, WHO 2002.
- *UNHCR/WFP Guidelines for Selective Feeding Programmes in Emergency Situations*, 1999
- *Model Tripartite Agreement among UNHCR, WFP and the implementing partner*, 1998
- *UNHCR/WFP guidelines for the location and management of EDPs*, 1997

D'autres directives récentes, publiées par les deux organisations, fournissent une orientation sur les domaines de collaboration :

- *Manuel d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence*, PAM 2009
- *Self Reliance Handbook*, UNHCR, 2004
- *Technical Guidance Sheet - Urban Food Security & Nutrition Assessments*, WFP 2008

La collaboration HCR/PAM s'inscrit également dans le contexte des conventions internationales et des accords de coordination généraux des Nations Unies, ainsi que des règlements et priorités stratégiques de chaque organisation. Par conséquent, le HCR et le PAM :

## 1. Présentation générale des activités d'évaluation conjointe

1

- aident le gouvernement hôte et les communautés, le cas échéant, à assumer sa responsabilité de garantir la protection des réfugiés et l'assistance aux réfugiés et aux rapatriés ; et
- plus récemment, la collaboration s'est étendue aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (en raison d'un conflit), conformément au mode sectoriel et aux structures des reformes du HCR (voir Annexe D) ; et,
- dans le cadre de l'Equipe des Nations Unies dans le pays (UNCT), et de l'UNDAF (Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement), le support est coordonné pour les réfugiés/rapatriés et les IDP pour la planification de l'aide et des activités d'autosuffisance.

### Objectifs communs du HCR / PAM

L'objectif ultime du partenariat entre le HCR et le PAM est de veiller à ce que la sécurité alimentaire et les besoins connexes des réfugiés et des rapatriés [ainsi que des personnes] que le HCR a pour mandat de protéger et d'assister, soient adéquatement satisfaits. Par sécurité alimentaire, on entend l'accès par toutes les populations en tout temps à une nourriture suffisante pour mener une vie active et saine.

Sur la base du principe énoncé ci-dessus, et grâce à la disposition en temps voulu de la quantité requise de vivres adéquats et d'articles non alimentaires permettant l'utilisation sûre et efficace de la ration alimentaire fournie, le HCR et le PAM s'efforcent de contribuer :

- au rétablissement et/ou au maintien d'un état nutritionnel satisfaisant grâce à un panier alimentaire couvrant les besoins évalués des différents groupes de population, équilibré au plan nutritionnel et acceptable au plan culturel, comme il a été conjointement décidé et comme l'indiquent les plans d'action conjoints ; et
- la promotion du niveau le plus élevé possible d'autosuffisance parmi les bénéficiaires, moyennant l'exécution de programmes appropriés pour encourager la production vivrière ou les activités rémunératrices qui faciliteront la transition progressive entre la distribution générale de secours alimentaires et une assistance mieux ciblée ainsi que des activités orientées vers un développement durable.

[MOU, paragraphe 2.1]

Le HCR est la principale agence chargée de la coordination de l'ensemble des opérations (assistance et protection) pour les réfugiés. Depuis peu, le HCR est également chargé (en tant qu'agence de « dernier ressort ») de la protection des IDP. Il convient de noter que le HCR ne s'occupe que des populations qui ont été déplacées à l'intérieur du pays à la suite d'un conflit. Dans ces situations, le HCR est également la principale agence chargée de la coordination et de la gestion des camps (CCCM) et des abris d'urgence. Dans le cas des

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

déplacements à l'intérieur du pays causés par des catastrophes naturelles, c'est l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) qui se charge de la CCCM alors que l'IFRC s'occupe des abris d'urgence.

Quelle que soit la cause du déplacement (catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme), le PAM a pour mandat de fournir de la nourriture et de proposer des programmes d'aide alimentaire pour toute urgence, que ce soit pour des réfugiés ou des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, ou dans un autre cas.

Quel que soit le contexte - réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ou rapatriés - il convient de souligner l'importance des évaluations conjointes du HCR/PAM sur la nourriture et la nutrition. Pour plus de simplicité, le terme JAM (mission d'évaluation conjointe), utilisé dans les présentes directives, fait référence à toutes les activités liées aux évaluations conjointes : planification, missions, études/enquêtes, discussions, consultations, ainsi que toute évaluation et analyse résultant en une consultation de programme. Le terme « mission » est utilisé au sens large, mais il souligne également l'importance des visites de site pour la réalisation d'une véritable évaluation.

En s'appuyant sur l'évaluation conjointe, et une fois que le HCR et le PAM ont rencontré les partenaires afin de déterminer les actions recommandées, un premier Plan d'Action Conjoint (JPA) est mis au point, et chaque organisation prépare son propre projet en consultation avec l'autre, à laquelle elle fournit une copie de tous les documents pertinents.

Les documents du projet sont préparés selon les cycles de projet de chaque organisation et incluent le Plan d'opérations du pays (COP) pour le HCR et pour le PAM : soit une opération d'urgence (EMOP), soit une intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) et parfois les opérations spéciales (logistiques).<sup>1</sup> Ces documents sont ensuite partagés entre les organisations. Note : il est également utile que chaque organisation partage sa lettre d'accord signée par chacune des agences et le gouvernement, ou les sous-accords avec les ONG ou avec d'autres agences des Nations Unies, dans le cadre d'un Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) dans des domaines liés à la nourriture et la nutrition.

De façon générale, en collaboration avec d'autres partenaires, les deux organisations cherchent à s'assurer que les réfugiés et les personnes déplacées [et les rapatriés, pour la période initiale] ont accès à une nourriture adéquate et à d'autres formes d'assistance de façon à ce que leurs besoins de base soient satisfaits. La coordination permet également de promouvoir des activités productives qui peuvent contribuer à l'autosuffisance éventuelle des populations en réduisant leur dépendance à une assistance extérieure.

Pour le PAM, les interventions en faveur des réfugiés/personnes déplacées et des rapatriés entrent dans les domaines stratégiques prioritaires # 1 et 2 du Programme – sauver des vies et protéger les moyens de subsistance dans les situations de crise; mais elles comprennent

<sup>1</sup> Voir le *Calendrier de l'examen/réévaluation*, au chapitre 3, pour les détails concernant les différents cycles de projet du HCR et du PAM.

## 1. Présentation générale des activités d'évaluation conjointe

1

également : une aide alimentaire et nutritionnelle pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées afin de restaurer et de reconstruire les vies et les moyens de subsistance après un conflit ou une catastrophe (#3) ; un accès renforcé à l'éducation et à une nutrition et une santé de base afin de réduire la famine et la sous-nutrition chronique (#4), et occasionnellement, une aide aux gouvernements pour l'élaboration, l'évaluation et la réponse à une famine aiguë provoquée par des catastrophes (#2).

Le diagramme ci-dessous illustre les phases d'évaluation et de planification de différents types d'opérations. Dans le cas des groupes de réfugiés et de personnes déplacées, une mission d'évaluation conjointe peut être menée dans le cadre de toute autre évaluation réalisée à une plus grande échelle, en particulier lorsqu'il s'agit de réfugiés rapatriés ou résidant dans des zones exposées à des catastrophes naturelles.

### Résumé des types d'évaluations inter-agences de la sécurité alimentaire

<b>Evaluation</b>	<b>Principaux partenaires</b>	<b>Contexte</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Mission d'évaluation conjointe (JAM)</b>	PAM – HCR	Situations de réfugiés et IDP	Peut survenir dans le cadre d'une autre évaluation (par ex. la Mission d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires, CFSAM)
<b>Mission d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires (CFSAM)</b>	PAM – FAO	Zones agricoles touchées par une catastrophe – principalement la sécheresse ou des inondations	Approprié lorsque les réfugiés/IDP résident dans des zones d'insécurité alimentaire
<b>Coordination et Evaluation des Catastrophes appartenant aux Nations Unies (UNDAC)</b>	PAM – OCHA – gouvernements – autres agences des Nations Unies – gouvernements – ONG	Catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme à grande échelle pour la planification et la collecte de fonds de l'UNCT	Egalement utilisé en tant que cadre de financement d'urgence géré par l'OCHA

<b>Processus d'Appel Consolidé (CAP)</b>	PAM – OCHA – gouvernements – autres agences des Nations Unies – gouvernements – ONG	Catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme à grande échelle pour la planification et la collecte de fonds de l'UNCT	Egalement utilisé en tant que cadre de financement d'urgence géré par l'OCHA
<b>Evaluation des besoins d'après-conflit (PCNA)</b>	PAM – Banque Mondiale – PNUD – autres agences des Nations Unies – gouvernements	Redressement et reconstruction d'après-conflit	Fait également partie du mode « 4R » inter-agences supervisé par le HCR et le PNUD

*Note : modifié à partir du « Manuel d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence du PAM », 2009.*

## 1.2 Activités d'évaluation conjointe : types et phases

Les évaluations conjointes menées par le HCR/PAM mettent l'accent sur la nutrition et la sécurité alimentaire. Elles peuvent être entreprises à divers stades de la situation d'un réfugié ou d'une personne déplacée :

- évaluation initiale (commençant normalement par une première enquête rapide) lorsque survient une situation d'urgence/un afflux de réfugiés
- révisions/réévaluations périodiques de l'opération en cours
- évaluations approfondies de la sécurité alimentaire/l'autosuffisance
- évaluation en vue du rapatriement et de la réinsertion
- enquêtes nutritionnelles et surveillance (qui font partie de l'analyse de la sécurité alimentaire et du suivi)
- suivi permanent

L'ensemble du processus, y compris la succession et les relations entre les diverses activités dans un pays d'asile, est présenté dans le Schéma n°1 (qui montre également l'interaction avec l'analyse de la situation et les processus de planification participative du HCR, s'ils sont mis en œuvre<sup>2</sup>).

<sup>2</sup> Voir *La planification participative au HCR* (sur le CD-ROM). La première version des directives du HCR sur l'analyse de la situation est attendue pour mi-2004

# 1. Présentation générale des activités d'évaluation conjointe

## Evaluation initiale

Le plus souvent, lorsque de nouveaux réfugiés ou personnes déplacées de l'intérieur (IDP) arrivent en grand nombre et ont besoin d'une assistance rapide, l'évaluation se déroulera en deux phases :

- 1) une **première enquête rapide** dans les premiers jours (par ex. 2-3 jours), pour servir de base à la fourniture et la distribution immédiates de l'assistance, et à la soumission des demandes préliminaires aux donateurs
- 2) une **évaluation initiale détaillée**, faisant directement suite à la première enquête rapide, réalisée dans les premières semaines (par ex. 2-3 semaines), pour servir de base à la conception des programmes d'assistance dotés de plans et de budgets opérationnels pour au moins 6 mois

Dans certains cas, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays arrivent progressivement avec quelques biens et provisions et, dans un premier temps, se prennent en charge ou sont aidés par les autorités locales, les communautés locales et/ou les ONG travaillant déjà sur place. Dans de tels cas, et en raison d'autres facteurs (tels que la sécurité ou l'absence d'une présence nationale formelle), la demande d'assistance internationale adressée par le gouvernement peut alors être repoussée et une évaluation conjointe HCR/PAM ne peut être organisée que plusieurs semaines, voire plusieurs mois, après le premier afflux.<sup>3</sup> L'évaluation initiale détaillée peut alors être entreprise sans la phase préliminaire d'enquête rapide, si les besoins ne sont pas urgents. Le processus en deux étapes reste toutefois nécessaire dans de nombreux cas.

Une première enquête rapide, suivie d'une évaluation détaillée, peut être utile en cas de nouvel afflux majeur dans une opération en cours.



Les directives relatives aux évaluations initiales figurent au chapitre 2

Si les besoins sont urgents et s'il n'y a sur place ni partenaires ni autres personnels susceptibles de se charger de l'acquisition de fournitures localement et/ou de la réception de fournitures venant de l'extérieur, ainsi que de l'organisation des premières distributions, les membres de l'équipe d'évaluation peuvent être appelés à assumer ces responsabilités tout en poursuivant l'évaluation.

---

<sup>3</sup> Ce qui fut le cas pour les réfugiés soudanais qui arrivèrent au Tchad en 2003, par exemple.

### Conditions préalables à l'activation, l'évaluation et l'intervention

Les conditions préalables à l'activation, l'évaluation et l'intervention en réponse à une crise de réfugiés entièrement nouvelle diffèrent légèrement entre le HCR et le PAM :

Lorsque le HCR est déjà présent dans un pays, il répond à toute nouvelle crise de réfugiés dans le cadre de l'accord existant conclu avec le gouvernement hôte. Quand une crise de réfugiés survient dans un pays où il n'est pas présent, le HCR offre ses services au gouvernement hôte, auquel il demande toutefois de lui adresser une requête avant d'établir une présence, d'entreprendre une évaluation et de fournir une assistance.

Le PAM peut agir à la demande du gouvernement adressée au PAM, au HCR ou au système des Nations Unies dans son ensemble, ou à la demande du Secrétaire général des Nations Unies. S'il est déjà présent sur place, le PAM peut entreprendre une évaluation en collaboration avec des partenaires pertinents, gouvernementaux et autres, avant la demande formelle du gouvernement. La fourniture de l'assistance dépend cependant de la réception d'une demande écrite (ou de l'assurance qu'une demande formelle est en cours de préparation).

### Révisions/réévaluations

Dans une opération en cours, on procède périodiquement à une révision conjointe – en général au moins tous les deux ans – et lorsque les deux organisations l'estiment nécessaire. Les objectifs de la révision varient en fonction du contexte. De nombreuses révisions permettent de vérifier les tendances saisonnières, la situation des populations hôtes ainsi que les menaces associées au « facteur d'attraction » de tels groupes dans des camps de réfugiés ou d'IDP. Les révisions permettent également de vérifier les chocs prévisibles, les progrès ou la détérioration de l'adaptation et des mécanismes de survie.

En général, les révisions tiennent compte des perspectives de solutions durables (ou de la fin d'un déplacement interne) et, le cas échéant, peuvent intégrer une évaluation en vue d'un rapatriement ou d'un retour librement consenti.

Une révision/réévaluation spéciale pourrait être utile suite à une catastrophe naturelle ou un autre « choc » tel qu'un changement majeur de la sécurité alimentaire des populations hôtes, ou dans la politique gouvernementale, qui bouleverserait de manière significative le cadre légal des activités productives entreprises par les réfugiés. Une révision pourrait en outre être effectuée en cas de relocalisation majeure des réfugiés ou des IDP, ou en cas de départ d'un nombre significatif de personnes suite à un rapatriement librement consenti, spontané ou organisé.



Les directives relatives aux révisions/réévaluations initiales figurent au chapitre 3.




### Révision/réévaluation conjointe – un processus plutôt qu'une mission

Une révision/réévaluation conjointe signifie une mission conjointe, qui peut être dirigée par le personnel et les partenaires se trouvant dans le pays où inclure les sièges et d'autres participants extérieurs. Dans certains cas, une mission conjointe rassemble les premières données mais le plus souvent, la mission n'est que la dernière étape d'un processus de compilation et d'analyses de données secondaires – révisant, validant et analysant les informations compilées au cours des semaines précédentes sur la situation et les opérations depuis la dernière évaluation ou révision. La compilation et les analyses préliminaires des informations disponibles, et l'organisation d'études spéciales si nécessaire, sont des éléments essentiels du processus de révision/réévaluation.

#### **Evaluation approfondie de la sécurité alimentaire et de l'autosuffisance**

L'évaluation approfondie de la situation relative à la sécurité alimentaire et à l'autosuffisance de la population constitue le cœur de toute évaluation conjointe entre le HCR et le PAM et est généralement menée au cours de la première année de l'afflux ou du mouvement initial. Une telle évaluation est organisée dès que la situation s'est stabilisée, qu'une expertise adaptée peut être organisée et qu'une étude adéquate peut être planifiée avec des ressources suffisantes. Elle est refaite ou mise à jour aussi souvent que nécessaire, notamment en cas de changement important de la situation.

 Vous trouverez une introduction aux concepts d'organisation de l'évaluation approfondie de la sécurité alimentaire et de l'autosuffisance des populations rurales et urbaines dans la Partie II, Chapitre 6 et dans le « Manuel d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence du PAM », 2009.

#### **Evaluations préliminaires au rapatriement et à la réinsertion**

Les possibilités de solutions durables (rapatriement/retour librement consenti, installation ou réinstallation locale) doivent être explicitement envisagées lors de chaque révision/réévaluation d'une opération en cours. Pour les groupes de réfugiés et d'IDP, si une possibilité de rapatriement ou de retour librement consenti se présente et si la planification doit commencer avant la fin de la prochaine révision/réévaluation, une évaluation spéciale sera entreprise dans le pays d'asile ou la région du déplacement. Par ailleurs, une évaluation conjointe sera effectuée dans le pays ou la région d'origine pour déterminer toute aide requise en termes de sécurité alimentaire, en particulier pour les communautés bénéficiaires. Le concept des « 4R » (rapatriement, réhabilitation, réinsertion et reconstruction) peut être utilisé avec des partenaires clés, notamment la Banque Mondiale et le PNUD, en intégrant les activités de la mission d'évaluation conjointe à la planification plus large de l'UNCT, comme l'UNDAF, s'il en existe un.

☞ Les directives pour les évaluations en vue du rapatriement/retour librement consenti (évaluation dans le pays d'asile) et de la réinsertion (dans le pays d'origine) figurent au chapitre 4.

### 1.3 Pourquoi une évaluation conjointe ?

Une évaluation conjointe HCR/PAM a pour but de *connaître* la situation, les besoins, les risques, les capacités et les vulnérabilités des réfugiés ou des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (et des populations hôtes) en ce qui concerne la nourriture et les besoins nutritionnels. L'évaluation conjointe regroupe une série d'activités qui comprennent : la consultation entre le personnel technique et le personnel chargé du programme, une formation conjointe, des missions conjointes (avec d'autres partenaires) et des discussions conjointes sur les résultats.

Ces activités permettent aux planificateurs de programme du HCR et du PAM qui travaillent conjointement de prendre des décisions informées sur le nombre de personnes dans le besoin, la pertinence de l'aide alimentaire et les paramètres du programme, et sur les autres activités associées à la sécurité alimentaire et à la subsistance que les autres partenaires doivent mener ou encourager.

### 1.4 Liens avec le suivi et la surveillance/les enquêtes nutritionnelles

#### Suivi

Le HCR et le PAM sont responsables du suivi permanent des activités liées à l'aide alimentaire et à l'état nutritionnel et sanitaire des intervenants (bénéficiaires). Les personnels de terrain des deux organisations entreprendront régulièrement (au moins chaque trimestre) des activités de suivi conjointes sur les sites de distribution alimentaire et au niveau des foyers.

L'évaluation initiale et les examens/réévaluations ultérieurs identifieront les aspects spécifiques (et définiront les indicateurs) à surveiller durant la phase suivante des opérations. Cette surveillance continue fournit des informations essentielles pour la révision/réévaluation suivante et pour l'établissement de rapports.

☞ Les directives de suivi sont indiquées au chapitre 5.

#### Enquêtes nutritionnelles et surveillance

Les données sur la mortalité et l'état et les tendances nutritionnels sont essentielles à toute évaluation de la sécurité alimentaire des populations déplacées. Elles constituent en effet

## 1. Présentation générale des activités d'évaluation conjointe

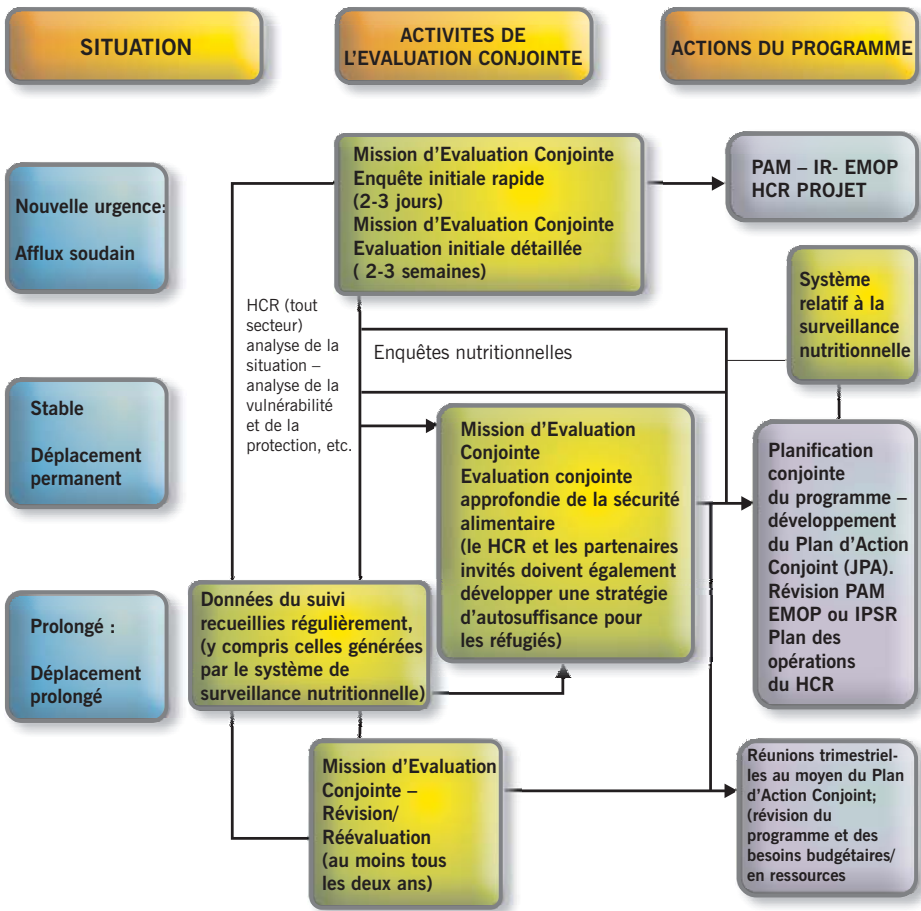
1

une composante essentielle puisqu'elles renseignent sur l'utilisation de la nourriture et donnent souvent des informations sur la disponibilité et l'accès à la nourriture d'une population donnée. Toutes les évaluations conjointes doivent si possible inclure les données nutritionnelles sans lesquelles il est impossible d'identifier véritablement les *vies à risque*. En outre, les données nutritionnelles doivent, le cas échéant, toujours être complétées par des données sur la mortalité.

Les enquêtes et la surveillance sont entreprises conformément à des lignes directrices internationales standard sur les aspects anthropométriques et les aspects liés aux micronutriments dans la malnutrition. Le personnel du HCR et du PAM doit participer à la planification et à la réalisation des enquêtes et, s'il dispose de l'expertise nécessaire, à l'analyse et à l'interprétation des données. S'il manque du personnel qualifié, il est possible de sous-traiter ces activités à une ONG ou à un autre partenaire. Les organisations participantes et le gouvernement diffusent les résultats conjointement.

- ☞ Se référer au chapitre 9 concernant l'analyse de la situation nutritionnelle, l'utilisation des données des enquêtes nutritionnelles et l'interprétation des résultats.
- ☞ Consulter « *La gestion de la nutrition en situations d'urgence* », chapitre 3, OMS 2000, consacré aux directives relatives à l'organisation des enquêtes nutritionnelles et à la surveillance.

## ACTIVITES DE L'EVALUATION CONJOINTE



## 1.5 Règles de base pour les évaluations conjointes HCR/PAM

Le tableau ci-dessous présente certaines des règles de base pour les équipes d'évaluation ainsi que les aspects généraux de la préparation d'une équipe d'évaluation et du travail conjoint.

### Engagement envers un objectif commun

- *Respect mutuel* : engagement de tous les membres de l'équipe à travailler ensemble dans la poursuite d'objectifs communs, à respecter les termes de référence convenus et à trouver des solutions pratiques/pragmatiques aux problèmes qui ne manqueront pas de survenir. Ce travail sera facilité par un respect mutuel et une attitude positive en s'appuyant sur les atouts de chacun.
- *Traiter de manière constructive les divergences d'opinion* : les divergences d'opinion seront inévitables et doivent être discutées en profondeur au sein de l'équipe dans le but d'aboutir à un consensus sur la façon de procéder. Toutes les divergences importantes qui ne peuvent être résolues par l'équipe doivent figurer dans le rapport et être communiquées au Représentant du HCR et au Directeur du PAM dans le pays.

### Travailler en équipe

- Convenir d'une répartition équitable du travail – qui réunira des informations et sur quoi (notamment, quelles sont les informations relatives au marché que le personnel de programme et de logistique doit rassembler)
- Si les sous-équipes visitent des sites séparément et simultanément, s'assurer que (i) chaque sous-équipé est équilibrée, (ii) les membres spécifiques des sous-équipes sont formés pour recueillir des informations sur des aspects particuliers pour lesquels une expertise pourrait manquer dans la sous-équipé, et (iii) un membre de chaque sous-équipé est désigné pour écrire une note sur les conclusions de la sous-équipé.
- *À la fin de la journée*, l'équipe doit se rencontrer pour discuter des conclusions et tous les membres de l'équipe doivent préparer des notes sur leurs conclusions et les soumettre au rapporteur de l'équipe/sous-équipé.
- *Avant de quitter chaque site/lieu*, discuter des constatations de l'équipe et des premières conclusions tirées, avec les leaders des réfugiés (si possible), les autorités locales et les organisations présentes.

### Rechercher une compréhension et un consensus

- S'assurer que le but du programme d'assistance – le niveau le plus élevé possible d'autosuffisance en attente d'une solution durable – est compris et partagé par les réfugiés/IDP et les autres intervenants.

### Encourager la participation et développer les moyens

- Encourager et faciliter le plus possible la participation des réfugiés en analysant la situation et en identifiant des solutions aux problèmes, ainsi que des options visant à améliorer la situation. Aussi renforcer (ou aider à développer) les mécanismes et les moyens communautaires.

## 1.6 Principes clés d'une mission d'évaluation conjointe

### ✓ Faire un usage optimal des informations disponibles

Elaborer sur les informations déjà disponibles, après vérification rapide de leur validité et conformité. Ne réunir des informations totalement nouvelles que si des renseignements précis manquent. Utiliser au maximum les informations et les bases de données existantes sur l'enregistrement.

### ✓ Utiliser des sources et des méthodes multiples

Pour une compréhension adéquate et précise, rapide et économique :

- utiliser des méthodes et des informations tant qualitatives que quantitatives ;
- utiliser tant les données secondaires (rapports existants) que les données primaires (nouvelles informations spécifiquement rassemblées pour l'évaluation) ; *et*
- comparer (valider) les informations provenant de sources différentes pour obtenir une image aussi complète et équilibrée que possible.

### ✓ Rechercher la participation et le consensus

Impliquer, le plus possible, des personnes de tous les groupes de la population réfugiée/rapatriée dans le processus d'évaluation. Chercher à établir un consensus dès le début entre les réfugiés/personnes déplacées et les rapatriés, le HCR, le PAM et toutes les autres parties concernées (en incluant le gouvernement, les autorités locales, la population hôte et les ONG), sur :

- le groupe dont la survie (à court et à long terme) est la plus menacée ;
- les objectifs de l'assistance alimentaire et de la sécurité alimentaire et le meilleur niveau possible d'autosuffisance dans ces circonstances, en attendant une solution durable ;
- les capacités/ressources des réfugiés/personnes déplacées et des rapatriés et des communautés hôtes sur lesquelles le programme peut compter et s'appuyer ;
- les critères de ciblage/sélection à adopter et les procédures à suivre ; *et*

### ✓ Être objectif – et être perçu comme tel – et systématique

Ces qualités sont essentielles pour établir et maintenir une relation de confiance fondée sur le respect. Mesurer (comparer) la situation par rapport à des standards reconnus. Obtenir des informations d'un large éventail de personnes représentant tous les différents groupes de population, incluant (surtout) les femmes et les nécessiteux.

### ✓ Respecter et enregistrer les divergences d'opinion

Quand le consensus n'est pas possible, prendre note des opinions divergentes (surtout celles des intervenants locaux) de manière respectueuse, mutuellement acceptable et constructive.

## 1. Présentation générale des activités d'évaluation conjointe

1

### ✓ Vérifier l'exactitude des données

Considérer – évaluer, si possible – la marge d'erreur probable dans les données et sa signification pour les conclusions tirées et les calculs en cours. Si les données ne sont qu'approximatives, le mentionner et donner un ordre de grandeur plutôt qu'un chiffre absolu.

### ✓ Être sensible aux préjugés possibles

Être informé des préjugés possibles dans les perceptions et les rapports des personnes, notamment ceux de l'équipe d'évaluation. Être informé en particulier des préjugés liés au genre. S'efforcer d'obtenir des données ventilées par genre ;

### ✓ S'assurer de la transparence et des réactions

S'assurer que les notables, les responsables locaux et les autres agences concernées comprennent le procédé de collecte des informations et la base des conclusions. Partager les conclusions préliminaires avec ces groupes. Les tenir informés des décisions prises concernant l'allocation de l'aide alimentaire.

### ✓ Désassembler : être prudent avec la généralisation

La situation et les besoins peuvent varier considérablement entre les différents sites ainsi que parmi les différents groupes. Faire attention aux groupes et aux personnes vulnérables et à celles qui ont des besoins particuliers. Enregistrer les endroits et les groupes spécifiques concernés par des informations particulières.

### ✓ Enregistrer les sources d'informations

Copier toutes les informations importantes extraites de documents trouvés sur le terrain. Laisser les originaux aux propriétaires.

### ✓ Fournir des informations et des recommandations fiables et rapides

Les informations qui ne parviennent pas à temps aux décideurs pour déterminer (influencer) les décisions qui doivent être prises ne sont d'aucune utilité. Il pourrait y avoir un choix à faire entre la fiabilité et la rapidité : établir un bon équilibre. Si les données ne sont pas sûres par manque de temps, en faire état. Informer les décideurs du temps qui sera nécessaire pour fournir des informations fiables.

## 1.7 Genre – Un engagement de principe

Le HCR et le PAM se sont spécifiquement engagés à ce que l'analyse des genres et une attention particulière pour l'habilitation des femmes et leur protection/sécurité figurent au centre de toute évaluation conjointe et de toute planification de programme qui suit.

Les situations de déplacement engendrent souvent des risques et des possibilités spécifiques aux femmes en comparaison avec les autres membres de la population. De nombreux groupes

de réfugiés et d'IDP n'ont pas de profil démographique normal, ce qui représente souvent un fardeau croissant pour les femmes qui doivent avoir recours à des stratégies de survie et de subsistance tout en essayant de s'occuper des membres de leur famille. à l'inverse, il se peut que les normes traditionnelles soient affaiblies, voire même ébranlées en situation de crise. Les femmes acquièrent alors de nouveaux rôles et responsabilités. Des possibilités de formation (d'alphabétisation, par exemple) et de renforcement des qualifications, qui n'existeraient pas dans un environnement préalable à un déplacement, peuvent se présenter.

Cependant, les risques augmentent également en termes de manque de temps, de faiblesse physique/mauvaise santé, de même que les menaces pour la sûreté et la sécurité et la possibilité d'inégalité. Cela est souvent le cas, en particulier là où les groupes de combat et les groupes militaires opèrent.

**Le point suivant présente les règlements des deux agences concernant leur engagement à l'égard des femmes réfugiées et IDP :**

### **HCR – Cinq engagements en faveur des femmes**

- 1) Le HCR encouragera la *participation active des femmes* à tous les comités de réfugiés dans les zones urbaines, rurales, dans les camps et les zones de rapatriement, l'objectif final étant qu'au moins la moitié des représentants soient des femmes.
- 2) Le HCR s'engage à assurer *l'enregistrement individuel* de tous les réfugiés hommes et femmes. Les hommes et les femmes auront les papiers nécessaires pour que chaque réfugié jouisse individuellement de la sécurité, de la liberté de mouvement et de l'accès aux principaux services.
- 3) C'est un fait que la SGBV (*violence sexuelle basée sur le genre*) continue à représenter un sérieux obstacle à l'ascension des femmes dans la société et à leurs droits fondamentaux. Le HCR élaborera des stratégies intégrées dans chaque pays pour combattre cette violence.
- 4) Le HCR continuera de veiller à ce que les femmes réfugiées participent à la gestion et à la *distribution de produits alimentaires et non alimentaires*.
- 5) La fourniture de *serviettes hygiéniques* à toutes les femmes et filles concernées deviendra une pratique courante dans tous les programmes d'assistance du HCR, afin de préserver la dignité et la santé des femmes.

### **Engagement du PAM envers les femmes**

La vision de la politique d'égalité des sexes du PAM (janvier 2009) : créer un environnement propice au sein du PAM afin d'encourager l'égalité des sexes et l'habilitation des femmes. Les mesures, les programmes et les actions soutenant les efforts des pays parte-



## 1. Présentation générale des activités d'évaluation conjointe

1

naires pour relever les défis relatifs à la nourriture et à la nutrition sont le reflet de cette politique.

Le PAM s'engage ainsi à

- maintenir son assistance alimentaire pour les femmes enceintes et allaitantes, les enfants de moins de 5 ans et les jeunes filles adolescentes ;
- continuer de faire en sorte que les femmes soient les bénéficiaires des prestations alimentaires et à s'assurer qu'elles ne soient pas menacées d'abus ou de violence suite à la mise en œuvre de cette politique ;
- continuer à faciliter la participation des femmes dans les comités de distribution de nourriture et
- à poursuivre l'amélioration de l'accès à l'éducation et la réduction de l'inégalité entre les sexes dans le primaire et le secondaire, en utilisant des rations à emporter comme incitation.

Dans les camps en particulier, le PAM réduira la charge qui pèse sur les femmes et les filles des camps et améliorera leur sécurité.

Ce sont souvent exclusivement les femmes et les filles qui ramassent le feu de bois. Pour ce faire, elles doivent parfois parcourir de longues distances à pied en dehors des camps et porter des charges lourdes, et s'exposent à des risques personnels. Dans le cadre des efforts inter agences dans les camps, le PAM :

- i) mobilisera des ressources afin de fournir des fourneaux/réchauds consommant peu de combustible aux femmes les plus vulnérables ;
- ii) aura recours à l'assistance alimentaire pour soutenir les activités rémunératrices des femmes et des filles ;
- iii) aidera à créer des espaces sûrs et privés réservés aux femmes et aux filles, et
- iv) facilitera la constitution de groupes de soutien aux femmes dans les camps afin de les aider à prendre des décisions et à être entendues au sujet de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

## 2. Evaluation d'une nouvelle situation d'urgence

Ce chapitre énonce les principes d'organisation et d'exécution d'une mission d'évaluation conjointe lorsque survient une nouvelle urgence – c.-à-d. suite à un tout nouvel afflux de réfugiés, mouvement majeur d'IDP, ou nouvel afflux majeur durant une opération en cours.

### 2.1 Entreprendre l'évaluation conjointe


#### Premières étapes

Quand il existe un plan d'urgence HCR/PAM (ou un plan d'urgence inter agences/équipe des Nations Unies dans le pays) en réponse à une situation d'urgence liée aux réfugiés ou aux IDP, il doit être activé et le HCR et le PAM doivent entreprendre l'évaluation conjointe de la manière décrite dans le plan.

En l'absence d'un plan d'urgence, le Représentant du HCR et le Directeur de pays du PAM prendront immédiatement contact et se mettront d'accord sur la manière de procéder. En l'absence d'un bureau de pays du PAM, le HCR doit contacter le Directeur régional directement ou via le bureau de liaison au siège du PAM à Rome. En l'absence du HCR, le PAM contactera le Directeur régional au siège du HCR à Genève.

Si possible, les équipes d'évaluation HCR et PAM doivent se rencontrer et coordonner dans la capitale nationale (ou un autre lieu adéquat) et se rendre sur place ensemble, en coordination avec le gouvernement et les autres partenaires.

Quand une organisation est présente et prête avant l'autre, elle doit se rendre sur place et commencer l'évaluation pendant que l'autre suit et rejoint le processus des que possible, en respectant les efforts de la première et en coopérant à la réalisation de l'évaluation. Les modalités générales de l'évaluation doivent être acceptées (par téléphone ou courrier électronique) à l'avance, si possible.

 Une liste de vérification pour les premiers contacts par le HCR et le PAM avec les autres parties est fournie au paragraphe 2.8 à la fin de ce chapitre.

### Relations entre l'évaluation globale multisectorielle et les processus d'enregistrement

L'évaluation initiale conjointe du HCR/PAM dans une situation de réfugié :

- représente le volet alimentation/sécurité alimentaire de l'évaluation globale multisectorielle coordonnée par le HCR en collaboration avec le gouvernement hôte et les autres partenaires ;
- s'appuie sur les conclusions des évaluations des autres secteurs, notamment celles qui se rapportent à l'eau, l'assainissement, la santé, le logement, l'énergie domestique et autres besoins matériels – voir le Manuel des urgences, chapitre 5, du HCR et « *Initial Assessment of Emergency Situations : a practical guide for field staff* », document de travail, HCR-EPRS août 2002 ;
- s'appuie sur les données de « niveau 1 » produites par le processus initial d'enregistrement dès que ces données sont disponibles, et/ou estime au moyen de diverses méthodes la population qui a des besoins ;
- contribue à l'analyse sur la sélection des sites et des services connexes.

Quand une équipe d'évaluation conjointe visite un site avant d'achever les évaluations dans les secteurs concernés (en particulier ceux de l'eau, de l'assainissement, de la santé, des logements et des besoins matériels), elle rassemble immédiatement les données de base disponibles sur ces aspects pour informer l'équipe et met ces données à la disposition de l'équipe d'urgence du HCR et des autres organisations concernées.

### 2.2 Définir les objectifs et les termes de référence

Les objectifs de l'évaluation doivent être clairement définis et compris par tous les concernés. Les objectifs courants présentés ci-dessous doivent être adaptés selon (i) ce que l'on sait de la situation générale, et (ii) toute question particulière qui nécessite d'être abordée.

Prendre soin d'assurer que les objectifs et les mandats sont ciblés et réalistes. Quand une assistance immédiate est nécessaire pour sauver des vies et maintenir la santé nutritionnelle, l'évaluation de ces besoins et des moyens par lesquels la nourriture sera mise à la disposition des réfugiés/IDP sera la première priorité. Par conséquent, **la logistique et la communication** formeront le principal composant de l'évaluation initiale. Il se pourrait que l'équipe chargée de la mission d'évaluation conjointe soit en mesure de communiquer d'ores et déjà les besoins immédiats et d'organiser les réponses au niveau local afin d'éviter des épreuves aux réfugiés et aux IDP.

*En cas d'afflux lors d'une opération en cours*, l'évaluation comprendra un examen rapide conjoint du statut de l'aide alimentaire et des programmes relatifs existants, de l'impact de l'afflux sur ces programmes, et de la possibilité d'élargir les nombreux programmes en cours pour couvrir les besoins des nouveaux arrivants.

## Objectifs courants d'une évaluation initiale

### Phase-1 : première enquête rapide (2-3 jours)

- déterminer si les groupes de réfugiés/IDP ont immédiatement besoin d'assistance alimentaire et/ou d'autres formes d'assistance : ustensiles et eau pour préparer les aliments et assurer leur survie et leur bien-être à court terme et, si oui, définir (pour les 15-30 jours suivants) : le nombre de personnes à prendre en charge, les types et les quantités d'aliments et l'assistance connexe requise, comment cette assistance pourra être fournie, et comment et par qui elle devra être distribuée ;
- commencer la collecte des données qui seront nécessaires à la planification opérationnelle et qui permettront de donner les informations préliminaires aux donateurs sur l'envergure de l'assistance à prévoir dans les semaines et les mois suivants ;
- identifier les sites et les sujets prioritaires sur lesquels les évaluations ultérieures plus détaillées devront se concentrer ;
- identifier les facteurs immédiats qui peuvent positivement ou négativement influencer la sécurité alimentaire / l'autosuffisance et les activités productives (par ex. localisation, proximité des marchés, accès à l'eau, bois de chauffe, etc.), notifier ces contraintes aux autorités chargées de déterminer la localisation des camps et l'installation sur place des réfugiés/IDP.

### Phase-2 : évaluation initiale détaillée (2-3 semaines)

- déterminer les mesures nécessaires et l'assistance requise pour s'assurer que les réfugiés/personnes déplacées : ont accès à une nourriture adéquate en quantité et qualité suffisantes pour satisfaire leurs besoins nutritionnels, et à d'autres articles non alimentaires connexes, services et protection pour maintenir (ou rétablir) leur santé nutritionnelle dans les 6-12 mois suivants ;
- fournir des données et des informations pour éclairer les décisions des planificateurs de programme en ce qui concerne : les types d'alimentation et les biens d'assistance non alimentaire requis ; le nombre de personnes à prendre en charge ; comment la nourriture et l'assistance connexe seront fournies, ciblées et distribuées ; comment l'assistance initiale en vue d'une plus grande sécurité alimentaire, production et autosuffisance devra être fournie ;
- évaluer la logistique (transport, stockage et conditionnement) et les capacités de gestion disponibles pour recevoir les marchandises importées, acquérir des marchandises dans le pays, livrer les marchandises aux sites des réfugiés, et maintenir les stocks opérationnels, avec une responsabilité claire et des pertes minimum tout au long de la chaîne d'approvisionnement, y compris diverses contraintes logistiques à considérer dans la conception du programme global ;
- évaluer la situation de la sécurité alimentaire de la population hôte locale et la base de ressources naturelles (environnement) de la région concernée et fournir des informations sur les moyens d'empêcher qu'elles ne soient endommagées par les activités productives et les activités de ramassage de bois de chauffe des réfugiés/IDP, et trouver des moyens de traiter tout problème grave de pénurie alimentaire ou de malnutrition parmi la population locale ;

- identifier et évaluer les ressources et les capacités de mise en œuvre des partenaires pour entreprendre la distribution de la nourriture, les activités de sécurité alimentaire, d'autosuffisance et de suivi ;
- réunir les données requises pour la planification et la budgétisation opérationnelles, et entreprendre la mise en œuvre : cela comprend les données sur les indicateurs clés nécessaires pour établir une base de référence permettant d'évaluer la performance du programme, dans la mesure du possible ;
- permettre aux planificateurs de programme de compiler un PLAN D'ACTION CONJOINT (JPA) et des projets et budgets élaborés à soumettre aux donateurs pour financement.

## 2.3 Constituer l'équipe d'évaluation

L'équipe d'évaluation doit comprendre :

- *Le HCR et le PAM* : chaque organisation nommera ses propres représentants/participants et son co-dirigeant d'équipe.
- *Le gouvernement* : au moins un représentant de l'entité responsable des réfugiés/IDP et de l'autorité locale pertinente (régionale/provinciale/de district, selon le cas).
- *Les donateurs* : un ou deux représentant(s) clés de la communauté des donateurs doivent être invités.
- *Les ONG* : des représentants et/ou techniciens des secteurs santé/nutrition clés des principales ONG doivent être invités : les personnels des ONG seront les interlocuteurs clés dans les sites mais les cadres des ONG ayant l'expérience requise doivent également être encouragés à participer comme membres de l'équipe globale d'évaluation.

Le Directeur de pays du PAM et le Représentant (ou adjoint) du HCR participeront dans la mesure du possible en cas d'opération complexe à large échelle, notamment aux réunions importantes avec le gouvernement.

L'équipe doit posséder des qualifications et une expérience dans les domaines suivants :

- sécurité alimentaire et gestion de l'aide alimentaire (normalement PAM) ;
- nutrition (HCR, PAM ou ONG expérimentée) ;
- santé publique (normalement du HCR) ;
- sociologie/anthropologie (par ex. services communautaires du HCR) ;

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

- autosuffisance – agriculture, emploi et activités rémunératrices (normalement HCR, FAO, BIT et/ou ONG expérimentée) ;
- logistiques (normalement PAM et HCR) ;

et comprendre :

- des individus ayant une connaissance approfondie de la région ;
- des individus ayant des compétences pluridisciplinaires (sociales, économiques et institutionnelles) ;
- un équilibre des genres – un équilibre entre les hommes et les femmes, membres de l'équipe.

Si possible, une expérience des questions de protection peut également être prise en compte (HCR).

La taille de l'équipe doit être déterminée en fonction du nombre de sites à visiter. S'il y a plusieurs sites trop éloignés les uns des autres, des sous-équipes doivent être formées pour visiter différents sites simultanément.

Une personne, ou une personne par organisation, doit être désignée comme responsable dès le départ pour compiler et éditer le rapport d'évaluation. Les autres membres de l'équipe peuvent être désignés pour la compilation des premières versions sur des thèmes spécifiques.

### 2.4 Elaborer un plan d'évaluation

Tout en préparant les visites sur le terrain, collecter rapidement et réviser les informations disponibles des autorités et autres entités de la région concernant les réfugiés/IDP et leur situation actuelle, et toute autre information disponible du pays ou de la région secondaire d'origine concernant l'historique.

*Note : cette série initiale d'enquêtes doit toujours inclure l'examen du nombre de nouvelles arrivées potentielles, le lieu d'origine, le taux d'afflux et les chiffres prévus pour le futur. Des plans d'urgence en rapide mutation sont requis s'il s'avère que les chiffres estimés initialement ne sont pas exacts.*

## Éléments clés d'un plan d'évaluation

2

Éléments	Ce qui doit être fait
<b>Décider des sites à visiter en premier</b>	<p>Tous les sites où les réfugiés/IDP arrivent et s'installent doivent être visités au cours de l'évaluation initiale. Cependant, si les réfugiés/IDP arrivent simultanément à différents endroits, il pourrait ne pas être possible de visiter tous les sites au cours de la première enquête rapide.</p> <p>Afin d'obtenir rapidement une vision globale de la situation et des besoins dans les différents endroits, un échantillon représentatif des sites doit être visité (évalué) au cours des premiers jours, voir l'encadré ci-dessous.</p> <p>Planifier des visites simultanées pour les logisticiens dans tous les sites qui seront essentiels à la logistique pour amener la nourriture et d'autres biens dans la/les zone(s) et les livrer aux sites des réfugiés, en prévoyant des lieux de stockage potentiels et des sites de distribution /points de livraison avancés.</p>
<b>Former des sous-équipes, si nécessaire</b>	<p>Si des sous-équipes sont nécessaires pour visiter des sites séparés simultanément, s'assurer que chaque équipe a une mixité raisonnable de compétences et d'expérience, et d'équilibre de genre.</p> <p>La taille de l'équipe/sous-équipé visitant un site doit se limiter normalement à 4 personnes.</p>
<b>Approuver les méthodes d'évaluation</b>	<p>Afin d'assurer une utilisation optimale du temps lors des visites, et la comparabilité entre les conclusions des différentes sous-équipes, s'entendre à l'avance sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● les techniques d'évaluation rapide à utiliser (et s'assurer que tous les membres de l'équipe se sont mis d'accord sur la manière d'utiliser les techniques choisies et de recouper les informations) ;</li> <li>● les types d'informateurs clés à rechercher et les types spécifiques d'informations à rechercher auprès d'eux,</li> <li>● l'approche à utiliser en sélectionnant les interlocuteurs et les groupes cibles parmi les réfugiés/IDP, et les types spécifiques d'informations à obtenir d'eux,</li> </ul> <p>Il convient rarement d'utiliser des questionnaires (organiser une enquête sur les foyers) durant l'évaluation initiale. Ils sont utilisés ultérieurement pendant l'évaluation approfondie de la sécurité alimentaire. (voir chapitre 6).</p>

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

Eléments	Ce qui doit être fait
<b>Approuver les méthodes d'évaluation</b>	<p>Afin d'assurer une utilisation optimale du temps lors des visites, et la comparabilité entre les conclusions des différentes sous-équipes, s'entendre à l'avance sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● les techniques d'évaluation rapide à utiliser (et s'assurer que tous les membres de l'équipe se sont mis d'accord sur la manière d'utiliser les techniques choisies et de recouper les informations) ;</li> <li>● les types d'informateurs clés à rechercher et les types spécifiques d'informations à rechercher auprès d'eux,</li> <li>● l'approche à utiliser en sélectionnant les interlocuteurs et les groupes cibles parmi les réfugiés/IDP, et les types spécifiques d'informations à obtenir d'eux,</li> </ul> <p>Il convient rarement d'utiliser des questionnaires (organiser une enquête sur les foyers) durant l'évaluation initiale. Ils sont utilisés ultérieurement pendant l'évaluation approfondie de la sécurité alimentaire. (voir chapitre 6).</p>
<b>Préparer les formats de collecte des données et des rapports</b>	<p>Préparer les formats convenus pour la collecte des données et les rapports. Des modèles séparés pourraient être préparés pour la première enquête rapide et l'évaluation initiale.</p>
<b>Itinéraire, calendrier et logistique</b>	<p>Planifier l'itinéraire en tenant compte des réalités logistiques. Organiser le transport (y compris chauffeurs et essence) et l'hébergement dans tous les sites. Si les réfugiés/IDP sont dans des zones isolées où il y a peu de commodités, être le plus indépendant possible.</p>
<b>Communications et sécurité</b>	<p>Vérifier s'il y a des moyens de télécommunications fiables dans les endroits occupés par les réfugiés. Sinon, prendre des radios HF pour pouvoir faire rapport directement et régulièrement aux bureaux du HCR et du PAM dans la capitale.</p> <p>Se procurer toutes les habilitations de sécurité requises auprès des autorités nationales compétentes.</p> <p>Si la zone est classée en phase 1 de sécurité par l'ONU ou plus haut, s'assurer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● les visites sur le terrain sont vérifiées par l'autorité de sécurité / DSS – le fonctionnaire habilité ;</li> </ul>



Éléments	Ce qui doit être fait
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● les moyens de communications et tous les autres arrangements sont conformes aux Standards minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies (voir CD-ROM) ; et</li> <li>● tous les membres des équipes ont suivi la formation sur la sécurité et reçu des instructions de sécurité.</li> </ul> <p>Arranger l'accompagnement d'un administrateur chargé de la sécurité avec la mission, si nécessaire.</p>
<b>Coordination</b>	<p>Informar toutes les entités intéressées du gouvernement, les agences des Nations Unies, les ONG et les donateurs du calendrier de l'équipe d'évaluation.</p>

### Décider des sites de réfugiés/IDP à visiter en premier

Sur la base des rapports disponibles :

- faire la liste des sites sur lesquels les personnes se sont rassemblées ou arrivent en donnant le nombre déclaré d'arrivants ;
- si l'on sait que les risques pour la santé et la survie des réfugiés/IDP sont plus grands sur certains sites que d'autres, définir les catégories selon (i) les conditions rapportées et (ii) les caractéristiques des populations et, si les sites recouvrent différentes zones de subsistance, les zones de subsistance dans lesquelles ils sont situés
- énumérer les sites par catégorie, soulignant (i) ceux où les risques sont les plus grands, selon les rapports, et (ii) ceux qui pourraient être typiques des autres catégories et où le plus grand nombre de réfugiés/IDP a été dénombré ;
- prévoir des visites dans autant de sites à risques que possible dans les 2-3 premiers jours afin d'avoir une vision globale de la situation tout en obtenant également des informations préliminaires sur les sites où une intervention pourrait s'avérer la plus urgente.

## 2.5 Préparer et distribuer le rapport

**Enregistrer les conclusions de chaque jour :** tous les membres/participants de l'équipe et/ou des sous-équipes d'évaluation doivent soumettre des notes sur leurs conclusions sur une base journalière au membre de l'équipe (rapporteur) chargé de la compilation du rapport global.

**Préparer et présenter un premier rapport sommaire :** le rapporteur, travaillant avec les co-dirigeants et un ou deux membres désignés de l'équipe principale, le cas échéant, doit préparer un projet de rapport résumé sur les principales conclusions et discussions avec tous les intervenants concernés à une réunion de synthèse avant la fin de la mission – avant que les membres externes de la mission (s'il y en a) quittent le pays.

**Peaufiner et signer le rapport résumé :** immédiatement après la réunion de synthèse, le rapporteur et les co-dirigeants de l'équipe doivent peaufiner le rapport résumé, en tenant compte des discussions de la réunion, et le signer (l'approuver). Le Représentant du HCR et le Directeur de pays du PAM doivent également avaliser le rapport résumé et l'envoyer au Gouvernement (ou au Ministère de la Santé, par exemple), le cas échéant, pour autorisation.

**Phase de recommandation du programme :** le rapport doit être largement diffusé pendant quelques semaines, puis une réunion de consultation doit être organisée afin de permettre au personnel technique, chargé du programme et des modalités du HCR et du PAM de prendre des décisions concernant les recommandations émanant des résultats. Cette phase doit être formelle, complète et bien structurée afin de parvenir à une conclusion professionnelle et harmonieuse sur les options de réponse devant être désignées conjointement par les deux agences.

**Implication des partenaires :** une fois que les recommandations ont été formulées, le donateur, l'ONG et les autres organisations internationales (UNCT) doivent être invités à participer à la conception finale du programme et à la recherche de financement, et à déterminer la base de partenariat nécessaire aux activités recommandées. Le rapporteur doit ensuite joindre en annexe les décisions relatives au programme aux conclusions du rapport original sur la mission d'évaluation conjointe, puis le rapport complet peut être largement diffusé.

**Communiquer le rapport :** dès que le rapport est finalisé, l'envoyer:

- au gouvernement ;
- à toutes les entités du gouvernement, autres organisations et donateurs qui ont contribué à la préparation et/ou participé à l'évaluation, y compris sur le terrain ;
- aux bureaux régionaux et unités concernées des sièges du HCR et du PAM ; et
- au Coordonnateur Résident des Nations Unies et autres membres de l'équipe des Nations Unies dans le pays.

## 2.6 Préparer une matrice de plan d'action conjoint (JPA)

En tant qu'annexe au rapport complet, la matrice de plan d'action conjoint doit toujours être préparée par une session de planification conjointe, après la mission d'évaluation conjointe. Elle devra dresser la liste des actions ayant fait l'objet d'un accord et émanant de l'évaluation conjointe, garantissant que les partenaires sont invités lors de la phase de

planification du programme une fois que les données ont été analysées et que les recommandations ont fait l'objet d'un accord. Utiliser le modèle ci-après :

Recommandation	Priorité élevée/faible	Action requise	Coût estimé (\$EU)	Responsabilité	Emploi du temps	Action menée

Le plan d'action conjoint peut avoir la même structure et les mêmes en-têtes que le rapport sur la mission d'évaluation conjointe, comme indiqué à l'Annexe B.

## 2.7 Liste de vérification pour la préparation initiale et procédures

### Contacts avec le gouvernement

- Le HCR contactera les autorités du gouvernement, au niveau national et/ou régional, responsables des questions de réfugiés pour discuter de ce qui est connu sur la situation et comment procéder pour l'évaluation globale.
- Le PAM contactera ses partenaires gouvernementaux pour les opérations d'aide alimentaire à l'intérieur ou à proximité des zones où on signale des arrivées de réfugiés/IDP, pour discuter de ce que l'on sait de la situation et, si besoin est, de l'éventualité d'emprunter des stocks sur place pour mettre en œuvre l'assistance aux réfugiés/IDP.

### Contacts avec le personnel sur le terrain

Les deux organisations contacteront les personnels basés dans la région ou s'y rendant pour :

- assurer leur sécurité ;
- échanger des informations ;
- prendre des dispositions pour qu'ils entreprennent une première évaluation/enquête rapide ;
- prendre des dispositions pour l'établissement des rapports et fixer un calendrier.

### En cas de risques liés à la sécurité – contacts avec le fonctionnaire habilité

Si le pays ou la zone en question sont classés **phase 1** de sécurité par l'ONU ou plus, ou si on estime qu'il existe des risques pour la sécurité et que la situation de sécurité est examinée, le HCR, en coordination avec le PAM, doit contacter le Département de la Sûreté et de la Sécurité des Nations Unies (UN-DSS) via le fonctionnaire habilité (fonctionnaire dé-

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

signé par les Nations Unies), qui est en général le Coordonnateur Résident des Nations Unies ou le Coordonnateur humanitaire pour :

- ❑ obtenir les habilitations de sécurité requises, si nécessaire, et convenir des mesures de sécurité à prendre (cela peut inclure l'accompagnement des équipes d'évaluation par un administrateur chargé de la sécurité sur le terrain) ;
- ❑ s'assurer que les conditions de sécurité – conformité MOSS – et les télécommunications pour l'évaluation elle-même (et les opérations ultérieures sur le terrain) concordent avec les standards minimum requis ;<sup>4</sup> et
- ❑ s'assurer que tout le personnel est dûment instruit/formé.

Ces aspects doivent avoir été prévus comme faisant partie de la préparation mais devront être revus à la lumière de la situation réelle. Ils s'appliquent à toutes les missions conjointes, que ce soit dans une situation de nouvelle urgence ou de situation prolongée pour les réfugiés/IDP.

### Contacts avec les partenaires

- ❑ Le HCR et le PAM doivent informer le Coordonnateur Résident des Nations Unies (et/ou le Coordonateur humanitaire) des mesures en train d'être prises. Lorsqu'une opération de maintien de la paix ou un Représentant Spécial du Secrétaire Général est désigné, les autorités relatives des Nations Unies doivent également être informées.
- ❑ À la demande des autorités des Nations Unies (RC/HC), une réunion UNCT doit être organisée afin d'informer les agences des Nations Unies sur la mission d'évaluation conjointe planifiée. S'il existe un bureau OCHA, une assistance doit être demandée en matière de coordination et de communication. Les principales agences participantes seront l'OMS (santé), l'UNICEF (eau, nutrition et protection de l'enfance), FAO (sécurité alimentaire) et CICR (conflits).
- ❑ Le HCR et le PAM doivent coordonner leurs contacts avec les ONG et autres organisations travaillant dans la ou les zone(s) concernée(s) pour échanger des informations et définir un cadre de contact permanent et de collaboration à l'évaluation.
- ❑ Le HCR et le PAM doivent coordonner l'information aux donateurs sur les dispositions existantes concernant l'évaluation et sur la date à laquelle les conclusions et les évaluations préliminaires des besoins devraient être connues, en soulignant que les deux organisations collaborent au processus d'évaluation conjointe.

---

<sup>4</sup> Dans toute situation de phase 1 ou plus, les standards de sécurité minimum pour les opérations des Nations Unies (MOSS) doivent être respectés pour ce qui est des moyens de communication, de préparation des véhicules et des mesures de sécurité – voir sur le CD-ROM.

- ❑ Les deux organisations, peuvent contacter leurs contreparties dans le pays d'origine des réfugiés/IDP pour connaître les antécédents des réfugiés/IDP et le nombre susceptibles de traverser la frontière. Des informations similaires peuvent être obtenues via leurs bureaux régionaux respectifs.

## Avant d'aller sur les sites

- ❑ Examiner les *données secondaires* disponibles et résumer ces données dans les diverses rubriques figurant dans la liste globale de vérification/présentation des rapports
- ❑ S'il y a beaucoup de sites et s'il n'est pas possible de les visiter tous, décider d'une stratégie d'*échantillonnage* – (voir Annexe E sur les techniques d'échantillonnage)
- ❑ Vérifier une nouvelle fois que vous disposez de l'autorisation de sécurité nécessaire délivrée par le fonctionnaire habilité via le DSS pour les pays/zones en phase de sécurité 1 ou plus, et qu'ils sont conformes au MOSS.
- ❑ Si des *sous-équipes* visitent des sites séparés simultanément, s'assurer que (i) chaque sous-équipe est équilibrée en termes d'expertise, de connaissances du contexte local et de genre, que (ii) les membres de sous-équipe spécifiques ont été dûment instruits et que (iii) un membre de chaque sous-équipe a été désigné pour compiler une note sur les conclusions de la sous-équipe. Noter si des données primaires sur les stratégies de subsistance et de survie doivent être employées et si un index doit être créé afin de garantir une expertise adéquate par les personnes disposant de bonnes connaissances sur le pays, la localité et les populations hôtes ;
- ❑ Dans l'équipe (ou dans chaque sous-équipe) convenir d'une *répartition équitable du travail* – qui réunira quel type d'informations et sur quoi ;
- ❑ S'assurer que tous les membres de l'équipe d'évaluation comprennent les *normes culturelles* locales et celles des réfugiés/IDP (afin d'être capables d'adopter les attitudes respectueuses et appropriées) ;
- ❑ Donner des instructions précises à tous les *interprètes* qui accompagneront l'équipe. S'assurer qu'ils ont compris le but de l'exercice d'évaluation, les sujets à aborder, les techniques que vous utiliserez et leur propre rôle – qui est de transmettre fidèlement vos questions et les réponses des personnes interrogées (ne pas donner leur propre interprétation de ce qui est demandé ou dit) ;
- ❑ Exposer aux *chauffeurs* le rôle de l'exercice d'évaluation et la contribution qu'ils peuvent apporter en discutant librement avec la population locale et les réfugiés/IDP de la situation générale pendant que les membres de l'équipe sont en réunion ou travaillent sur les sites de réfugiés.

### Après être allé sur le terrain

#### Au niveau du district...

- ❑ Diviser l'équipe en deux sous-équipes pour rencontrer simultanément : les chefs de l'administration locale et la police ; les responsables locaux de la santé et des services sociaux; les administrateurs chargés de l'approvisionnement en eau et des ressources naturelles. En cas de révision/réévaluation, prendre également contact avec les représentants locaux de l'agriculture, du bétail, de la main-d'œuvre etc. responsables des activités menant à l'autosuffisance.
- ❑ Réunir l'équipe dans le bureau de l'administration locale pour : échanger et consolider les informations ; planifier (ou confirmer) l'itinéraire et l'emploi du temps pour visiter le plus grand nombre possible de sites de réfugiés et de centres logistiques potentiellement importants avec les responsables locaux. Des escortes sécuritaires seront prévues, si nécessaire ;

#### À chaque point d'arrivée/de transit...

- ❑ Observer les conditions ;
- ❑ Estimer le nombre de personnes présentes et le nombre d'arrivées chaque jour ; vérifier les tendances pour le nombre d'arrivées ;
- ❑ S'enquérir de la situation dans le pays ou la région d'origine et rechercher toutes les informations disponibles sur le nombre de personnes qui pourraient toujours être en train de se déplacer à partir de la frontière et sur leurs caractéristiques.

#### Sur chaque site/zone d'installation des réfugiés...

- ❑ Rencontrer les autorités locales ou l'ONG gérant le site (si la responsabilité a déjà été assignée, ou assumée) ;
- ❑ Déterminer si les réfugiés/IDP présents sur le site viennent tous du même endroit, leur histoire et leur origine ethnique :
  - *Si la population est plus ou moins homogène*, identifier les leaders (y compris les leaders femmes – comme les accoucheuses traditionnelles pour qu'elles rencontrent les femmes de l'équipe seules) et les rencontrer pour présenter l'équipe et commencer à réunir les informations (comme ci-dessous) ;
  - *Si la population comprend des groupes de populations distinctes*, identifier les différents groupes et leurs leaders, et diviser immédiatement l'équipe pour rencontrer ces leaders simultanément pour présenter l'équipe et commencer à rassembler des informations (comme ci-dessous).

*Note : prendre garde lors de l'identification des « leaders ». Les leaders des réfugiés et des IDP représentent souvent des fractions d'un groupe et peuvent tenter de manipuler les informations et le contrôle des rations alimentaires, à leur avantage, et/ou pour celui d'un groupe spécifique. Pour recouper les informations (et contrôler un leadership potentiellement corrompu), en particulier concernant la protection des réfugiés, s'assurer d'une approche équilibrée au niveau des genres. Il est fortement recommandé que les **membres féminins de la mission d'évaluation conjointe rencontrent les leaders femmes séparément et seules** (généralement, des sages-femmes dans de nombreuses populations) afin de discuter des problèmes liés à la sécurité alimentaire et à la protection, de comprendre les causes des problèmes et les moyens de mieux aider la population, en particulier les groupes vulnérables. Si des problèmes liés à la protection sont abordés, il conviendra de le faire dans la plus stricte confidentialité.*

- Parcourir le site (ou la partie du site occupée par la population du sous-groupe concerné) pour observer les conditions et discuter librement avec les réfugiés/IDP
- Visiter les centres de santé, les lieux d'approvisionnement en eau et de stockage de l'eau, ainsi que les locaux sanitaires ;
- Observer les opérations de distribution alimentaire
- Visiter les centres d'alimentation complémentaire et thérapeutique ;
- Visiter les marchés dans le site des réfugiés et aux alentours
- Organiser des groupes types représentant les différents sous-groupes socio-économiques parmi les réfugiés/IDP
- Rencontrer les leaders et les groupes représentatifs de la population locale (hôte)
- Écouter le compte-rendu des chauffeurs pour bénéficier de ce qu'ils ont appris.

#### **Sur chaque site logistique...**

- Déterminer l'efficacité des capacités de transport, de stockage, de manutention et de gestion pour les divers types et quantités de produits à livrer, et identifier les possibilités de renforcer les capacités et d'améliorer la performance et l'efficacité, si nécessaire, en prenant éventuellement d'autres dispositions logistiques – voir le paragraphe 9.6.

#### **Avant de quitter chaque site/localité...**

- Discuter des conclusions / observations de l'équipe et des conclusions préliminaires avec les leaders des réfugiés ou des IDP (si possible), les autorités locales et les organisations présentes.

### Après la visite sur le terrain

#### Réunir l'équipe d'évaluation chaque soir

- ❑ *Avant de quitter chaque site/localité*, discuter des conclusions/observations et des conclusions préliminaires de l'équipe avec les leaders des réfugiés (si possible), les autorités locales et les organisations présentes.
- ❑ *A la fin de la journée*, l'équipe doit se rencontrer pour discuter des conclusions et tous les membres de l'équipe doivent préparer des notes sur leurs conclusions et les soumettre au rapporteur de l'équipe/sous-équipe.

## 2.8 Rassembler des données sur le contexte général

Ci-dessous figure une liste de vérification sur les informations contextuelles devant être recueillies à titre de conditions préalables pour les informations de base sur la population concernée. Ceci s'applique à tout type d'évaluation : initiale, révision ou rapatriement. Le fait d'entamer une mission d'évaluation conjointe sans comprendre de manière adéquate le contexte dans lequel les réfugiés ou les personnes déplacées résident rendra nécessairement toute conclusion ou recommandations moins pratique ou moins durable.

#### Dans quel environnement physique les personnes déplacées résident-elles ?

- ❑ les caractéristiques *physiques* de la zone – si elle est agricole (cultures pluviales ou irriguées ?), pastorale, aride ou essentiellement urbaine ; si elle est homogène ou divisée en zones distinctes par des montagnes, des rivières ou autres caractères ;
- ❑ les conditions *climatiques* – les températures diurnes et nocturnes et les précipitations ; les variations saisonnières normales attendues ;
- ❑ les caractéristiques *économiques* de la région – si elle fait partie d'une zone économique prospère, bien reliée aux autres zones et marchés ou si elle est isolée ; les activités économiques principales et les liens commerciaux ; le niveau général de l'activité économique et le niveau de vie dans la région et dans l'ensemble du pays ;
- ❑ les caractéristiques du *site* des diverses zones d'installation – espace, topographie, état des sols cultivables, eau et logements/matériaux pour logements disponibles, accès physique, électricité, télécommunications disponibles, services de santé et autres services, risques physiques (par ex. exposition aux inondations ou aux glissements de terrain) ;
- ❑ quelles sont les *implications* de ces conditions à court et long terme ? Que fait-on ou que pourrait-on faire pour améliorer les conditions générales ?



### Quel est le contexte politique et social ?

- ❑ *les réglementations et la politique gouvernementales* : vérifier si les réfugiés ou les IDP ont la liberté de mouvement et d'accès à la terre, à l'emploi et aux marchés, et s'ils ont le droit de créer des entreprises ; si on les encourage ou les autorise à participer aux activités de développement et à suivre des formations ;
- ❑ *attitudes locales* : vérifier quelles sont les restrictions légales réellement appliquées ; la relation entre les réfugiés ou les populations déplacées et les communautés hôtes ; si les autorités locales et les acteurs non étatiques ont une attitude positive envers les réfugiés ou s'ils imposent leurs propres restrictions ;
- ❑ quelles sont les *implications* de ces politiques et de ces attitudes pour les réfugiés et les personnes déplacées à court et à long terme ? Que fait-on ou que pourrait-on faire pour renforcer les attitudes et les réglementations positives et réduire celles qui sont négatives ?

### Quelle est la situation sécuritaire en général ? Quels sont les conflits en cours et potentiels à prendre en compte ?

- ❑ *la sécurité et les risques dans la zone* : vérifier si la région en général est affectée par un conflit armé, des tensions sociales et/ou une criminalité et un banditisme largement répandus ; si les réfugiés ou les personnes déplacées en particulier sont visés pour des raisons ethniques, politiques, militaires ou criminelles ; si la présence des réfugiés ou des IDP et des opérations d'assistance peut exacerber les conflits locaux et l'insécurité ; présence de *mines antipersonnel* et de dangers dans les mouvements transfrontaliers ;
- ❑ *les conflits au sein de la population réfugiée* : vérifier s'il y a des conflits parmi les différents groupes d'une population déplacée ;
- ❑ *l'analyse des conflits* : vérifier si une analyse des conflits a été entreprise par l'équipe de pays des Nations Unies ou par un autre groupe ; quels sont les risques à prendre en compte lors de la planification des interventions (voir l'encadré ci-dessous) ;
- ❑ quelles sont les *implications* de ces problèmes de sécurité et conflits potentiels pour les réfugiés ou les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et pour l'élaboration des programmes d'intervention ?

### Analyse des conflits

L'analyse des conflits (i) aide à mieux comprendre les conflits politiques et sociaux, leurs causes et leurs impacts, ainsi que les risques de conflit et de violence ; (ii) permet aux programmes d'intervention d'être conçus de manière à minimiser les risques d'activités exacerbant les conflits ou subissant l'impact négatif de ces conflits; et (iii) peut donner des indications sur les activités, ou la manière de mettre en œuvre des activités, qui pourraient aider à renforcer les facteurs qui atténuent les conflits ou réduisent les risques de conflit.

L'analyse des conflits implique généralement :

- la description des conflits ;
- l'analyse des causes du/des conflit(s) – historiques, économiques, sociales, politiques et autres ;
- l'analyse des intérêts et des positions des divers acteurs ou 'parties prenantes', les relations qui les unissent et les influences qu'ils subissent\*;
- l'analyse des forces qui animent la situation actuelle, des facteurs prolongeant le conflit et des facteurs qui ont tendance à l'apaiser, et des événements qui pourraient déclencher une nouvelle crise ;
- l'identification des implications pour les programmes d'intervention des réfugiés ou des IDP.

Cette analyse se fonde sur les données secondaires et sur les discussions avec les informateurs clés et les groupes cibles représentant le plus grand nombre possible de groupes concernés (parties prenantes). Les données sont plus parlantes dans des tableaux et des diagrammes (que dans un texte). Le CICR est une organisation importante à contacter pour obtenir une formation sur les aspects juridiques d'un conflit – loi internationale humanitaire, etc....

*Contactez le HCR-PH/HIV et le PAM-OMXF pour plus d'informations.*

## 3. Révision/réévaluation d'une opération en cours

Ce chapitre apporte une aide pour organiser et mener la révision/réévaluation conjointe d'une opération en cours. Il couvre le processus amenant à la partie finale de la révision/réévaluation conjointe ainsi qu'à la mission elle-même.

3

Une révision/réévaluation conjointe est organisée au moins tous les deux ans pour la plupart des opérations,<sup>5</sup> ou quand les deux organisations décident qu'une révision est nécessaire. Il se peut qu'une révision spéciale soit, entre autres, nécessaire :

- a) Suite à une catastrophe ou un afflux supplémentaire ;
- b) Un changement majeur dans la politique gouvernementale qui affecte sérieusement la capacité des réfugiés/personnes déplacées à cultiver ou à avoir des revenus ;
- c) Une relocalisation majeure ou le départ d'un nombre significatif de personnes comme résultant d'un rapatriement spontané ou librement consenti.

### 3.1 Quel est le but d'une révision/réévaluation ?

La révision/réévaluation conjointe d'une opération de réfugiés/personnes déplacées est plutôt considérée comme une étape, répétée périodiquement au sein du cycle de planification du programme en cours, et comme faisant partie d'un processus de suivi continu.

La révision permet de vérifier la direction que prend une opération et si elle doit se poursuivre comme tel ou bien être réorientée. Elle cible et analyse :

- l'*efficacité* de l'opération depuis la dernière évaluation ou révision,
- les *changements* qui sont survenus au cours de la même période, et
- les *questions spécifiques* qui découlent de la situation ou de l'assistance de l'opération.

<sup>5</sup> Le MOU stipule que : « Le nombre des bénéficiaires et la situation sécuritaire de l'alimentation des réfugiés seront conjointement mis à jour régulièrement, au moins une fois par an, à moins d'une autre décision prise par les bureaux du pays » [MOU # 3.4].

L'objectif est de proposer des solutions aux problèmes actuels et de faire des recommandations pour la prochaine période de planification, y compris des stratégies actualisées pour l'alimentation et l'assistance connexe et pour l'autosuffisance.

À moins que la situation ait changé de manière drastique et que des changements majeurs de programme aient été constatés, il n'est pas toujours nécessaire que la révision/réévaluation soit aussi complète et détaillée que l'évaluation initiale ; même si des changements majeurs apportés à l'opération initiale nécessitent que de nouveaux objectifs soient fixés. Elle peut souvent être un exercice ciblé tendant à peaufiner – ou réorienter – l'opération en cours pour être en ligne avec les objectifs globaux, et résoudre les mesures problématiques et les questions opérationnelles (comme illustré par la citation dans la cellule ci-dessous).

### But d'une révision/réévaluation

*« La [mission] est la révision d'un programme en cours et non une évaluation approfondie en elle-même des réfugiés/IDP ou de leurs conditions de vie. Les informations récoltées ... sont utilisées pour améliorer les programmes en cours et créer de nouveaux programmes pour combler les lacunes identifiées. Les ... résultats justifient ou réfutent souvent la collecte et l'analyse des données en cours... [et] font ressortir les incohérences ou les données incompatibles, ainsi que les nouveaux problèmes, donnant alors lieu à des recommandations appropriées. La [mission] peut également confirmer les conclusions des récentes sources de données pour lesquelles aucune recommandation ne serait nécessaire [si] les mesures sont déjà prises »*

[Préface au rapport de mission d'évaluation conjointe en Tanzanie, 2003]

Une révision/réévaluation est un processus qui implique généralement une mission conjointe, mais elle ne correspond pas à un modèle unique :

- Certaines prennent la forme d'une mission de 2-3 semaines (avec ou sans la participation du siège), pour réviser, valider et analyser les informations compilées par les bureaux de pays durant les semaines/mois précédents. Dans certains cas, il s'agit de la sécurité spéciale de la nourriture/l'économie alimentaire ou d'autres études qui peuvent avoir été organisées à l'avance. La mission en Tanzanie citée ci-dessus est un exemple – voir le CD-ROM.
- Quelques-unes combinent la collecte élargie et l'analyse des premières données comme partie intégrale de la 'mission', plutôt que d'organiser des études séparées à l'avance.

Pour chaque révision/réévaluation, le contexte – et les besoins de la situation et les objectifs de l'exercice doivent être soigneusement considérés, et la nature et les modalités du processus être définies conformément.

Dans la mesure du possible, une évaluation conjointe doit relever de l'investissement inter-agences pour coordonner les informations et les programmes, par exemple pour le développement d'un CAP d'urgence (Coordinated Agency Appeal) dont le but est de récolter des fonds, ou au sein d'un processus de planification de l'UNDAF – ou une analyse de la situation à l'échelle du pays - en particulier dans les situations d'intégration locale ou de rapatriement. Pour les situations dans lesquelles on compte sur des activités d'autosuffisance et plus productives (par exemple lorsqu'un panier alimentaire partiel est fourni), une évaluation méticuleuse des données relatives à la nutrition, à la mortalité et à la production agricole et microéconomique ainsi qu'à d'autres domaines doit être incluse.

## 3.2 Définir les objectifs et les termes de référence

### Déterminer la nature et la cible de la révision/réévaluation

Dans le cadre du mécanisme de coordination en cours du HCR/PAM, des réunions trimestrielles doivent être incluses aux activités du plan d'action conjoint (JPA) du HCR/PAM. Trois à six mois avant une mission d'évaluation conjointe (réévaluation), les cadres des programmes de chaque organisation doivent cibler les discussions sur les paramètres et la portée, les exigences et les procédures de la prochaine mission d'évaluation conjointe. Ces discussions préliminaires doivent déboucher sur :

- une décision conjointe sur le type de processus de révision/réévaluation nécessaire ;
- la préparation de la première version des objectifs et des questions stratégiques et/ou opérationnelles particulières à traiter ;
- un accord de principe quant à la nécessité d'associer le siège et/ou les bureaux régionaux à la phase finale – la mission – (voir ci-après) et quant à la durée de cette mission ; et
- un plan de travail pour le stade préparatoire de la révision/réévaluation, notamment les mesures nécessaires pour garantir que les informations pertinentes de suivi sont ou seront recueillies, et que toutes les études spéciales requises seront organisées à temps
- Une analyse conjointe des données secondaires et des informations utiles sur les tendances, qui permettront de se concentrer sur la réévaluation/révision et d'éviter de doubles efforts.

La durée de la mission finale dépendra de la complexité des questions à traiter et du nombre d'informations collectées et de l'analyse entreprise (par le biais d'un suivi et/ou d'études spéciales) les mois précédents. Idéalement, un Comité permanent conjoint des opérations HCR/PAM (ou un organe similaire) au niveau du pays sera chargé de planifier la révision/réévaluation et d'assurer le suivi des recommandations convenues.

### 3.3 Fixer le calendrier de la révision/réévaluation

Le calendrier de la révision/réévaluation sera fixé de concert par le Représentant du HCR et le Directeur de pays du PAM, en consultation avec leurs directeurs régionaux et leurs sièges (HCR-PH/HIV et PAM-OMXF) et l'UNCT. Il tiendra compte des facteurs suivants :

- considérations saisonnières vulnérables (y compris le cycle agricole ou les saisons avec une hausse des infections/diarrhée chez les enfants) afin de « capturer le risque » et de garantir une bonne identification des stratégies de survie et des facteurs de composition qui contribuent à l'insécurité alimentaire ;
- évènements antérieurs pouvant représenter un « choc » pour la population déplacée (catastrophe naturelle, mouvements de population, délocalisation ou départ d'un nombre significatif de personnes en raison d'un rapatriement spontané ou librement consenti) ;
- calendrier du programme en termes de besoin de générer une nouvelle EMOP ou IPSR ou un nouveau cycle budgétaire ;
- facteurs susceptibles d'empêcher l'équipe de révision/réévaluation d'accéder à certains sites, tels que la logistique/l'état des routes, etc. ;
- l'expertise disponible ou les rapports d'études spécifiques susceptibles d'être nécessaires pour que la révision/réévaluation puisse traiter correctement certaines priorités ;
- dans une situation de grande insécurité, une 'ouverture' permettant de procéder à une révision/réévaluation minutieuse.

### 3.4 Lorsque la participation des sièges/bureaux régionaux est nécessaire

La participation des sièges/bureaux régionaux à la mission finale conjointe sera décidée au cas par cas. Elle sera généralement envisagée dans les cas suivants :

- révision/réévaluation destinée à servir de base à une nouvelle IPSR du PAM ;<sup>6</sup>
- questions sensibles et/ou complexes à traiter ; ou
- le programme est important et présente un intérêt d'actualité pour la communauté des donateurs.

Le Représentant du HCR et le Directeur du PAM sur le terrain doivent faire une proposition conjointe à leurs bureaux régionaux et aux unités de leurs sièges respectifs concernant

---

<sup>6</sup> Les IPSR peuvent être approuvées jusqu'à une durée de 3 ans. Beaucoup sont planifiées et approuvées pour 2 ans. Dans une situation particulièrement difficile et instable, une IPSR peut être approuvée pour une année.

leur participation. S'il y a des divergences de vues, elles doivent être référées aux directeurs régionaux pour une décision conjointe. Dans la mesure du possible, toujours inclure un technicien extérieur au pays afin de mieux vérifier les résultats et de garantir l'engagement du siège respectif envers les conclusions. Il peut s'agir d'un membre du personnel ou d'un consultant engagé lorsque cela est nécessaire.

## 3.5 Constituer l'équipe de révision/réévaluation

La composition de l'équipe sera décidée conjointement par le HCR et le PAM et inclura normalement la même proportion de personnel de programme, personnel technique et cadres des deux organisations que dans le cas d'une évaluation initiale :

- *HCR et PAM* : chaque organisation nommera ses propres représentant/participants, y compris le co-dirigeant de l'équipe.
- Le Directeur de pays du PAM et le Représentant (ou adjoint) du HCR participeront dans toute la mesure du possible en cas d'opération complexe à large échelle, notamment aux réunions importantes avec le gouvernement.
- Un nutritionniste, un expert en santé publique et sécurité alimentaire doit faire partie de l'équipe – qu'il soit issu de l'une des organisations, un donateur ou détaché d'une ONG.
- *Autres organisations des Nations Unies* : selon les besoins de la situation particulière et les possibilités d'autosuffisance et d'intégration dans des programmes locaux de développement, l'UNICEF, le PNUD, la FAO et/ou le BIT seront invités.
- *Gouvernement* : au moins un représentant de l'entité nationale chargée des réfugiés/IDP.
- *Donateurs* : un ou deux représentant(s) des donateurs principaux.
- *ONG* : les représentants des principales ONG seront invités.
- *Réfugiés/IDP* : un ou deux représentant(s) des réfugiés/populations déplacées seront si possible inclus.

La taille de l'équipe pour la mission finale sera décidée selon le nombre de sites à visiter. Si plusieurs sites à visiter sont éloignés les uns des autres, des sous-équipes devront être formées pour visiter différents sites en même temps.

## 3.6 Phase préparatoire

Tout comme dans le cas de l'évaluation initiale, un plan de travail convenu doit être élaboré pour les actions à mener au cours de la phase préparatoire, avant la 'mission' finale. Il se peut que le processus soit plus long que dans le cas d'une situation nouvelle, avec une plus

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

grande consultation, utilisation et analyse des données secondaires et même la création d'études spéciales. Cela comprendra normalement, mais pas seulement :

- l'engagement de tous les intervenants ;
- la compilation des informations sur les réfugiés et les populations hôtes ;
- l'entreprise d'un examen préliminaire et l'analyse des informations disponibles ;
- le résumé des actions prises selon des recommandations précédentes.

### Préparer un dossier d'instructions

*Les réévaluations, parties intégrantes du plan d'action conjoint, doivent être programmées, et la préparation conjointe d'un dossier d'instructions doit constituer une activité préparatoire importante de l'équipe chargée du plan d'action conjoint. (Note : lorsque l'OCHA et le CAP sont impliqués, utiliser la documentation commune de l'UNCT).*

Toute la documentation pertinente doit être compilée avant la 'mission' finale. La documentation dépendra de la situation mais sera collectée utilement selon les catégories globales (en-têtes) suivantes :

- les données démographiques (enregistrement et énumération des réfugiés/IDP, par classifications d'âge/sexe et leur bagage professionnel et éducatif)
- les informations sur les camps et les districts ; cartes géographiques
- les rapports précédents des évaluations et des examens conjoints
- la politique du gouvernement vis-à-vis des réfugiés/IDP (y compris les positions officielles et les déclarations de presse)
- la situation de sécurité (y compris tous les rapports disponibles sur les analyses de conflits)
- les documents des projets du PAM et les détails rassemblés (problèmes récents et projections actuelles)
- les informations sur la sécurité/autosuffisance alimentaires (notamment toutes les études socioéconomiques/d'existence et les données sur les projets de production agricole, autosuffisance et création de revenus)
- les données de distribution alimentaire & les rapports de suivi (notamment les rations distribuées en comparaison des plans ; les synthèses des rapports de suivi et les prélèvements de rapports individuels)
- les données sur le commerce
- les documents et rapports sur des projets non alimentaires



- l'état nutritionnel et sanitaire (y compris les rapports de toutes enquêtes nutritionnelles récentes)
- les besoins matériels et les ressources naturelles (rapports sur les évaluations en eau, sanitaire, abris, environnement, besoins en énergie)
- les services éducatifs et autres services sociaux (notamment les programmes alimentaires associés)
- les questions liées au genre et à la protection (y compris la violence d'origine sexuelle)
- la situation socioéconomique des zones accueillant des réfugiés et des populations hôtes ; l'impact des réfugiés/IDP sur la population hôte
- les indicateurs économiques de base du pays hôte
- les rapports et les évaluations des partenaires de mise en œuvre
- les rapports de la presse locale

Pour les pays couverts par une opération régionale du PAM (EMOP ou IPSR), la documentation doit être compilée pour chaque pays, et séparément du matériel de la révision régionale.

Le CD-ROM inclut des exemples de compilations de documentation de base ('kits d'instructions') qui facilitent grandement le travail des équipes d'évaluation conjointe et fournit une base ferme pour leurs analyses et recommandations. Pour un cas (Népal, 2003) 'toutes les informations' étaient disponibles pour les membres de la mission sous forme de copies et également sur disquettes pour faciliter l'analyse par les membres de la mission et permettre l'incorporation d'éléments dans le rapport de mission.

Si possible, les documents de base doivent être placés sur le site Web auquel tous les membres de la mission et autres parties concernées ont accès durant la phase préparatoire. Consulter le HCR-PH/HIV et le PAM-OMXF sur la façon dont cela est arrangé.

#### **Entreprendre un examen préliminaire et une analyse des informations disponibles**

Tout en compilant les données, comme indiqué ci-dessus, les membres de l'équipe de pays doivent essayer, sur une base préliminaire :

- d'identifier les changements, les tendances, les causes possibles sous-jacentes d'insécurité alimentaire, de malnutrition, etc. et toutes informations importantes sur les manques ;
- de résumer les coûts, et les changements et tendances dans les coûts/investissements dans (i) le stockage de la nourriture, le conditionnement et la distribution, et (ii) les activités relatives y compris l'autosuffisance.

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

- d'entreprendre la collecte de données supplémentaires pour combler aux manques importants – cela pourrait comprendre des études spécifiques socioéconomiques, nutritionnelles ou autres, si nécessaire.

Dans certains cas, les sommaires préliminaires ont été préparés avant la mission finale, qui les a ainsi vérifiés et peaufinés pour le rapport de révision/réévaluation sur la base des propres conclusions de la mission.

Pour les pays couverts par une opération régionale du PAM (EMOP ou IR-EMOP), résumer les attributions de nourriture et de ressources relatives aux différents pays, la base de ces attributions et la mesure avec laquelle les ressources pouvaient être redistribuées selon le changement des besoins.

### Résumer les actions sur les recommandations précédentes

Préparer une matrice sommaire montrant (i) les recommandations du dernier examen/évaluation ; (ii) l'action prise, en notant toutes les différences entre ce qui était recommandé, ce qui fût fait et pourquoi, et (iii) les résultats. Utiliser le format ci-dessous, qui doit être annexé au rapport de mission finale.

1	2	2
Recommandation	Action menée, et quand (expliquer les différences par rapport à la recommandation)	Résultats

## 3.7 Elaborer un plan de mission et un calendrier

Les éléments suivants doivent normalement être spécifiés dans le plan pour la mission finale de la révision/réévaluation. Le plan doit être finalisé au moins deux semaines à l'avance, si possible, afin que tous les concernés soient informés et préparés.

## Éléments clés du plan de travail de la mission

Éléments	Ce qui doit être fait
<b>Décider des sites à visiter</b>	<p>S'il y a plusieurs sites séparés, il pourrait ne pas être possible pour la mission de tous les visiter, bien que les arrangements doivent être faits pour en visiter le plus possible. Afin d'obtenir une image valable de la situation des différents sites, ceux à visiter et devant faire l'objet d'une enquête doivent être sélectionnés soigneusement pour obtenir un échantillonnage représentatif correct. Voir l'encadré ci-dessous.</p> <p>Prévoir des visites simultanées par des logisticiens dans les sites où il y a des risques pour la continuité du transport, des opérations de stockage et de conditionnement, ou la nécessité de revoir ces opérations et de considérer les possibilités d'améliorer leur fiabilité et leur efficacité.</p>
<b>Former des sous-équipes, si nécessaire</b>	<p>Si des sous-équipes sont nécessaires pour visiter des sites séparés simultanément, s'assurer que chaque équipe a une mixité raisonnable de compétences et d'expérience, et d'équilibre de genre. La taille de l'équipe/sous-équipe visitant un site doit se limiter normalement à 4 personnes.</p>
<b>Approuver les méthodes d'évaluation</b>	<p>Approuver à l'avance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● les techniques d'évaluation rapide à utiliser (et s'assurer que tous les membres de l'équipe se sont mis d'accord sur la manière d'utiliser les techniques choisies et de recouper les informations), voir Annexe D.</li> <li>● les types d'informateurs clés à rechercher et les types spécifiques d'informations à rechercher auprès d'eux ;</li> <li>● l'approche à utiliser en sélectionnant les interlocuteurs et les groupes cibles parmi les réfugiés/IDP, et les types spécifiques d'informations à obtenir d'eux ;</li> <li>● les enquêtes à entreprendre et la méthode d'échantillonnage à utiliser (voir le paragraphe 10.3). Si aucun membre de l'équipe d'évaluation n'a d'expérience ni de connaissances pour concevoir un modèle de stratégie appropriée, mobiliser quelqu'un qui propose une approche qui fournira des données qui pourront être utilisées pour faire des comparaisons valables parmi les différents groupes, si nécessaire.</li> </ul>

Eléments	Ce qui doit être fait
	<p><b>Se rappeler</b> : le point central se situe autant sur les changements et les tendances que sur la situation actuelle, et sur la situation de groupes distincts dans la population. Les données doivent être subdivisées selon les nombreuses catégories socioéconomiques des foyers (cela pourrait, par exemple, inclure les femmes chefs de foyers).</p>
<p><b>Préparer les formats de collecte des données et des rapports</b></p>	<p>Préparer les formats convenus pour la collecte des données et les rapports.</p>
<p><b>Entreprendre une formation</b></p>	<p>S'assurer que l'équipe reçoit des informations et une formation appropriées. Ce composant peut prendre de un à cinq jours.</p>
<p><b>Itinéraire, calendrier et logistique</b></p>	<p>Planifier l'itinéraire en tenant compte des réalités logistiques.</p> <p>Organiser le transport (y compris chauffeurs et essence) et l'hébergement dans tous les sites. Si les réfugiés/IDP sont dans des zones isolées où il y a peu de commodités, être le plus indépendant possible.</p>
<p><b>Communications et sécurité</b></p>	<p>S'assurer de l'existence des facilités de télécommunications permettant de faire des rapports réguliers aux bureaux du HCR et du PAM dans la capitale.</p> <p>Se procurer toutes les habilitations de sécurité requises auprès des autorités nationales compétentes.</p> <p>Si la zone est classée en phase 1 de sécurité par l'ONU ou plus haut, s'assurer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● les visites sur le terrain sont vérifiées par le fonctionnaire habilité ;</li> <li>● les moyens de communications et tous les autres arrangements sont conformes aux Standards de sécurité minimum pour les opérations des Nations Unies (voir CD-ROM) ; et</li> <li>● tous les membres des équipes ont suivi la formation sur la sécurité et reçu des instructions de sécurité.</li> </ul> <p>Arranger l'accompagnement d'un administrateur chargé de la sécurité avec la mission, si nécessaire.</p>

Eléments	Ce qui doit être fait
<b>Coordination</b>	Informar toutes les entités gouvernementales intéressées, les officiels locaux et les organisations dans les zones de réfugiés, les agences des Nations Unies, les ONG et les donateurs de l'itinéraire et du calendrier longtemps à l'avance.

## 3.8 Préparer et distribuer le rapport d'évaluation

**Enregistrer les conclusions de chaque jour** : tous les membres/participants de l'équipe et/ou sous-équipes d'évaluation doivent soumettre leurs notes sur les conclusions journalières au membre de l'équipe responsable de la compilation de la section thématique concernée du rapport d'évaluation global.

**Préparer et présenter un rapport d'évaluation** : avant la fin de la mission – avant que les membres externes de la mission (selon le cas) quittent le pays :

- le rapporteur, travaillant avec les co-dirigeants de l'équipe et un ou deux membres principaux désignés, le cas échéant, doit résumer les résultats et les conclusions provisoires, en quelques (3-4) pages ;
- les co-dirigeants de l'équipe doivent conjointement présenter ces résultats et conclusions provisoires au gouvernement hôte, aux autres agences des Nations Unies concernées, aux principaux donateurs et aux ONG clés dans une réunion conclusive spécialement organisée.

Ceci est important pour bénéficier des contributions de dernière minute et avoir une vision pour garantir l'aval de toutes ces parties.

**Peaufiner et signer le rapport sommaire** : dans les deux jours après la réunion conclusive :

- le rapporteur et les co-dirigeants de l'équipe doivent peaufiner le rapport sommaire, en tenant compte des discussions de cette réunion, et le signer ;
- le Représentant du HCR et le Directeur du PAM doivent également signer le rapport sommaire.

**Préparer et circuler une première version du rapport complet** : dans les 10 jours après la réunion conclusive :

- le rapporteur, en collaboration avec les co-dirigeants de l'équipe et un ou deux membres principaux désignés le cas échéant, doivent soumettre la première version du rapport en entier au Représentant du HCR et au Directeur du PAM.

- Le Représentant du HCR et le Directeur du PAM doivent conjointement faire circuler la première version du rapport à tous les membres de l'équipe d'évaluation, aux départements gouvernementaux pertinents, aux principaux partenaires des ONG, aux autres agences des Nations Unies, aux donateurs principaux, aux directeurs régionaux et unités concernées des sièges du HCR et du PAM, et les inviter à faire leurs observations dans les 10 jours
- le Représentant du HCR et le Directeur du PAM doivent également signer le rapport.

**Utiliser le rapport d'évaluation :** Une réunion de planification ou une série de réunions (ateliers) doit être organisée dans les 30 jours par les deux agences afin de garantir un vaste partenariat et des discussions sur les propositions de programme concrètes pouvant être intégrées à la révision du plan d'action conjoint. La stratégie adoptée en matière de sécurité alimentaire sera formulée de façon à inclure les options et les besoins en aide alimentaire, les programmes de subvention alternatifs (vivres contre travail ou modalités d'espèces), les exigences de l'alimentation sélective, la réponse aux besoins en micronutriments, les exigences relatives aux articles non alimentaires, les considérations pour les communautés hôtes, etc.

**Communiquer le rapport :** Une fois que les recommandations de programme ont été intégrées au rapport et que celui-ci a été finalisé, il doit être signé par les représentants respectifs (ou Directeurs régionaux) puis communiqué : au Gouvernement ; à toutes les entités gouvernementales, les organisations et les donateurs qui ont contribué à la préparation et/ou participé à l'évaluation, y compris les sites sur le terrain ; les bureaux régionaux et les unités concernées des sièges du HCR et du PAM ; et au Coordonnateur Résident des Nations Unies et autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies.

### 3.9 Préparer la matrice du projet de plan d'action conjoint (JPA)

Comme annexe au rapport complet, une matrice de plan d'action conjoint doit être préparée énumérant les recommandations de l'évaluation conjointe, les actions spécifiques à prendre pour mettre en œuvre ces recommandations, la date à laquelle elles doivent être remplies et qui sera responsable. Utiliser le modèle ci-après.

1	2	3	4	5	6	7
Recommandation	Priorité élevée/faible	Action requise	Coût estimé (\$EU)	Responsabilité	Emploi du temps	Action menée

☞ Pour un exemple de matrice JPA, voir *Tanzania JPA 2003*, sur le CD-ROM

## 4. Préparation du rapatriement/retour et de la réinsertion

Ce chapitre décrit les aspects qui exigent une évaluation conjointe dans la perspective d'un rapatriement librement consenti à partir du/des pays d'asile et d'une réinsertion dans le pays d'origine.

### 4.1 Quel est le cadre « 4R » de la planification conjointe d'un rapatriement ou d'un retour ?

Le **cadre 4-R** fait référence à une collaboration pilote des Nations Unies pour le **Rapatriement**, la **Réinsertion**, la **Réhabilitation** et la **Reconstruction** – dans le pays ou la région d'origine. Il implique une base de partenariat plus vaste, coordonnée en particulier avec le PNUD et la Banque Mondiale, ainsi que les unités d'après-conflit des institutions des donateurs. Les leçons tirées du cadre 4-R ont montré qu'une vaste base de partenariat est nécessaire à la reconstruction de la capacité nationale souvent faible des pays dévastés par la guerre, afin d'assurer un redressement durable. Dans le cas du rapatriement des IDP, le HCR a un rôle limité en termes d'efforts déployés après le rapatriement. Une stratégie de retrait est élaborée afin d'assurer qu'un plus grand nombre d'agences et d'organisations de développement dotées d'une expertise plus adaptée soient en mesure et désireuses de suivre les activités continues après que les personnes déplacées rentrent chez elle.

Pour le *rapatriement librement consenti facilité et/ou organisé*, les aspects des arrangements de départ relevant de la compétence du HCR et du PAM sont planifiés entre les bureaux nationaux dans chaque pays d'asile, tandis que l'évaluation et la planification en vue de la réinsertion seront une nouvelle opération conjointe dans le pays d'origine.

La coordination est essentielle entre les bureaux se trouvant dans le pays d'origine et ceux de tous les pays d'asile. Dans tous les cas, le HCR doit tenir le PAM, ainsi que les autres intervenants, informés des possibilités de solution durable et associer le PAM aux consultations dès de début – aussitôt que le HCR et les différentes parties/le gouvernement se sont accordés sur un type particulier de solution.

Le HCR, travaillant avec le Coordonnateur Résident des Nations Unies, est responsable de mobiliser une action concertée, intersectorielle de l'équipe des Nations Unies dans le pays (UNCT), de la société civile et d'autres acteurs, y compris les agences de développement dans le but de soutenir la réinsertion dans le pays d'origine. Le HCR organise normalement des 'visites préparatoires' de représentants des candidats au rapatriement, dans le

pays d'origine, pour voir si les conditions de vie se prêtent à un retour sûr et viable. Le HCR doit associer le PAM à ces visites dans le pays d'origine.

En cas de *rapatriement spontané*, une évaluation conjointe doit être entreprise rapidement dans le pays d'asile pour déterminer les modifications à apporter aux opérations d'assistance en cours. Dans le pays d'origine, le HCR doit travailler avec le Coordonnateur Résident et l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT) pour organiser des évaluations inter agences des besoins en matière de rétablissement dans les régions de retour des réfugiés, et associer le PAM au processus.

### 4.2 Sur quelle base les 'paquet-retour' et de 'réinsertion' sont-ils conçus ?

Un '*paquet de réintégration*' est un ensemble d'articles non alimentaires (tels que bâche de plastique et jerrycans pour l'eau), et quelquefois une petite somme d'argent, fourni par le HCR aux réfugiés/IDP qui quittent le pays d'asile, pour les aider durant leur voyage et à l'arrivée dans leur zone de réintégration. Si nécessaire, le paquet peut également comprendre des petites quantités de nourriture (du PAM) destinées au même usage, mais qui sont généralement réduites au minimum pour éviter des problèmes de transport aux réfugiés ou personnes déplacées et au HCR.

Un '*paquet de réinsertion*' est une assistance fournie aux rapatriés après leur arrivée dans leur pays d'origine, pour une courte période, destinée à couvrir leurs besoins tandis qu'ils se réintègrent et progressent vers la sécurité alimentaire et l'autosuffisance. Ce paquet est défini pour chaque groupe de rapatriés sur la base d'une évaluation conjointe dans le pays d'origine, en tenant compte :

- de ce que les rapatriés pourront produire pour eux-mêmes et recevoir d'autres sources – une évaluation des moyens de subsistance et des actifs est capitale ici ;
- des standards sociaux et économiques locaux et de la capacité à réabsorber les réfugiés/personnes déplacées dans les économies locales – en particulier étant donné les éventuelles pénuries de nourriture et l'inflation dans les marchés locaux ;
- de ce qui est fourni aux rapatriés d'autres pays dans la région pour harmoniser le traitement accordé ;
- de l'assistance fournie aux autres groupes – comme ceux qui rentrent chez eux et les soldats démobilisés – et l'ensemble de la population de la région, afin de ne pas créer de disparités et de ressentiment entre les différents groupes ; et
- pour les rapatriés dans les zones urbaines, de la pertinence de la nourriture et autres formes d'assistance, à la lumière de l'offre du marché, afin d'éviter de créer un 'facteur d'attraction' dans les centres urbains.



### Assistance aux rapatriés et/ou dans les zones de rapatriement ?

Des stratégies de réinsertion sont développées « qui contribueront à intégrer les réfugiés dans leur ancienne ou nouvelle communauté, en gardant à l'esprit la situation globale en matière de sécurité alimentaire de ces communautés ainsi que les politiques et les sensibilités gouvernementales. En règle générale, l'assistance fournie aux communautés ou aux régions devrait être plus appropriée que celle qui est fournie aux individus »

[MOU # 3.13]

4

Dans les cas où une assistance spécifique du PAM à des rapatriés lors d'une opération de rapatriement organisé/facilité est appropriée, elle sera fournie ***pendant un minimum de 3 mois et généralement un maximum de 9 mois*** – jusqu'à la prochaine récolte pour les rapatriés dans les zones rurales. Si l'assistance initiale d'une durée de neuf mois n'est pas adéquate, comme cela est souvent le cas lorsque les moyens de subsistance sont perturbés sur de longues périodes, le PAM peut envisager d'inclure les réfugiés rapatriés/déplacés à un programme de secours/assistance ou de développement déjà établi dans la sous région ou parmi les populations hôtes. Des sous-groupes vulnérables de rapatriés peuvent également être intégrés à des programmes ciblés servant de mesures de sécurité – comme « vivre contres travail », alimentation scolaire ou programmes de distribution alimentaire basés sur la santé. Lorsqu'un tel programme est manquant, les deux organisations et les donateurs doivent mener des discussions sur l'utilité de faire appel et de créer un programme supplémentaire, avec la possibilité d'entreprendre un appel séparé pour cette phase. Le HCR est chargé de fournir aux rapatriés des précisions sur les paquets de rapatriement et de réintégration.

Exceptionnellement, un colis alimentaire de réintégration peut être distribué aux rapatriés lorsqu'ils quittent le pays d'asile. Cela a été fait pour quelques nomades et autres groupes difficiles à atteindre une fois qu'ils ont quitté le pays d'asile, mais il faut prendre en considération le transport, le stockage et la durée de conservation.<sup>7</sup>

Tout désaccord au niveau du pays concernant les colis de réintégration doit être référé aux directeurs régionaux, et toute question non résolue à l'Assistant du Haut Commissaire, HCR et au Directeur exécutif adjoint des opérations, PAM.

En cas de ***rapatriement spontané***, on privilégie normalement l'assistance multisectorielle par zone dans les localités qui accueillent les rapatriés plutôt que des colis de réintégration distribués à des foyers individuels de rapatriés.

<sup>7</sup> Des paquets de rapatriement ont été distribués aux nomades touaregs quittant le Burkina Faso en 1997, et à quelques réfugiés/IDP afghans quittant le Pakistan dans les années 1990 en échange de leurs cartes de rationnement.

### Quels sont les mécanismes pour fournir l'assistance ?

*Pour le HCR*, l'assistance est fournie dans un premier temps à travers la soumission et l'approbation d'un projet au titre du Plan d'opérations du pays existant (COP), s'il en existe un, en utilisant les ressources existantes, et/ou en tant que nouveau projet au titre d'un Budget supplémentaire (SB), spécialement si le rapatriement librement consenti est lancé après l'approbation du COP par le Comité exécutif (EXCOM).

Dans la plupart des cas, l'assistance au départ du PAM à partir du pays d'asile, se fera à travers une IPSR existante. Dans le pays d'origine, l'assistance du PAM à la réintégration se fera initialement à travers une opération en cours dans ce pays (s'il y en a une), une nouvelle opération (normalement une opération d'urgence), ou l'extension d'activités de développement du PAM en cours (avec des ressources supplémentaires mobilisées à travers une EMOP). Dans les cas où l'assistance aux réfugiés ou aux personnes déplacées passe par une opération régionale, l'aide dans le pays d'origine pourrait être fournie par le biais de la même opération en utilisant les ressources existantes.

## 4.3 Entreprendre les évaluations dans le pays d'asile et d'origine

### Dans le pays d'asile

Les perspectives de rapatriement librement consenti (ou toute autre solution durable) doivent être explicitement considérées durant chaque révision/réévaluation d'une opération en cours, voir le chapitre 3. S'il existe une possibilité de rapatriement librement consenti et si la planification doit commencer avant la prochaine révision/réévaluation prévu, le Représentant du HCR doit immédiatement informer le Directeur de pays du PAM et entreprendre un processus de planification et d'évaluation conjointe spéciales.

### Dans le pays d'origine

Le Représentant du HCR doit tenir le Directeur de pays du PAM informé de l'état de toute négociation avec le gouvernement concernant le rapatriement librement consenti, y compris les zones de réintégration proposées. Dès que ces zones ont été acceptées, le Représentant du HCR doit en informer le Directeur du PAM dans le pays, associer le PAM à un processus inter agences d'évaluation et de planification (normalement coordonné par l'équipe de pays des Nations Unies), et entreprendre une évaluation conjointe des besoins d'assistance alimentaire et connexe pour la période initiale de réintégration. On peut avoir recours à l'exploration d'une approche 4R et à l'engagement du PNUD et de la Banque Mondiale dans le cadre des activités de réhabilitation d'après-conflit.

## 4. Préparation du rapatriement/retour et de la réinsertion

Le PAM soutiendra le HCR en mobilisant des partenaires de développement pour collaborer à l'évaluation, à la conception et à la mise en œuvre de l'assistance liée à la sécurité alimentaire afin de réintégrer les rapatriés.

Quand il existe un plan d'urgence HCR/PAM (ou un plan d'urgence inter agences/équipe des Nations Unies dans le pays) pour le rapatriement et/ou la réintégration, il doit être appliqué, et le HCR et le PAM doivent entreprendre l'évaluation conjointe conformément à ce qui est décrit dans le plan.

### 4.4 Définir les objectifs et les termes de référence de l'évaluation

Les objectifs et les termes de référence de l'évaluation doivent être définis conjointement, en tenant compte du contexte local. Les objectifs courants sont suggérés ci-dessous. Les termes de référence doivent également spécifier l'approche à utiliser, les grandes lignes du rapport et la date à laquelle il doit être soumis.

#### Dans le pays d'asile

Les objectifs courants sont les suivants :

- définir tout besoin alimentaire et non alimentaire pendant le déplacement des réfugiés ou des personnes déplacées jusqu'aux points de départ du pays d'asile ;
- déterminer, en consultation avec le HCR et le PAM dans le pays d'origine, si de la nourriture 'à emporter chez soi' ou toute assistance matérielle connexe doit être distribuée aux réfugiés/rapatriés avant leur départ comme faisant partie du colis de rapatriement et, si oui, ce qu'il convient de distribuer et les modalités de distribution ;
- définir les dispositions à prendre concernant la récupération des cartes de rationnement des réfugiés ou des personnes déplacées sur le départ et la réduction correspondante des distributions qui continuent pour la population restante ;
- déterminer quelles actions conjointes doivent être prises pour préserver (ou réhabiliter si nécessaire) - au bénéfice des populations et des régions hôtes - les infrastructures (écoles, dispensaires, etc.) créées pour les réfugiés, et assainir et restaurer l'environnement.

#### Dans le pays d'origine

Les objectifs courants sont les suivants :

- définir tout besoin alimentaire et non alimentaire à l'arrivée ou dans les centres de transit par lesquels les rapatriés passeront ou dans lesquels ils resteront dans un premier temps ;

- identifier les possibilités qu'ont les rapatriés de parvenir à une sécurité et une auto-suffisance alimentaires viables en tant que membres pleinement intégrés de la communauté bénéficiaire ;
- déterminer quand les réfugiés des zones rurales bénéficieront vraisemblablement de leur première récolte après leur retour et dans quelle mesure cette récolte couvrira leurs besoins alimentaires et en termes de revenus ;
- définir les besoins en matière de soutien à la réintégration (y compris assistance alimentaire et non alimentaire) pour une période initiale fixée conjointement, en tenant compte de la nourriture et des ressources que les rapatriés pourront trouver par eux-mêmes ou recevoir d'autres sources après leur arrivée et, exceptionnellement, des articles 'à emporter chez soi' qu'ils auraient reçus en quittant le pays d'asile – définir l'assistance à fournir, la durée et les modalités de distribution ;
- identifier les possibilités d'intégrer des rapatriés aux activités de développement du PAM en cours ou nouvelles dans les zones de réintégration.

### 4.5 Organiser l'évaluation

#### Dans le pays d'asile

Quand une évaluation conjointe spéciale, ciblée sur le rapatriement, est organisée indépendamment de la révision/réévaluation périodique, l'équipe doit normalement inclure ceux qui participent généralement à une évaluation/révision avec une plus grande participation des donateurs et des organisations internationales, comme la Banque Mondiale et les agences de développement telles que le PNUD, l'UNICEF et la FAO.

Un calendrier doit être élaboré et la logistique, la communication et la sécurité doivent être assurées, à l'instar des autres évaluations conjointes.

#### Dans le pays d'origine

L'évaluation conjointe HCR/PAM devra si possible être intégrée dans une évaluation inter-agences globale, coordonnée par le gouvernement, le HCR et le Coordonnateur Résident des Nations Unies, et inclura un éventail d'acteurs de développement – services gouvernementaux, FAO, BIT, OMS, UNESCO, UNICEF, HABITAT-ONU et ONG – et des représentants des principaux donateurs. Exceptionnellement, une mission conjointe HCR/PAM pourra être organisée conformément à ce qui est décrit au chapitre 3.

Un usage efficace doit être fait des informations pertinentes existantes (y compris PAM-VAM et autre documentation).

### 4.6 Quelles méthodes utiliser ?

#### Dans le pays d'asile

Des données essentielles de planification seront élaborées à partir des plans préliminaires de rapatriement du HCR et du gouvernement. Si aucune évaluation approfondie de la sécurité alimentaire n'a été entreprise, les moyens de subsistance initiaux et les activités productives probables qui seront reprises au retour doivent être définies au moyen des méthodes décrites à la Partie II, chapitre 6 ainsi que dans le *Manuel d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence du PAM*.

Des visites seront effectuées :

- dans tous les camps ou sites de départ des réfugiés/personnes déplacées, pour discuter des dispositions à prendre avec les représentants des réfugiés et les groupes représentatifs ;
- dans tous les endroits où les réfugiés/personnes déplacées s'arrêteront pour dormir et/ou manger, afin d'observer les installations et de discuter des arrangements avec les autorités locales et les ONG partenaires.

#### Dans le pays d'origine

Des données essentielles de planification seront élaborées à partir des plans préliminaires de rapatriement du HCR et du gouvernement. Les conditions de rapatriement, en termes d'activité productives, d'économies locales, de risques et d'opportunités doivent au minimum être évaluées afin de mieux insérer et réintégrer les réfugiés/rapatriés. Note : si les conditions de rapatriement ne sont pas satisfaisantes, les réfugiés/personnes déplacées retourneront vraisemblablement dans les camps afin d'avoir accès à l'aide alimentaire. Il est extrêmement important de garantir des activités productives adéquates sur le plus long terme dans le pays ou la région d'origine.

Des visites seront effectuées :

- aux lieux de destination et aux centres de transit proposés :
  - pour observer le milieu ambiant et les facilités disponibles ; et
  - pour discuter avec les autorités locales et les ONG susceptibles d'être impliquées.
- dans toutes les localités, ou dans un échantillonnage représentatif de sites où les rapatriés seront réintégrés :
  - pour observer les conditions écologiques et économiques, et l'infrastructure ;
  - pour discuter avec les autorités locales, les représentants des communautés, les hommes d'affaires et les commerçants locaux, et les ONG ;

- pour discuter avec les groupes représentatifs (cibles) de la population locale.
- dans les sites et les aménagements logistiques essentiels à la livraison de la nourriture et autres denrées nécessaires :
  - pour inspecter les installations ;
  - pour discuter avec les transporteurs, les transitaires et les propriétaires d'entrepôts.

### Dans le pays d'asile – préparer le départ

Données essentielles de planification [*issues des plans préliminaires du HCR et du gouvernement*] :

- Nombre de personnes qui s'appêtent à partir et découpage démographique pour chaque zone d'installation ; profil social comprenant les femmes chefs de familles et les personnes ayant des besoins particuliers ;
- Le calendrier prévu des départs facilités/organisés et/ou le moment probable des départs spontanés ;
- Les familles se déplaceront-elles au complet ou certains membres partiront-ils les premiers pendant que les autres attendront ? Si tel est le cas, combien de temps ;
- Les routes et les moyens de transport à utiliser (et les coûts estimatifs si les réfugiés/personnes déplacées doivent payer) ;
- La nourriture pour le voyage doit-elle être fournie aux réfugiés/personnes déplacées avant le départ et/ou aux points de halte ? Si tel est le cas, quand et où la nourriture devra t-elle être fournie/distribuée, quel type d'aliments (sous forme sèche ou prête à manger), quelle quantité (pour combien de personnes).

Dispositions à prendre avant le départ : [discussion avec les informateurs clés et les groupes de réfugiés/personnes déplacées]

- Dispositions pour le retrait des cartes de rationnement : quand, comment, quelle incitation ;
- Articles 'à emporter' à fournir avant le départ : quoi, combien, quand ;
- Dispositions pour le transport des effets personnels, y compris (exceptionnellement) la nourriture 'à emporter' ;
- Quantités (réduites) à livrer aux sites de distribution pour ceux qui restent ;
- Coordination des plans et des calendriers avec tous les partenaires d'exécution, responsables gouvernementaux et les ONG.

## 4. Préparation du rapatriement/retour et de la réinsertion

4

Arrangements aux points de halte en cours de route (si nécessaire) : [grâce aux observations et aux discussions avec les informateurs clés et les dirigeants sur les lieux concernés]

- stockage de la nourriture
- équipements de cuisine
- eau
- logement
- assainissement
- soins de santé
- sécurité

Planification pour l'utilisation des sites et des équipements après le départ : [discussions avec les notables locaux, les responsables du développement et les ONG, ainsi que les groupes cibles de réfugiés/personnes déplacées et la population locale]

- les avantages à long terme que la population locale et la région peuvent tirer du site et des locaux construits pour les réfugiés/personnes déplacées, compte tenu du régime de propriété des terres ;
- les dispositions à prendre pour préserver les équipements après le départ des réfugiés/personnes déplacées, pour réhabiliter le site et les équipements, si nécessaire ;
- les dispositions à prendre pour l'utilisation et la gestion du terrain et des équipements.

### 4.7. Evaluation préliminaire du retour en sécurité et de la réintégration

#### Dans le pays d'origine – préparer le retour et la réinsertion

Données de planification essentielles du pays d'asile [*issues du HCR*] :

- Nombres de personnes, calendrier des arrivées, savoir si les familles arrivent au complet, ou si certains membres arrivent d'abord et les autres après ;
- Démographie, situation socioéconomique, profil de subsistances, qualifications, biens et ressources qui seront probablement ramenés, nombre de foyers particulièrement vulnérables et caractéristiques.

Données essentielles de planification dans le pays d'origine/retour [*issues du gouvernement et des données secondaires*] :

- lieux où les rapatriés doivent être réinsérés ;
- profils socioéconomiques et culturels de ces zones ;

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

- niveaux actuels des infrastructures et services dans ces zones ;
- niveau actuel de sécurité dans cette zone ;
- activités de développement en cours, planifiées et projetées dans ces zones (notamment activités de développement du PAM mais pas uniquement) ;
- politique gouvernementale en matière de restitution des terrains et des logements aux rapatriés, ou d'allocation de terrains et de logements aux rapatriés ;

Dispositions prises dans les centres de transit et d'arrivée : [*selon les observations et les informateurs clés*]

- stockage de la nourriture
- équipements de cuisine
- eau
- logement
- assainissement
- soins de santé
- sécurité

Perspectives de réinsertion et d'autosuffisance : [sur la base des données secondaires, des observations, et des discussions avec les informateurs clés et les groupes de futurs rapatriés venus sur place, ainsi que les résidents locaux]

- conditions politiques et sécuritaires ;
- potentiel de l'agriculture et de l'élevage – terrain par foyer, droits de propriété, fertilité, eau, potentiel commercial ;
- saisons des récoltes ;
- possibilités d'emplois (réguliers et saisonniers) ;
- programmes de développement (en cours et nouveaux) dans lesquels les réfugiés peuvent être intégrés ;
- ressources encore inexploitées sur place ;
- possibilités d'activités rémunératrices (pour les rapatriés en général et pour les personnes particulièrement vulnérables) ;
- contraintes liées au développement de l'activité économique ; possibilités de réduire les contraintes ;
- les qualifications et les avoirs des rapatriés correspondront-ils aux possibilités qui s'offriront à eux ;



## 4. Préparation du rapatriement/retour et de la réinsertion

- possibilités et capacités de formation (pour les réfugiés en général et pour les personnes particulièrement vulnérables) ;
- considérations liées au sexe et besoins des foyers particulièrement vulnérables ;
- situation et attitudes de la population locale – besoin et possibilités d’organiser des activités de développement sur place intégrant les rapatriés et la population résidente/locale ;

Sécurité alimentaire à court terme [sur la base des observations et des discussions avec les informateurs clés et les groupes cibles de futurs rapatriés venus sur place, ainsi que les résidents locaux]

- disponibilité prévue et prévisible de nourriture dans les lieux de réinsertion ;
- nourriture que les rapatriés seront en mesure d’obtenir/acquérir au cours des premières semaines et des mois qui suivront leur retour ;
- quand les réfugiés des zones rurales bénéficieront de leur première récolte après leur retour et dans quelle mesure cette récolte contribuera à leurs besoins alimentaires et de liquidités ;
- assistance alimentaire et connexe dont les rapatriés auront besoin (de la part du PAM et du HCR), et pour combien de temps (en général trois à neuf mois) ;
- Quels articles ‘à emporter’ les rapatriés doivent-ils recevoir lorsqu’ils quittent le pays d’asile, le cas échéant.

Autres besoins essentiels et possibilités de développement [sur la base des observations, des commentaires des informateurs clés et des groupes cibles]

- logement, eau, sanitaire – choix approprié des dispositions actuelles et planifiées ;
- services communautaires, santé, éducation – choix approprié des systèmes actuels et planifiés ;
- possibilités d’intégrer les rapatriés dans des activités de développement en cours ou nouvelles, notamment repas scolaires, autres activités soutenues par le PAM, et autres programmes de développement.



Pour plus de détails sur la planification en vue du rapatriement en général, voir :

- *Handbook for repatriation and reintegration activities*, HCR 2004
- *Reintegration – a practical checklist*, HCR, août 2003
- *Policy Framework and Implementation Strategy – UNHCR’s Role in Support of the Return and Reintegration of Displaced Populations, August 2008*



Pour plus de détails sur les possibilités d’autosuffisance, voir :

- *Handbook for self-reliance activities*, HCR, 2004

## 5. Suivi

Le HCR et le PAM sont responsables du suivi. Le personnel de terrain des deux organisations entreprendra régulièrement des activités de suivi conjointes ensemble sur les sites de distribution alimentaire et au niveau des foyers/de la communauté, et suivra également l'état nutritionnel général. Si, pour quelque raison que ce soit, le suivi conjoint n'est pas possible, le HCR et le PAM devront convenir de la personne chargée d'effectuer le suivi de la distribution et le suivi au niveau de la communauté, afin de garantir la présence des Nations Unies sur les sites de distribution, et d'éviter les doubles efforts de suivi au niveau de la communauté.

### 5.1 Quel est le but du suivi ?

Le but du suivi est :

- de vérifier si les opérations sont exécutées comme prévu et produisent les résultats attendus ;
- de détecter les changements de situation qui pourraient exiger une modification des plans, ou des recherches complémentaires par des experts (par ex., une enquête) ; et
- de permettre une modification ou une refonte de tout ou partie du programme, et de solliciter des actions au cas où des *vies sont menacées*.

Des indicateurs de base d'aspects de programme clés (*les efforts, processus et résultats* doivent être suivis dans toutes les situations, afin de pouvoir établir des *rapports de gestion axée sur les résultats*). Dans le langage du **suivi** et de l'**évaluation (M&E)**, les concepts suivants sont importants :

- Les **indicateurs d'intrants** sont les ressources (fonds), les investissements matériels (matériel de formation) et les objets (aide alimentaire) qui ont été fournis conformément au plan du programme ;
- Les **indicateurs de processus** sont les activités qui ont été entreprises comme cela avait été planifié. Par exemple, du matériel de formation a été créé mais un indicateur de processus révèle qu'un certain nombre de personnes a effectivement suivi la formation.

- Les **indicateurs de résultat** indiquent que le processus a atteint le résultat escompté, tel que le nombre de fois ou des enquêtes ont été menées suite à une formation.

En outre, dans le cas des évaluations (et non pas dans celui du suivi), des indicateurs d'impact sont utilisés pour mesurer l'impact réel sur le long terme. Celui-ci n'est toutefois pas mesurable dans le cadre du calendrier du suivi à court terme.

Les exigences liées au suivi sont *spécifiques au contexte* et seront définies au cas par cas. L'évaluation initiale et les examens/réévaluations ultérieurs doivent spécifier les aspects/indicateurs à suivre durant la période d'opération.

*L'admission des données nutritionnelles et sur la mortalité formera toujours un aspect clé du suivi d'une population déplacée, quelle qu'elle soit.* La mesure du poids et de la taille des enfants de moins de cinq ans (état nutritionnel aigu) donne un indicateur courant sur l'état nutritionnel d'une population entière, si d'autres variables sont contrôlées, et en particulier si le taux de mortalité global de la population en question est élevé ( 1 décès/10 000).

Le suivi en tant que tel fournira des informations essentielles pour la prochaine révision/réévaluation. L'encadré ci-dessous décrit les deux principaux types de suivi menés dans le cas des situations de réfugiés/personnes déplacées.

### Deux principaux types de suivi de l'aide alimentaire

*Le suivi sur les sites de distribution alimentaire* englobe (i) le processus de distribution, et (ii) ce que les bénéficiaires reçoivent effectivement (souvent appelé 'suivi du panier alimentaire').

*Le suivi au niveau communautaire et des foyers*, souvent appelé 'suivi aux postes de distribution' vise à (i) connaître l'usage de l'aide alimentaire par les bénéficiaires, (ii) identifier les changements en matière de sécurité alimentaire et les facteurs non alimentaires influençant l'état nutritionnel, le bien-être général et l'usage de la nourriture. Les problèmes de planification et de gestion globale du système de ciblage et de distribution peuvent aussi être identifiés.

## 5.2 Quelles sont les informations recueillies sur les sites de distribution alimentaire ?

Le suivi dans les **sites de distribution** se concentre sur :

- la vérification du processus de distribution – suivi dans le centre de distribution ; et

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

- la confirmation de ce que les bénéficiaires reçoivent réellement –suivi final, souvent appelé ‘suivi du panier alimentaire’.

Le but est d'identifier et de résoudre chaque problème. Les personnes chargées du suivi découvrent aussi les perspectives des bénéficiaires.

La liste de vérification suivante donne des conseils sur les éléments à surveiller lors de la distribution de nourriture :

- Les membres de l'équipe d'évaluation doivent observer tous les aspects du processus de distribution et discuter avec un échantillon aléatoire de bénéficiaires.

### Manutention et gestion des denrées alimentaires

- Quantités de chaque denrées prêtes à être distribuée sur le site, comparées aux quantités requises et allouées (et au stock planifié opérationnel)
- Bonne gestion de l'entreposage et du stock sur le site (quand la nourriture est entreposée sur le site)
- Etat des balances, des pelles graduées et autres équipements essentiels, et s'ils sont en nombre suffisant
- Preuve de pertes/dommages qui se sont produits lors du transport et du déchargement sur le site
- Empilement correct de la nourriture; vérifier que les sacs de nourriture ne sont pas laissés ouverts et sans surveillance ; vérifier si de la nourriture a été renversée sur le sol dans la zone de distribution
- L'état des denrées

### Gestion du site et processus

- Proportion de femmes dans les comités communautaires chargés de l'alimentation et à des postes à responsabilités pour la gestion du processus de distribution
- Participation et contribution des bénéficiaires : par ex. pour décharger, organiser la distribution, assurer un contrôle/la sécurité lorsqu'il y a beaucoup de monde
- Manière de traiter les plaintes
- Vérifier s'il existe un système pour retracer les absents et opérer un suivi les concernant

### Le processus de distribution

- Pourcentage de femmes qui viennent chercher les rations

- Discipline dans la ‘queue de distribution’ et efficacité des dispositions prises pour s’assurer que les foyers/individus vulnérables ont un accès plus facile aux rations alimentaires ou sont aidés
- Vérifier si un appui spécifique a été apporté aux femmes (par ex. dans les centres de soins pour les enfants, aide pour le transport des rations alimentaires, sensibilisation de la communauté « masculine »)
- Vérifier si des mécanismes de sécurité adéquats sont en place et paraissent efficaces
- Vérifier que l’ordre et l’efficacité règnent lors du processus de vérification des inscriptions et des cartes de rationnement – état des registres ; y a-t-il des anomalies évidentes ; validité des cartes de rationnement vérifiée par échantillonnage aléatoire
- Inscription des aliments distribués aux bénéficiaires désignés; vérifier si les bénéficiaires signent à la réception des rations alimentaires
- Discipline et efficacité lors du mesurage et de la distribution des marchandises – comment les balances et les pelles graduées sont-elles utilisées ; pertes lors des distributions ; comment les pertes sont-elles consignées
- Vérifier que les récipients utilisés pour recevoir et porter les rations sont adéquats
- Procédures de vérification, de comptabilité et de traitement des containers vides et des surplus de marchandises après achèvement de la distribution

### Enquêtes aux points de sortie : suivi du panier alimentaire

- Si et dans quelle mesure les bénéficiaires sont interrogés et leurs rations vérifiées lorsqu’ils quittent le site; la méthode d’échantillonnage utilisée (aléatoire ou systématique par ex. tous les 30 bénéficiaires)
- Rigueur du pesage des marchandises que les bénéficiaires ont réellement reçues ; niveau des anomalies constatées
- S’assurer que la validité des cartes de rationnement est vérifiée (calcul du pourcentage de bénéficiaires éligibles et inéligibles)
- S’assurer que les vérificateurs contrôlent le profil des bénéficiaires pour voir s’il correspond aux critères établis

### Sondage aléatoire des réfugiés interrogés par les membres de l’équipe d’évaluation

- S’assurer qu’ils comprennent leurs droits ; ce qu’ils ont reçu récemment lors des distributions précédentes

- ❑ Vérifier s'ils ont signalé des problèmes/s'ils ont déposé des plaintes, ce qui a été fait à cet égard
- ❑ Satisfaction des bénéficiaires quant au type et à la qualité des marchandises, au processus de sélection/d'inscription, au processus de distribution et aux changements récents apportés aux quantités, à la composition ou aux procédures de distribution

☞ Des modèles d'enregistrement et d'établissement des rapports figurent dans '*Food Tool Kit*', HCR 1999.

### 5.3 Quelles informations sont recueillies pour le suivi au niveau de la communauté et des foyers ?

**Le suivi au niveau des foyers et de la communauté** – parfois appelé 'suivi de contact avec les bénéficiaires' (ou 'suivi après la distribution') – met l'accent sur :

- les informations obtenues sur l'utilisation de l'aide alimentaire par les bénéficiaires ; et
- l'identification de tout changement de situation en matière de sécurité alimentaire, notamment les aspects non alimentaires influençant l'état nutritionnel, le bien-être général et l'utilisation de la nourriture, qui doivent être confirmés par le biais d'une enquête d'experts plus approfondie.

Les problèmes de planification et de gestion globale du système de ciblage et de distribution peuvent aussi être identifiés.

Le 'suivi de contact avec les bénéficiaires' est plus utile s'il est entrepris une ou deux semaines après une distribution (pour les distributions très espacées dans le temps). S'il s'agit d'une distribution mensuelle, l'exercice de suivi doit avoir lieu une fois par mois aux stades initiaux de déplacement ou lorsque des problèmes persistent dans le camp (cas déclarés d'exploitation sexuelle, de malnutrition sévère, de vol, de rançonnement, etc.), et au moins chaque trimestre dans des conditions plus stables.

Une attention particulière doit aussi être apportée au suivi au niveau des foyers et de la communauté à la suite d'événements affectant significativement l'accès des réfugiés/IDP à la nourriture (y compris événements climatiques et autres affectant les activités d'auto-suffisance, ou changements, prévus ou non, en matière de rationnement).

#### **Les techniques pour le suivi des contacts avec la communauté/les bénéficiaires**

Utiliser une combinaison d'observations prudentes, d'enquêtes informelles, d'écoute attentive et d'entretiens semi-structurés avec les informateurs clés et les groupes cibles des sous-groupes les plus vulnérables, des groupes de femmes et des groupes religieux. Inter-

roger directement les femmes, les hommes et les enfants pour connaître leur avis sur l'accès, l'usage et les résultats des interventions. Le cas échéant, des enquêtes rapides par échantillonnage peuvent également être organisées. La liste de vérification ci-dessous suggère une liste d'informations à recueillir au niveau des foyers afin de vérifier la fiabilité des informations provenant d'autres sources. Cela permet d'identifier les zones pour lesquelles des enquêtes plus détaillées sont nécessaires.

Des informations plus détaillées et plus précises (et représentatives) seront réunies lors d'enquêtes sur les foyers – voir, par exemple – *Refugee camp vulnerability survey – Iran – household questionnaire* (sur le CD-ROM).

- Conditions matérielles* : bonne adaptation du logement, des vêtements, du matériel de couchage et des articles non alimentaires ;
- Stockage de la nourriture* : dispositions et conditions de stockage de la nourriture dans les foyers ; preuves que des pertes se sont produites pendant le stockage ;
- Préparation des aliments* : disponibilité des ustensiles nécessaires, fourneaux, équipements pour le broyage/la mouture, eau et combustible domestique ; préparation séparée d'aliments digestes pour les très jeunes enfants, ainsi que les personnes malades et âgées ;
- Combustible domestique et pratiques* : sources de combustible domestique ; ou trouve-t-on du combustible ; les pratiques de cuisson sont-elles économiques ;
- Alimentation et soins des nourrissons et des jeunes enfants* : proportion de femmes qui allaitent et durée de l'allaitement maternel ; types d'aliments complémentaires (sevrage) utilisés pour les jeunes enfants ; les pratiques ont-elles changé ; risques évidents pour la santé des nourrissons et des enfants ; les adultes sont-ils informés des dangers des mauvaises pratiques ;
- Approvisionnement en eau* : distances jusqu'aux sources d'eau ; quantité d'eau collectée quotidiennement ; conditions adéquates de stockage de l'eau (y compris protection de la qualité de l'eau) au niveau des foyers ;
- Assainissement* : distance jusqu'aux toilettes ; toilettes appropriées ; dispositions pour le traitement des déchets (solides et liquides) ; preuves de vecteurs de maladies ; ce que les réfugiés/IDP font pour améliorer les conditions d'hygiène ;
- Soins de santé* ; certains membres des foyers sont-ils malades ou l'ont-ils été récemment ; si oui, se sont-ils fait soigner, comment ont-ils obtenu des médicaments ; leur perception de la qualité des services.

 Des conseils sont fournis dans le *Food Tool Kit*, FTM-2(b), HCR 1999.

### Interpréter et utiliser les données du suivi

Les données du suivi au niveau des foyers et de la communauté doivent être examinées pour identifier les tendances et les changements inattendus, et être analysées dans le contexte global – triangulées avec d'autres données de différentes sources :

- Observer en particulier les changements dans : ce que les personnes mangent effectivement ; les proportions des rations consommées, vendues ou échangées ; les stratégies de subsistance et de survie utilisés – notamment l'adoption de mécanismes de 'détresse' ou leur intensification.
- Tenir compte d'autres données pertinentes telles que mortalité et morbidité ; changements dans les taux d'admission aux programmes d'alimentation complémentaire, notamment thérapeutique ; nouveaux mouvements de populations ; changements dans les arrangements de distribution ou la composition des rations alimentaires ; changements en matière de sécurité ; etc.

Lorsque les stratégies de subsistance et de survie sont sensibles à des changements de situation prévisibles, même relativement limités, un 'index des stratégies de survie' (CSI) peut être établi et utilisé pour suivre l'étendue et la gravité des changements dans les mécanismes de survie utilisés.

☞ Pour des détails relatifs à l'établissement et à l'utilisation d'un tel index, voir *Food security proxy indicators (Indicateurs courants de sécurité alimentaire)* dans le *Manuel d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence*, 2009.



# **PARTIE II**

## **EVALUATION APPROFONDIE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE**

Cette partie traite des principes et des concepts globaux liés à l'évaluation alimentaire approfondie, aux zones urbaines et aux principes d'autosuffisance, à l'évaluation de l'état sanitaire et nutritionnel. Elle est complétée par les méthodes et les indicateurs du *Manuel d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence du PAM, 2009.*

## 6. Présentation générale des concepts de sécurité alimentaire

### 6.1 Introduction

Toute évaluation conjointe menée par le HCR et le PAM doit s'efforcer d'inclure des informations sur la sécurité alimentaire et l'autosuffisance, en particulier pendant la deuxième phase des opérations et après que la phase aigüe d'urgence/d'afflux est passée. Le HCR utilise le terme « autosuffisance » comme faisant partie de son mandat de **protection des réfugiés**. Bien qu'un individu ou un foyer ait pu être déraciné, une fois qu'il a décidé d'être réfugié et qu'il est accepté dans le pays d'asile, il/elle et sa famille sont en droit d'avoir une vie normale, en accord avec les paramètres juridiques internationaux.

Une analyse approfondie de la sécurité alimentaire, menée par le PAM, permet d'identifier les principaux moyens de subsistance (initiaux) et les stratégies de survie. À leur tour, ils permettent au HCR de développer une stratégie d'autosuffisance multi-annuelle avec des programmes consistant à améliorer les connaissances et les compétences, ainsi que des activités qui faciliteront une transition plus importante lorsque des solutions durables auront été trouvées.

Les coûts d'une évaluation approfondie sont en règle générale partagés entre le HCR et le PAM, surtout lorsque des services de conseil sont requis (voir MOU # 3.8)

Une analyse de la sécurité alimentaire peut être utilisée dans le cadre des méthodes d'estimation rapide, tout comme les évaluations initiales pour les nouvelles urgences, mais également pour les enquêtes approfondies utilisées dans des situations prolongées dont la durée dépasse quelques mois. Il est extrêmement important d'effectuer ce type d'évaluation pendant la première année du déplacement, puis de façon périodique par la suite.

Dans le contexte des personnes déplacées, l'évaluation met l'accent sur :

- le niveau de risque (pour les vies) et les actions requises immédiatement ;
- le niveau de risque (pour les moyens de subsistance) engendré par le déplacement ;
- le niveau de dépendance par rapport à une ration alimentaire, l'accès à la nourriture et la consommation d'une certaine variété d'aliments (en particulier lors de l'évaluation de la présence possible de carences en micronutriments) ;
- les actifs et les compétences qu'ils pourraient avoir ou pourraient être en mesure de générer ;

## 6. Présentation générale des concepts de sécurité alimentaire

- le cadre légal (en termes de légalité relative aux activités économiques et de subsistance des réfugiés) ;
- tout mécanisme de survie négatif et les moyens d'y remédier ; et,
- les communautés hôtes et les environnements et opportunités/risques pour une plus grande sécurité alimentaire parmi tous les groupes.

Ce chapitre aborde le sujet de façon générale et n'a pas pour but de fournir plus qu'une présentation générale des concepts de sécurité alimentaire. Pour de plus amples informations sur les méthodes, voir le *Manuel d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence du PAM*, 2009.

Toute évaluation de la sécurité alimentaire s'inscrira nécessairement dans le contexte d'autres ensembles de données possibles et de systèmes de recueil et d'interprétation des données. La mission d'évaluation conjointe doit par conséquent toujours être coordonnée avec les partenaires afin d'éviter de doubles efforts et d'assurer que toutes les données pertinentes disponibles pour les populations hôtes sont disponibles.

Des **données primaires** peuvent être recueillies à la fois pour la mission d'évaluation conjointe et/ou toute autre révision (telle que la réalisation d'une enquête nutritionnelle plusieurs mois avant la mission). Elles doivent cependant être coordonnées avec toutes les autres agences et partenaires du gouvernement afin de maximiser les fonds de recueil des données.

Les **données secondaires**, par exemple celles recueillies par le biais des statistiques de service (comme le HIS, système d'information sur la santé), ou les données issues d'enquêtes (recherche de l'UNICEF sur l'anémie, ou recensement du bétail par le FAO) doivent toujours être utilisées dans toute la mesure du possible. En cas de situations prolongées, ou dans le contexte d'intégration ou de réinsertion locale des réfugiés, la meilleure façon de procéder consiste à s'assurer que le recueil et la recherche d'informations existantes parmi tous les partenaires est précédée d'un *examen préliminaire d'une durée de trois mois au minimum*. Le recueil des données secondaires commence au début du processus d'évaluation et se poursuit jusqu'à la fin.

Dans le cas des évaluations approfondies de la sécurité alimentaire, le cadre *évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence* (EFSA) sera utilisé au moyen d'indicateurs normalisés et en garantissant des ressources techniques appropriées, dans la mesure du possible.

## 6.2 Quel est le cadre de l'analyse de la sécurité alimentaire d'urgence ?

L'analyse de la sécurité alimentaire doit utiliser une approche multidimensionnelle qui reflète le contexte social, économique et biologique d'un individu ou d'un foyer. Dans les situations d'urgence, lorsque des personnes ont été déracinées, l'ensemble des facteurs de composition introduits exige une attention immédiate sur l'insécurité alimentaire car des vies peuvent être en danger. Par conséquent, il est important, lorsqu'il s'agit d'une mission d'évaluation conjointe initiale dans une situation de nouvelle urgence, de s'assurer qu'une alimentation d'urgence est fournie aux personnes ayant perdu leurs moyens de subsistance, et de ne pas retarder l'aide jusqu'à ce qu'une analyse plus approfondie puisse être effectuée. Comme l'a fait remarquer le HCR, il est impossible de *protéger les réfugiés* si leurs besoins de base ne sont pas couverts.

Au Sommet mondial sur l'alimentation de 1996, la **sécurité alimentaire** avait été définie comme suit

*« La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ».*

L'analyse de la sécurité alimentaire dans des situations instables est donc similaire à toute urgence et se base sur trois piliers : (i) **disponibilité alimentaire** ; (ii) **accès à la nourriture** ; et (iii) **utilisation de la nourriture**.

La **disponibilité alimentaire** correspond à la quantité de nourriture **présente physiquement** dans une zone sous toutes ses formes : il s'agit en règle générale de l'aide alimentaire dans le cas d'une assistance de secours aux réfugiés, mais également de la production intérieure et des importations commerciales. Les disponibilités alimentaires peuvent être regroupées au niveau régional, national, du district ou de la communauté. Pour l'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence, les disponibilités alimentaires sont généralement analysées au niveau du district et de la communauté, alors que les disponibilités alimentaires nationales et régionales peuvent être prises en compte lors du développement de scénarios futurs et de discussions relatives aux options d'action. Dans le cas des réfugiés et des personnes déplacées, elles sont généralement analysées au niveau du camp, mais elles peuvent également mettre l'accent sur le district et la communauté si ces groupes sont dispersés parmi les résidents.

En cas de déplacement, les disponibilités alimentaires sont généralement déterminées par :

- les transferts – aliments fournis par les agences d'entraide (PAM) et/ou d'autres entités ;
- la production – nourriture produite dans la zone ;

## 6. Présentation générale des concepts de sécurité alimentaire

- le commerce – nourriture apportée dans la zone par les mécanismes du marché ;
- les stocks – vivres détenus par les commerçants et stockés dans les réserves du gouvernement ou apportés avec eux ;

L'accès à la nourriture est la capacité d'un foyer de réfugié ou d'IDP d'obtenir régulièrement des quantités de nourriture adéquate en associant ses emprunts, son aide alimentaire, ses propres réserves et sa production personnelle, ses achats. Voici quelques exemples :

- ration alimentaire des réfugiés/IDP (et aliments complémentaires fournis aux individus qui sont ensuite partagés parmi tous les membres) ;
- production personnelle – culture, bétail, artisanat, etc. ;
- apiculture – chasse, pêche et collecte d'aliments sauvages ;
- achats sur les marchés, dans les magasins, etc. ;
- troc – échange d'articles contre de la nourriture ;
- cadeaux ou envois de fonds de la part d'amis/de la famille ;
- subvention ou cadeaux uniques de la communauté/église, du gouvernement, des agences d'entraide, etc.

**Il se peut que la nourriture soit *disponible* mais *inaccessible*** pour certains foyers s'ils ne parviennent pas à obtenir une quantité ou une diversité suffisante de nourriture par le biais de ces mécanismes. Dans les situations de déplacements, une combinaison est souvent trouvée puisque les réfugiés et les personnes déplacées complètent souvent la ration d'aide alimentaire par d'autres sources alimentaires, pour bénéficier d'un régime alimentaire varié et sain, mais également en raison du sous-rationnement qui survient de façon périodique lors de la plupart des opérations de secours.

L'utilisation de la nourriture représente le troisième pilier de la sécurité alimentaire pour toute population. L'utilisation de la nourriture correspond à l'usage que font les foyers de la nourriture à laquelle ils ont accès, et à la capacité qu'ont les individus d'absorber les nutriments dans leur métabolisme – l'efficacité de la transformation de la nourriture par le corps. L'utilisation de la nourriture inclut:

- l'état sanitaire de chaque membre du foyer (souvent précaire parmi les populations stressées, déplacées et dans des zones surpeuplées) ;
- le mode de stockage, de traitement et de préparation des aliments, notamment l'eau utilisée, le combustible domestique et les conditions d'hygiène ;
- la qualité de la nourriture utilisée, et notamment le procédé de mouture utilisé, la présence possible de moisissures ou de contamination due à la péremption, la durée de conservation, le stockage ;

- les pratiques alimentaires, en particulier concernant les individus ayant des besoins nutritionnels particuliers comme les bébés, les jeunes enfants, les personnes âgées, les malades, les femmes enceintes ou qui allaitent ;
- le partage de la nourriture au sein du foyer et la mesure dans laquelle celui-ci correspond aux besoins nutritionnels des individus – croissance, grossesse, allaitement, etc. ;
- les conditions environnementales, l'exposition aux éléments météorologiques (froid) et les façons dont cela pourrait augmenter les exigences nutritionnelles et énergétiques.

Ainsi, il se peut que la nourriture soit *disponible* et *accessible* mais que certains membres d'un foyer n'en profitent pas pleinement s'ils ne reçoivent pas une part adéquate de la nourriture en termes de quantité et de diversité, ou si leur corps est incapable d'absorber la nourriture en raison d'une mauvaise préparation des aliments, ou d'une maladie. En particulier en ce qui concerne les populations de réfugiés et de personnes déplacées, un voyage prolongé sans nourriture, eau et/ou logement adéquat (protection contre le froid), un surpeuplement extrême après l'installation et d'autres facteurs néfastes pour la santé rendent souvent la population très vulnérable suite à un traumatisme physique, psychologique et social. L'utilisation de la nourriture est donc un élément à prendre largement en compte lors de l'analyse et sera illustrée par les données liées aux statistiques sur l'état nutritionnel, les micronutriments et la santé : les données relatives à la morbidité/mortalité.

### Etat nutritionnel

L'évaluation de la situation nutritionnelle fait partie intégrante de toute évaluation de la sécurité alimentaire d'urgence. Cela ne signifie pas nécessairement qu'une mission d'évaluation conjointe doit toujours procéder à une évaluation directe de l'état nutritionnel, comme le recueil de données anthropométriques, mais qu'elle doit s'efforcer d'obtenir de telles données lorsque des conditions d'urgence aiguës existent, ne serait-ce que pour identifier les enfants à risque via le PB. Pour de plus amples informations sur l'évaluation de l'état nutritionnel, voir le chapitre 9. Dans le cas des évaluations de la sécurité alimentaire, outre l'identification des risques et des problèmes de santé évidents qui affectent les personnes mal nourries, les informations relatives à l'état nutritionnel sont utiles. En effet, celles-ci donnent des indications objectives et comparables sur l'étendue des risques pour les vies et les moyens de subsistance. En particulier :

- La malnutrition sévère (*mesurée par un faible indice taille/âge ou périmètre brachial*) est un signe évident que des vies sont en danger ;
- La malnutrition chronique (*mesurée par un indice taille/âge faible*) indique qu'il existe des problèmes de longue date en termes de nourriture, de santé ou de soins, qui sont généralement liés à de mauvais moyens de subsistance ou à leur détérioration.

## 6. Présentation générale des concepts de sécurité alimentaire

*Note : un indice poids/taille faible, qui inclut l'arrêt de la croissance et l'émaciation, a été identifié comme étant un indicateur de risque de mortalité très sensible - il combine à la fois les aspects sévères et chroniques de la malnutrition.*

Les **causes de malnutrition** sont résumées comme suit dans les standards Sphere :

*« L'insécurité alimentaire est l'une des trois causes sous-jacentes de malnutrition [les deux autres étant les pratiques de santé et de soins]. Ainsi, s'il existe une insécurité alimentaire, il existe un risque de malnutrition, y compris des carences en micronutriments. La prise en compte de l'impact de l'insécurité alimentaire sur la situation nutritionnelle est une partie essentielle de l'évaluation de la sécurité alimentaire. Il convient cependant de ne pas supposer que l'insécurité alimentaire est l'unique cause de la malnutrition, sans prendre en compte les facteurs possibles de cause à effet en matière de santé et de soins ».*

6

Pour être précise, une analyse efficace de la sécurité alimentaire doit utiliser à la fois les données sur la malnutrition et sur la mortalité. Si des données primaires peuvent être recueillies lors de l'évaluation, la situation sera appréhendée avec une plus grande précision. Si aucune enquête ne peut être menée au moment de l'évaluation, des données secondaires devront être utilisées. Deux types de malnutrition peuvent être évalués et comparés :

L'**état sanitaire** correspond à la capacité qu'a le corps d'absorber et d'utiliser les nutriments consommés ; une maladie, telle que la diarrhée, par exemple, peut avoir pour conséquence que la nourriture ne fait que passer par le corps sans être absorbée. Le **secteur de la santé publique** fait référence aux conditions dans lesquelles vivent les personnes et à la contribution, ou non, de ces conditions à la santé humaine ; l'eau, l'assainissement, les systèmes de traitement des déchets et le type de logement sont des déterminants clé du secteur de l'environnement de la santé publique. Pour de nombreuses situations de déplacement à plus long terme, un **système d'information sur la santé** (HIS) est mis en place conformément aux normes internationales. Il fournit une abondance d'informations sur l'incidence, les tendances et la gravité des maladies. La connaissance des tendances de la mortalité chez les enfants de moins de cinq ans due à la diarrhée et aux maladies respiratoires permet souvent d'avoir des informations sur la malnutrition puisque ces conditions sont souvent liées.

De plus, les **pratiques de soins** décrivent les méthodes employées pour s'occuper et nourrir les membres dépendants d'un foyer. Parmi les facteurs, on trouve, entre autres, les pratiques alimentaires des bébés et des jeunes enfants, et en particulier l'allaitement et l'alimentation complémentaire. La malnutrition individuelle peut exister dans des foyers ayant un bon accès à la nourriture et un environnement sain, si les pratiques de soin ne sont pas adéquates en raison de l'absence de la mère qui peut être décédée, ou qui doit s'absenter du foyer pour partir à la recherche de ressources comme de l'eau, du combustible ou du travail. Lorsque la démographie d'un foyer est biaisée en raison de l'absence des hommes ou des femmes plus âgées déplacés, les pratiques de soin peuvent être compromises par le manque de temps des mères et des frères et sœurs plus âgés.

L'état de la sécurité alimentaire d'un foyer de réfugiés ou d'IDP ou d'un individu est généralement déterminé par l'interaction d'un large éventail de facteurs agro-environnementaux, socioéconomiques et biologiques. Tout comme dans le cas des concepts relatifs à la santé ou aux services sociaux, il n'existe aucune mesure directe et unique de sécurité alimentaire. La complexité des problèmes liés à la sécurité alimentaire peut toutefois être simplifiée en mettant l'accent sur:

- **le regroupement de la disponibilité alimentaire,**
- **l'accès d'un foyer à la nourriture, et**
- **l'utilisation individuelle de la nourriture (en mettant l'accent sur les plus vulnérables).**

Ces données sont ensuite complétées par celles qui concernent l'état nutritionnel et la santé (mortalité/morbidité) afin de disposer d'une image complète de la situation. Pour de plus amples informations, voir le chapitre 9.

### 6.3 Que sont les actifs et les moyens d'existence ?

L'analyse standard de la sécurité des moyens d'existence débute par l'étude des **actifs** des foyers et des **stratégies de subsistance**.

Un **actif** peut être défini comme « tout objet considéré comme étant précieux ou utile, comme une compétence, une qualité, une personne, etc.<sup>8</sup> ». Dans le Sustainable Livelihoods Framework, les actifs sont répartis dans six catégories :

- **Humain** : état sanitaire et nutritionnel, capacité physique ; compétences ; niveau d'éducation ; etc.
- **Social** : foyer, genre, parenté et autres réseaux ; groupes communautaires ; valeurs et attitudes, etc.
- **Financier** : revenus ; crédit et emprunts ; économies ; actifs en espèce ; etc.
- **Physique** : biens productifs tels que les outils et l'équipement ; magasins ; logement ; bétail ; infrastructure ; etc.
- **Naturel** : terre ; eau ; forêts ; etc.
- **Politique** : relations de pouvoir, accès aux (et influence sur les) processus gouvernementaux au niveau local et à un niveau plus élevé

---

<sup>8</sup> Chambers Compact Dictionary, Chambers Harraps Publishers Ltd, Edinburgh, UK, 2005



## 6. Présentation générale des concepts de sécurité alimentaire

Les **stratégies** correspondent aux méthodes employées par les foyers pour combiner leurs actifs afin d'obtenir de la nourriture, des revenus et d'autres biens et services dans le contexte dans lequel ils vivent. Des explications sont fournies dans le Sustainable Livelihoods Guidance Sheets :

*Les stratégies de subsistance pour lesquelles optent les gens, ainsi que le niveau d'influence qu'ils ont sur la politique, les institutions et les processus dépend en partie de la nature et de l'assortiment d'actifs dont ils disposent. Une combinaison de ces derniers est requise pour obtenir des résultats positifs en termes de moyens d'existence, c'est-à-dire pour améliorer la qualité de vie de manière significative et durable.*

PAM, *Manuel d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence*, 2009

6

Lorsque des personnes sont déplacées, elles deviennent vulnérables suite à la perte brutale de biens, d'options de subsistance et de ressources. C'est pour cette raison que les réfugiés qui traversent une frontière nationale ont la plupart du temps un besoin urgent de nourriture ou de liquidités. De la même façon, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays qui partent soudainement vers d'autres régions en raison d'un conflit perdront probablement leurs moyens de subsistance initiaux et auront donc besoin d'aide.

Toutefois, dans le cas d'opérations sur le plus long terme, la compréhension de la situation réelle de la sécurité alimentaire des personnes déplacées, qu'elles soient réfugiés ou IDP, permet au HCR et au PAM, ainsi qu'aux autres partenaires de planifier l'augmentation des stratégies de subsistance et d'éviter un comportement de survie négatif pouvant résulter du dénuement.

### 6.4 Quelles sont les stratégies de subsistance ?

Les stratégies sont utilisées dans les limites des biens existants et disponibles et représentent la « stratégie de subsistance d'un foyer ». Dans le cas des réfugiés et des IDP, l'aide alimentaire constitue souvent la stratégie centrale qui est ensuite complétée par d'autres activités. Vous trouverez ci-dessous un exemple de profil et d'utilisation de bien lorsqu'il est appliqué aux stratégies. Les cas de figure rencontrés dans les zones rurales pauvres et chez une population déracinée située dans une zone en conflit sont comparés. Le profilage est une méthode importante qui est utilisée dans le cadre de l'évaluation de la sécurité alimentaire.

## Exemple 6.1 Profilage

### Comparaison des actifs et des stratégies entre les zones rurales pauvres typiques et les zones de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays

**Exemple :** Une famille a le **profil d'actifs** suivant :

#### Pauvre rurale

- **Humain** : hommes et femmes en bonne santé et bien portants et en âge de travailler ; bonne connaissance de l'agriculture.
- **Social** : bien relié au sein de la communauté
- **Financier** : quelques biens productifs
- **Naturel** : pas de terre
- **Politique** : pas de représentants locaux au niveau national

#### Déracinée dans une zone de conflit

- **Humain** : en mauvaise santé, mal nourri, beaucoup de femmes chefs de foyers.
- **Social** : bien relié au sein de la communauté
- **Financier** : pas de biens productifs
- **Naturel** : pas de terre
- **Politique** : pas de représentants au niveau national mais fort leadership chez les réfugiés

Les actifs sont utilisés pour former une **stratégie de subsistance** :

- Le foyer qui se situe dans un environnement rural pauvre peut utiliser ses forts actifs **sociaux** dans le but d'obtenir des prêts lui permettant de louer des terres et d'acheter des outils agricoles et des moyens de production agricole. Cela lui permet d'utiliser ses actifs **humains** pour cultiver et compenser le faible niveau d'actifs **financiers** et **naturels**
- Un foyer déraciné situé dans une zone en conflit dépendra probablement des transferts **sociaux** (aide alimentaire) qui pourraient se transformer ensuite en actifs **financiers** (commerce) jusqu'à ce que des actifs **naturels** et des possibilités se présentent. La communauté des réfugiés est probablement très interdépendante et vit en forte proximité. Le prêt et l'emprunt de nourriture et d'actifs peuvent être plus important au sein des populations traditionnelles dont l'origine ethnique est similaire.

Adapté du *Manuel d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence*, PAM 2009

L'exemple ci-dessus montre que la démographie doit toujours former une partie centrale de l'analyse de toute évaluation approfondie de la sécurité alimentaire des réfugiés ou des personnes déplacées. En effet, il s'agit souvent de groupes anormaux et de groupes de réfugiés avec un nombre disproportionné de foyers dirigés par des femmes, et une proportion élevée de personnes à charges avec un grand nombre d'enfants et de jeunes, possédant moins d'actifs naturels et financiers.

### 6. 5 Importance du contexte

L'exemple ci-dessus montre également l'importance que revêt l'analyse du contexte dans lequel les réfugiés et les personnes déplacées résident, de même que les facteurs qui pourraient aider ou diminuer la sécurité alimentaire. Outre les actifs auxquels un foyer a accès, les stratégies qu'il peut employer sont affectées par le **contexte** de la façon suivante :

- La **politique** peut affecter l'accès aux actifs naturels par le biais de lois régissant la jouissance de la terre et les droits de propriété ; l'utilisation d'actifs physiques et économiques via une politique commerciale ; et le développement des actifs humains via le paiement des services d'éducation et de santé. Dans le cas du déplacement, il se peut qu'un réfugié ne dispose pas du statut légal pour être employé, bien qu'une activité économique informelle soit généralement tolérée si elle ne remplace pas les possibilités qui existent au niveau national. Le HCR doit étudier ici le **cadre légal** dans lequel les réfugiés peuvent participer à l'économie locale.
- Parmi les institutions, on trouve les services formels tels la santé, l'éducation, la vulgarisation agricole, mais aussi les institutions informelles ou habituelles comme celles qui régissent la participation de la main d'œuvre, à la fois pour les hommes et les femmes, la gestion des ressources naturelles des forêts, des pâturages et de l'eau, et la résolution des conflits. *Dans le cas des déplacements à grande échelle, les réfugiés ou IDP qui se disputent les ressources submergent souvent les institutions locales et de nouvelles structures gouvernementales doivent être inventées ou agrandies.*
- Les **processus** correspondent aux moyens mis en œuvre pour qu'une action soit menée et que des changements interviennent. Ils sont affectés par les relations de pouvoir et affectent à leur tour l'ensemble des stratégies disponibles pour un foyer ; par exemple, l'accès aux personnes d'influence renforce les stratégies. Les relations informelles, comme les traditions de confiance et d'aide réciproque sont essentielles aux stratégies de subsistance. Les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays font souvent l'objet de relations de pouvoir/leadership biaisés, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du camp ou de la zone d'installation. Il convient de veiller à ce que la création de structures de pouvoir artificielles, par le biais de la distribution de nourriture, soit évitée, car les réfugiés peuvent y faire l'objet de manipulation ou d'exploitation.

### 6. 6 Résistance, vulnérabilité et survie des réfugiés/IDP pour la sécurité alimentaire

Déplacement – qu'il s'agisse de franchir une frontière, ou d'être déplacé à l'intérieur du pays, un déplacement est presque toujours un choc important. Ce choc peut survenir lentement au fil du temps, ou de façon soudaine en l'espace de quelques heures ou quelques jours. Une question clé à poser concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle au sein

des groupes de réfugiés porte sur la durée de l'insécurité alimentaire de ces populations. Si une famille déplacée a souffert pendant des années de privation chronique en raison d'une guerre dans le pays d'origine, elle sera alors plus appauvrie, plus mal nourrie et moins apte à s'adapter que le foyer qui aura quitté de façon brutale ses conditions de vie « normales » et qui avait une bonne santé nutritionnelle avant d'être déplacé.

Ainsi, au sein d'une population déplacée, les foyers et les individus réagissent différemment. Les limites dans lesquelles ils peuvent supporter ces chocs sans que leurs moyens de subsistance ne soient perturbés de manière excessive dépendent de leur **résistance** et de leur **vulnérabilité**. Ces facteurs dépendent très souvent de leur passé de privation et des biens qu'ils ont pu apporter avec eux, ou encore du niveau auquel ils peuvent dépendre des communautés hôtes (par exemple s'ils sont de même origine ethnique), ainsi que les conditions de la zone et de l'endroit du déplacement, y compris les risques et les opportunités.

La résistance et la vulnérabilité correspondent à diverses approches pour décrire la même chose : un foyer ou un individu qui fait preuve d'une résistance faible est considéré comme étant vulnérable. La résistance et la vulnérabilité sont déterminés par :

- le type de **chocs** auxquels les personnes sont exposées, par exemple, la durée de l'exode, l'exposition aux conditions météorologiques/au froid, aux maladies ; le niveau de pauvreté avant le déplacement et les pénuries de nourriture, la durée écoulée sans aide, la durée et la sévérité des conditions de conflit, les traumatismes, etc. ;
- le degré de récupération des foyers et des individus après un choc.

Lorsque les chocs surpassent les difficultés auxquelles il faut faire face en temps normal, les foyers et les individus ont recours à des **stratégies de survie**. La migration, forcée ou non, est souvent considérée comme une stratégie de survie extrême qui, on le comprend, peut grandement perturber les stratégies de survie et de moyens de subsistance normaux, réduisant ainsi la résistance et augmentant la vulnérabilité. Cependant, dans d'autres cas, la réception de fonds envoyés par des migrants est une contribution essentielle aux moyens de subsistance des bénéficiaires.

***En général, plus un foyer a accès à des biens, et plus les stratégies disponibles sont variées, plus le foyer sera résistant.*** Il est toutefois possible que les foyers disposant d'un grand nombre d'actifs physiques, financiers ou naturels soient visés pendant un conflit ou une période d'agitation civile. Dans de tels cas, la vulnérabilité *augmente*.

Dans les situations de déplacement, les actifs sont normalement déterminés par un certain nombre de facteurs plus complexes, tels que :

- les conditions antérieures au déplacement ;
- ce qu'ils auront été en mesure d'emporter avec eux ;
- la durée de résidence des réfugiés et des personnes déplacées sur leur lieu de résidence actuel ;

## 6. Présentation générale des concepts de sécurité alimentaire

- les caractéristiques de la localité après le déplacement (par exemple, si elle est isolée ou à proximité des marchés), le niveau de surpeuplement, l'exposition, etc.

De plus, et en particulier là où le franchissement informel des frontières et la migration interne peuvent être plus fréquents, comme c'est le cas avec les bergers, l'accès aux biens possédés initialement peut être maintenu ; les membres de la famille peuvent ainsi retourner à leurs fermes d'origine ou vers leur élevage de manière saisonnière, afin d'entretenir ces biens et d'obtenir des revenus saisonniers. Dans ce cas, le fait de laisser les familles dans des camps et de recevoir une aide alimentaire constitue une stratégie de survie qui permet de doublement renforcer les perspectives de survie et de récupération d'un foyer.

L'exemple ci-dessus illustre une façon qu'ont certains groupes de personnes déplacées de diversifier et de renforcer leurs actifs ; il montre également l'importance de la **saisonnalité de la vulnérabilité** lorsque les possibilités de subsistance peuvent être diminuées ou augmentées, l'aspect saisonnier de la planification devient particulièrement essentiel en ce qui concerne le calendrier de l'aide.

6

### 6.7 Utilisation d'indicateurs

Une évaluation approfondie de la sécurité alimentaire d'urgence utilise un ensemble normalisé d'indicateurs afin de déterminer *la nature* des risques auxquels les individus et les foyers font face sur la base de leurs capacités (survie et résistance) et de leurs vulnérabilités. L'analyse est divisée en deux stades clés :

- **Analyse de la situation** : cette analyse porte sur la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel actuels de la population au moment de l'évaluation.
- **Analyse prévisionnelle et analyse des actions** : des scénarios sont mis au point afin de prévoir l'évolution et l'ampleur des tendances futures. Les types d'intervention et la capacité des intervenants à fournir une assistance sont définis.

La gravité d'une crise de la sécurité alimentaire ou d'une crise nutritionnelle dépend de la mesure dans laquelle la santé et/ou les moyens d'existence sont menacés. Le degré de gravité est mesuré à l'aide d'indicateurs courants.

Il est essentiel que le personnel du PAM et du HCR qui travaille avec les réfugiés s'efforce d'harmoniser les indicateurs (terminologie, définition et utilisation) au sein et en dehors des environnements de réfugiés/personnes déplacées afin d'éviter toute confusion. Selon la méthodologie d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence (EFSA) utilisée par le PAM, des ensembles clés d'indicateurs sont utilisés : taux de mortalité, indicateurs nutritionnels et indicateurs de sécurité alimentaire avec modifications des indicateurs réels utilisés selon le contexte et les circonstances et confirmés par des informations contextuelles et qualitatives. Parmi les indicateurs courants utilisés pour évaluer le niveau de gravité de l'insécurité alimentaire, on trouve : *A) Résultats relatifs à la consommation*

alimentaire ; B) Indicateurs d'accès à la nourriture ; C) Index des stratégies de survie ; et D) Nutrition et mortalité, comme suit :

- A) **Résultats relatifs à la consommation alimentaire.** Il s'agit d'un indicateur courant qui représente la valeur énergétique (calories) et nutritionnelle (teneur en macro et micronutriments) de la nourriture consommée. Il est basé sur la diversité diététique (nombre de groupes d'aliments consommés par un foyer sur une période de référence), la fréquence de la nourriture (nombre de fois, en général nombre de jours, pendant lesquels un groupe d'aliments particulier est consommé) et l'importance nutritionnelle relative des différents groupes d'aliments. Le résultat sur la consommation de nourriture est calculé à partir des types d'aliments et de la fréquence à laquelle ils sont consommés sur une période de sept jours. Le mode de calcul des résultats relatifs à la consommation de nourriture est décrit dans l'encadré ci-dessous :

### Exemple de calcul du résultat relatif à la consommation de nourriture

#### Dans le questionnaire destiné aux foyers

Il est demandé aux foyers de se souvenir des aliments **qu'ils ont consommés pendant les sept jours précédents**. Un score de 0 à 7 est attribué à chaque article selon le nombre de jours pendant lesquels il a été consommé. Par exemple :

- Des pommes de terre ont été consommées pendant trois jours sur les sept derniers jours. Le score attribué est alors égal à 3.
- Si des pommes de terre ont été consommées pendant trois jours sur les sept derniers jours, même si elles ont été consommées deux fois par jour durant chacun de ces jours, et au cours de deux repas, le score qui leur est attribué est aussi égal à 3.

#### Dans l'analyse

Les denrées alimentaires sont regroupées par groupes d'aliments et les fréquences de consommation de toutes les denrées alimentaires étudiées dans chaque groupe d'aliments sont ajoutées. Si la valeur de la fréquence ajoutée d'un groupe d'aliments est supérieure à 7, le résultat est égal à 7.

Un **poids** renseignant sur la **densité nutritionnelle** est attribué à chaque groupe d'aliments. Par exemple :

- Les haricots, les petits pois, les arachides et les noix de cajou ont un indice de poids égal à **3** qui indique la forte teneur en protéines dans les haricots et les petits pois, et la forte teneur en graisse dans les noix.
- Le sucre a un indice de poids de **0,5**, qui indique l'absence de micronutriments et le fait qu'il est généralement consommé en quantités relativement petites.

## 6. Présentation générale des concepts de sécurité alimentaire

Pour chaque foyer, le **résultat relatif à la consommation de nourriture** est calculé en multipliant chaque fréquence de groupe d'aliments par chaque indice de poids de groupe d'aliments, puis en additionnant ces résultats.

Le score maximum pouvant être obtenu par un foyer est égal à 112, ce qui implique que chacun des groupes d'aliments a été consommé chaque jour pendant les sept derniers jours.

Le score obtenu par un foyer est comparé aux **seuils prédéfinis** qui renseignent sur le statut de la consommation alimentaire du foyer. Le PAM applique les seuils suivants dans de nombreuses situations :

- Consommation alimentaire pauvre : de 0 à 21.
- Consommation alimentaire limite : de 21,5 à 35.
- Consommation alimentaire acceptable : > 35.

Ces seuils peuvent être ajustés à condition que cela soit clairement justifié.

Par exemple dans le cas des populations où la consommation de sucre et/ou d'huile est fréquente parmi la plupart des foyers sondés, même si la consommation d'autres groupes d'aliments est rare et le résultat faible. Dans ce cas, si ce régime à base d'huile et de sucre est combiné seulement à une consommation fréquente (7 jours) de féculents, le score est tout de même égal à 21. Cependant, ce régime ne peut évidemment même pas être classé comme étant un régime limite. C'est pour cette raison que les seuils peuvent passer de 21 et 35 à 28 et 42 (en ajoutant 7 à chaque seuil, cela vaut pour la consommation quotidienne d'huile et de sucre qui attribue 7 points au FCS).

Si la consommation d'huile et de sucre de la population globale est supérieure à ces seuils, les seuils du FSC doivent être modifiés comme suit :

- Consommation alimentaire pauvre : de 0 à 28.
- Consommation alimentaire limite : de 28,5 à 42.
- Consommation alimentaire acceptable : > 42.

*Note : Pour de plus amples informations sur les résultats relatifs à la consommation alimentaire, voir le Manuel d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence du PAM, 2009.*

Bien que cet indicateur fournisse des informations essentielles sur le régime actuel de chacun, le résultat relatif à la consommation alimentaire n'a qu'une valeur limitée lorsqu'il s'agit d'entreprendre une analyse approfondie des modes de consommation alimentaire, ce pour les raisons suivantes :

- Il est basé sur une période de rappel de sept jours seulement. Cette période est insuffisante pour procéder à une analyse complète de la consommation alimentaire sur de plus longues périodes, qui varie indéniablement en fonction des saisons. Par exemple :

- Elle ne donne aucune indication sur la quantité de chaque denrée consommée.
- Elle ne donne aucune information sur la consommation alimentaire intra-foyer, tel que qui mange en premier et en dernier.
- Elle n'indique pas de quelle façon la consommation alimentaire a changé suite à la crise, à moins que d'anciens résultats relatifs à la consommation alimentaire ne soient disponibles pour les mêmes foyers.

B) **Indicateurs d'accès à la nourriture.** L'accès à la nourriture est la capacité d'un foyer d'obtenir de la nourriture sur une période donnée ; les indicateurs sont adaptés à la population faisant l'objet de l'évaluation. Dans un environnement de réfugiés/personnes déplacées, les indicateurs d'accès à la nourriture peuvent comprendre :

- L'apiculture ou l'utilisation d'aliments sauvages ou de famine
- Les réserves de nourriture (distribution de ration générale)
- Les données sur le marché local telles que les termes de l'échange (coût des denrées alimentaires de base ou du bétail comparé proportionnellement au salaire journalier) et diversité de la nourriture disponible
- Les dépenses
- Les revenus

Dans les situations de réfugiés, l'utilisation des données secondaires liées à la nourriture, aux entrepôts alimentaires et à la distribution, et le recueil de données primaires sur les valeurs marchandes, ainsi que les entrevues des informateurs clés sur les possibilités types de travail et les salaires, permettent généralement de constituer un profil sur l'accès à la nourriture.

C) **Indicateurs des stratégies de survie.** Ces indicateurs font référence au comportement qu'adoptent les personnes pour s'adapter à l'insécurité alimentaire ; ils indiquent le niveau de risque qu'ils pourraient encourir. Dans les situations de déplacements, cet indicateur pourrait s'avérer des plus sensibles pour l'identification des risques. Les stratégies de survie viables font référence aux comportements adoptés pour aider à la survie, au maintien des moyens de subsistance et à l'atteinte du bien-être. Les stratégies de survie négatives correspondent aux comportements qui pourraient avoir un effet néfaste sur le bien-être à long terme, et qui entraînent un risque au niveau social et/ou environnemental. L'index des stratégies de survie (CSI) permet d'analyser la structure des stratégies de survie. Le développement d'un **index de stratégie de survie** est réalisé en fonction du **contexte** ; il constitue un premier indicateur pour ajuster les indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire.

Il convient de noter qu'en termes d'estimation rapide (RA) en particulier, la recherche dans l'index des stratégies de survie (CSI) a abouti à une version réduite. Le **CSI réduit**



## 6. Présentation générale des concepts de sécurité alimentaire

est un sous-ensemble du CSI spécifique au contexte. Il est cependant calculé au moyen d'un ensemble spécifique de comportements avec un ensemble universel de coefficients de sévérité pour chaque comportement. Note : L'index réduit est moins précieux pour l'identification des foyers les plus vulnérables dans un lieu donné. Il est cependant très utile à la comparaison des zones en crise ou au ciblage géographique, car il ne mesure que le même ensemble de comportements et utilise les mêmes poids. Souvent, dans le cas des réfugiés/personnes déplacées, ces actions sont menées lorsque les rations générales sont inférieures au niveau minimal requis et peuvent permettre de soulever ce problème. Ces actions incluent :

- la consommation d'aliments moins appréciés/chers,
- l'emprunt de nourriture ou l'aide d'amis et de la famille,
- la limitation de la taille des portions lors des repas,
- la limitation de l'apport des adultes afin que les enfants puissent manger, et
- la diminution du nombre de repas par jour.

### Note relative aux stratégies de survie négatives chez les réfugiés

En raison des vulnérabilités inhérentes aux groupes de réfugiés et de personnes déplacées, une mise en garde particulière doit être émise sur les stratégies de survie négatives. L'identification de *stratégies de survie négatives* pouvant survenir suite à un dénuement et des circonstances dangereuses chez les populations déracinées avertit de façon évidente que des interventions immédiates sont nécessaires. Lorsque ces stratégies sont employées, on peut se demander s'il convient d'attendre la réalisation d'une analyse à part entière de la sécurité alimentaire, et d'aller toutefois de l'avant et d'apporter de l'aide, tout en menant une analyse plus approfondie. La plupart des stratégies de survie négatives sont totalement contraires aux instruments de protection internationaux et aux conventions juridiques sur les droits qui orientent les activités dans l'intérêt des personnes déplacées. Elles peuvent comprendre :

- les enfants réfugiés ou déplacés qui quittent l'école pour participer à des activités rémunératrices
- les femmes et enfants réfugiés ou déplacés qui se prostituent ou effectuent des travaux forcés en échange d'une aide alimentaire ou pour acheter de la nourriture ;
- un déplacement plus éloigné ou l'envoi de membres de la famille – y compris des plus jeunes membres du foyer, à la recherche de travail ou de nourriture (en passant parfois par des zones truffées de mines antipersonnel) ;
- la subornation, ou toute autre forme de corruption, des travailleurs sociaux pour accéder à la sécurité alimentaire, ce qui entraîne des enregistrements faussés.

Cette liste n'est pas exhaustive et on remarque que les femmes et enfants déplacés sont ceux qui souffrent le plus souvent des conséquences physiques et sociales d'un environnement alimentaire fortement précaire ou aucune aide n'est disponible.

Dans les camps de réfugiés/IDP, l'accès à l'aide alimentaire et la consommation peuvent varier de manière importante d'une semaine et d'un mois sur l'autre en raison de ruptures au sein de la filière, des actions des donateurs, etc.. De ce fait, un rappel de sept jours ne reflète pas forcément les valeurs réelles sur une plus longue période.

Pour les raisons susmentionnées, de plus amples informations sont nécessaires pour pouvoir totalement comprendre les pratiques et les tendances de consommation alimentaire. Par exemple, les questions sur la consommation habituelle de nourriture doivent être posées afin de compléter le résultat relatif à la consommation de nourriture d'un foyer sur sept jours.

- D) Nutrition et mortalité. Pour finir, *toujours* inclure les indicateurs de **mortalité et les données sur l'état nutritionnel** avec les indicateurs de sécurité alimentaire qui permettent d'évaluer la disponibilité, l'accès et les moyens de survie, et le développement d'un CSI et l'administration via des groupes cibles ou des enquêtes par échantillonnage. Pour de plus amples informations, voir le chapitre 9.

**Les indicateurs de mortalité** sont évalués au niveau de la *population*. Dans les situations d'afflux rapide et grave de réfugiés, les données sur la mortalité sont tout d'abord recueillies en comptant le nombre de tombes. Ces données sont souvent obtenues ultérieurement auprès de sources secondaires, qui sont généralement des centres de service dans les camps, par exemple les services de statistiques des hôpitaux. Les principales données sur la mortalité peuvent également être recueillies, *mais un échantillon aléatoire représentatif doit également être utilisé*. Il est rarement possible d'obtenir des données précises sur la mortalité pendant les premiers stades de l'urgence, ce en raison du manque de recueil de données fiables et de mécanismes de rapport, de l'accès précaire et des circonstances en mutation rapide. En outre, dans la plupart des pays exposés à des catastrophes, aucune donnée fiable n'est disponible pour les périodes « normales ».

### Signification du taux brut de mortalité dans le cas des urgences

Taux brut de mortalité	Signification
< 1 décès pour 10 000 personnes par jour	Situation sanitaire raisonnable
1 à 2 décès pour 10 000 personnes par jour	Mortalité élevée
> 2 décès pour 10 000 personnes par jour	Urgence sanitaire

## 6. Présentation générale des concepts de sécurité alimentaire

L'**état nutritionnel** est mesuré par le biais d'enquêtes sur les mesures anthropométriques (corps) d'enfants âgés de six mois à cinq ans, et en comparant ces dernières aux normes internationales. Dans les cas d'urgence, en particulier avec les populations de réfugiés et de déplacés, l'utilisation de l'indice poids pour taille ou du périmètre brachial (PB) est recommandée pour identifier l'émaciation.

La comparaison d'un certain nombre d'indicateurs différents (y compris les indicateurs ci-dessus) est un bon moyen de déterminer le degré de gravité d'une crise.

☞ Pour de plus amples informations sur les indicateurs et les analyses, voir le *Manuel d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence du PAM*, 2009, chapitres II et IV.

6

### 6.8 Classifications basées sur la population

Outre la classification croisée des résultats sur la sécurité et la consommation alimentaire qui permet de déterminer les risques encourus par un foyer, la classification basée sur la population est désormais développée et permet de noter les risques d'un groupe donné selon différents niveaux d'insécurité alimentaire. Développé à partir de modèles de zones exposées à la famine dans la corne de l'Afrique, le **cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire** est utile pour classer les situations d'insécurité alimentaire.

L'IPC n'est généralement pas utilisé pour l'analyse dans les camps, à moins que l'objectif soit de faire une comparaison entre les camps. Dans ce cas, les mêmes méthodes et l'utilisation de données et d'indicateurs sont requises. L'IPC est plus utile lorsqu'il s'agit d'observer des situations de réinstallation/rapatriement local de réfugiés/personnes déplacées qui se déplacent ou retournent vers des zones d'insécurité alimentaire chronique. Dans ce cas, le HCR et le PAM peuvent être amenés à déterminer la nécessité d'intégrer les réfugiés à un programme de secours face à la sécheresse, par exemple, plutôt que d'appliquer le seuil arbitraire « d'une ration de trois mois », souvent appliqué dans le cadre des programmes de rapatriement. Ce modèle, composé de cinq phases, est illustré ci-dessous.

D'autres travaux inter-agence sur les indicateurs et les seuils seront effectués en 2008/2009 sous l'égide du FAO afin de peaufiner les phases ainsi que leur description.

## Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)

Phase de classification		Indicateurs et seuils	
1A Généralement en sécurité alimentaire	Taux brut de mortalité	< 0,5 / 10 000 / jour ;	
	Malnutrition aiguë	< 3 % (indice poids-taille < -2 z-scores)	
	Retard de croissance	< 20 % (indice taille âge < -2 z-scores)	
	Accès à l'alimentation/ Disponibilité	généralement adéquats (> 2 100 kcal/pers./jour), stable	
	Diversité du régime alimentaire	régime alimentaire diversifié, de qualité et quantité constantes	
1B Généralement en sécurité alimentaire	Accès à l'eau / Disponibilité	généralement adéquats (> 15 litres/pers./jour), stable	
	Dangers	probabilité et vulnérabilité faibles ou modérées	
	Sécurité civile	paix établie et structurelle	
	Avoirs relatif aux moyens d'existence	utilisation généralement durable (des 6 catégories d'avoirs)	
2 Insécurité alimentaire modérée / limite	Taux brut de mortalité	< 0,5/10 000/jour ; taux de mortalité moins de 5 ans < 1/10 000/jour	
	Malnutrition aiguë	> 3 % mais et < 10 % (indice poids-taille -2 z-scores), fourchette habituelle, stable	
	Retard de croissance	> 20 % (indice taille-âge < -2 z-scores)	
	Accès à l'alimentation/ Disponibilité	presque adéquats (2 100 kcal/pers./jour), instable	
	Diversité du régime alimentaire	déficit chronique de diversité de l'alimentation	
	Accès à l'eau / Disponibilité	presque adéquats (15 litres/pers./jour), instable	
	Événements adverses / Aléas	récurrents, vulnérabilité élevée en matière de moyens de subsistance	
	Sécurité civile	instable, tension perturbatrice	
	Stratégie d'adaptation	stratégies d'assurance	
	Avoirs relatifs aux moyens d'existence	utilisation perturbée et non durable (des 6 catégories d'avoirs)	
	Conditions structurelles	importantes entraves sous-jacents à la sécurité alimentaire	
3 Crise alimentaire et des moyens d'existence aiguë	Taux brut de mortalité	< 0.5 /10 000/jour ; taux de mortalité moins de 5 ans 1-2/10 000/jour	
	Malnutrition aiguë	10-15 % (indice poids-taille < -2 z-scores); > à la normale, en augmentation	
	Maladies	épidémies, en augmentation	
	Accès à l'alimentation/ Disponibilité	manque de garanties (2 100 kcal/personne/jour) obtenues par dilapidation des avoirs relatifs aux moyens d'existence	

## 6. Présentation générale des concepts de sécurité alimentaire

Phase de classification		Indicateurs et seuils	
		<b>Diversité du régime alimentaire</b>	diversité très insuffisante de l'alimentation
		<b>Accès à l'eau / Disponibilité</b>	7,5 - 15 litres/pers./jour, obtenues par dilapidation des avoirs relatifs aux moyens d'existence
		<b>Dénuement/Déplacement</b>	tendance nouvelle, diffusée
		<b>Sécurité civile</b>	conflit peu diffus, de faible intensité
		<b>Stratégie d'adaptation</b>	stratégies de crise; indice de stratégie d'adaptation (CSI) > à la référence, en hausse
		<b>Avoirs relatifs aux moyens d'existence</b>	épuisement ou perte accéléré et critique d'accès
4	Urgence humanitaire	<b>Taux brut de mortalité</b>	1-2/10 000/jour, > 2 fois le taux de référence, en augmentation; taux de mortalité moins de 5 ans > 2/10 000/jour
		<b>Malnutrition aiguë</b>	>15 % (indice poids-taille < -2 z-scores); > à la normale, en augmentation
		<b>Maladies</b>	pandémie
		<b>Accès à l'alimentation/ Disponibilité</b>	grave insuffisance des garanties; incapacité d'accéder à 2 100 kcal/pers./jour
		<b>Diversité du régime alimentaire</b>	consommation régulière de 2-3 grands groupes d'aliments, ou moins
		<b>Accès à l'eau / Disponibilité</b>	< 7,5 litres/pers./jour (utilisation par l'homme uniquement)
		<b>Dénuement/Déplacement</b>	concentré, en augmentation
		<b>Sécurité civile</b>	conflit diffus, de forte intensité
		<b>Stratégie d'adaptation</b>	stratégies de détresse; indice nettement > à la référence
		<b>Avoirs relatifs aux moyens d'existence</b>	épuisement, ou perte d'accès, quasi total et irréversible
5	Famine / Catastrophe humanitaire	<b>Taux brut de mortalité</b>	> 2/10 000/jour
		<b>Malnutrition aiguë</b>	> 30% (P/T < -2 z-scores)
		<b>Maladies</b>	pandémie
		<b>Accès à l'alimentation/ Disponibilité</b>	insuffisance extrême des garanties; disponibilités très inférieures à 2 100 kcal/personne/jour
		<b>Accès à l'eau / Disponibilité</b>	< 4 litres/pers./jour (utilisation par l'homme uniquement)
		<b>Dénuement/Déplacement</b>	de grande échelle, concentré
		<b>Sécurité civile</b>	conflit diffus, de forte intensité
<b>Avoirs relatifs aux moyens d'existence</b>	perte effective totale, effondrement		

## 7. Sécurité alimentaires des foyers urbains

Ce chapitre traite des différences que présente l'évaluation de l'insécurité alimentaire dans les zones urbaines, où les foyers de réfugiés et de personnes déplacées sont généralement dispersés et mélangés avec des communautés hôtes pauvres et souffrant souvent d'insécurité alimentaire.

### 7.1 Différences entre les zones urbaines et rurales

La définition de l'accès, des sources et de la consommation alimentaires des réfugiés dans les zones urbaines est complexe. Dans les zones urbaines, par exemple, il est probable que l'équilibre entre la « production personnelle » et les autres sources soit inversée par rapport aux zones rurales. Les foyers pauvres situés en zone urbaine identifient souvent la nourriture achetée sur le marché comme principale source alimentaire alors que les réfugiés et/ou les personnes déplacées combinent les sources : principalement l'aide alimentaire (coupons alimentaires) si de tels programmes existent, et l'achat de nourriture.

Ainsi, le panier alimentaire plus limité et le nombre moins important de catégories qui suffit généralement dans les zones rurales où l'aide alimentaire et la « production personnelle » sont prédominantes, peuvent masquer des différences importantes entre les sources alimentaires des zones urbaines, qui sont potentiellement associées à la sécurité alimentaire des foyers de réfugiés et à la vulnérabilité.

Lorsque l'on mesure l'accès alimentaire des réfugiés urbains, il convient de faire la distinction entre les denrées alimentaires achetées avec des *espèces* et celle achetées à *crédit* afin d'évaluer l'accumulation des dettes associée à la couverture des besoins alimentaires d'un foyer. Il faut également distinguer la nourriture achetée à crédit et la nourriture empruntée auprès de la famille et des amis, même si ces deux modes d'achat impliquent un remboursement obligatoire. Il est important de comprendre les engagements de chacun afin d'évaluer les ressources dont disposent les foyers pour faire face aux chocs temporaires.

### 7.2 Transferts alimentaires chez les réfugiés/IDP des zones urbaines

Un autre facteur important de l'analyse des **sources alimentaires** dans les zones urbaines est qu'il existe probablement plus de possibilités de transfert alimentaire sans conditions

## 7. Sécurité alimentaires des foyers urbains

dans les zones urbaines, même si de nombreux foyers n'y ont pas accès, ou si elles ne s'accumulent pas pour former une plus grande quantité de « nourriture gratuite » que dans les zones rurales. Il est important de faire la distinction entre ces sources car cela permet d'évaluer le statut des filets de sécurité informels, formels et semi-formels, et d'identifier les personnes qui y ont accès et à quel moment.

Certains réfugiés vulnérables enregistrés en zone urbaine qui relèvent de la compétence du HCR reçoivent une petite bourse en espèces jusqu'à ce qu'ils soient de nouveau plus auto-suffisants. Jusqu'à récemment, le nombre de cas urbains (individuels) du HCR était encore minime et pouvait être traité au cas par cas. Le HCR et le PAM font cependant face à de très importants déplacements urbains ces dernières années. Une meilleure identification des vulnérabilités et des opportunités est nécessaire pour stimuler de meilleurs programmes de transfert, y compris ceux qui prennent en charge des mécanismes de survie viables. L'encadré ci-dessous décrit la gamme de sources alimentaires probables pour les populations de réfugiés/personnes déplacées en zone urbaine.

### Sources alimentaires pertinentes en zone urbaine (l'aide alimentaire inclut les coupons/alimentaires)

7

1. production personnelle (agriculture, produit animal)	7. mendier pour de la nourriture
2. achat sur le marché avec des espèces	8. faire les poubelles à la recherche de nourriture
3. achat sur le marché à crédit	9. aide alimentaire du gouvernement
4. vivres contre travail (ou paiement)	10. aide alimentaire de la société civile locale
5. emprunt auprès des familles/amis	11. aide alimentaire du HCR/PAM ou d'un partenaire
6. cadeaux de la famille/des amis	12. autre (préciser)

### 7.3 Sources de revenus dans les zones urbaines

Les questions évoquées au sujet des **sources alimentaires** s'appliquent également à l'évaluation des **sources de revenus**. En effet, l'équilibre des revenus d'un foyer dérivés de la « production personnelle » et d'autres sources chez les réfugiés urbains peut être inversement associé à l'équilibre que l'on trouve dans les zones rurales.

De plus, les sources de revenus des groupes de réfugiés en zone urbaine sont généralement plus variées, plus fluides et plus complexes, à la fois au sein des foyers et entre les foyers. En outre, il y a des chances que les revenus dérivés du *secteur informel* dominent chez les groupes de réfugiés et d'IDP urbains, en particulier si le « cadre légal » et les politiques d'emploi viable font défaut. Les recommandations qui peuvent être formulées pour améliorer les options d'intégration des réfugiés dans le secteur formel de l'emploi constituent une partie très importante de toute évaluation réalisée dans le cadre d'un déplacement urbain. De plus, le cadre légal (des activités de *protection des réfugiés*) existant ou requis doit être abordé minutieusement tout comme l'exploration de programmes innovants qui profiteraient à la fois aux réfugiés et aux communautés hôtes. Ces options, ainsi que les subventions du marché et les autres actions qui pourraient stabiliser les prix de l'alimentaire, peuvent éviter la détérioration des stratégies de survie qui pourraient présenter des risques sociaux et sanitaires pour les groupes vulnérables.

### 7.4 Stratégies de subsistance

Il est probable que les stratégies de subsistance des personnes déplacées en zone urbaine diffèrent énormément entre les groupes urbains, et en comparaison avec les populations rurales. C'est pour cette raison que les mesures de subsistance et les stratégies de survie doivent être adaptées au **contexte** actuel afin d'être adéquates. Le tableau ci-dessous illustre une gamme typique de stratégies de survie :

#### Stratégies de survie et de subsistance probables en zone urbaine

1. réduire les dépenses non essentielles (éducation, santé, transport, loyer, etc.)
2. emprunter de la nourriture ou de l'argent à la famille/aux amis
3. envoyer des membres du foyer manger/vivre avec la famille ou des amis
4. acheter des produits alimentaires/non alimentaires à crédit
5. emprunter de l'argent auprès de « prêteurs » informels ou des banques
6. effectuer des heures supplémentaires ou prendre des postes temporaires supplémentaires
7. augmenter sa production personnelle
8. envoyer des membres du foyer chercher du travail ailleurs
9. envoyer les enfants ou les personnes âgées au travail
10. avoir des activités rémunératrices illicites/à hauts risques (prostitution, vol)



## 7.5 Utilisation d'indicateurs macroéconomiques

Les profils de marché macroéconomiques au niveau national et régional représentent un composant nécessaire de l'analyse de la sécurité alimentaire urbaine. Pour intégrer véritablement l'analyse des marchés aux évaluations de la sécurité alimentaire, des mesures méso économiques associant la situation du marché local aux revenus des foyers sont également nécessaires. Le tableau ci-dessous liste un certain nombre d'indicateurs clés pour combler ce manque. Ils peuvent être recueillis via une combinaison de sources secondaires (opportunes et pertinentes), des entrevues d'informateurs clés et des groupes de discussion avec les commerçants, les employés et d'autres personnes au courant de la situation du marché local. Les indicateurs liés à la main d'œuvre salariée qualifiée et non qualifiée doivent utiliser les mêmes sous-catégories que celles utilisées pour la définition des besoins d'information sur les salaires en tant que sources de revenus. Pour obtenir de plus amples informations sur les moyens d'utiliser les indicateurs, les enquêtes et les techniques d'échantillonnage dans les zones urbaines, voir 'Guidance note on urban assessment/ WFP 2008'.

### Indicateurs macroéconomiques clés du marché

7

Indicateur	Description
<b>Grille de salaire</b>	grille de salaire de la main d'œuvre qualifiée/non qualifiée
<b>Marchés du travail</b>	changements dans la demande de main d'œuvre salariée qualifiée/non qualifiée
<b>Termes de l'échange</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● taux de main d'œuvre salariée qualifiée/non qualifiée – denrées alimentaires de base</li> <li>● taux de main d'œuvre salariée qualifiée/non qualifiée – huile de cuisson</li> <li>● taux de main d'œuvre salariée qualifiée/non qualifiée – loyer</li> </ul>
<b>Pouvoir d'achat</b>	indice des prix à la consommation (panier alimentaire et non alimentaire)
<b>Marchés de crédit formels et informels</b>	disponibilité du crédit consommateur
<b>Changement du montant des dettes des détaillants/commerçants (ou ratio d'endettement)</b>	taux d'intérêt, présence de prêts d'usure/abusifs à des taux exorbitants

## 7.6 Analyser les chocs urbains possibles

Les chocs potentiels ayant un impact sur la sécurité alimentaire des réfugiés urbains sont énumérés ci-dessous. Ils constituent de réelles menaces pour les familles qui maintiennent une certaine diversité alimentaire et couvrent leurs besoins nutritionnels de manière adéquate. Lorsque l'on examine les revenus (salaire et transfert), tels que l'indice des prix et le salaire minimum, ou encore les enquêtes sur les foyers ou les informations recueillies lors des entrevues de groupe réalisées auprès des informateurs clés, l'analyse de l'insécurité alimentaire urbaine doit inclure les chocs éventuels et l'accès alimentaire. Outre les catastrophes naturelles qui peuvent affecter les groupes urbains (inondations, tremblements de terre, conflit ou guerre civile), le tableau ci-dessous énumère certains chocs qui auront rapidement des répercussions sur l'accès à la nourriture et la disponibilité alimentaire pour les nécessiteux résidant en zone urbaine.

### Chocs possibles pour les réfugiés/personnes déplacées des zones urbaines concernant la sécurité alimentaire

● augmentation du prix des marchandises (alimentaires/non-alimentaires)	● fermeture des grandes sociétés ou licenciements	● inflation
● grèves	● augmentation du coût des transports	● programmes d'ajustement structurel (SAP)
● coupure d'électricité / d'eau	● émeutes (nourriture et autre)	● dévaluation de la monnaie
● changement de politique/réglementation	● augmentation des taux d'intérêt	● crime/conflit/insécurité

Grâce à l'identification des chocs, la population la plus à risque peut être incluse à l'analyse plus approfondie des risques en termes de subsistance, d'accès alimentaire, de consommation de la nourriture et de mécanismes de survie.

## 7.7 Note spéciale sur les méthodes et l'échantillonnage

Lorsqu'il s'agit des groupes de réfugiés qui sont souvent mélangés à d'autres populations hôtes, l'utilisation de **groupes cibles** est probablement le meilleur moyen de vérifier le niveau de sécurité alimentaire chez les réfugiés. L'échantillonnage parmi les populations composées de groupes de réfugiés et de non réfugiés qui ont été mélangés, comme c'est le cas la plupart du temps, devient très difficile lorsque l'on essaie de comprendre l'insécurité

## 7. Sécurité alimentaires des foyers urbains

alimentaire des réfugiés, ou encore de comparer par exemple les foyers de réfugiés avec ceux de la communauté hôte. Dans ce cas, un très grand nombre de foyers serait nécessaire pour garantir la fiabilité des statistiques. De plus, les enquêtes sur les foyers réalisées au moyen de questionnaires impliquent que les membres du foyer soient chez eux, ce qui est difficile pendant les heures de travail normales. Les visites peuvent être programmées le soir, mais la sécurité doit être prise en compte dans les zones urbaines pauvres. Enfin, l'utilisation d'une méthode de rappel sur sept jours est également difficile à appliquer étant donné la complexité et l'utilisation de denrées alimentaires (fabriquées) mélangées dans les zones urbaines. Les régimes ont tendance à être beaucoup plus variés (mais pas nécessairement sains) et à base d'ingrédients mélangés. Cela engendre également des difficultés au niveau des méthodes d'enquête.

Ainsi, dans les sites de réfugiés urbains de taille importante, en particulier ceux qui sont mélangés avec les communautés hôtes, il est conseillé d'avoir recours à un cadre d'échantillonnage moins stricte et un plus grand nombre de groupes de discussion (recueil de données sur des indicateurs courants). Pour de plus amples informations sur les méthodes d'échantillonnage, voir l'Annexe D.

☞ Pour de plus amples informations sur la sécurité alimentaire urbaine, voir : *WFP Guidance Note Technical Guidance Sheet, Urban Food Security & Nutrition Assessments*, par Greg Collins, Juin 2008.

## 8. Evaluation de l'augmentation de l'autosuffisance des réfugiés

Ce chapitre traite du besoin de réaliser une analyse de l'autosuffisance dans le cadre de toute évaluation de la sécurité alimentaire chez les réfugiés ; ceci dans le but de préparer d'éventuelles solutions durables et de garantir la diversité des options de subsistance, d'empêcher les carences en micronutriments et d'augmenter les stratégies de survie viables, en particulier en cas de chocs ou de prestations/accès alimentaire réduits.

### 8.1 Pourquoi inclure l'autosuffisance des réfugiés ?

Lors de la réalisation d'une évaluation approfondie de la sécurité alimentaire parmi les populations de réfugiés, en zone rurale ou urbaine, la détermination des capacités et des possibilités existantes d'autosuffisance constitue le cœur de toute évaluation de la sécurité alimentaire. De nombreux foyers de réfugiés et individus vont rencontrer des difficultés pour retourner vers leur pays d'origine dans un délai court. Aussi, l'accès aux moyens de subsistance forme-t-il un composant clé de la **protection des réfugiés** tout en contribuant à leur bien-être physique, mental et social. Il est important de réduire les transferts gratuits (coupon ou aide alimentaire par exemple), si des sources de survie et de revenus viables sont disponibles, ou peuvent être générées.

N'oubliez pas que *l'objectif de l'évaluation de l'autosuffisance* est de permettre aux gestionnaires de programme de prendre de meilleurs décisions quant au niveau des rations (et la cessation progressive des rations complètes), des filets de sécurité et des besoins en matière rémunération et de moyens de subsistance. De telles transitions sont certes délicates mais elles facilitent une éventuelle (ré) intégration des réfugiés lorsqu'une solution durable devient possible.

*« ... la promotion de l'autonomie des réfugiés serait un bon moyen d'éviter la dépendance, de tirer parti de l'initiative et des contributions potentielles des réfugiés, et de les préparer à la mise en œuvre de solutions durables » [Agenda pour la protection", addendum, HCR A/AC.96/965/Add.1, 26 juin 2002, p 18]*

*« ... d'emblée, les [Etats devraient garantir] l'intégration dans les programmes d'assistance des réfugiés de stratégies d'autonomie et d'habilitation ... étudier des*

## 8. Evaluation de l'augmentation de l'autosuffisance des réfugiés

*stratégies de substitution aux secours<sup>9</sup> en puisant dans les ressources et le potentiel des femmes réfugiées ... augmenter les possibilités de l'éducation, de formation professionnelle, de programmes agricoles et d'activités rémunératrices profitant aux hommes et aux femmes sur une base d'égalité ... veiller à ce que les réfugiés, particulièrement les femmes et les adolescents réfugiés et les communautés hôtes elles-mêmes participent à la conception et à l'élaboration des programmes d'autonomie ... » [Agenda pour la protection", HCR A/AC.96/965/Add.1, 26 juin 2002, p 21]*

L'évaluation approfondie doit donc estimer les capacités qui existent pour les réfugiés afin de couvrir leurs propres besoins. Pendant la phase de planification conjointe du programme, qui fait suite à la mission d'évaluation conjointe, il est important que des activités soient menées afin de développer une stratégie d'autosuffisance et d'inviter un large éventail de partenaires et de donateurs à prendre en charge les activités d'autosuffisance.

### 8.2 Quels sont les éléments permettant d'analyser l'autosuffisance ?

- la politique gouvernementale et les relations qui unissent les réfugiés/IDP et les populations locales hôtes : les réfugiés/IDP ont/auront-ils accès à la terre, aux marchés, à l'emploi, etc. ;
- les antécédents, les qualifications et les attitudes des réfugiés/IDP ;
- la viabilité des activités actuelles et les nouvelles activités qui peuvent être envisagées ;
- l'impact sur la population locale et sur la base des ressources naturelles/environnementales ;
- l'impact sur les rôles, les responsabilités des hommes et des femmes, et les pratiques de soin dans la communauté réfugiée/rapatriée ; et
- le niveau d'activité économique produit par les opérations d'assistance elles-mêmes et ce qui se passera lorsque ces opérations diminueront et que les agences extérieures se retireront.

Si une évaluation peut regrouper des données et alimenter les programmes de suivi sur l'autosuffisance, il convient cependant de ne pas sous-estimer le temps nécessaire à l'organisation de formations et d'autres activités qui visent à promouvoir la génération de revenus, et pour que ces activités portent leurs fruits en termes d'autosuffisance. Voir *With an eye to the future*, section 4, OIT 2003. S'assurer que les données sont adéquates pour justifier des investissements en ressources et de la prise en charge du programme.

<sup>9</sup> Par exemple, les efforts impliquant à la fois les réfugiés/IDP et les communautés locales pour la production de certains articles (par exemple, huile de cuisson, farine, couvertures, réchauds).

### 8.3 Analyser les possibilités d'autosuffisance

L'évaluation et l'analyse doivent porter sur l'identification des méthodes qui permettront de réaliser certaines ou la plupart des conditions énoncées ci-dessus tout en protégeant la dignité des réfugiés/personnes déplacées et la base de ressources qu'ils possèdent (capital à leur disposition) et celles de la sous-région ou de la communauté hôte. L'autosuffisance économique pourrait bénéficier de :

- une augmentation de la production alimentaire des foyers
- une augmentation du revenus des foyers, et/ou
- une réduction des dépenses.

Travailler avec les réfugiés, la population locale et un éventail d'acteurs du développement, gouvernementaux, des Nations Unies et des ONG pour :

- vérifier que les réfugiés ou les familles déplacées, la population locale et les autorités nationales et locales comprennent – et acceptent tous – l'idée selon laquelle le but est d'aider les réfugiés à atteindre un niveau potentiel d'autosuffisance compte tenu des circonstances ;
- identifier les facteurs qui ont une influence – positive ou négative – sur leur capacité d'autosuffisance dans les différents sites et/ou groupes socioéconomiques à devenir plus autonomes, et déterminer ou estimer l'importance de chacun de ces facteurs ; et,
- déterminer quelles mesures pourraient s'avérer nécessaires pour (i) réduire les contraintes et créer un environnement propice à l'autosuffisance, et (ii) aider les groupes d'individus et les foyers à tirer parti des possibilités qui s'offrent.

Les principales questions à examiner sont les suivantes :

#### Facteurs politiques et juridiques

- ❑ la politique nationale et les attitudes envers les réfugiés ou les IDP, leur droit de vivre dans la dignité et la qualité de l'asile fourni ;
- ❑ les réglementations gouvernementales aux niveaux national et local concernant : l'accès à la terre, l'emploi, les marchés, les services financiers pour les réfugiés ; leur liberté de mouvement ; l'accès aux ressources naturelles (par ex. l'eau, le bois de chauffe), aux services sociaux et leur utilisation ; l'intégration des groupes de réfugiés et de personnes déplacées dans les programmes de développement local ; la promotion d'activités d'autosuffisance par les organisations d'aide ;
- ❑ le degré d'application de ces réglementations, et toute indication selon laquelle la politique ou son application pourrait changer ;

## 8. Evaluation de l'augmentation de l'autosuffisance des réfugiés

- ❑ l'appartenance et l'efficacité des mesures officielles de coordination nationale et locale pour les opérations relatives aux réfugiés – l'engagement des ministères et des organisations orientés vers le développement ;
- ❑ l'engagement dont font preuve les agences des Nations Unies et les individus dans leur emploi
- ❑ la détermination de la communauté des donateurs à soutenir l'autosuffisance en attente de solutions durables.

### Facteurs économiques

- ❑ l'accès à la *terre*; la fertilité de cette terre ; la propriété et la jouissance de la terre ; la disponibilité (et les coûts) de l'eau et des autres moyens de production agricoles essentiels, notamment les services de vulgarisation ; possibilités de jardinage ou d'élevage de poulets et autres petits animaux à petite échelle (y compris à étages multiples) sur la parcelle familiale ; aménagements pour stocker les récoltes/la nourriture ;
- ❑ la disponibilité de *pâturages* et de services vétérinaires ; maladies endémiques du bétail ;
- ❑ possibilités actuelles d'*emploi* (formel et informel) sur place pour des travailleurs qualifiés et non qualifiés ; taux de chômage dans la population locale ; loi en vigueur localement sur le travail et considérations fiscales ;
- ❑ possibilités *financières* :
  - si et comment les foyers économisent ou ont accès à des liquidités (crédit) par le biais de mécanismes informels, traditionnels ou communautaires ;
  - disponibilité de services de micro financement (crédit, épargne) ; réglementations gouvernementales concernant les services de crédit et de micro financement.
- ❑ possibilités de créer des programmes de gestion des *ressources naturelles* (notamment mais pas exclusivement en faveur de la protection et de la remise en état de l'environnement) et d'autres programmes de travaux d'infrastructure à l'intérieur et à l'extérieur des zones d'installation des réfugiés ;
- ❑ *références* et *qualifications* des réfugiés ou des personnes déplacées et comment ces qualifications coïncident avec les possibilités d'emploi, tout changement dans les profils de qualification en raison des mouvements incessants de la population (départs et nouvelles arrivées) ;
- ❑ situation du marché :
  - prix des céréales, des autres denrées alimentaires et des articles non alimentaires de première nécessité sur les marchés locaux, changements récents et tendance des prix, correspondent-ils aux variations saisonnières normales ;

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

- *termes de l'échange* pour la main-d'œuvre et/ou produits (notamment ceux qui sont distribués) que le groupe cible doit vendre pour couvrir des dépenses essentielles, évolution récente des termes de l'échange et évolution probable au cours des prochains mois ;
  - *demande* parmi les réfugiés ou les personnes déplacées et localement de marchandises qui pourraient être produites par les réfugiés (par ex. légumes, autres denrées alimentaires, savon, outils, ustensiles, contenants) ; disponibilité, tendance des prix et volume d'articles échangés, et demande potentielle insatisfaite et ses limites ;
  - *demande* de services parmi les réfugiés ou les personnes déplacées et dans la localité (par ex. transformation alimentaire, réparation de vélos) ; disponibilité, tendance des taux de rémunération, demande potentielle insatisfaite et ses limites ;
  - accès aux autres marchés – degré d'intégration des marchés locaux dans les marchés nationaux (voire des pays voisins) ; capacité de ces marchés locaux à absorber les articles (alimentaires et connexes) éventuellement produits par les réfugiés ou les personnes déplacées ; moyens de transport et coûts ; mesures qui pourraient donner accès à d'autres marchés pour les réfugiés et les populations hôtes ;
  - facteurs (le cas échéant) qui entravent les échanges (par ex. problèmes de transport).
- ❑ facteurs *climatiques* qui facilitent ou entravent les activités agricoles, l'emploi et d'autres activités d'autosuffisance ou l'accès aux marchés ; considérations saisonnières.

### Facteurs sociaux

- ❑ caractéristiques démographiques – taille du foyer ; proportion d'adultes et d'adolescents bien portants, état sanitaire/nutritionnel général, notamment prévalence du VIH/sida (aptitude au travail) ;
- ❑ santé mentale et attitude des réfugiés et personnes déplacées – degré de traumatisme psychosocial ; espoirs de retour ou de réinstallation ; capacité/volonté de s'engager dans des activités d'autosuffisance ;
- ❑ cohésion communautaire et soutien intra-communautaire – parenté et autres structures ; structures du pouvoir et du leadership ; groupes marginalisés ;
- ❑ relations avec la population hôte.

En conséquence :

- Identifier les possibilités qui existent ou qui pourraient s'offrir aux foyers de déplacés (ou aux coopératives d'IDP ou de réfugiés) sur les différents sites et/ou



## 8. Evaluation de l'augmentation de l'autosuffisance des réfugiés

dans les groupes socioéconomiques afin d'améliorer leur niveau d'autosuffisance, notamment possibilités de participer aux efforts de gestion des ressources naturelles (en particulier mais pas exclusivement à la protection et à la remise en état de l'environnement) et aux autres programmes de travaux à l'intérieur et à l'extérieur des zones d'installation des réfugiés, ainsi qu'aux formations professionnelles/stages ; limites de ces possibilités.

- Déterminer les capacités des différents groupes socioéconomiques d'exploiter les possibilités qui s'offrent, estimer le niveau d'autonomie qu'ils pourraient atteindre et spécifier quand cette amélioration pourrait intervenir ;
- Identifier les mesures spécifiques et les apports d'assistance qui amélioreraient l'autosuffisance et/ou réduiraient les risques liés aux activités existantes et futures d'autosuffisance, et spécifier les périodes durant lesquelles des mesures particulières doivent être prises et les apports mis à la disposition des bénéficiaires pour obtenir l'impact désiré ;
- Identifier les mécanismes possibles de ciblage et de mise en œuvre pour renforcer l'autosuffisance, les avantages et les inconvénients de chaque option.
- Identifier les implications pour la protection – mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer la protection des personnes (spécialement les femmes) participant aux activités d'autosuffisance, et la possibilité que l'autosuffisance contribue aux objectifs globaux de protection.

☞ Pour obtenir des informations détaillées sur l'évaluation des possibilités de renforcement de l'autosuffisance, notamment l'évaluation de la demande économique et les aspects qui s'y rapportent, consulter *Handbook for self-reliance activities*, HCR.

☞ Pour obtenir des informations sur l'approche globale à adopter pour renforcer l'autosuffisance, consulter *Development Assistance for Refugees (DAR) dans Framework for durable solutions for refugees and persons of concern*, HCR, mai 2003.

*Note sur les méthodes : certaines des méthodes rapides – participative, qualitative – les plus communément utilisées dans les évaluations des situations d'urgence sont expliquées dans l'Annexe E. Elles incluent :*

- Comment utiliser les techniques d'évaluation rapide – *principes généraux*
- Mener les *entretiens semi-dirigés* et les groupes de discussions
- Identifier les ressources et localiser les activités – préparer une *carte communautaire*
- Observer les conditions – entreprendre une *marche transversale*

- Identifier les événements qui ont affecté le bien-être – préparer un *tableau chronologique*
- Comprendre les aspects saisonniers – préparer un *calendrier saisonnier*
- Déterminer les amplitudes relatives – utiliser les *piles proportionnelles*
- Déterminer ce qui est le plus important – utiliser le *classement par paire*

☞ Pour plus de détails sur ces techniques et d'autres, voir : *WFP participation tool kit*, Booklet 5, *Working with Communities*, PAM 2000.

### 8.4 Quel type d'information et en provenance de quelles sources ?

La liste de vérification suivante suggère les informations à rassembler lors des visites des marchés dans et à proximité des sites de réfugiés.

#### Quel type d'informations doit être recueilli sur les marchés ?

- Aller au marché et regarder ce que les gens achètent, ce qu'ils vendent et ce qui leur manque.
- Discuter avec les acheteurs, vendeurs (détaillants), commerçants (grossistes) et les meuniers – petit échantillonnage de chaque profession.

Les enquêtes sur les marchés informels ouverts quotidiennement dans un camp de réfugiés peuvent être réalisées à n'importe quel moment. Les enquêtes sur les marchés locaux des environs doivent être effectuées les jours de marché.

Discuter avec un échantillon de commerçants en couvrant les principales marchandises communément produites ou vendues dans la zone (la plupart des commerçants ne vendent qu'un petit nombre de produits, parfois même un seul). Ne vous fiez pas aux informations données par un seul commerçant. Essayer d'inclure un mélange équilibré de très petits commerçants et de détaillants plus importants pour chaque type de produit, sans oublier les différents types d'élevage.

Pour les informations relatives au salaire journalier de la main-d'œuvre non qualifiée, essayer de savoir combien gagne un manutentionnaire/livreur sur un marché en posant directement la question aux commerçants et aux manutentionnaires.

### Approcher les commerçants

Les informations sur les marchés peuvent être sensibles et les commerçants ne sont pas souvent enclins à donner des informations aux étrangers, surtout s'ils n'ont pas de licence ou ne payent pas d'impôts. Ils vont probablement donner des prix excessifs s'ils vous considèrent comme un acheteur potentiel : vous pourrez avoir à « marchander » pour obtenir une estimation raisonnable.

Ce qu'il faut faire et ne pas faire :

- Quand vous vous présentez, faire en sorte que le commerçant comprenne que vous n'êtes pas là pour contrôler sa licence ou pour collecter les impôts (Mieux vaut ne pas aller au marché dans un véhicule portant un logo ou des plaques minéralogiques du gouvernement, des Nations Unies ou d'une ONG).
- Expliquez que vous voulez : « vous faire une idée de ce qu'il y a sur le marché et des prix » (ne pas dire que vous faites une évaluation des mouvements d'aide alimentaire, de la revente ou de l'impact de l'aide alimentaire sur le marché).
- Essayez de vous rappeler ce qu'on vous dit sans prendre de notes, car cela rend les gens nerveux.
- Comparez toujours les réponses des commerçants avec celles des détaillants et des acheteurs.

Rappelez-vous que vous les dérangez dans leur travail, alors faites vite. L'approche de l'entrevue sera généralement informelle et semi-structurée.

### Quelles informations recueillir sur les marchés de détail

- ❑ Les prix de vente des *denrées alimentaires de base et des autres denrées alimentaires importantes* (par ex. haricots, condiments essentiels) de qualité moyenne – prix au kilo ou selon la mesure locale habituelle ; comparer ces prix avec les prix normaux pour la saison ; voir comment ces prix ont évolué au cours des dernières semaines, par rapport à l'an dernier ou deux ans en arrière ;
- ❑ Les prix de vente des *articles connexes essentiels* (par ex. savon, bois de chauffe et/ou combustible domestique, ustensiles ménagers, vêtements) ; voir comment ces prix ont évolué au cours des dernières semaines, par rapport à l'an dernier ou deux ans en arrière ;
- ❑ Les prix de vente des *moyens de production agricole* (par ex: les semences) et *des autres matières premières* utilisés dans les activités de production locale ; voir comment ces prix ont évolué au cours des dernières semaines, par rapport à l'an dernier ou deux ans en arrière ;
- ❑ Les prix d'achat et de vente des produits agricoles (notamment élevage – animaux en bonne santé) et *d'autres produits* que les réfugiés/IDP et les popula-

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

tions locales (surtout les pauvres) proposent à la vente ; voir comment ces prix ont évolué au cours des dernières semaines, par rapport à l'an dernier ou deux ans en arrière ;

- Comprendre comment les *termes de l'échange* entre les denrées et aliments de base et les articles non alimentaires essentiels ont évolué au cours des dernières semaines, par rapport à l'année dernière ou l'année d'avant ;
- Articles peu courants ou qui disparaissent peu à peu du marché et sont relativement chers ; articles que l'on trouve en abondance/de plus en plus courants et qui sont relativement bon marché ;
- Cause des changements en matière de disponibilité et de prix de l'avis des acheteurs et des vendeurs.

### Quelles informations recueillir auprès des grossistes

- Vérifier les prix de gros pour les aliments de base, les autres denrées alimentaires importantes, les articles connexes essentiels ;
- Vérifier les prix d'achat des produits agricoles et autres marchandises produits par les réfugiés/IDP et/ou sur le site ;
- Vérifier si des denrées alimentaires sortent de la zone; si oui, lesquelles ;
- Autres marchandises qui sont sorties pour être vendues sur d'autres marchés ;
- Coût du transport des marchandises vers les marchés principaux d'autres zones ; chercher à savoir si les moyens de transport sont une contrainte ; et les autres contraintes ;
- Chercher à savoir si les stocks de certains articles spécifiques sont faibles ; si oui, pourquoi; si les stocks d'articles spécifiques augmentent en raison de la faiblesse de la demande et/ou des difficultés de transport ; si oui, quels articles.

### Quelles informations recueillir sur la main-d'œuvre et les services

- Le salaire journalier pour un *travail non qualifié* temporaire ; comparer ce taux avec le tarif normal pour la saison ; voir comment ce taux a évolué au cours des dernières semaines, par rapport à l'an dernier ou deux ans en arrière ;
- Les causes de l'évolution de l'offre et de la demande de main-d'œuvre non qualifiée, et des salaires journaliers, de l'avis des entrepreneurs et des ouvriers ;
- Les qualifications et les services qui font l'objet d'offres abondantes, et ceux pour lesquels la demande dépasse l'offre.

## 8. Evaluation de l'augmentation de l'autosuffisance des réfugiés

- ☞ Pour plus de détails concernant l'évaluation macroéconomique des marchés alimentaires, se référer au *Manuel d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence du PAM*, 2009.
- ☞ Pour plus de détails concernant le potentiel du marché à aider à l'accroissement de l'autosuffisance, voir : *Handbook for self-reliance activities*, HCR

## 9. Evaluation de l'état nutritionnel et sanitaire

Ce chapitre décrit les moyens qui existent pour recueillir et analyser les informations sur la situation sanitaire et nutritionnelle, comme faisant partie intégrante de l'évaluation de la sécurité alimentaire chez les réfugiés ou les IDP. La malnutrition est à la fois le résultat et la cause de l'insécurité alimentaire alors qu'une mauvaise santé est à la fois causée par la malnutrition et en résulte. L'évaluation de la sécurité alimentaire est complète seulement si les données sanitaires statistiques (mortalité) et l'état nutritionnel (malnutrition) sont incluses et soigneusement étudiées par des professionnels ayant une formation adaptée et solide sur le plan technique.

### 9.1 Approches pour évaluer la nutrition et la santé

Comme indiqué dans le Chapitre 6, les indicateurs relatifs à la santé (mortalité) et à la nutrition constituent la base de l'évaluation et sont les indicateurs clés de l'évaluation de la sécurité alimentaire d'urgence. Le tableau ci-dessous décrit les données à recueillir ainsi que les sources probables :

#### Approches pour évaluer la situation nutritionnelle et sanitaire

Qu'évaluer	Comment évaluer (sources/méthodes)
<b>Taux de mortalité :</b> Taux brut et taux de mortalité des moins de 5 ans ; tendances	<input type="checkbox"/> Données tirées de l'observation des tombes ; <input type="checkbox"/> Obtenir des données auprès du système d'information sur la santé ; <input type="checkbox"/> Collecter les données rétroactives lors des enquêtes nutritionnelles.
<b>Morbidité, risques pour la santé publique et services de santé :</b> Epidémies ; disponibilité et qualité de l'eau ; assainissement ; accès des personnes aux services de santé et qualité de ces services	<input type="checkbox"/> Obtenir des données du système d'information sur la santé, du ministère de la santé et des ONG fournissant des services de santé ; <input type="checkbox"/> Revoir les rapports de suivi de la santé et ceux des précédentes évaluations et études ;

## 9. Evaluation de l'état nutritionnel et sanitaire

Qu'évaluer	Comment évaluer (sources/méthodes)
	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Discuter des risques et de la qualité des services avec les informateurs clés – les responsables locaux de la santé, les agences sanitaires, des agents sanitaires expérimentés et des épidémiologistes ;</li> <li><input type="checkbox"/> Observer les conditions et les pratiques de santé environnementale et discuter avec les groupes de réfugiés, les agents de santé publique et les ONG pour confirmer ou mettre à jour les données et les recommandations d'action ; chercher des éclaircissements si les données ne sont pas conformes avec vos propres observations ;</li> <li><input type="checkbox"/> Discuter en groupe avec les réfugiés/IDP pour connaître leur perception ;</li> <li><input type="checkbox"/> Résumer les recommandations actuelles, les actions qui en découlent et les actions supplémentaires requises pour protéger la santé.</li> </ul>
<p><b>Prévalence et propagation de la malnutrition :</b> la situation actuelle et les tendances récentes (amaigrissement, œdème et, dans une situation prolongée, arrêt de la croissance</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Obtenir les rapports des enquêtes sur la nutrition/ anthropométriques (principalement sur les enfants de 6 à 59 mois et, si possible, sur les adultes) ;</li> <li><input type="checkbox"/> Etudier les rapports de suivi et ceux des évaluations et études ;</li> <li><input type="checkbox"/> Lors de la phase initiale, examiner les données relatives à l'admission aux programmes d'alimentation sélectifs et à la durée de séjour dans les programmes</li> <li><input type="checkbox"/> Obtenir des informations sur les carences en micronutriments dans les groupes les plus vulnérables</li> <li><input type="checkbox"/> Obtenir des informations sur l'état nutritionnel des femmes enceintes et la prévalence de l'insuffisance pondérale à la naissance (LBW) dans les dispensaires ;</li> <li><input type="checkbox"/> Identifier le profil de la malnutrition dans différents groupes, les tendances et les éventuelles variations saisonnières ;</li> </ul>

Qu'évaluer	Comment évaluer (sources/méthodes)
<p><b>Causes et risques de malnutrition :</b></p> <p>Risques relatifs à : l'accès à la nourriture et à son utilisation ; aux maladies et pratiques relatives à la santé (incluant l'eau et assainissement) ; pratiques de soin et d'alimentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Examiner les données sur l'accès à la nourriture et son utilisation au moyen des évaluations de la sécurité alimentaire ;</li> <li><input type="checkbox"/> Examiner les informations sur les épidémies et la prévalence des maladies transmissibles ;</li> <li><input type="checkbox"/> Analyser les risques associés aux pratiques alimentaires, à la disponibilité de l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement, avec les informateurs clés – les agents responsables de la nutrition, les institutions sanitaires et des agents sanitaires expérimentés ;</li> <li><input type="checkbox"/> Observer si les réfugiés/personnes déplacées vendent leur ration alimentaire contre le broyage des grains ou l'accès à des produits non alimentaires ;</li> <li><input type="checkbox"/> Discuter en groupe avec les réfugiés/IDP pour connaître leur perception ;</li> <li><input type="checkbox"/> Observer la préparation de la nourriture et les pratiques alimentaires au niveau des foyers ;</li> <li><input type="checkbox"/> Résumer les données disponibles et les implications pour l'état nutritionnel et le bien-être général, en incluant les causes de malnutrition spécifiquement identifiées.</li> </ul>
<p><b>Présence, prévalence et risques de carences en micronutriments :</b></p> <p>carences endémiques et épidémiques ; risques relatifs au régime alimentaire auquel les bénéficiaires ont accès (le panier de la ménagère et les produits disponibles localement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Examiner les profils épidémiologiques de la région et le lieu d'origine des réfugiés/IDP pour identifier les carences endémiques ;</li> <li><input type="checkbox"/> Examiner les rapports d'enquêtes sur les micronutriments menées auprès des réfugiés/IDP ;</li> <li><input type="checkbox"/> Obtenir des données sur les éventuels signes cliniques constatés par les institutions sanitaires / dispensaires ;</li> <li><input type="checkbox"/> Revoir la composition des rations et le régime des réfugiés/IDP en termes de micronutriments ;</li> <li><input type="checkbox"/> Obtenir des données sur les problèmes de santé publique qui peuvent contribuer aux carences en micronutriments (par ex. paludisme).</li> </ul>



Les données doivent être ventilées par sites et sous-groupes de population, si possible.

- ☞ Pour en savoir plus sur l'évaluation nutritionnelle, consulter *La gestion de la nutrition en situations d'urgence*, chapitre 3, OMS 2000
- ☞ Pour trouver des directives sur la promotion et l'appui à l'allaitement maternel et l'utilisation d'autres méthodes, en particulier dans des situations où la prévalence VIH/SIDA est forte, consulter (disponible sur <http://www.ennonline.net>) :
  - *Infant Feeding in Emergencies Operational Guidance*, Interagency Working Group on Infant and Young Child Feeding in Emergencies, 2001, 2004
  - *Infant Feeding in Emergencies: Policy, Strategy and Practice. Report of the Ad Hoc Group on Infant Feeding in Emergencies*, 1999
  - *Infant Feeding in Emergencies : Module 1 for emergency relief staff*, rev. 1, OMS/UNICEF/LINKAGES/IBFAN/ENN, 2001, et Module 2, ENN, IBFAN-GIFA, Fondation Terre des hommes, CARE USA, Action Contre la Faim, UNICEF, HCR, OMS, PAM, Linkages, V1 Décembre 2007.
  - HIV: Guidance on infant feeding and HIV in the context of refugees and displaced populations. HCR, IFE Core Group Avril 2008.  
<http://www.ennonline.net/ife/view.aspx?resid=622>

### 9.2 Analyse des données relatives à l'état nutritionnel

Les données sur la prévalence et la répartition de la malnutrition doivent être complétées par des informations sur les divers facteurs qui ont un impact sur l'état nutritionnel. Comme souligné dans le cadre conceptuel qui figure à la page suivante, ces facteurs sont les suivants :

- *nourriture* : spécifiquement l'accès des foyers à la nourriture et leur utilisation de cette nourriture ainsi que sa qualité
- *santé* : le secteur de la santé publique qui comprend l'eau et l'assainissement, l'accès aux services de santé, la qualité de ces services, les pratiques d'hygiène (personnelle, domestique et environnementale), les maladies endémiques, la prévalence du VIH/SIDA ;
- *soins* : la capacité des familles et de la communauté à prendre soin des nourrissons et des jeunes enfants – également des personnes malades, âgées et handicapées – et les pratiques alimentaires correctes pour les nourrissons et les jeunes enfants.

#### Analyser les données relatives à l'état nutritionnel

Examiner les données extraites des enquêtes anthropométriques pour déterminer :

- fiabilité des données

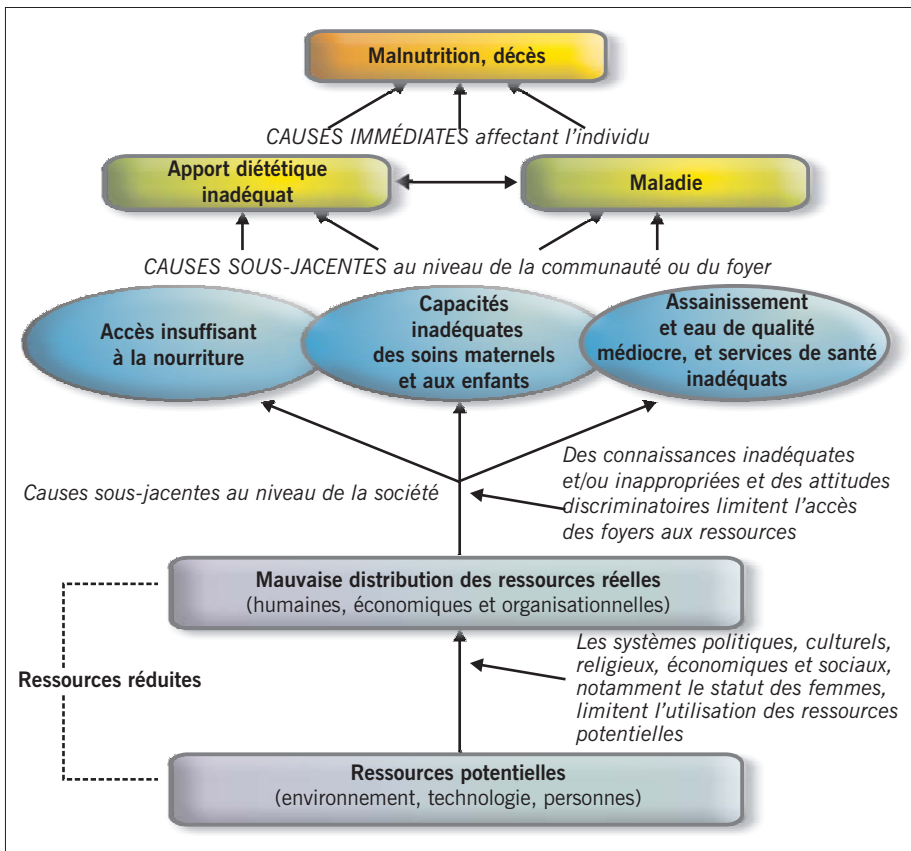
## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

- ❑ les taux actuels d'émaciation (rapport poids/taille) ; révèlent-ils la nécessité d'avoir recours à une alimentation sélective ; soutiennent-ils la comparaison avec les précédents taux mesurés pour les mêmes populations ; tendances des taux d'émaciation ;
- ❑ taux actuels de l'arrêt de croissance et insuffisance pondérale et si une action plus préventive est nécessaire à un plus jeune âge (s)
- ❑ les différences entre les différents sites et sous-groupes socioéconomiques ; ces différences sont-elles statistiquement significatives (analyse de la taille d'échantillons et des degrés de confiance) ;

Notez que les chiffres indiqués ci-dessous donnent un aperçu des différentes causes pouvant provoquer une malnutrition et un décès. Une analyse minutieuse des causes sous-jacentes de la malnutrition est nécessaire car divers facteurs peuvent contribuer à ce résultat.

### Cadre conceptuel des causes de malnutrition chez les enfants

[adapté de UNICEF 1997]



## 9. Evaluation de l'état nutritionnel et sanitaire

- taux d'arrêt de la croissance (rapport taille/âge) ; supportent-ils la comparaison avec les taux précédents mesurés pour les mêmes populations ;
- les changements des données relatives à l'émaciation (malnutrition aiguë) coïncident-ils avec les autres données collectées au même moment ;
- taux de malnutrition aiguë et chronique (émaciation et arrêt de la croissance) dans la population locale hôte ; tendances (le cas échéant).

*Lors de la phase initiale*, lorsqu'un certain nombre d'enquêtes ont été entreprises, examiner les données extraites de la surveillance nutritionnelle à des fins d'admission à des programmes d'alimentation sélective dans le but de déterminer/identifier :

- la proportion d'enfants examinés entrant dans différentes catégories de malnutrition ;
- la proportion de femmes enceintes identifiée (en mesurant le périmètre brachial) qui souffre de malnutrition modérée ou aiguë ; les changements/tendances dans les nombres et les proportions ;
- les différences entre les divers sites et sous-groupes socioéconomiques.

Examiner les données réunies dans les *dispensaires* (en particulier dans les cliniques de santé maternelle et infantile) pour détecter les changements intervenus dans :

- la proportion d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale à la naissance (~2,5 kg) sur le total des accouchements suivis ; les tendances ;
- le nombre d'enfants, d'adolescents et d'adultes modérément ou gravement sous-alimentés venus en consultation dans les dispensaires.
- Examiner les données des centres d'alimentation complémentaire ou thérapeutique pour déterminer/identifier :<sup>10</sup>
- le nombre de nouvelles admissions lors des dernières semaines/mois ; les tendances ;
- le nombre de réadmissions lors des dernières semaines/mois ; les tendances ;
- les taux de guérison, les taux de décès, les taux de départ et de non réponse
- les différences entre les différents sites et entre les sous-groupes socioéconomiques, et entre les nouveaux arrivants et les personnes qui sont là depuis plus longtemps ;
- les causes de l'échec de la guérison et de l'absence des personnes enregistrées.
- Les enfants mal nourris ont-ils accès aux programmes d'alimentation complémentaire/thérapeutique (admission S/TFP comparée au taux de prévalence de la malnutrition – c'est-à-dire la couverture)

<sup>10</sup> Pour obtenir des informations supplémentaires sur l'analyse de l'efficacité des programmes alimentaires d'appoint et thérapeutiques, voir le paragraphe 11.10.

- ❑ Examiner les informations disponibles sur l'état nutritionnel des populations avant leur déplacement

### **Analyser les informations sur le risque de malnutrition relatif à un accès inadéquat à la nourriture ou à sa mauvaise utilisation au niveau du foyer**

- ❑ Réunir et analyser les informations du PAM, du HCR et de ses partenaires de mise en œuvre, notamment les rapports de suivi, et discuter avec les groupes de réfugiés/IDP pour déterminer/identifier :
- ❑ les données sur l'accès à la nourriture à partir des évaluations de la sécurité alimentaire, notamment les différences entre les sites et les divers groupes socioéconomiques, ainsi que les distributions inter-familles (les hommes mangent avant les femmes de la famille) ;
- ❑ les données sur le partage des rations de nourriture parmi divers foyers, en particulier s'il existe un grand nombre de familles non enregistrées au sein du camp ou du site de distribution de nourriture ;
- ❑ les données sur les distributions globales de nourriture lors des dernières semaines/mois – les rations réellement distribuées ; le nombre de bénéficiaires ; les différences entre les sites ;
- ❑ les données sur les vivres mises à disposition par d'autres programmes d'assistance alimentaire (nourriture sélective, « vivres contre travail », chèques-repas, et nourriture complémentaire fournie par le HCR, etc.)
- ❑ les changements intervenus, le cas échéant, dans les dispositions relatives à la sélection et/ou aux distributions globales, ou encore aux programmes d'assistance alimentaire ;
- ❑ les changements qui empêchent les populations de subvenir à leurs propres besoins alimentaires ;
- ❑ le stockage et la préparation de la nourriture dans les foyers ; niveaux et évolution des pertes de nourriture/nutriments.

### **Analyser les informations sur le risque de malnutrition lié aux mauvaises conditions et pratiques sanitaires**

Réunir et analyser les informations sur :

- ❑ les épidémies récentes et la prévalence des maladies qui peuvent avoir eu une incidence sur l'état nutritionnel (par ex. la rougeole, les maladies diarrhéiques aiguës [selles liquides trois fois par jour au minimum], les infections aiguës des voies respiratoires, la coqueluche) ;

## 9. Evaluation de l'état nutritionnel et sanitaire

- les risques, par ex. les épidémies (en raison par ex. du surpeuplement, d'un assainissement médiocre, de la contamination de l'eau) ;
- l'estimation de la couverture vaccinale de la population pour la rougeole ;
- l'administration systématique la vitamine A lors de la vaccination contre la rougeole ; la couverture en matière de suppléments en vitamine A ;
- la prévalence des infections parasitaires ; un traitement vermifuge a-t-il été administré récemment.
- les taux estimés de mortalité (taux brut et des enfants de moins de cinq ans) ; la base de ces estimations et leur fiabilité ;
- tout changement significatif intervenu récemment dans la température ambiante qui pourrait avoir une incidence sur les besoins nutritionnels énergétiques ; tout changement qui pourrait affecter les besoins et la prévalence des infections respiratoires aiguës ; souligner le problème de la saisonnalité
- la population affiche-t-elle déjà un taux élevé de VIH/SIDA, de tuberculose et/ou de paludisme ;
- l'accès de chaque groupe distinct de population aux services médicaux, la qualité de ces services et l'utilisation que les personnes en font ; [Par ex. en analysant les registres de fréquentation du centre de santé/dispensaire, en discutant avec les agents de santé et les administrateurs des services de santé, et en discutant avec des groupes sélectionnés de femmes, d'hommes et d'enfants réfugiés.] ;
- les risques associés aux pratiques d'hygiène personnelles, domestiques et environnementales, la compréhension de ces risques par les réfugiés/IDP et la manière de les réduire.

9

### 9.3 Faire la synthèse : analyser la situation nutritionnelle et les causes de la malnutrition

Examiner toutes les informations ci-dessus (avec des professionnels de la santé, des chercheurs en sciences sociales et des groupes de réfugiés/IDP) pour déterminer/émettre des jugements sur les points suivants:

- les causes des écarts enregistrés dans les taux de malnutrition sur différents sites ou dans différents sous-groupes socioéconomiques ;
- l'éventualité que les changements et les tendances affichées par les taux d'émaciation (et l'arrêt de la croissance, dans une opération prolongée) s'expliquent par des changements dans les rations distribuées et dans les conditions de santé publique, par des épidémies, ainsi que des changements dans la situation/le contexte global, etc.;

- ❑ les *causes* probables de la malnutrition, l'importance probable (poids) des diverses causes et, partant, les actions prioritaires qui seraient les plus efficaces pour faire reculer la malnutrition ;
- ❑ les groupes souffrant de taux élevés de malnutrition et la possibilité de les cibler avec des mesures préventives et correctives spécifiques ;
- ❑ information et mobilisation sociale nécessaire chez les réfugiés/IDP (et dans la population hôte) en relation avec les pratiques liées à la préparation de la nourriture, à la manière de s'alimenter, aux pratiques d'hygiène et de soin ;
- ❑ la nécessité de réunir des informations supplémentaires sur la nutrition, l'éducation et la formation des professionnels, des prestataires de soins et des organisations pertinents sur les pratiques alimentaires pour les nourrissons et les jeunes enfants (éventuellement avec une formation sur la re-lactation).
- ❑ Nécessité de programmes spéciaux liés au VIH/SIDA et/ou à la TB.

### 9.4 Capacités à réagir efficacement face à la malnutrition

- ❑ toutes les structures locales formelles et informelles actuellement en place au travers desquelles des interventions potentielles pourraient être acheminées ; les capacités du ministère de la santé, des organisations religieuses, des groupes d'appui à l'alimentation des nourrissons, des ONG présentes sur place ;
- ❑ toutes les interventions ou tout le soutien communautaire lié à la nutrition déjà mis en place par les communautés locales, des ONG, des organisations gouvernementales, des organisations religieuses, etc. ; leur volonté et leur capacité à élargir leurs activités pour y inclure les réfugiés/IDP (et/ou un plus grand nombre de membres de la population hôte) tout en maintenant les standards nécessaires de service et de performance;
- ❑ principaux agents de santé existants ou autre capacité d'assistance pouvant garantir une couverture adéquate et une certaine fréquentation pour combattre la malnutrition.

### 9.5 Analyser et interpréter les données nutritionnelles

#### Comment vérifier la fiabilité des données réunies grâce aux enquêtes nutritionnelles

Les données réunies grâce aux enquêtes ne peuvent être considérées comme fiables et être comparées avec les données d'autres enquêtes que si des méthodes et procédures standard ont été systématiquement appliquées. Vérifier les points énumérés dans l'encadré ci-dessous :

### Vérification de la fiabilité des résultats des enquêtes <sup>11</sup>

Points à vérifier	Ce que vous devez savoir – les standards à respecter
<input type="checkbox"/> <i>Indicateurs nutritionnels</i> – convenaient-ils aux objectifs de l'enquête ?	<p>Les indicateurs recommandés pour <i>l'émaciation</i> (malnutrition aiguë) sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● pour les enfants – rapport poids/taille</li> <li>● pour les adultes – indice de masse corporelle (IMC)*</li> </ul> <p>Dans une opération prolongée, l'émaciation et <i>l'arrêt de la croissance</i> (malnutrition chronique) pour les enfants – Rapport poids/taille et rapport poids/âge</p> <p><i>* Note : L'IMC ne peut pas être utilisé pour les femmes enceintes</i></p>
<input type="checkbox"/> <i>Seuils de démarcation</i> – ont-ils été utilisés de manière appropriée ?	<p>Comme dans le tableau ci-dessous.</p>
<input type="checkbox"/> <i>Echantillon de population</i> –a-t-il été défini correctement ?	<p><i>Pour les enfants</i> : enfants de 6 à 59 mois (ou enfants dont la taille est de 65 à 100 cm) et, si nécessaire, enfants de 6 à 9,9 ans.</p> <p><i>Pour les adultes</i> : de 20 à 59,9 ans.</p>
<input type="checkbox"/> <i>Procédure et taille de l'échantillon</i> – A-t-on utilisé des méthodes de sondage aléatoire ? La taille de l'échantillon était-elle adéquate pour obtenir des résultats statistiquement viables ?	<p>Un des exemples suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>Echantillonnage en grappes à deux degrés</i> : au moins 24, de préférence 30 groupes prélevés strictement au hasard à partir d'une liste de toutes les zones/unités identifiables ; 30 enfants sélectionnés au hasard dans chaque groupe.</li> <li>● <i>Echantillonnage/intervalle systématique</i> : nombre d'habitations sur le plan du site ; taille de l'échantillon déterminée de façon à obtenir un niveau approprié de confiance (normalement 95%) ; intervalle d'échantillonnage calculé sur cette base et strictement appliqué.</li> <li>● <i>Echantillonnage aléatoire</i> : environ 450 groupes sélectionnés à partir d'une liste couvrant l'ensemble de la population en utilisant un tableau de chiffres aléatoires.</li> </ul>

<sup>11</sup> Extrait des ouvrages du PAM *Food and Nutrition Handbook* et *Emergency Field Operations Pocketbook*

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

Points à vérifier	Ce que vous devez savoir – les standards à respecter
	<p>Les comparaisons entre les différents groupes au sein de la population totale ne seront valables que si la taille de l'échantillon était appropriée pour chaque groupe distinct.</p>
<p><input type="checkbox"/> <i>Echantillons faussés</i> – les échantillons ont-ils pu être faussés ?</p>	<p>L'échantillon peut avoir été faussé si les procédures standard ne sont pas strictement appliquées partout :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Tous les foyers doivent être visités, aucun ne doit être oublié, ni aucun autre ajouté ; (les foyers manquants doivent être comptabilisés lors de la détermination de la taille de l'échantillon).</li> <li>● Tous les membres des foyers sélectionnés doivent être mesurés/entendus, aucun ne doit être omis en raison de son absence temporaire de la maison. Si possible, essayer de revenir pour mesurer les membres manquants des foyers.</li> </ul>
<p><input type="checkbox"/> <i>Erreur de mesures</i> – peut-il y avoir une erreur systématique de mesure ?</p>	<p>Une erreur systématique peut surgir si l'équipement, les techniques ou l'enregistrement des mesures sont faussés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Les balances doivent être fiables et avoir une précision à 0,1 kg près ;</li> <li>● Les toises doivent être bien conçues et avoir une précision à 0,5 cm près.</li> </ul>
<p><input type="checkbox"/> <i>Les mesures prises pour limiter les erreurs de mesure ou d'appréciation</i> – Le personnel chargé de l'enquête était-il déjà compétent ou a-t-il été dûment formé ? La supervision a-t-elle été adéquate ?</p>	<p>Afin de réduire au minimum les distorsions et les erreurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● tous les enquêteurs doivent avoir été formés selon des procédures standard et des directives de bonne pratique, y compris dans le cadre de stages pratiques supervisés ;</li> <li>● les formateurs doivent être compétents et expérimentés ;</li> <li>● les superviseurs doivent vérifier les étalons de mesure et d'enregistrements utilisés par les enquêteurs.</li> <li>● Garantir la sensibilité saisonnière des enquêtes de synchronisation, la répétition des enquêtes à la même saison est recommandée.</li> </ul>



## 9. Evaluation de l'état nutritionnel et sanitaire

### Classification de la malnutrition – indicateurs standard (normes) <sup>12</sup>

	Modérée	Aiguë	Malnutrition totale
<b>Enfants de 6 à 59 mois</b> (et, exceptionnellement, de 6 à 9,9 ans)			
Œdème	Non	Oui	Oui
Rapport poids/taille <i>Malnutrition aiguë</i> [émaciation]	-3 à <-2 z-marques ou 70 % à <80 % médiane	<-3 z-marques ou <70% médiane	<-2 z-marques ou <80% médiane
Rapport taille/âge <i>Malnutrition chronique</i> [arrêt de croissance]	-3 à <-2 z-marques ou 85% à <89% médiane	<-3 z-marques ou <85 % médiane	<-2 z-marques ou <89 % médiane
Rapport poids/âge <sup>13</sup> [insuffisance pondérale]	-3 à <-2 z-marques ou 60 % à <80 % médiane	<-3 z-marques ou <60 % médiane	<-2 z-marques ou <80 % médiane
<b>Adultes de 20 à 59,9 ans</b> (à l'exception des femmes enceintes et des personnes handicapées)			
Indice de masse corporelle (IMC)	16 à <17	<16	<17
<p><b>Femmes enceintes</b> : il n'existe pas de standards internationalement définies pour classer par catégories la malnutrition chez les femmes enceintes, mais la norme de mesure du PB est proposée dans le manuel de <i>Sphère</i> 2004, chapitre 3, Annexe 5 <i>Measuring acute malnutrition</i>, comme critère d'admission des femmes enceintes à une alimentation sélective ciblée :</p> <p>PB &lt; 23 cm = risque modéré de retard de croissance du fœtus            PB &lt; 20,7 cm = risque élevé de retard de croissance du fœtus</p>			

<sup>12</sup> Standards fournis dans *La gestion de la nutrition dans les situations d'urgence*, OMS 2000.

<sup>13</sup> Le rapport poids/âge n'est pas utilisé dans l'analyse de la situation nutritionnelle mais uniquement pour les rapports relatifs aux Objectifs du millénaire pour le développement définis par les Nations Unies.

## 9.6 Analyser les données des enquêtes nutritionnelles <sup>14</sup>

Les taux de malnutrition doivent être examinés/analysés comme suit, dans la mesure du possible :

- ❑ *Les différents groupes d'âge* : idéalement, les données sur les enfants de moins de 5 ans doivent être ventilées par groupes d'une année (6-11 mois, 12-23 mois, 24-35 mois, 36-47 mois, 48-59 mois), ou par taille, afin d'identifier tous les écarts significatifs et d'identifier les enfants à risque particulier dans le groupe des moins de cinq ans.

☞ Voir *La gestion de la nutrition en situations d'urgence*, page 50, OMS 2000.

- ❑ *Les standards et les tendances* : Comment les taux actuels supportent-ils la comparaison avec les taux précédents affichés par la même population ?
- ❑ *Les fluctuations saisonnières* : les fluctuations saisonnières peuvent-elles compter dans l'évolution des taux de malnutrition observés ?
- ❑ *La mortalité récente* : quel est le taux de mortalité depuis la dernière enquête ? Les taux apparents de malnutrition ont-ils pu diminuer en raison du taux élevé de décès ?
- ❑ *Les différences entre les divers sous-groupes de population* : Y a-t-il des écarts significatifs entre les taux enregistrés dans les divers sites ou groupes socioéconomiques ? Ces écarts coïncident-ils avec d'autres différences connues (entre les rations distribuées, le nombre de distributions depuis l'arrivée, les taux de vaccination, les pratiques alimentaires, etc.) ? Certains des réfugiés vendent-ils de la nourriture pour obtenir des produits non alimentaires ? Certains des bénéficiaires partagent-ils leur nourriture avec des réfugié/IDP non enregistrés ?
- ❑ *La population hôte* : les niveaux de malnutrition de la population hôte ont-ils évolué de la même manière que ceux de la population réfugiée ?

### Prudence lors de la comparaison des résultats d'enquêtes nutritionnelles !

Les résultats obtenus à différentes époques révéleront les tendances de l'état nutritionnel de la population à condition que des méthodes d'enquête et des techniques d'échantillonnage normalisées aient été utilisées. Cependant, les comparaisons doivent être interprétées avec prudence :

- De nombreux enfants sévèrement mal nourris meurent lors d'une urgence nutritionnelle, ce qui laisse peu d'enfants à compter dans les enquêtes ultérieures. Un taux de malnutrition en régression s'explique parfois par un taux élevé de décès

<sup>14</sup> Adapté de *La gestion de la nutrition dans les situations d'urgence*, chapitre 3, p 49, *the WFP Emergency Field Operations Pocketbook*, 6.2, et de *Sphère 2004*

## 9. Evaluation de l'état nutritionnel et sanitaire

dans les populations mal nourries plutôt que par une amélioration de la situation nutritionnelle.

- Similairement, des améliorations des conditions nutritionnelles pourraient être le résultat de facteurs économiques saisonniers et non la preuve de l'efficacité d'un programme alimentaire ou de l'amélioration durable d'un des facteurs ayant un impact sur l'état nutritionnel.

Les *conclusions d'une série d'enquêtes nutritionnelles doivent toujours être comparées avec les données sur la mortalité* réunies entre les enquêtes et avec les autres informations pertinentes sur la santé (telles que le taux de morbidité, surtout lors d'une épidémie) et les conditions socioéconomiques.

### 9.7 Rapport des données relatives à l'état nutritionnel

Indicateurs et standards pour les rapports				
	Standard		Catégorisation	
	<i>Phase d'urgence</i>	<i>Situation stable</i>	<i>Par sexe</i>	<i>Par âge</i>

#### Indicateurs de base HCR + PAM

% enfants < 5 ans < -2 z-marques du rapport poids/taille	= <10%	= < 5%	✓	-
--	--------	--------	---	---

#### Indicateurs de base du HCR

% de nouveau-nés souffrant d'insuffisance pondérale à la naissance (< 2,5 kg)	= < 15%	= < 15 %	-	-
Présence de carences en micronutriments (MND)	<i>Carence épidémique en micronutriments : aucune</i> <i>Taux endémique de carence en micronutriments : taux inférieurs aux seuils fixés par l'OMS pour la santé publique</i>		-	-

### Indicateurs de base du PAM

Prévalence de la malnutrition chez les femmes adultes (indice de masse corporelle <18,5 cm et/ou insuffisance pondérale à la naissance < 2,5 kg)	✓	✓	-	-
Prévalence de l'anémie	✓	✓	-	-

### Indicateurs et standards supplémentaires du HCR

Taux de malnutrition chronique (rapport taille/âge)	20%	20%	✓	✓
Taux de malnutrition aiguë (% d'enfants < 5 ans < -3 z-marques du rapport poids/taille)	2%	1%	✓	✓

## 9.8 Quelles informations nutritionnelles doivent être recueillies auprès des informateurs clés ?

### Alimentation complémentaire et thérapeutique

*Informateurs clés : organisations fournissant des services sur le site ; travailleurs de santé publique ; leaders des réfugiés ; autorités religieuses*

#### Evaluation initiale

- taux de malnutrition ; une alimentation d'appoint et thérapeutique est-elle nécessaire
- Nombre de bénéficiaires inscrits et recevant une alimentation d'appoint et thérapeutique ; critères d'admission et de refus ; taux de guérison et taux de décès.
- Groupes de population auxquels appartiennent les nouveaux cas admis et si certains groupes sont représentés de manière disproportionnée, les causes.

#### Révision/réévaluation

- Le nombre de bénéficiaires inscrits et recevant une alimentation d'appoint et thérapeutique ; tendances des admissions et des refus ; critères d'admission et de refus ; taux de guérison et taux de décès.
- Groupes de population auxquels appartiennent les nouveaux cas admis et si certains groupes sont représentés de manière disproportionnée, les causes.

### Les facteurs connexes qui affectent l'état nutritionnel et le bien-être général

#### Utilisation de la nourriture dans les foyers

*Informateurs clés : organisations fournissant des services sur le site ; leaders des réfugiés*

#### Evaluation initiale

- Stockage de la nourriture* : dispositions et aménagements pour stocker la nourriture dans les foyers ; pertes lors du stockage.
- Préparation des aliments* : Mesure dans laquelle la population affectée est capable de préparer elle-même la nourriture – disponibilité des ustensiles nécessaires, fourneaux, équipements pour le broyage/la mouture, eau et combustible domestique ; capacité à préparer des aliments digestes pour les très jeunes enfants, ainsi que les personnes malades et âgées.
- Alimentation et soins des nourrissons et des jeunes enfants* : pratiques traditionnelles des réfugiés/IDP et leur maintien ; proportion de mères qui allaitent, possibilités d'obtenir des aliments complémentaires (sevrage) et des soins ; risques pour la santé des nourrissons et des enfants ; dispositions pour l'alimentation des nourrissons orphelins et des nourrissons que les mères ne peuvent pas allaiter

#### Révision/réévaluation

- Stockage de la nourriture* : Evolution des dispositions et aménagements pour stocker la nourriture dans les foyers ; pertes actuelles lors du stockage en comparaison avec les conditions précédentes.
- Préparation des aliments* : évolution de la capacité de la population affectée à préparer sa nourriture – disponibilité des ustensiles nécessaires, des équipements pour broyer/moudre, d'eau et de combustible domestique – et leur capacité à préparer une nourriture convenable et digeste pour les très jeunes enfants et les personnes malades et âgées.
- Alimentation et soins des nourrissons et des jeunes enfants* : proportion de mères qui allaitent, possibilités d'obtenir des aliments complémentaires (sevrage) et des soins ; comparaisons avec les conditions précédentes ; risques pour la santé des nourrissons et des enfants.

### Santé publique et soins médicaux.

*Informateurs clés : travailleurs de santé publique, organisations fournissant des services de santé sur le site ; leaders des réfugiés*

#### Évaluation initiale

- Conditions matérielles* : adéquation du logement, des vêtements, du matériel de couchage et des articles connexes pour les réfugiés/IDP présents et ceux qui arrivent.
- Approvisionnement en eau* : la quantité d'eau disponible dans les foyers ; les conditions de stockage de l'eau adéquates dans les foyers, la qualité de l'eau présente-t-elle des risques et, si oui, les mesures prises pour traiter l'eau à la source et/ou dans les foyers sont-elles appropriées.
- Assainissement* : hygiène ambiante, toilettes/élimination des excréments et des déchets, preuves de vecteurs de maladies ; vérifier si ces mesures et ces conditions ont changé.
- Soins de santé* ; accès des réfugiés/IDP aux services médicaux, notamment aux médicaments essentiels, et qualité de ces services.
- Action pour satisfaire les besoins connexes* ; dispositions (ou plans) (i) pour fournir un logement, des vêtements, du matériel de couchage ou des articles ménagers, si besoin est, ou (ii) pour améliorer la quantité et/ou la qualité de l'eau disponible, de l'environnement sanitaire et des services de santé.

#### Révision/réévaluation

- Conditions matérielles : adéquation du logement, des vêtements, du matériel de couchage et des articles connexes en comparaison avec les conditions précédentes.
- Approvisionnement en eau* : quantité d'eau disponible dans les foyers ; les conditions de stockage de l'eau sont-elles adéquates dans les foyers, comparaisons avec les conditions précédentes ; la qualité de l'eau présente-t-elle des risques pour la santé et, si oui, les mesures prises pour le traitement de l'eau à la source et/ou dans les foyers sont-elles appropriées.
- Assainissement* : hygiène ambiante, toilettes/élimination des excréments et des déchets, preuves de vecteurs de maladies ; vérifier si ces mesures et ces conditions ont changé.
- Soins de santé* ; accès des réfugiés/IDP aux services médicaux, notamment aux médicaments essentiels, et qualité de ces services. Les réfugiés/IDP ont-ils tous accès aux soins médicaux ?

### Etat sanitaire et nutritionnel

Informateurs clés : HIS, professionnels de la santé et organisations fournissant des services de soins

#### Evaluation initiale

- Taux de mortalité* : taux brut et des moins de 5 ans, si disponibles auprès de sources crédibles.
- Etat sanitaire* : réfugiés/IDP ; présence et prévalence de maladies contagieuses, de maladies d'origine alimentaire ou hydrique (et VIH).

*Note : l'ARI (infection aigüe des voies respiratoires) et les infections diarrhéiques sont les maladies de la famine chez les jeunes enfants et expliquent le taux de mortalité élevé due à la malnutrition. Prêtez une attention particulière aux décès et aux tendances U5 dus à ces maladies dans toutes les situations!*

- Etat nutritionnel* : taux de malnutrition extrait des premières enquêtes nutritionnelles et du dépistage, preuves ou risques de carences en micronutriments ; taux d'admission aux programmes d'alimentation d'appoint et thérapeutique.

#### Révision/réévaluation

- Taux de mortalité* : taux brut et des moins de 5 ans si disponibles auprès de sources crédibles ; changements intervenus ; tendances du taux de mortalité.
- Etat sanitaire* : état de santé général ; présence et prévalence de maladies contagieuses, de maladies d'origine alimentaire ou hydrique (et VIH/SIDA) ; changements récents ; tendances actuelles démontrées sur les rapports de surveillance de la santé.
- Etat nutritionnel* : taux de malnutrition extrait d'enquêtes menées sur la nutrition, preuves ou risques de carences en micronutriments ; taux d'admission et de refus aux programmes d'alimentation d'appoint et thérapeutique.

### 9.9 Analyser les problèmes et les risques de carence en micronutriments

Il y a risque de carence en vitamines et minéraux quand les réfugiés ou les personnes déplacées sont largement dépendants des rations de l'aide alimentaire et n'ont pas un accès régulier à des aliments frais, éventuellement sauvages. La section suivante donne un aperçu des données importantes à recueillir et à analyser dans l'évaluation.

### Obtenir des informations sur les risques de carence en micronutriments

Examiner :

- Le profil épidémiologique et nutritionnel de la zone locale hôte (en s'informant auprès des autorités et du personnel sanitaires locaux) et des types de maladies par carence (goitre, anémie) qui pourraient être courantes dans les groupes voisins ou le voisinage ;
- Les profils épidémiologiques des zones d'origine
- A partir des données sur la consommation alimentaire, les vivres à la disposition des bénéficiaires (notamment le panier alimentaire et les vivres auxquels ils ont accès localement) et leurs habitudes de consommation.

Sur cette base, identifier les maladies par carence en nutriments qui peuvent être prévisibles si aucune action intermédiaire n'est menée.

### Obtenir des informations sur les problèmes actuels de carence en micronutriments

Examiner :

- les rapports élaborés à l'issue des enquêtes sur la micro nutrition menées auprès de la population
- les données sur les signes cliniques réunis dans les dispensaires/agences de santé (extraits des rapports cliniques et des discussions avec les agents sanitaires).

Sur cette base, déterminer l'étendue :

- de l'**anémie** – carence en fer (et acide folique, B12)
- de la **xérophtalmie** – carence en vitamine A
- des **troubles dus à une carence en iode**

...et s'il y a des cas :

- de **pellagre** – carence en niacine (B3)
- de **béribéri** – carence en thiamine (B1)
- de **scorbut** – carence en vitamine C
- d'**ariboflavino**se – carence en riboflavine (B2)

Si/quand il est jugé nécessaire d'entreprendre une enquête spécifique en utilisant les tests biochimiques (par ex. pour déterminer la prévalence de l'anémie, de la xérophtalmie ou du goitre), rechercher l'avis et l'assistance de spécialistes du TSS-HCR et du PAM-OXMD.



### Réviser la composition de la ration et du régime alimentaire des groupes de réfugiés/IDP

Déterminer si les personnes ont un accès régulier à ce qui suit :

- aliments frais (légumes, fruits, aliments sauvages)
- aliments composés enrichis
- farine de céréale enrichie
- huile enrichie
- aliments frais (légumes, fruits)
- sel iodé

et déterminer si, comme résultat :

- la ration/le régime alimentaire comporte des carences en micronutriments spécifiques (voir le tableau ci-dessous)

Sur cette base, déterminer si une action est nécessaire pour réduire les risques de carences en micronutriments spécifiques.

### Obtenir des données sur la distribution de suppléments vitaminés

Déterminer s'il y a :

- une administration régulière de comprimés de fer (et d'acide folique) aux femmes enceintes
- une administration de capsules de vitamine A à tous les enfants de 1-5 ans tous les 6 mois et aux femmes qui allaitent après l'accouchement
- une administration d'un traitement vermifuge à :
  - tous les enfants de 1 à 5 ans
  - tous les enfants d'âge scolaire
  - aux femmes enceintes

### Quelles carences anticiper ? Quelles mesures prendre ?

Si les réfugiés/IDP sont ou viennent d'une zone où l'anémie, la carence en vitamine A ou en iode est endémique, des mesures palliatives doivent automatiquement être mises en œuvre.

Quand une population dépend largement des rations :

- un panier alimentaire varié, comprenant des légumineuses, des céréales enrichies ou des aliments composés enrichis, est primordial ;

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

- la culture et la consommation de fruits et de légumes doivent être encouragées, si possible et, dans le même temps, des vivres frais doivent être procurés, dans la mesure du possible.

### **...dans tous les cas :**

- encourager les bénéficiaires, par une information sur la santé/nutrition et par la mobilisation sociale, encourager et promouvoir les pratiques traditionnelles telles que la fermentation et/ou le séchage et le stockage, ainsi que la germination – et d'autres pratiques qui augmenteraient la teneur en nutriments du régime alimentaire ;
- s'assurer qu'une action de santé publique est lancée pour réduire l'incidence des maladies – surtout les infections aiguës des voies respiratoires, les infections parasitaires, le paludisme et la diarrhée – qui appauvrissent les réserves en micronutriments ;
- s'assurer que de la nourriture enrichie et/ou des produits tels que des « granulés » sont inclus à la distribution faites aux groupes vulnérables dans le cadre de programmes servant de mesures de sécurité et où l'accès aux marchés de produits frais est entravé en raison d'un manque de proximité et/ou de ressources
- encourager les projets qui permettraient d'augmenter la quantité de protéine animale dans le régime alimentaire et autoriseraient l'ajout occasionnel d'œufs et de viande.

Un seul cas de scorbut, pellagre ou bérubéri est probablement un signe qu'il existe un problème à l'échelon de la population et que des mesures palliatives doivent être prises à ce niveau. Cependant, ces carences devraient être évitées en ajoutant à la ration des groupes vulnérables des aliments composés enrichis, ou ciblés pour les enfants et les femmes pendant leurs années de reproduction.

### Afflux soudain – Concept du délai

Dans une situation d'urgence, lorsque les réfugiés ont parcouru une longue distance et se sont installés sans disposer d'une nourriture adéquate pendant un certain temps, il est nécessaire de calculer le délai avant l'apparition des maladies par carence et le délai dont dispose le programme pour réagir. En règle générale, un régime alimentaire uniquement à base de céréales, par exemple, entraînera des maladies par carence dans les cinq à huit semaines, suivant la condition physique de la population. Si les réfugiés ou les personnes déplacées ont mis trois semaines à arriver et à s'installer sur un site donné, ont été installés pendant trois semaines et n'ont pas reçu une alimentation adéquate (ration avec vitamines ou minéraux), on peut s'attendre à ce que des épidémies de maladies par carences (en vitamines solubles dans l'eau, vitamine C ou B) apparaissent rapidement. Une combinaison d'interventions variées s'avère souvent nécessaire, notamment l'ajout d'aliments enrichis dans la ration, une assistance aux marchés et un complément pour les groupes vulnérables.

### Risques de carence en micronutriments et mesures palliatives <sup>15</sup>

Maladie par carence	Description	Action en cas de signe évident ou de risque pour la santé publique
<p><b>Anémie</b> (la biodisponibilité de fer est faible dans les rations composées largement de céréales et de légumes ; l'anémie résulte également d'infections parasitaires)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Une anémie aigüe est une affection qui met en danger la vie du malade. Le taux de mortalité maternel dû à cette maladie est important chez les réfugiés/personnes déplacées. Les cliniciens doivent mener une enquête sur les taux dans les pays/régions d'origine pour savoir si l'anémie est endémique. Chez les enfants, l'anémie affaiblit le développement cognitif, augmente le risque de contracter d'autres infections et d'avoir des conséquences similaires à celles du paludisme et d'autres maladies parasitaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Inclure des micronutriments en poudre (par exemple des granulés) ou des céréales enrichies, des aliments composés, des biscuits enrichis ou des lentilles dans la ration.</li> <li>● Promouvoir la culture de légumes verts.</li> <li>● Administrer des compléments de fer et d'acide folique aux femmes enceintes et aux mères qui allaitent.</li> <li>● Administrer un traitement vermifuge aux enfants, aux femmes enceintes et aux mères qui allaitent.</li> </ul>

<sup>15</sup> Extrait de l'ouvrage du PAM *Food and Nutrition Handbook*, PAM 2000, et *Micronutrient Malnutrition – detection, measurement and intervention* : a training package for field staff, version 1.1, UCL-ICH/HCR 2003

		<ul style="list-style-type: none"> <li>● Promouvoir l'utilisation des moustiquaires et de mesures de contrôle de vecteurs pour réduire l'incidence du paludisme.</li> <li>● Faire la prophylaxie du paludisme aux femmes enceintes.</li> </ul>
<p><b>Carence en vitamine A (xérophtalmie)</b></p> <p><i>Note : toutes les rations alimentaires manquent généralement de vitamine A à moins que des aliments enrichis ne soient ajoutés.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Héméralopie, taches de Bitot, xérophtalmie – et une éventuelle cécité suit ces étapes sous quelques mois. Note : la survie des enfants aveugles est peu probable dans la plupart des pays du tiers monde. La prévention est indispensable ! Sachez également que la rougeole contribue rapidement à la carence en vitamine A.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Distribuer des capsules de vitamine A à 6 mois d'intervalle à tous les enfants et aux femmes enceintes post-partum.<sup>16</sup></li> <li>● Promouvoir la culture de légumes verts, de germes, de tomates, de carottes, etc.</li> <li>● Inclure des micronutriments en poudre/granulés pour les groupes vulnérables et/ou ajouter des aliments fortifiés tels que : de l'huile végétale, de la farine enrichie, des aliments composés ou du sucre dans les rations.</li> </ul>
<p><b>Troubles dus à une carence en iode (goitre, etc.)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Principalement dans les pays et les régions sans accès à la mer. Symptôme : gonflement de la zone thyroïdienne. Peut provoquer le crétinisme (retard mental) chez les enfants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Fournir du sel iodé et sensibiliser le grand public.</li> <li>● Fournir des repas de poisson séché ou des granulés de micronutriments afin d'améliorer la teneur globale en minéraux du régime alimentaire.</li> </ul>
<p><b>Pellagre (carence en niacine)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Symptômes : démence, problèmes dermatologiques, décès (trois « D »). Il est possible que des épidémies se propagent rapidement parmi les populations ayant un régime alimentaire basé exclusivement sur le maïs et aucun autre aliment pendant de longues périodes (plus de six semaines).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Inclure des légumineuses, des noix, des granulés de micronutriments, des aliments composés enrichis ou du poisson séché.</li> <li>● Administrer des compléments en cas d'épidémie.</li> </ul>

<sup>16</sup> Des capsules pourraient être distribuées en conjonction de la vaccination contre la rougeole et/ou de la couverture alimentaire complémentaire.

## 9. Evaluation de l'état nutritionnel et sanitaire

<p><b>Ariboflavinose (carence en vitamine B2)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Symptômes : crevasses au coin de la bouche, langue rouge vif, plaies à la bouche. Vision éventuellement affectée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Inclure des micronutriments en poudres/granulés, des aliments enrichis dans la ration alimentaire.</li> <li>● Encourager la production de légumes et de légumineuses.</li> <li>● Administrer des compléments en cas d'épidémie.</li> </ul>
<p><b>Béribéri – carence en thiamine</b> (probable dans les populations qui consomment du riz raffiné)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Symptômes : gonflement, œdème dans les membres inférieurs et incapacité à se tenir debout ou à marcher. Cette carence touche fréquemment les populations ayant des besoins énergétiques élevés et mangeant exclusivement du riz blanc ou de la farine blanchie. L'utilisation de céréales brutes et de la meunerie locale peut aider, tout comme la fermentation des céréales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Fournir du riz précuit plutôt que raffiné.</li> <li>● Inclure des légumineuses, des noix et/ou des aliments composés enrichis ou des granulés dans les rations.</li> <li>● Promouvoir la production et la consommation de légumes et d'œufs.</li> <li>● Promouvoir la fermentation des céréales complètes car la levure de bière est également une bonne source de thiamine, de toutes les vitamines B et de fer.</li> </ul>
<p><b>Scorbut – carence en vitamine C</b> (rencontré dans les populations sans accès aux fruits ou aux légumes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Articulations enflées et incapacité à se tenir debout ou à marcher. Provoque l'ouverture des anciennes plaies, des saignements de la bouche, la perte de dents. Courant dans les situations de famine ou la population ne dispose pas d'aliments frais.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Inclure des aliments composés enrichis et/ou des micronutriments en poudre/granulés dans la ration.</li> <li>● Promouvoir la culture et la consommation de fruits et de légumes frais.</li> <li>● Fournir des compléments en vitamine C.</li> </ul>

☞ Pour plus de détails, voir *La gestion de la nutrition dans les situations d'urgence*, chapitre 2, OMS 2000.



# **PARTIE III**

## **INFORMATION**

### **COMPLEMENTAIRE**

Cette partie donne un aperçu des domaines ayant un impact sur la sécurité alimentaire et le bien-être nutritionnel des réfugiés et des personnes déplacées. Elle permet à l'équipe chargée de l'évaluation conjointe de compléter les données sur l'état sanitaire et nutritionnel par des données sur des domaines ayant un impact direct sur la disponibilité, la livraison et l'utilisation de la nourriture. L'enregistrement, les chiffres, les problèmes liés à l'environnement et au fuel/à l'énergie, la logistique et le stockage sont les thèmes abordés dans cette partie.

## 10. Chiffres et enregistrement

Cette partie décrit les paramètres et l'importance que revêtent l'estimation correcte des chiffres, l'enregistrement et l'utilisation de ces données essentielles dans une mission d'évaluation conjointe.

L'une des fonctions clés de la mission d'évaluation conjointe qui provoque souvent des débats parmi les membres de la mission est la détermination du nombre de réfugiés ou de personnes déplacées sur un site donné, et la distinction entre les groupes ayant de réels besoins. ***Toutes les activités de planification de la nourriture et de secours dépendent de l'exactitude des chiffres sur la population. Tous les efforts doivent*** être faits pour que les systèmes d'enregistrement existants du HCR (proGres) soient utilisés lorsqu'ils existent, et pour qu'ils soient constamment comparés aux chiffres fournis par les fonctionnaires du gouvernement, les leaders des réfugiés ou des personnes déplacées et/ou les donateurs, et pour qu'un consensus soit trouvé entre tous les intervenants. La manipulation résolue des chiffres relatifs aux réfugiés a toujours été un problème historique en cas d'inflation et de déflation.

### 10.1 Chiffres et démographie

#### Chiffres

- Les chiffres rapportés ou estimés par les différentes autorités ou organisations sont-ils semblables ? Sinon, comment expliquer les différences ?
- Sont-ils plausibles ? Correspondent-ils aux observations de l'équipe ? Sont-ils compatibles avec les données relatives à la scolarisation, celles issues des campagnes de vaccination et avec les données provenant d'autres sources ?
- Là où l'enregistrement est achevé, y a-t-il des preuves (ou des rapports) que les données sont inexactes ou périmées ?

Si les écarts sont significatifs ou si les chiffres ne semblent pas plausibles, vérifier la base des différentes estimations, faire des contrôles ponctuels de la présence physique et faire une rapide estimation basée sur les considérations démographiques ci-dessous.



### Démographie

Vérifier et suivre l'évolution des données suivantes :

- Le nombre et la proportion de foyers dirigés par des femmes, des personnes âgées ou des enfants ;
- La proportion de personnes à charge (le nombre d'enfants, de personnes âgées et handicapées divisé par le nombre d'adultes bien portants) ;
- La proportion d'hommes bien portants dans la population.

Considérer les implications de ces chiffres pour :

- les besoins nutritionnels ; et
- la capacité des foyers à construire et à entretenir leurs propres logements, à accéder aux services et à s'engager dans des activités d'autosuffisance – voir l'exemple ci-dessous et noter que la prévalence du VIH/SIDA peut également avoir un impact ;
- les stratégies de survie et les façons dont elles seront entravées en cas de distribution démographique normale
- la capacité à acquérir du matériel d'aide à la consommation de la nourriture, comme le combustible et l'eau, si de longues distances sont nécessaires.

### Exemples de l'importance de l'analyse des tendances démographiques

« La capacité d'entretenir un jardin tout au long de l'année et de faire des réparations dans la maison dépendait du soutien d'un homme bien portant et, selon les statistiques, on comptait 1 homme âgé de 20 à 59 ans pour 6 réfugiés, soit un par foyer de taille moyenne. Cependant, l'année précédente, le pourcentage était tombé à 1 pour 5 et les tendances de la population, en raison du rapatriement et de l'entrée de nouveaux réfugiés venus du Libéria, laissaient présager un pourcentage encore plus faible »

*[Assessing refugee self-reliance: a food economy assessment: Kountaya and Telikoro refugee camps, Kissidougou, Guinea, B Reed, HCR Déc. 2002]*

#### **Note sur la démographie :**

*Les statistiques sur la démographie des populations de réfugiés/IDP peuvent être recueillies lors de la réalisation d'une enquête nutritionnelle. Elles sont essentielles pour permettre de mieux calculer les besoins en matière de ration et pour obtenir des chiffres sur la population.*

*Exemple :*

*Si une population de réfugiés/IDP est majoritairement composée de jeunes hommes, par exemple, les besoins énergétiques seront beaucoup plus importants que si la population avait été principalement composée de femmes et de jeunes enfants.*

*La connaissance du pourcentage d'enfants âgés de moins de cinq ans (qui représente normalement 20 à 25 % de la population totale des pays du tiers-monde) permet d'extraire les chiffres sur la population si les données relatives à l'immunisation des moins de cinq ans ont été enregistrées par le personnel de santé. Une fois que la proportion des moins de cinq ans est connue, il suffit de la multiplier par quatre ou cinq pour obtenir une estimation approximative des chiffres sur la population.*

## 10.2 Evaluer le système d'enregistrement et de contrôle des cartes de rationnement

Les équipes d'évaluation conjointe doivent :

- réviser et juger de l'efficacité des systèmes de (i) mises à jour des fichiers d'enregistrement et des listes de droits pour les distributions de nourriture et d'articles non alimentaires, ainsi que (ii) pour le contrôle des cartes de rationnement ; et
- procéder à des vérifications ponctuelles de la composition des foyers et de la présence physique des personnes.

Les vérifications ponctuelles ne sont pas représentatives de la situation générale mais, quand des problèmes sont identifiés, elles indiquent qu'il faut appliquer un suivi systématique, voire mener à bien un exercice de vérification approfondie.

**Note sur l'enregistrement :** *l'enregistrement est une méthode systématique qui consiste à recueillir et à enregistrer des données (par exemple, les noms, la date de naissance, le sexe, etc.) à des fins spécifiques (par exemple assistance, suivi individuel, intervention de protection, etc.) au sujet d'un individu ou des familles afin de garantir que la personne puisse être identifiée ultérieurement. Les données recueillies lors de l'enregistrement permettent également de dresser un profil puisqu'elles sont regroupées afin de comprendre les caractéristiques de la population enregistrée. Les données devant être recueillies varient d'un exercice à l'autre en fonction de l'objectif de l'enregistrement mené par les agences.*

*L'enregistrement peut également aider à identifier des groupes à risque ainsi que leurs besoins spécifiques. Les programmes de protection spécifiques tels que le traçage, la représentation juridique et la réunification familiale ne peuvent être implémentés de manière adéquate que si les données disponibles sont fiables et à jour. L'enregistrement doit*

*consister à enregistrer et à mettre à jour continuellement les informations essentielles – comme les naissances, les décès, les mariages, les divorces, les nouvelles arrivées, les départs – puisque celles-ci évoluent dans le temps.*

*Les gouvernements sont responsables de l'enregistrement et de la documentation des personnes déplacées. Cependant, en fonction de leur mandat respectif ou de leur rôle, les agences des Nations Unies, les ONG et les agences des camps jouent un rôle opérationnel pour la planification, le recueil et l'utilisation des données d'enregistrement. Même si la définition de base de l'enregistrement est la même, différentes sphères de la loi régulent les obligations envers les réfugiés et les demandeurs d'asile d'une part, et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays d'autre part.*

### 10.3 Enregistrement dans le contexte de la protection des réfugiés

Le fait d'être un « réfugié » dans un pays d'asile confère certains droits par rapport aux autres étrangers qui pourraient se trouver dans le même pays. Ainsi, le fait d'être enregistré est une première étape nécessaire du processus qui confère ce statut à un individu qui pourra ensuite revendiquer ces droits. Le statut de réfugié protège contre le refoulement<sup>17</sup> le rapatriement forcé, l'arrestation arbitraire et le recrutement de force. L'enregistrement garantit également l'accès aux droits, à une assistance et aux services de base. Il s'agit d'un outil important utilisé pour le traçage et la réunification des familles. L'enregistrement est également important puisqu'il permet d'aider à trouver des solutions durables appropriées pour les individus et de prendre note des désirs des réfugiés et des demandeurs d'asile quant à la solution durable qu'ils préfèrent.

Dans ce contexte, l'enregistrement relève de la responsabilité du gouvernement concerné par le soutien opérationnel du HCR dont le mandat de protection international des réfugiés implique des responsabilités en matière de respect de l'enregistrement et de détermination du statut des réfugiés.<sup>18</sup> Le rôle de l'enregistrement est d'englober la totalité de la population de réfugiés ou de demandeurs d'asile, même s'ils n'ont pas forcément besoin d'assistance matérielle en ce qui concerne leur statut juridique.

<sup>17</sup> En droit international coutumier, le rapatriement involontaire ou forcé des réfugiés est appelé « refoulement ». Le principe du « non refoulement », largement considéré comme étant fondamental en droit des réfugiés, interdit aux états d'expulser ou de rapatrier des réfugiés qui ont une peur justifiée de la persécution.

<sup>18</sup> La conclusion n°91 du Comité Exécutif de 2001 sur l'enregistrement réaffirme la responsabilité de l'état et définit un certain nombre de standards devant être respectés à la fois par les états et le HCR dans le cadre de l'enregistrement et de la documentation des réfugiés et des demandeurs d'asile.

## 10.4 Enregistrement dans le contexte des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays

Le fait d'être une personne déplacée de l'intérieur n'est pas un statut juridique. Les IDP sont des nationaux de leur propre pays et ils doivent avoir les mêmes droits que les autres nationaux qui n'ont pas été déplacés. Ainsi, les politiques et processus d'enregistrement relatifs aux réfugiés ne peuvent pas être appliqués naïvement aux situations des IDP.

Conformément à la loi nationale en vigueur, le gouvernement doit décider ou non d'enregistrer les IDP et dans quel but. Dans certaines situations d'IDP, le gouvernement peut être amené à définir des critères d'attribution du « statut » d'IDP<sup>19</sup>. Si le gouvernement décide de procéder à l'enregistrement des IDP, mais qu'il n'est pas en mesure de le faire, l'agence internationale peut prendre en charge l'aspect opérationnel de l'enregistrement des IDP afin d'aider le gouvernement.

L'objectif de l'enregistrement des IDP dans le contexte humanitaire est principalement d'établir les identités des IDP qui relèvent des compétences de l'opération basée sur des objectifs ou des besoins spécifiques. Par exemple, tous les IDP d'un camp pour établir une liste des bénéficiaires, tous les IDP qui ont des besoins spécifiques et qui ont besoin d'autres soins, etc. Il peut être effectué par toute agence disposant de mandats, de projets ou de programmes spécifiques. Dans le contexte des IDP, il devient ainsi extrêmement important de coordonner les activités d'enregistrement et de s'assurer que les IDP ne font pas l'objet d'enregistrements multiples effectués par différentes agences à des fins diverses. S'il existe une loi nationale qui régit le statut des IDP, l'enregistrement demeure de la responsabilité des états concernés. Plusieurs agences enregistrent ou obtiennent des données pour un sous-ensemble de la population pour leur mandat et/ou besoins spécifiques.

Dans un camp, l'enregistrement et le profilage sont des outils fondamentaux pour les équipes chargées de la gestion des camps. Ils constituent la base de la planification des programmes, de la fourniture d'une assistance et de la garantie d'une protection dans le camp. Pour les camps dans lesquels les agences exercent des activités humanitaires, il est nécessaire : 1) de déterminer la taille et les caractéristiques d'un groupe de personnes particulier assisté pour mieux cibler les interventions (profilage) et 2) d'identifier les bénéficiaires ayant droit à une assistance (enregistrement).

## 10.5 Enregistrement dans les camps de réfugiés

L'enregistrement effectué par le gouvernement/HCR permet de confirmer le statut de réfugié et de fournir une assistance. En tant que telles, les activités liées à l'enregistrement sont menées par le gouvernement/HCR et soutenues par les agences qui gèrent le camp

<sup>19</sup> Par exemple, la Colombie, la Géorgie et un grand nombre des républiques de l'ex-Yougoslavie ont des lois sur le statut des IDP, et sur les droits et les services auxquels ils peuvent prétendre de la part du gouvernement en ayant ce statut.

ainsi que diverses autres agences sur le terrain qui apportent leur assistance et interviennent sur le plan humanitaire.

Dans la plupart des cas, différents types de documentation sont générés suite à l'enregistrement qui peut être généralement divisé en plusieurs étapes 1) documentation confirmant le statut de réfugié (par exemple, carte d'identité, lettre d'attestation, etc.) et 2) documentation confirmant les droits (par ex. carte de rationnement, carte de santé, etc.)<sup>20</sup>. Le premier type de documentation est diffusé par le gouvernement/HCR alors que le second peut être diffusé par diverses agences humanitaires. Les agences chargées de la gestion des camps peuvent jouer un rôle – parmi les agences d'assistance – dans l'harmonisation des diverses exigences relatives aux cartes de prestations, de façon à ce que les réfugiés n'aient pas besoin de porter de multiples documents.

Les données d'enregistrement doivent être continuellement mises à jour afin de rendre compte des changements dans la vie des réfugiés (par ex. une naissance, un décès, un départ, des changements de statut du réfugié, etc.). Les agences chargées de la gestion des camps doivent s'assurer que les informations liées aux changements sont canalisées et que les données sont maintenues à jour.

### 10.6 Enregistrement dans les camps d'IDP

Dans le contexte de l'approche par secteur, il existe 3 niveaux de gestion et de coordination des camps (CCCM) :

<b>Administrateur du camp</b>	Il s'agit généralement du gouvernement chargé de l'administration des divers camps dans un pays ou une région
<b>Coordinateur du camp</b>	L'OIM (en cas de catastrophe naturelle) et le HCR (en cas de conflit) assurent la coordination entre les camps
<b>Gestionnaire du camp</b>	Agences responsables de la gestion quotidienne des activités du camp et de la coordination dans le camp.

10

S'il existe avec le gouvernement un cadre global au niveau du pays, l'enregistrement du camp doit être conforme à ce cadre. Si un tel cadre venait à manquer, l'enregistrement est requis au minimum à des fins de comptabilité afin d'identifier les bénéficiaires de l'assistance et des interventions.

<sup>20</sup> Les normes relatives à l'enregistrement, établies par le HCR en consultation avec divers états, recommandent que la documentation confirmant le statut de réfugié et celle confirmant les droits forment deux documents distincts. (Handbook for Registration, Provisional release, September 2003, Chapter 3)

Dans cette situation, les coordinateurs du camp doivent s'assurer que l'enregistrement a lieu dans le camp en coopération avec le gouvernement, et conformément aux standards minimums. Cette responsabilité est généralement partagée par l'agence chargée de la gestion du camp et peut être déléguée à d'autres agences ou ONG. Dans certaines situations où le HCR et l'OIM ne peuvent pas prendre en charge cette responsabilité, l'agence chargée de la gestion du camp devra procéder à l'enregistrement ou poursuivre le processus d'enregistrement.

La documentation qui sera publiée suite à l'enregistrement des IDP du camp confirment généralement leurs droits (par ex. carte de rationnement, carte de santé, etc.). Les cartes peuvent être émises par l'agence chargée de la coordination/gestion du camp conjointement avec le PAM et d'autres agences d'assistance. Il est important que les agences se coordonnent et visent à produire une carte de prestations commune plutôt que d'avoir différentes agences qui émettent différentes cartes. Les données d'enregistrement doivent de préférence être mises à jour en permanence afin de garantir que les changements dans la vie des IDP (par ex. une naissance, un décès, un départ, etc.) sont bien pris en compte).

### 10.7 Qu'est-ce que le système informatisé ?

Lorsqu'un système d'enregistrement informatisé récent est en place (comme le logiciel proGres du HCR), il est alors possible d'imprimer la liste des foyers pour l'émission des cartes de rationnement à utiliser dans les centres de distribution alimentaire pour vérifier les cartes de rationnement présentée et également pour la distribution des articles non alimentaires. La même base de données peut être utilisée pour émettre des papiers d'identité, dans les endroits où le HCR joue un rôle dans cette activité. Les personnes ou les foyers inscrits comme réfugiés qui n'ont pas droit à l'aide alimentaire n'apparaîtront pas dans les listes de distribution de vivres.

### - *proGres* -

*proGres* est le logiciel de gestion des cas et d'enregistrement des individus du HCR. À la fin de l'année 2007, il avait été étendu à plus de 60 opérations dans des pays couverts par le HCR.

*proGres* a été utilisé dans le cadre des opérations de réfugiés car l'outil de reportage qu'il contient permet de générer des listes de bénéficiaires générales et ciblées pour la distribution alimentaire.

Les listes suivantes sont déployées dans l'outil de reportage en tant qu'ensemble standard :

- Distribution alimentaire – liste des cartes de rationnement regroupées par taille de familles et adresse ;
- Distribution alimentaire (détaillée) – liste détaillée des cartes de rationnement, numéro de foyer, représentant du foyer, époux/épouse et adresse regroupés par taille de famille et adresse ;
- Résumé de la distribution alimentaire – résumé de la taille des familles, du comptage des foyers, du nombre de personnes et du sexe, classés par adresse.

Lorsqu'il n'existe pas encore de système informatisé, il existe parfois des mécanismes produisant des listes utilisables pour la distribution alimentaire et à d'autres fins.

Dans tous les cas :

- le système en place doit permettre d'enregistrer les nouveaux arrivants, les naissances, les mariages, les décès et les départs, ainsi que d'annuler et de remplacer les cartes de rationnement perdues, volées ou abîmées ;
- la base de données des enregistrements et les listes de prestations auxquelles les personnes ont droit en matière de rations et, séparément, d'articles non alimentaires doivent être régulièrement examinées pour découvrir si la même personne ou famille est inscrite plusieurs fois ;
- la base de données des enregistrements et les listes des prestations auquel les personnes ont droit doivent être régulièrement mises à jour sur la base de la vérification de la présence physique – voir encadré ci-dessous ;
- si les rations sont destinées uniquement à des groupes de population sélectionnés, le droit aux prestations en vertu des critères d'éligibilité établis doit également être vérifié régulièrement ;
- les cartes de rationnement des foyers qui ne sont plus présents ou éligibles doivent être annulées – voir encadré ci-dessous.

Le réenregistrement est une mesure de dernier ressort et doit être évité dans la mesure du possible compte tenu de la complexité et du coût d'un tel exercice ainsi que des tensions qui pourraient en résulter. Les dispositions visant à enregistrer de nouveaux arrivants, en plus des vérifications régulières de la présence physique, ainsi que la suspension et l'éventuelle annulation des prestations des personnes introuvables, sont plus appropriées dans la plupart des cas.

Le calendrier de l'enregistrement, de la vérification ou de la reconfirmation sera déterminé conjointement par le HCR et le PAM ; le HCR engagera pleinement le PAM dans la planification et les exercices d'enregistrement et de vérification – voir le MOU # 3.4, 3.5.

### **Protection et distribution des listes de réfugiés – Attention !**

Les listes d'enregistrement des réfugiés et personnes déplacées qui sont générées soit par le HCR (informatique), soit par les autorités locales, doivent être utilisées avec **discrétion et en toute confidentialité**, leur distribution étant limitée, pour des raisons de **protection**. Les listes utilisées par exemple pour la distribution de denrées alimentaires ne doivent jamais contenir d'informations sur l'origine ethnique, ni aucune information qui pourraient mettre en danger certains groupes. Assurez-vous que les deux agences sont bien conscientes de ce problème et choisissez exactement le type d'informations devant figurer sur une carte de rationnement et trouvez les moyens d'empêcher la large diffusion de ces listes !

## **10.8 Liste de vérification pour l'évaluation du système d'enregistrement et de contrôle des cartes de rationnement**

Vous trouverez ci-dessous la liste de vérification destinée aux membres de l'équipe d'évaluation à utiliser lors de l'analyse des chiffres et du système d'enregistrement.

- le lieu réel de résidence et la composition de la famille/foyer sont vérifiés par des contrôles ponctuels et des visites à domicile
- toutes les relations de dépendance dans une famille et/ou dans un foyer sont établies et vérifiées
- les liens familiaux sont contre vérifiés avec les deux parties, dans la mesure du possible, et contrôlés en s'appuyant sur des documents, s'ils existent (on s'efforcera toujours d'obtenir directement ces informations de la personne concernée)
- la langue et la connaissance du lieu d'origine sont vérifiées lors des entrevues individuelles





## 10.9 Faire des contrôles ponctuels sur la présence physique

Sélectionner de façon aléatoire un nombre de foyers dans la liste des ayants droits à la ration alimentaire (par ex. en tirant des numéros au sort) trouver leurs lieux de résidence et se rendre dans chaque résidence en compagnie d'un membre de la communauté réfugiée et d'un membre de la population hôte pour :

- vérifier la carte de rationnement et l'identité des personnes présentes ; demander à ce que les autres membres enregistrés du foyer soient appelés ; vérifier leur identité, et
- contrôler l'origine des membres du foyer en testant leur langue/dialecte, leur connaissance des lieux et des conditions de vie dans le pays d'origine, ainsi que leur désir de rentrer dans leur pays d'origine.

### Vérification régulière de la présence physique

La présence physique et la composition du foyer doivent être vérifiées par la combinaison des visites à domicile et d'appels aux familles à se présenter au complet dans les centres d'enregistrement ou de distribution. Les visites à domicile sont effectuées sans préavis ou avec un court délai et doivent être entreprises par des équipes de deux personnes, l'une de la communauté réfugiée et l'autre de la communauté locale hôte. Des diplômés de l'école secondaire (ou des étudiants) volontaires ont parfois été sollicités avec succès.

Les explications des absences doivent être vérifiées.

La vraie absence doit se fonder sur un comportement type à long terme.

Les entrevues et les visites de vérification de la présence peuvent également être utilisées pour vérifier que le foyer ou la personne relève vraiment de la compétence du HCR, pas de la population locale.



Pour plus de détails sur les techniques de vérification, consulter le « *Handbook for registration*, section 20 *Verification and deregistration process* », HCR septembre 2003

## Annulation/retrait des cartes de rationnement et d'enregistrement

*Lorsqu'un réfugié est désenregistré ou désactivé, les cartes de rationnement peuvent être invalidées en trouant n'importe quelle fenêtre de prestation non utilisée, en agrafant ensemble deux coins ou plus de la carte, en traçant un trait à l'encre rouge indélébile en travers de la carte ou en adoptant toute autre technique qui change l'apparence de la carte de manière distincte et définitive.*

*Lorsque la carte de rationnement est le seul document d'identité qu'un foyer ou un individu possède et la seule preuve qu'il a relevé de la compétence du HCR et bénéficié d'une aide alimentaire, on peut alors laisser la carte de rationnement annulée ou une photocopie de la carte au foyer ou à la personne concernée.*

*Il est spécifié dans les standards du HCR qu'une carte de prestations, telle que la carte de rationnement et les cartes/documents d'identité doivent être des documents distincts. Au Yémen, par exemple, des réfugiés qui avaient quitté le camp et s'étaient déplacés dans des zones urbaines, continuaient à parcourir de longues distances pour revenir collecter leur ration au camp, dépensant plus en moyens de transport que la valeur de la ration. Ils agissaient ainsi de crainte de perdre leur statut de réfugié et tout espoir de pouvoir s'installer dans un pays tiers ou d'être rapatriés.*

### 10.10 Que faire s'il n'existe aucun enregistrement ?<sup>21</sup>

10

Si aucun enregistrement n'existe, comme lors d'un nouvel afflux, les membres de l'équipe de la mission d'évaluation conjointe peuvent être amenés à donner une estimation chiffrée afin d'éviter tout retard de l'aide alimentaire et d'urgence. Les méthodes suivantes peuvent être utilisées pour estimer la population totale dans une zone définie avant d'entreprendre un enregistrement complet. Les mêmes méthodes peuvent également être utilisées pour contre-vérifier les chiffres rapportés par les réfugiés/IDP eux-mêmes ou par les autorités locales et, plus tard, pour vérifier rapidement la plausibilité des chiffres qui pourraient être périmés.

Une fois que les estimations ont été faites pour la population totale, le nombre de personnes nécessitant une assistance alimentaire peut être estimé sur la base de l'évaluation de la situation de la sécurité alimentaire (pourcentage de foyers pouvant couvrir une certaine proportion de leurs besoins alimentaires et/ou qui ont été identifiés comme souffrant d'insécurité alimentaire au moyen d'autres méthodes). Cette évaluation, ainsi que les observations et les renseignements d'informateurs clés comme les travailleurs de santé, les enseignants, les autorités locales, les ONG, et les leaders religieux et communautaires devrait permettre d'effectuer des estimations initiales des groupes nécessitant une attention particulière, tels que personnes âgées isolées ou les enfants non accompagnés.

<sup>21</sup> Adapté du *Manuel des situations d'urgence*, chapitre 11, HCR 1999, et de *Emergency Field Operations Pocketbook*, 2.11, PAM 2002

N.B. : tout exercice de recensement doit être planifié et mené avec soin, si possible avec la collaboration des autorités locales et des leaders communautaires. Quelle que soit la méthode utilisée, un certain nombre d'enquêteurs sachant lire, écrire et compter, issus de préférence de la communauté, sera nécessaire. Le HCR et le PAM doivent discuter et convenir avec les autres intervenants de la meilleure méthodologie à utiliser, et les associer à l'exercice d'estimation. Plus le consensus sur les chiffres et leurs fondements est large, plus les résultats ont de chances d'être utiles pour toutes les utilisations ultérieures.

### Quand les personnes se déplacent

Pour faire une estimation très rapide du taux de personnes qui se déplacent – nombre par jour : compter, pendant 30 minutes, le nombre de personnes passant par un point particulier (par ex. pont ou contrôle douanier), multiplier par 2 pour obtenir le nombre de personnes qui passent par heure, et multiplier par le nombre d'heures par jour où des personnes passent.

Si possible, déployer des surveillants, ou mobiliser des douaniers, des militaires, du personnel des organismes partenaires, voire quelques réfugiés/IDP, pour compter les personnes qui passent par le point choisi durant la journée, et leur fournir des formulaires de rapport simples pour enregistrer les données (par ex. pour chaque période d'une heure tout au long de la journée et, le cas échéant, la nuit).

Lorsque le nombre de personnes est important, fournir à chaque « recenseur » un compteur mécanique manuel.

### Quand il s'agit de nombres très importants, s'étaler davantage...

...on pourra recourir aux photographies aériennes ou à la télédétection pour localiser les lieux où les réfugiés/IDP sont concentrés et faire des premières estimations quantitatives très approximatives.

### Quand le site est petit ou ordonné...

...il y a trois étapes de base :

- 1) Compter ou évaluer le nombre d'abris.
- 2) Évaluer le nombre moyen de personnes par abri en faisant un échantillonnage systématique.
- 3) Multiplier le nombre d'abris par le nombre moyen de personnes par abri.

Pour ce faire :

- Demander à un ou plusieurs auxiliaires ou à des membres de la communauté de compter le nombre d'habitations dans la région, et attribuer à chaque habitation un

numéro unique. Sinon, lorsqu'on dispose d'une photographie aérienne récente sur laquelle on peut distinguer et compter les habitations individuelles, le faire à partir de la photographie.

- Fixer la taille de l'échantillon : par exemple, 40 habitations pour une zone/camp avec moins de 5000 habitants ; jusqu'à 100 habitations pour une zone/camp avec plus de 20 000 habitants.
- Calculer l'intervalle d'échantillonnage 'N' en divisant le nombre total d'habitations par la taille choisie pour l'échantillon.
- Choisir au hasard le nombre (entre 1 et N) de la première habitation à visiter. Visiter cette habitation et ensuite chaque énième habitation. Enregistrer le nombre de personnes vivant dans chacune des habitations sélectionnées
- Faire la somme du nombre de personnes se trouvant dans les habitations visitées et diviser le total par le nombre d'habitations visitées. On obtient ainsi le nombre moyen de personnes par habitation.
- Multiplier ce nombre moyen par le nombre total d'habitations du camp pour obtenir une estimation de la population totale.

### Exemple de calcul systématique par échantillonnage

- Le nombre total d'habitations est 1 700.
- La taille choisie pour l'échantillon est 60 (avec 1 700 habitations, la population sera supérieure à 5 000 mais probablement nettement inférieure à 20 000, on choisit donc un chiffre entre 40 et 100).
- En conséquence, l'intervalle d'échantillonnage est de  $1700/60 = 28$ .
- Choisir au hasard (par ex. dans un tableau de nombres aléatoires) un nombre entre 1 et 28 : par exemple, 11.
- Visiter l'habitation #11, puis la #39 ( $11+28=39$ ), la #67 ( $39+28=67$ ), #95, etc.
- Le nombre total de personnes vivant dans les 60 habitations visitées est de 288.
- Le nombre moyen d'habitants par habitation est de  $288/60 = 4,8$
- Ainsi, la population totale estimée est de :  $1\ 700 \times 4,8 = 8\ 160$

L'utilité des données à des fins de planification et de gestion peut être renforcée par :

- une estimation du nombre de personnes dans chaque *subdivision physique distincte du site* (par ex. blocs ou secteurs séparés par des routes, chemins, cours d'eau ou fossés). Pour cela, des échantillons de 40-100 abris doivent être systéma-

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

tiquement sélectionnés dans chaque subdivision. Ultérieurement, il sera possible de vérifier ou d'affiner les données secteur par secteur.

- une collecte des données à chaque abri sélectionné, ventilées par **groupe d'âge et par sexe**. Pour cela, on peut utiliser une fiche d'enregistrement telle que celle qui figure ci-dessous.

Fiche pour la collecte de données démographiques par échantillonnage											
N° abri	Femmes & filles					Hommes & garçons					Total (les deux sexes)
	<5 ans	5-17	18-59	60+	Total	<5 ans	5-17	18-59	60+	Total	
1											
2											
...											
Total											

### Quand le site est très grand ou pas très ordonné ...

...il y a quatre étapes de base :

- 4) Estimer la superficie totale du site ;
- 5) Sélectionner au hasard au moins 3 points et définir des sous-zones de la même superficie autour de chaque point ;
- 6) Soit (i) compter le nombre de personnes vivant dans chaque sous-zone, ou (ii) faire une estimation en évaluant, pour chaque sous-zone, le nombre d'abris et le nombre moyen de personnes par abri, et multiplier les deux ;
- 7) Extrapoler à partir des sous-zones échantillon à l'ensemble du site en faisant la somme des estimations pour les sous-zones sélectionnées, en divisant par la somme de leur superficie, et en multipliant par la superficie totale du site.

Une méthode « rapide et grossière » pour obtenir une estimation très approximative consiste à :

- Préparer une carte approximative et estimer la superficie totale du site. Pour ce faire :
  - Si vous avez un GPS et un logiciel GIS : faire le tour du périmètre avec un GPS, faites les relevés tous les 10-20 mètres (ou à chaque changement de direction), entrez les données dans le programme GIS, qui calculera la superficie couverte et vous permettra d'imprimer une carte du périmètre.

- *Si vous n'avez pas de GPS ni de logiciel GIS* : faites le tour de la zone, à pied ou en voiture, préparez un croquis grossier du périmètre et mesurez la longueur en mètres de chaque secteur distinct en utilisant un mètre dérouleur ou une corde d'une longueur précise [ou le compteur kilométrique du véhicule]. Calculez la longueur totale du périmètre. Dressez une carte schématique aussi régulière que possible (par ex. de forme carrée, rectangulaire ou triangulaire) correspondant en gros aux mesures prises et à la longueur du périmètre mesuré. Ensuite, estimez la superficie totale en mètres carrés.
- Sur la carte, sélectionner trois ou quatre points au hasard, bien espacés.
- Dessiner un carré de 100 m de côté autour de chaque point. Chaque carré représente une zone de 10 000 m<sup>2</sup>
- Marquer les carrés sur le sol et compter le nombre total de personnes vivant dans chaque carré. (L'idéal est de le faire en fin d'après-midi, quand la plupart des gens sont à la maison).
- Faire la somme du nombre de personnes vivant dans les carrés sélectionnés et la diviser par le nombre de carrés. On obtient ainsi une estimation approximative du nombre d'habitants par 10 000 m<sup>2</sup>.
- Multiplier ce chiffre par la superficie totale en m<sup>2</sup> et diviser par 10 000. On obtient ainsi une estimation approximative de la population totale de la zone.

### Exemple d'estimation approximative

La zone est un rectangle approximatif de 700 m × 1500 m

- La superficie totale est donc approximativement de  $700 \times 1500 = 1\,050\,000$  m<sup>2</sup>
- Le nombre de personnes dans chacun des trois carrés est de 2200, 1750 et 2450
- Le nombre moyen estimé d'habitants par 10 000 m<sup>2</sup> est de :  
 $(2\,200 + 1\,750 + 2\,450)/3 = 6\,400/3 = 2\,133$
- Ainsi, la population totale estimée est de :  
 $(2133 \times 1\,050\,000)/10\,000 = 223\,965$  (environ 224 000)

☞ Pour des conseils supplémentaires plus actualisés, contacter le HCR-PGDS ou le PAM-OMXF.<sup>22</sup>

Enfin, dans les situations où un système de santé publique efficace est en place, mais où l'enregistrement global manque ou prend du retard, et lorsqu'un large éventail de populations déplacées existe en grand nombre, ou si des problèmes de sécurité existent, et que l'accès aux sites est difficile, il est possible d'extrapoler les chiffres sur la population en :

- a) regroupant des statistiques démographiques dans des enquêtes : en connaissant le pourcentage des enfants âgés de moins de cinq ans (situé généralement entre 20 et 25 % chez les réfugiés), ces valeurs sont-elles également valables pour les asiatiques et d'autres zones ? Si tel n'est pas le cas, d'autres indications peuvent-elles être données sur le pourcentage moyen d'enfants de moins de 5 ans dans ces contextes ? et,
- b) connaissant le nombre réel d'enfants de moins de cinq ans qui ont été enregistrés pour une immunisation (par une ONG ou le système de santé) ; et
- c) extrapolant les chiffres sur la population totale et en multipliant le nombre d'enfants de moins de cinq ans par quatre ou cinq (en fonction du profil démographique).

---

<sup>22</sup> En 2007-08, le PAM a développé une liste d'informations sur les méthodes spécifiques à l'estimation de la population, notamment la méthode basée sur une zone, la méthode « T-Square » et la méthode « Delphi ». Ces informations doivent être pilotées et peaufinées, mais elles proposent déjà d'autres méthodes rigoureuses permettant de faire des estimations chiffrées. Les divers ' Technical Guidance Sheets ' sont disponibles sur demande auprès du PAM-OMXF.



# 11. Environnement et énergie

Cette section décrit les questions que les équipes d'évaluation conjointe doivent prendre en compte concernant l'environnement/les ressources naturelles de chaque région dans laquelle des réfugiés et/ou personnes déplacées à l'intérieur de leur pays sont concentrés. Elle met l'accent sur les aspects relatifs aux activités d'autosuffisance.

## 11.1 Aspects relatifs à la gestion des ressources naturelles / de l'environnement

L'évaluation et l'analyse des aspects liés à l'environnement et aux ressources naturelles doivent :

- déterminer quelle action (éventuelle) est nécessaire pour protéger l'environnement et la base de ressources naturelles de la région ; et
- identifier les ressources naturelles qui pourraient être utilisées de façon durable pour renforcer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire (par ex. ressources en eau pour la pisciculture, semences de certains arbres adaptées utilisées pour la production de volaille).

### Impacts potentiels négatifs des réfugiés sur l'environnement et la base de ressources naturelles

Un afflux de réfugiés, que ce soit dans des camps, des établissements ruraux ou urbains, entraîne des pressions considérables sur les ressources naturelles locales. La collecte à grande échelle de bois pour la cuisine, le chauffage et/ou la vente épuise la base de ressources naturelles et contribue à la dégradation de l'environnement. D'autres stratégies de survie et d'autosuffisance adoptées par les réfugiés peuvent accentuer cet épuisement et cette dégradation, et :

- miner la sécurité alimentaire à long terme et le bien-être de la population locale et des réfugiés ou des personnes déplacées ;
- avoir des conséquences sérieuses sur la santé de ces deux groupes de population ;

- créer des conflits entre réfugiés et population locale, et exposer les femmes et les filles à de plus grands risques de violence sexuelle, celles-ci étant obligées d'aller plus loin pour trouver du bois de chauffe (et parfois de l'eau).

Cela peut également entraîner des frais considérables pour le gouvernement hôte, liés à l'épuisement des ressources et à la remise en état de l'environnement – des frais souvent sous-estimés et négligés.

### Composant environnemental de la mission d'évaluation conjointe

Le HCR et le PAM établissent un ordre de priorité des pratiques visant à renforcer la **gestion de l'environnement/des ressources naturelles (GERN)** pour soutenir les stratégies de subsistance, en tenant compte de la nécessité d'éviter (autant que possible) de miner la sécurité alimentaire à venir des réfugiés et des populations locales, tout en couvrant les besoins immédiats et en encourageant/soutenant l'autosuffisance. En conséquence, les évaluations conjointes doivent :

- examiner les conclusions des évaluations de la GERN mises en œuvre par le HCR et/ou les partenaires, et les mécanismes en place pour assurer la protection de l'environnement et l'utilisation responsable des ressources naturelles ;
- examiner les besoins et disponibilités en *combustible domestique (surtout pour la cuisson)*, et les taux actuels d'utilisation, et déterminer si des mesures sont nécessaires pour réduire au minimum le préjudice environnemental et l'épuisement irréversible de la base de ressources naturelles;
- considérer les effets sur l'environnement/les ressources naturelles des stratégies de survie et des activités d'autosuffisance qui sont ou pourraient être menées par les réfugiés/IDP, en se servant de la liste de vérification suggérée ci-après, et proposer des mesures/interventions garantissant dans la mesure du possible que les stratégies de subsistance des réfugiés/IDP sont durables d'un point de vue environnemental et socioéconomique).

Si une évaluation adéquate (ou un plan) de GERN n'a pas encore été entrepris, l'équipe doit discuter les questions énumérées ci-dessous avec (i) les autorités locales responsables des ressources naturelles/de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage, des ressources en eau, etc. ; (ii) avec les réfugiés/IDP ; et (iii) avec les leaders communautaires locaux.

## Engagement et encadrement pour la gestion responsable des ressources naturelles

Déterminer dans quelle mesure :

- les droits et réglementations en matière d'utilisation des terres sont clairs et respectés, et l'utilisation des sols planifiée correctement ;
- une évaluation des ressources naturelles et de l'état de l'environnement a été entreprise et un plan E/NRM mis en œuvre (par le HCR avec les réfugiés, les autorités et les communautés locales). Ce plan est basé sur une compréhension approfondie de la topographie, de la géologie, de l'hydrologie, de la couverture végétale/forestière, des sols, des conditions climatiques locales, de la proximité de zones fragiles ou protégées, des conditions socioéconomiques et de l'infrastructure ;
- les plans de sites et tous les programmes sectoriels respectent le plan E/NRM et/ou bénéficient de l'apport de spécialistes du E/NRM aux stades de la conception et de la planification ;
- les systèmes de planification, d'appréciation, de surveillance et d'évaluation des projets considèrent explicitement les questions du E/NRM (y compris érosion des sols, risques de pollution et protection des arbres reproducteurs). Les réfugiés et les personnes déplacées, la population hôte locale et les autres intervenants ont la possibilité de participer à l'estimation des implications environnementales des projets et de contribuer aux décisions des projets ;
- la coordination entre les autorités nationales chargées des réfugiés, les autorités locales de gestion des ressources naturelles/environnement, le HCR et les autres partenaires concernés, est efficace ;<sup>23</sup>
- les organisations locales et les partenaires orientés vers le développement (Nations Unies et ONG) sont impliqués ;
- des fonds sont alloués (par le HCR et/ou d'autres partenaires) pour promouvoir une bonne gestion environnementale, qui devrait réduire/éliminer la nécessité d'une remise en état de l'environnement ;
- les conditions environnementales font l'objet d'une surveillance continue.

*L'engagement des réfugiés/IDP, en partenariat avec la population locale*

- la sensibilisation des réfugiés/IDP et de la population locale à l'importance d'une utilisation responsable des ressources naturelles est renforcée par des campagnes d'information publique et de mobilisation sociale efficaces, y compris dans les écoles ;

---

<sup>23</sup> La coordination pourrait inclure un groupe de travail réunissant les entités concernées sur une base régulière.

- ❑ des comités de gestion de l'environnement ou des groupes de travail, comportant un nombre égal de réfugiés et de résidents locaux, discutent de leurs préoccupations communes et encouragent une action conjointe. [Voir *Refugee operations and environmental management*, UNHCR 2002, étude de cas page 15].

### Analyser la durabilité des activités de survie et d'autosuffisance

Déterminer dans quelle mesure :

- ❑ les activités rémunératrices qui exploitent les ressources naturelles utilisent ces ressources de manière durable ;
- ❑ le personnel adéquat est formé aux pratiques de gestion des ressources naturelles/de l'environnement ;
- ❑ des technologies respectueuses de l'environnement sont expliquées après avoir été testées localement sur le terrain ;
- ❑ les agences de mise en œuvre ont les capacités organisationnelles et techniques nécessaires pour gérer des activités agricoles efficaces, durables et écologiquement rationnelles.

#### *Activités agricoles*

- ❑ les activités agricoles sont adaptées aux terrains disponibles, à la topographie, aux sols, au climat et à l'eau disponible, ainsi qu'aux compétences des réfugiés/IDP et aux services de vulgarisation qui peuvent être assurés ;
- ❑ la culture est favorisée sur les terres les plus appropriées et découragée sur les terres inappropriées et les sols fragiles ;
- ❑ des méthodes et techniques de culture durable (par ex. rotation des légumineuses), ainsi que de conservation du sol et de l'eau, sont utilisées ;
- ❑ l'eau est conservée en récoltant l'eau de pluie, en recyclant les eaux ménagères pour les jardins potagers, en adoptant des techniques de culture économes en eau (par ex. plantation suivant les courbes de niveau, paillage) ;
- ❑ les pratiques de conservation des sols évitent la perte de nutriments, de matières ou de structure organiques, l'érosion ou la salinisation ;
- ❑ les engrais biologiques organiques (compost et fumier) sont préférés aux engrais chimiques ;
- ❑ le potentiel des parcelles sur lesquelles résident les réfugiés/IDP en tant que sources de produits frais (légumes, fruits, etc.) est exploité au maximum à l'aide de techniques respectueuses de l'environnement (par ex. permaculture, jardinage à plusieurs étages en sacs ou autres petits containers) ;

- les arbres sont plantés autour des habitations et des champs des réfugiés.

### *Bétail*

- le nombre de têtes de bétail est géré (limité) conformément à la nourriture et à l'espace disponibles ;
- les pâturages sont clôturés pour éviter le pâturage sauvage ou la pollution des sources d'eau ;
- l'abattage des animaux est limité à des endroits spécifiques, et les carcasses sont éliminées soigneusement.

### *Mesures générales pour limiter, ou inverser, la pollution et la dégradation environnementales*

- les abris sont construits avec des matériaux sans danger pour l'environnement ou qui ont été prélevés de manière durable, si possible des briques de terre compactée et séchée au soleil et/ou stabilisée ?
- les ressources forestières sont adéquatement gérées et la récolte du bois est contrôlée

les déchets organiques sont recyclés par le compostage ou dans des générateurs de gaz naturel, etc.

- les autres déchets solides sont confinés et évacués de manière à réduire au minimum les risques pour l'environnement
- les activités exigeant des matériaux nocifs, ou produisant de grandes quantités de poussière ou de fumée, sont évitées
- les activités qui requièrent de grandes quantités de bois sont évitées (à moins que du bois soit facilement disponible de manière durable

### *Réduction des pertes de nourriture et de récoltes liées à l'entreposage*

- il est possible de réduire les pertes de nourriture et de récoltes dues aux parasites, à l'humidité, à la vermine et à la moisissure en utilisant des entrepôts appropriés pour les récoltes (si une installation à long terme est envisagée) ;
- des techniques appropriées sont utilisées dans les foyers pour la préservation et l'entreposage des récoltes (à petite échelle). (par exemple, séchage des céréales, des légumineuses, des légumes verts et de la plupart des fruits ; la mise en conserve des fruits et de certains légumes dans des récipients hermétiques ; la protection contre les parasites en utilisant des répulsifs faits de matériaux locaux [tels que cendres, piments et diverses herbes] ou l'entreposage dans la fumée au-dessus du fourneau).

### **Principes clés de la gestion de l'environnement/des ressources naturelles dans les situations de réfugiés**

On adoptera une approche intégrée, dynamique et élargie de la gestion de l'environnement/des ressources naturelles dans le camp/la zone d'installation de réfugiés et autour (et non pas orientée uniquement sur le bois de chauffe, par exemple).

Les réfugiés/IDP doivent être sensibilisés et, assurer, de concert avec la population locale, une utilisation et une gestion responsables des ressources naturelles. Les activités doivent être communautaires.

Les « produits » environnementaux tels que semis, réchauds ou bois de chauffe ne doivent pas être fournis sans engagement de la part des réfugiés/IDP.<sup>24</sup> En cas de fourniture exceptionnelle de combustible, la communauté des réfugiés doit gérer sa distribution.

Les activités d'autosuffisance doivent, dans la mesure du possible, être respectueuses de l'environnement. Il ne faut pas accorder à l'environnement plus de valeur qu'à la subsistance humaine mais s'efforcer de trouver un équilibre socialement acceptable entre la protection des ressources naturelles pour la population hôte (à court terme) et les préoccupations liées au bien-être des réfugiés.

### **Vivres contre travail (FFW)**

On recourt parfois à des programmes « vivres contre travail » pour soutenir les activités visant à protéger, préserver ou restaurer l'environnement (par ex. construction de digues en cailloux pour lutter contre le ravinement, pépinières et reforestation, aménagement de terrasses à flanc de coteau, récolte de l'eau, etc.). Il importe d'étudier de manière approfondie toute proposition allant dans ce sens (et de veiller à ce qu'elles fassent partie d'une stratégie cohérente de sécurité alimentaire et d'utilisation de l'aide alimentaire).

---

<sup>24</sup> Les incitations peuvent revêtir diverses formes aussi longtemps qu'elles sont appréciées – considérées comme bénéfiques – par les réfugiés/IDP. Les incitations en espèces à la participation aux activités environnementales ne sont pas durables, mais peuvent être utilisées temporairement dans le cadre d'une progression planifiée vers des solutions plus durables.

### Considérations particulières relatives au bétail

Les problèmes potentiels incluent : le surpâturage (détérioration de la couverture végétale); la destruction des terrains et des semis non protégés ; le débroussaillage et l'abattage d'arbres pour faire des enclos, la concurrence pour le pâturage et l'eau; la pollution de l'eau; la propagation de maladies animales; des risques sanitaires liés aux maladies transmises par les animaux, à l'élimination non hygiénique des carcasses ou à l'usage incontrôlé de médicaments vétérinaires ... autant de facteurs susceptibles d'engendrer des conflits avec la population locale.

D'autre part, le bétail peut largement contribuer à l'autosuffisance des réfugiés/IDP et constitue un atout à protéger. De plus, l'élevage de bétail par les réfugiés *peut* créer des synergies et des possibilités de travail pour la population locale et stimuler les marchés locaux.

☞ Pour en savoir plus, consulter :

- *Environmental Guidelines*, HCR 1996
- *Environmental Guidelines: forestry in refugee situations*, HCR mai 1998
- *Environmental Guidelines: livestock in refugee situations*, HCR mai 1998
- *Environmental review guidelines*, PAM Jan. 1999
- *Livelihood Options in Refugee Situations: a handbook for promoting sound agricultural practices*, HCR-EESS & CARE International, décembre 2002
- *Natural Resource Management and Livelihoods: programming guidance*, WFP 2002
- *Permaculture in Refugee Situations: a refugee handbook for sustainable land management*, SAFIRE & HCR Février 2001 [pas sur CD-ROM, non disponible sous forme électronique]

☞ Pour des exemples associant la remise en état de l'environnement à la production alimentaire, aux activités forestières rémunératrices, et autres stratégies réussies, voir *Environmental Guidelines : forestry in refugee situations*, HCR mai 1998.

## 11.2 Analyser les besoins, la disponibilité et l'utilisation de l'énergie domestique

Les points ci-après doivent être pris en compte par les équipes d'évaluation conjointe concernant les besoins et l'utilisation du combustible domestique et autres besoins connexes.

Le ramassage de bois de chauffe pour la cuisine, le chauffage et/ou la vente en tant qu'activité rémunératrice peut être une cause importante d'épuisement des ressources naturelles et de dégradation environnementale autour des camps de réfugiés. Dans tous les cas, l'évaluation des besoins et des disponibilités énergétiques doit être entreprise de façon à permettre aux réfugiés/IDP de préparer leur nourriture tout en préservant l'environnement. Une évaluation des besoins en énergie spécifique par une organisation partenaire ou un consultant peut s'avérer nécessaire dans certains cas :

- pour étudier la disponibilité et les taux actuels d'utilisation du *combustible domestique*, et déterminer si des mesures sont requises pour :
  - réduire les besoins en combustible domestique et conserver l'énergie,
  - développer des sources d'énergie de substitution, ou
  - en dernier ressort, mettre en place un approvisionnement externe en combustible ; et
- pour établir, lorsque des mesures s'imposent, comment et par qui elles doivent être mises en œuvre, en tenant compte des autres besoins énergétiques, par exemple pour le chauffage domestique.

L'évaluation doit être menée avec l'entière participation des réfugiés/IDP et de la population locale (hôte), et considérer la gestion des ressources à court et à long terme et les aspects socioéconomiques.

Les équipes d'évaluation conjointe doivent réviser toute évaluation de ce type et autres rapports pertinents, et les étayer par leurs propres observations et enquêtes, pour déterminer si les sources énergétiques sont limitées et s'il y a un risque que le ramassage du bois de chauffe se fasse de façon non durable et, dans ce cas, quelles mesures doivent être prises.

### **Analyser les besoins et l'approvisionnement en combustible de cuisine/domestique**

Déterminer dans quelle mesure :

- il y a, ou il y aura, une pénurie de combustible pour la cuisine et le chauffage domestique ;
- la collecte du bois de chauffe ou la production de charbon (pour usage domestique et/ou vente) est durable ou risque de mener à la déforestation et à la dégradation de l'environnement ;

et lorsque des problèmes existent ou peuvent être anticipés :

- si les besoins en combustible pour la cuisine peuvent être réduits et l'énergie économisée :
  - en fournissant des aliments exigeant moins de cuisson (par ex. céréales finement moulues, pois cassés au lieu de haricots), en encourageant l'utilisation



de denrées fraîches ou, plus onéreux, en utilisant des aliments mélangés pré-cuits et des mélanges enrichis en soja ;

- éventuellement, en fournissant des équipements pour broyer/moudre les céréales entières ;
  - en éduquant la population aux techniques d'économie de combustible, voir tableau ci-dessous ;
  - en encourageant la cuisine plurifamiliale ou le partage des fourneaux : des méthodes facilitées par les conditions de logement en groupe et la construction d'abris communautaires pour la cuisine et la fourniture de grosses marmites pour la cuisine communautaire
  - en encourageant l'utilisation de réchauds améliorés, voir tableau ci-dessous ;
  - en veillant à ce que les réfugiés/IDP aient suffisamment de vêtements et de couvertures (pour réduire les besoins en chauffage).
- si des sources *d'énergie de substitution* peuvent être utilisées, voir tableau ci-dessous ;
- si un *approvisionnement externe en combustible* doit être organisé en dernier resort, voir tableau ci-après.

### Les méthodes de cuisson qui réduisent les besoins en combustible

- Utiliser des couvercles, de préférence hermétiques, avec un poids sur le dessus ;
- Faire pré tremper les aliments durs ;
- Moudre ou piler les céréales et les haricots durs ;
- Couper la nourriture dure en petits morceaux et/ou utiliser des attendrisseurs ;
- Utiliser des bonnes appropriées – en métal pour faire bouillir l'eau et les aliments à cuisson rapide tels que riz et pommes de terre, et en argile pour les plats à mijoter, tels que maïs et haricots ;
- Cuisiner « en double » (empiler les casseroles) ;
- Eviter le nettoyage excessif de la face externe des casseroles ;
- Si nécessaire, ajouter de l'eau en cours de cuisson plutôt que de remplir la casserole au départ ;
- Transférer la nourriture dans un « panier à foin<sup>2</sup> isolant pour terminer la cuisson lentement ;
- Améliorer la préparation du feu de bois – couper, morceler et sécher le bois ;
- Améliorer la gestion du feu – utiliser des pare-feu pour contrôler le feu et ses arrivées d'air, mijoter doucement, et éteindre le feu rapidement.

### **Promouvoir les fourneaux/réchauds à faible énergie**

On peut soit fournir aux réfugiés des fourneaux/réchauds consommant peu de combustible – de préférence comme incitation – soit les aider à fabriquer leurs propres fourneaux/réchauds, par différents moyens : Par exemple :

- Réchauds en boue confectionnés par les utilisateurs ;
- réchauds préfabriqués en métal ou en argile cuite (recommandés uniquement quand l'énergie est rare : obligés de payer leur combustible, les réfugiés/IDP comprennent les avantages qu'ils en retirent).

### **Sources d'énergie de substitution envisageables**

- Les déchets et résidus en vrac (par ex. rafles sèches de maïs, balle de riz, bouses de vache).
- Les briquettes de combustible produites localement avec de la balle de riz, du bambou ou de la sciure (comme au Bangladesh et en Thaïlande).
- L'herbe sèche, en utilisant un fourneau spécial (comme en Tanzanie et en Ouganda).
- La tourbe extraite des zones marécageuses locales (comme en Tanzanie).
- Le biogaz produit sur place à partir de déchets ménagers et d'origine humaine, et de déchets organiques (comme en Afghanistan, au Népal).
- Le kérosène en utilisant des réchauds à mèche ou pressurisés (comme au Népal).
- L'énergie solaire, en utilisant des réflecteurs cintrés de type caisson/four ou à panneau. (Cependant, les projets pilotes en Ethiopie, au Kenya et au Pakistan ont rencontré des problèmes liés à la protection des yeux).

### Quand envisager un approvisionnement externe en combustible ?

L'approvisionnement en combustible peut être envisagé à titre exceptionnel dans les situations suivantes :

- absence totale de combustible dans la région ou épuisement tel des ressources que les réfugiés/IDP sont forcés de mobiliser énormément de temps et d'efforts pour avoir suffisamment de combustible pour préparer leurs rations de base ;
- risques de sécurité : ramassage de combustible à l'extérieur du camp dangereux, surtout pour les femmes ;
- sérieuses menaces pour la base de ressources naturelles/l'environnement (y compris lorsqu'un camp est situé près d'une réserve naturelle) ; ou
- préoccupations du gouvernement hôte telles que l'institution de l'asile (et donc la protection des réfugiés/IDP) est menacée.

Lorsqu'on envisage de distribuer du combustible, il faut veiller à qu'il soit culturellement acceptable, facile à utiliser mais peu intéressant pour la revente, et limité à des groupes cibles. La distribution de combustible doit être explicitement associée à des mesures de conservation (telles que participation à la plantation d'arbres) – ne doit pas être gratuite – et être gérée par les réfugiés/IDP eux-mêmes. Elle doit faire l'objet d'un engagement sur plusieurs années de la part des donateurs, et son impact doit être étroitement surveillé.

☞ Pour plus de détails sur l'approvisionnement externe en combustible, voir :

- *Refugee operations and environmental management*, 4.2 Organized fuel supply (p 42), UNHCR-EESS 2002
- *Cooking options in refugee situations*, 5 Energy supply, UNHCR-EESS 2002.

☞ Pour des exemples de pratiques d'économie d'énergie, voir *Refugee operations and environmental management*, HCR 2002, pp 23, 40.

Plus en savoir plus sur le combustible domestique en général, voir *Cooking Options in Refugee Situations: a handbook of experience in energy conservation and alternative fuels*, HCR-EESS, décembre 2002

## 12. Logistique et stockage

Cette section décrit les aspects logistiques qui doivent être couverts dans toutes les premières évaluations et examens/réévaluations conjoints. Elle indique comment incorporer les aspects logistiques et de stockage à l'analyse globale pour définir les mesures à adopter et les actions à entreprendre pour s'assurer que les réfugiés/IDP (et les rapatriés) ont accès à une nourriture et aux articles non alimentaires adéquats.

### 12.1 Quelle est la composante logistique d'une évaluation ?

La composante logistique de l'évaluation conjointe doit :

- ❑ Déterminer comment les ressources nécessaires – articles alimentaires et non alimentaires – aux réfugiés/IDP (ou aux rapatriés) peuvent être livrées dans des zones spécifiques, où les marchandises peuvent être entreposées, et les mesures qui pourraient être nécessaires pour sécuriser (et si nécessaire améliorer) les capacités de transport, de stockage et de manutention sur les itinéraires logistiques existants et/ou créer de nouveaux itinéraires pour assurer la livraison des marchandises ;
- ❑ définir – obtenir un accord sur – les rôles et les responsabilités en matière de gestion de la logistique pour les articles alimentaires et non alimentaires, et sur les mesures pour renforcer la logistique/les capacités de gestion des marchandises, si nécessaire ;
- ❑ identifier toutes les contraintes logistiques spécifiques qui doivent être prises en compte dans l'analyse globale de la situation et dans la conception des interventions d'aide alimentaire et l'assistance connexe ;
- ❑ procéder à une estimation des frais de transport, de stockage et de manutention des articles alimentaires et non alimentaires ;
- ❑ identifier les mesures qui pourraient renforcer la capacité du marché des transports commerciaux afin d'assurer la livraison des marchandises et/ou de soutenir les marchés locaux et, partant, les possibilités pour les réfugiés/IDP (ou les rapatriés) et la population locale de tirer un revenu de tout ce qu'ils pourraient avoir à vendre ;
- ❑ prévoir l'évolution de la situation logistique, et identifier les risques qui pourraient entraîner le recours à des mesures préventives ou à un plan d'urgence (notamment

les stocks régulateurs et les plans relatifs à des itinéraires d'approvisionnement de rechange) pour éviter les pertes ou les interruptions de la filière.

L'évaluation de la logistique doit faire partie intégrante de l'évaluation globale conjointe. Au début d'une crise, les informations relatives aux capacités ou aux besoins de communications et aux paramètres de transport seront collectées immédiatement comme étant la principale et la plus efficace activité de survie requise. Le recours à la défense civile et aux militaires, y compris aux opérations de maintien de la paix peut aider.

La partie « logistique » de l'évaluation doit être entreprise ou coordonnée par un administrateur compétent et bénéficiaire des connaissances et de l'expérience des logisticiens locaux. Quand il faut réunir des données provenant d'un grand nombre de sites très éloignés, le logisticien principal doit :

- définir les informations logistiques particulières que d'autres membres de l'équipe d'évaluation doivent réunir dans des endroits spécifiques, e
- fournir une orientation sur la manière de réunir, vérifier par recoupement, consigner et rapporter ces informations.

Lorsqu'on réunit des données sur les *coûts*, tous les changements récents concernant les tarifs, et tous les changements prévus dans un futur immédiat, doivent être consignés en plus des tarifs actuels (par tonne).

### 12.2 Ce qui doit être fait dans le cadre d'une évaluation initiale

Des informations sont nécessaires sur :

- les possibilités de transport et de stockage dans les zones où les réfugiés/IDP se trouvent (ou encore où les rapatriés sont attendus) ;
- les points d'entrée – ports, passages de frontières terrestres et aéroports – par lesquels les marchandises peuvent être importées pour être livrées dans les zones concernées (si des importations risquent d'être nécessaires) ;
- les lieux, dans le pays, où des stocks pourraient être mis à disposition ou achetés, puis transportés vers les sites touchés (si des stocks d'articles convenables existent dans le pays) ;
- l'identification des moyens et des itinéraires possibles pour acheminer les marchandises vers les endroits touchés à partir des points d'entrée et/ou à partir des lieux dans le pays : le transport peut s'effectuer par la route, le chemin de fer, par voie maritime ou fluviale, par charrettes, porteurs, etc. ;

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

- les réglementations nationales, les modalités douanières et autres formalités relatives à l'importation ou à l'achat dans le pays, ainsi qu'au transport de la nourriture et des autres marchandises ;
- la capacité du gouvernement et d'autres partenaires – leurs propres capacités de transport et de stockage, et leur capacité à gérer une opération logistique, ainsi que les possibilités de renforcer cette capacité ;
- les coûts de transport, de stockage et de manutention ;
- les risques prévisibles (par ex. l'insécurité, les catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme) qui pourraient perturber des itinéraires spécifiques ou l'utilisation de lieux de transit ou de stockage particuliers.

Si le PAM a procédé récemment à une évaluation des capacités logistiques, l'évaluation d'urgence aura pour but de déterminer ce qui a changé par rapport aux points énumérés ci-dessus. S'il n'existe pas d'évaluation récente des capacités logistiques, une évaluation complète couvrant tous les aspects des points énumérés ci-dessus s'impose. Dans tous les cas :

- utiliser comme guide la liste de vérification figurant dans le document *Emergency Field Operations Pocketbook*, 9.1 *Assessing logistics capacity*, du PAM et se référer aux directives figurant dans le Manuel du transport du PAM pour plus de détails ;
- if si la logistique est importante et complexe, les modèles préparés par le Centre logistique commun des Nations Unies (UNJLC) peuvent être utilisés pour consigner les données – voir le CD-ROM ou le site Web du UNJLC : [unjlc.org](http://unjlc.org) [UNJLC Field Op. Manual Annexes Assessment Forms];
- se référer à la liste de vérification *Emergency Field Operations Pocketbook*, 9.3 *Collecting data for LTSH cost estimates* du PAM lors de la collecte des données relatives aux coûts des articles alimentaires et non alimentaires devant être fournis par le PAM.

Des directives sur l'utilisation des différents modes de transport figurent également dans le manuel du HCR 8, *Supply Management*, 3.5.2 *Mode of transport*.

### Pour une révision/réévaluation

Les aspects suivants seront prioritaires :

- la performance des dispositions/du système logistiques actuels, y compris les coûts ;
- le respect des délais et la régularité des livraisons aux sites de distribution ;
- les pertes et les possibilités de les réduire ;

- ❑ les possibilités de limiter les contraintes, d'accroître l'efficacité et de réduire les risques (notamment en envisageant d'avoir recours à d'autres itinéraires et entrepôts).

Toutes les recommandations doivent être examinées compte tenu de l'impact que la solution offerte pourrait avoir sur les populations bénéficiaires et hôtes.

### Coûts de transport, stockage et manutention

L'évaluation doit permettre d'obtenir/fournir des coûts estimatifs par tonne pour :

- les coûts au point d'origine
- le transport du point d'origine aux entrepôts
- le transport entre les différents entrepôts (le cas échéant)
- les coûts aux entrepôts, et
- le transport entre les entrepôts et les sites de distribution et les coûts sur les sites de distribution

Tout changement récent relatif aux tarifs, et tout changement prévu dans un futur immédiat, doit être consigné en plus des tarifs actuels.

Les coûts globaux du transport, du stockage et de la manutention peuvent être calculés en utilisant le logiciel LTSH<sup>25</sup> du PAM, selon les directives du *Manuel du transport* du PAM.

### Analyse des possibilités logistiques, préparation d'un plan logistique

L'analyse des données logistiques doit mener à :

- ❑ l'estimation de la capacité (tonnes/jour) de chaque itinéraire, de chaque point de transit (tonnes/jour) et des entrepôts (tonnes) ;
- ❑ la description des contraintes et l'identification de toutes les possibilités d'accroître la capacité, si nécessaire, ainsi que des estimations sur la manière d'apporter ces améliorations et la date possible pour le faire ;
- ❑ un jugement concernant la fiabilité de chaque itinéraire et entrepôt et les perturbations possibles (en tenant compte des risques sécuritaires, des facteurs saisonniers, etc.) ;
- ❑ une estimation pour chaque itinéraire des coûts liés au (i) transport, au stockage et à la manutention et (ii) des mesures destinées à renforcer les capacités de répondre aux demandes liées aux interventions programmatiques proposées ;

<sup>25</sup> LTSH est un sigle du PAM pour le transport par route, le stockage et la manutention. Les coûts LTSH comprennent tous les coûts depuis la réception des denrées alimentaires au port ou au point de livraison dans le pays jusqu'aux points de distribution.

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

- ❑ l'identification des mesures qui pourraient renforcer les capacités des transports commerciaux afin de (i) garantir la livraison des marchandises et (ii) soutenir les marchés locaux ;
- ❑ l'identification d'itinéraires et d'entrepôts qui pourraient être utilisés en cas de perturbation sur les itinéraires et les lieux d'entreposage normalement utilisés.

Sur cette base, l'équipe d'évaluation doit :

- déterminer si le programme proposé est réalisable sur le plan de la logistique et spécifier :
  - toutes les contraintes logistiques qui doivent être prises en compte, au moins au début, lors de l'élaboration du programme ; spécifier si et quand ces contraintes pourront être allégées – au nombre des contraintes, on peut citer les plafonds sur les quantités livrables sur des sites particuliers, les routes qui peuvent être impraticables durant certaines saisons ou la nécessité d'accorder la priorité à des aliments nutritifs livrés par avion ;
  - la nécessité de prévoir des réserves/des stocks régulateurs – quantités et lieux de stockage – afin de garantir partout la continuité des opérations ;
  - les avantages et les inconvénients des différents types de denrées alimentaires et les types (poids et qualité) de conditionnement nécessaires compte tenu des conditions de stockage, des éventuelles contraintes liées au transport et à la manutention, et de la disponibilité (ou pas) d'équipements pour la mouture ;
- spécifier les risques possibles ;
- élaborer un plan logistique, avec si possible des solutions de rechange, et estimation des coûts LTSH associés ;
- spécifier ce qui pourrait être fait (le cas échéant) pour améliorer/maintenir les voies d'accès aux sites de réfugiés ;
- spécifier les dispositions à planifier pour faire face aux risques prévisibles (notamment une augmentation de la demande).

### Lieux de stockage

Les entrepôts et les points de livraison doivent être sélectionnés sur la base des principes et des critères présentés dans le document conjoint PAM-HCR *Guidelines for locating EDPs and operating EDP storage facilities and the WFP Pocket guide*.

Si le PAM doit organiser les installations de stockage (ou aider le gouvernement à le faire), les entrepôts disponibles et/ou les sites pour la construction d'entrepôts préfabriqués doivent être évalués sur la base de critères présentés dans le Manuel du PAM sur le transport



3.11.2 *Warehouses*, et dans le document *Emergency Field Operations Pocketbook*, 9.4 *Warehouse requirements du PAM*.

☞ Des lignes directrices sur les opérations de stockage figurent également dans le Manuel 8 du HCR, *Supply Management* 3.6.1 *Warehouse planning*.

### 12.3 Que surveiller dans les chaînes d'aide alimentaire et les systèmes de livraison

Cette section explique ce qu'une équipe d'évaluation doit prendre en compte lorsqu'elle examine la situation des denrées alimentaires, notamment la disponibilité des vivres et l'octroi de l'aide alimentaire.

Les équipes d'évaluation conjointe doivent examiner :

- la disponibilité, dans la zone et/ou le pays, de vivres qui peuvent être acquis par le gouvernement, le PAM ou d'autres institutions pour être mis à la disponibilité des réfugiés/IDP (ou des rapatriés).

les données sur les distributions d'aide alimentaire, les stocks et la filière.

#### Vivres qui peuvent être obtenus dans le pays

- ☐ *stocks du gouvernement et des autres organisations* : quels vivres – types et quantités – se trouvent actuellement dans les stocks du gouvernement et des autres organisations et pourraient être distribués aux réfugiés/IDP/rapatriés, ou empruntés par le PAM contre un remplacement ultérieur ;
- ☐ *stocks commerciaux* : quels vivres – types et quantités – sont actuellement disponibles dans les stocks commerciaux et pourraient être achetés ; la qualité est-elle acceptable ; à qui appartiennent-ils ou qui les contrôle ;
- ☐ *prochaine récolte* : quand aura lieu la prochaine récolte : est-il probable qu'il y ait un surplus de certaines denrées – types et quantités – disponible à cette époque.

#### Distributions de l'aide alimentaire, stocks et filière

*Ce qui a été distribué*

- ☐ quantités distribuées depuis la dernière évaluation/examen (ou depuis le début de l'opération en cas d'évaluation initiale) ;
- ☐ résultat des distributions comparées avec ce qui a été planifié, les raisons qui expliquent les différences et les implications pour les bénéficiaires.

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

### Stocks actuels

- quantités des vivres en stock et l'état de ces stocks ;
- considérations liées aux emplacements des stocks par rapport aux sites des réfugiés/rapatriés et contraintes logistiques (par ex. restrictions de mouvements).

### Etat de la filière

quantité de vivres dans la filière extérieure et interruptions possibles de la filière ;

- mesures prises ou requises pour éviter les interruptions de la filière et/ou en minimiser l'impact sur les bénéficiaires.

## Indicateurs pour les rapports sur les résultats des interventions

### Rapports pour le HCR

Nombre de kilocalories par personne par jour :

- pour l'ensemble de la population
- pour des groupes spécifiques (le cas échéant)

### Rapports pour le PAM

Quantités distribuées :

- planifiées
- réelles

	Fillles	Fillles	Femmes	Garçons	Garçons	Hommes	Total
	<5 ans	5-17		<5 ans	5-17		
Nombre de bénéficiaires (nombre moyen au cours de l'année écoulée ou pour une période donnée)							

## 12.4 Que surveiller dans les entrepôts alimentaires <sup>26</sup>

Les points ci-après portent sur les divers aspects à vérifier lors des visites d'inspection des entrepôts alimentaires (et autres).

### Locaux (à l'intérieur et à l'extérieur de l'entrepôt)

- les portails, clôtures, portes, toits, fenêtres, gouttières et canalisations sont en bon état
- les verrous sont solides
- les sols sont sains et propres
- les extincteurs sont accessibles
- il est interdit de fumer dans l'entrepôt et à proximité du bâtiment
- il n'y a pas de signes de présence de rats/souris
- l'espace alentour est propre et bien tenu

### Aménagement intérieur

- différentes marchandises, différents colis et différentes livraisons sont empilés séparément
- entre les piles et tous les murs et piliers, l'espace est d'au moins 1 m
- il y a de l'espace entre les piles et la structure du toit
- entre les piles il y a des passages de 2 m de large au moins pour le chargement/déchargement (5 à 6 m dans un grand entrepôt où l'entrée des camions est autorisée)
- toutes les piles sont déposées sur des palettes ou des fardages (en priorité pour les farines et les aliments mixés)
- les palettes/fardages sont plats et à niveau ; il n'y a ni clou ni écharde saillant
- les piles sont bien rangées, alignées sur le bord des palettes et 'fixées' (les contenants de chaque couche sont placés à angle droit de la couche du dessous)

les limites de taille sont respectées ; les couches inférieures ne sont pas écrasées

### Aménagement extérieur (quand il n'y a pas assez de place à l'intérieur)

- seules les céréales entières, les légumineuses et l'huile végétale stockées dans des bidons en fer sont empilées dehors (pas de farine, de nourriture mixée, de lait en poudre et de conserves)
- le sol est ferme et plat (idéalement avec une *légère* pente pour l'écoulement) ; pas de risque d'inondations

<sup>26</sup> Extrait de l'ouvrage *Emergency field operations pocketbook*, section 9.5, PAM 2002

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

- toutes les piles sont sur des palettes sur une plate-forme surélevée en gravier entourée de rigoles d'écoulement
- une feuille de polyéthylène/PVC sépare le bois d'arrimage de la première couche, et cette feuille est retournée et posée entre la troisième et la quatrième couche
- une bâche en toile (ou en plastique) recouvre la pile et est attachée de chaque côté

### Manutention

- les sacs sont portés, pas traînés ni jetés ; on n'utilise pas de crochets, les cartons et les sacs ne restent pas sous la pluie
- les marchandises provenant de contenants endommagés sont récupérées – réemballées ou les contenants réparés – et empilées séparément
- l'équipement de manipulation mécanique est en bon état, régulièrement entretenu et utilisé correctement

### Gestion générale des entrepôts

- la priorité d'expédition est décidée en tenant compte des aliments et des conditionnements, de la date de péremption et de la rotation du stock (premier arrivé, premier parti)
- les produits de nettoyage sont disponibles et bien conservés
- le calendrier et les responsabilités du nettoyage sont définis et respectés
- les marchandises détériorées sont empilées loin des autres marchandises en attendant d'être jetées
- les balayures et autres détritiques sont entreposés loin de l'entrepôt
- la fumigation est effectuée par une entreprise agréée, si besoin est
- le poids des sacs est vérifié sur la base d'un échantillonnage à la réception (déchargement) et à l'expédition (chargement)

### Registres

- les cartes sur chaque pile sont à jour
- les registres d'inventaire central sont tenus méthodiquement et à jour
- des registres séparés sont tenus pour des marchandises similaires d'origines différentes
- les procédures liées aux pertes et profits des produits endommagés sont strictement respectées

- le stock réel correspond au solde du stock inscrit, tenant compte des articles endommagés et des pertes

### Etat des stocks

Regarder autour de chaque pile, utiliser une torche dans les endroits sombres et vérifier :

- si certains containers sont fendus/cassés
- s'il y a des toiles d'araignée ou des larves de coléoptères ou de papillons de nuit entre les sacs ou dans les coutures
- la température (descendre un sac du sommet de la pile du milieu)
- les odeurs suspectes
- le durcissement des sacs de poudre de lait écrémé
- si les conserves sont rouillées ou gonflées (ouvrir quelques cartons choisis au hasard ; les recoller après inspection)
- s'il y a des fuites d'huile

 Pour des détails relatifs à l'entreposage de marchandises spécifiques, consulter : *WFP food storage*



**PARTIE IV**

**GUIDE POUR LES CHOIX**

**D'INTERVENTION**

## 13. Planification d'une stratégie globale de sécurité alimentaire

### 13.1 Options de programme possibles

Une stratégie globale cohérente visant à assurer que les réfugiés et IDP (ou les rapatriés) aient accès à une alimentation adéquate doit être définie sur la base d'une évaluation conjointe. Une aide alimentaire et d'autres formes d'assistance seront généralement requises puisque les réfugiés et les IDP ont souvent peu de moyens d'obtenir de la nourriture par eux-mêmes. Les effets à moyen et long terme des interventions doivent également être considérés et, dès le début, la stratégie doit être reliée aux efforts de renforcement de l'autosuffisance et les compléter. Les réponses et l'organisation communautaires doivent être encouragées en tant que base de la promotion de l'autosuffisance. Généralement :

- Aux premiers stades de nombreuses opérations, surtout lors de la présence d'un nombre important de réfugiés ou d'IDP dans des zones isolées, la stratégie comprend habituellement une combinaison des éléments suivants : distribution alimentaire générale, alimentation complémentaire, alimentation thérapeutique ; et, si nécessaire, soutien aux abris temporaires en privilégiant les individus particulièrement vulnérables comme les enfants non accompagnés en attente de placement en famille d'accueil.
- Un programme « vivres contre travail » (FFW) peut être inclus pour la construction et l'entretien de l'infrastructure de base destinée aux réfugiés/personnes déplacées et à la population locale.
- Le soutien à l'éducation (alimentation scolaire) peut être introduit une fois que la situation s'est stabilisée, quand l'évaluation montre que ce serait approprié.
- Des distributions ciblées, destinées à assurer un filet de sécurité, y compris une alimentation d'appoint étendue, peuvent être introduites quand la ration générale est réduite ou supprimée progressivement.
- Dans certains cas, surtout dans les contextes urbains ou quand le nombre de réfugiés est réduit, les programmes d'emploi, le soutien à d'autres activités d'autosuffisance, les coupons alimentaires et/ou les ventes de nourriture subventionnées peuvent permettre aux réfugiés/personnes déplacées (ou aux rapatriés) d'accéder à la nourriture par les mécanismes du marché.

Ces aspects sont abordés dans les chapitres suivants, mais le tableau récapitulatif ci-dessous permet de décrire les différentes stratégies à la disposition du planificateur du programme. La stratégie, y compris lorsque les denrées alimentaires doivent être importées ou achetées localement, doit garantir la satisfaction des besoins des réfugiés et des personnes



### 13. Planification d'une stratégie globale de sécurité alimentaire

déplacées, **tout en réduisant au minimum tout effet négatif sur les marchés alimentaires locaux** et la population locale, et en évoluant au gré de la situation. Cela doit s'inscrire dans une stratégie d'assistance globale garantissant que des questions telles qu'abris, eau, assainissement, soins médicaux, éducation et services sociaux sont dûment prises en compte, et assurant un soutien actif à l'autosuffisance.

#### Solutions autres que l'aide alimentaire

Dans les zones urbaines, l'action visant à aider les réfugiés ou les personnes déplacées à accéder à la nourriture au travers du marché est généralement plus appropriée que la distribution alimentaire générale, en particulier si l'aide alimentaire n'est pas fournie à la population hôte. On peut notamment envisager une aide à l'emploi et d'autres activités d'autosuffisance, éventuellement complétées par des ventes de nourriture subventionnées. Un système de coupons alimentaires peut être envisagé pour permettre aux foyers enregistrés d'obtenir des denrées alimentaires (et autres produits) auprès de commerçants ou de foyers produisant de la nourriture. Des mesures similaires peuvent également être envisagées dans certains contextes ruraux, notamment quand le nombre de réfugiés est réduit.

Le tableau ci-dessous contient une liste complète des options de programme d'urgence qui pourraient être associées aux réfugiés et aux personnes déplacées dans différentes étapes d'opérations. Elles pourraient être utilisées dans des modes uniques ou combinés d'implémentation.

#### Composants possibles d'une stratégie de sécurité alimentaire

Réponses	Description	Scénario probable
<b>Réponses possibles face aux problèmes de disponibilité des vivres</b>		
<b>Distribution gratuite de vivres</b>	Rations gratuites pour les foyers dans le besoin – distribution générale à tous les foyers de la zone ou distribution ciblée à des foyers appartenant à des groupes spécifiques. C'est le plus souvent le cas avec les nouveaux réfugiés déplacés et les IDP.	Situation de nouveaux réfugiés déplacés et IDP. Les populations majoritairement composées de femmes et d'enfants vulnérables et/ou qui ont perdu les membres productifs de leur foyer (en raison d'une guerre ou du VIH/épidémie).

Réponses	Description	Scénario probable
<b>Vivres contre travail</b>	Ration alimentaire en guise de paiement contre travail – cette méthode peut être utilisée pour l'auto-ciblage, avec seulement ceux qui ont réellement besoin de la nourriture et souhaitent travailler pour l'obtenir	Installation locale ou rapatriement d'un mélange démographique normal et où des projets de travail intensif sont exigés. Cette méthode est plus adaptée que les programmes de liquidités contre travail lorsque les prix de l'alimentaire sont instables ou si la nourriture manque sur les marchés.
<b>Vivres contre formation</b>	De la nourriture pour inciter les individus issus de foyers souffrant d'insécurité alimentaire à suivre des formations dans des domaines qui les aideront à améliorer leur propre sécurité alimentaire	Primordial pour les jeunes réfugiés qui doivent suivre un enseignement secondaire loin de chez eux, pour l'alphabétisation des femmes réfugiés/IDP à laquelle les jeunes femmes participeront.
<b>Programmes d'assistance sur le marché</b>	Denrées alimentaires sélectionnées mises à la disposition des commerçants et des détaillants afin d'être vendus à des prix contrôlés	Pour les communautés hôtes qui pourraient fournir une partie de la ration de base ou des denrées alimentaires complémentaires.
<b>Soutien au marché</b>	Réduction des obstacles à la logistique, comme la réparation des routes ou l'octroi de crédit aux commerçants.	En particulier pour les projets de réintégration d'après-conflit, les projets pour les réfugiés rapatriés ou les projets d'installation locale.

### 13. Planification d'une stratégie globale de sécurité alimentaire

Réponses	Description	Scénario probable
<b>Réponses aux problèmes d'accès à la nourriture</b>		
<b>Programmes de soins à domicile et dans le voisinage</b>	Nourriture donnée aux orphelins et aux enfants vulnérables, comme dans les situations où la prévalence VIH/SIDA est forte	Dans les zones urbaines avec réfugiés et pendant les premiers jours d'un déplacement moins important.
<b>Alimentation scolaire</b>	Fourniture de repas équilibrés au plan nutritionnel et enrichis aux enfants à l'école et de rations à emporter à domicile pour compenser le fait que les parents envoient leurs enfants à l'école	Programmes destinés aux réfugiés urbains et ruraux avec possibilité d'activités rémunératrices lorsque la production locale de petits pains nutritifs et la confection d'aliments similaires est possible.
<b>Nourriture destinée à d'autres institutions sociales</b>	Distribution de nourriture à des institutions sociales, telles que les orphelinats, les maisons de retraite ou pour les personnes handicapées, les hôpitaux et les centres de santé	Inclus généralement dans les hôpitaux de réfugiés où une alimentation complémentaire et thérapeutique est mise en place.
<b>Programmes de transfert des liquidités</b>	Liquidités distribués aux foyers dans le besoin – distribution générale à tous les foyers de la zone ou distribution ciblée à des foyers appartenant à des groupes spécifiques	Plus utilisé dans les « cas individuels » de réfugiés, souvent dans les zones urbaines. Note : la preuve la plus récente est que des subventions de marché sont nécessaires dans le cadre des programmes de liquidités à grande échelle étant donné l'inflation des prix de l'alimentaire et la pénurie de nourriture dans de nombreuses zones.

Réponses	Description	Scénario probable
<b>Liquidités contre travail</b>	Paiement en liquidités contre travail – cette méthode peut être utilisée pour l'auto-ciblage, avec seulement ceux qui ont réellement besoin de l'argent et souhaitent travailler pour le gagner	Comme ci-dessus.
<b>Coupons alimentaires</b>	Distribution de coupons alimentaires pouvant être échangés contre de la nourriture et d'autres articles essentiels	Ensemble des cas de réfugiés urbains mais besoins importants d'administration afin d'éviter les abus.
<b>Transferts de produits non alimentaires</b>	Distribution d'articles non alimentaires comme du savon, des couvertures, ou des services, comme l'eau, l'enseignement et les soins de santé	Utilisé dans la plupart des situations de réfugiés ou de personnes déplacées. En cas de situations prolongées, peut être requis chez les foyers vulnérables.
<b>Aide non alimentaire pour les activités de subsistance</b>	Distribution de facteurs productifs et de services pour maintenir, reconstruire ou restaurer les capitaux des personnes souffrant d'insécurité alimentaire, mais actives sur le plan économique	Généralement non utilisé chez les réfugiés, mais peut être envisagé dans les situations locales ou de réintégration.
<b>Echange contre des produits</b>	Distribution de nourriture aux foyers en échange de produits qu'ils ne parviennent pas à vendre à des prix raisonnables, comme le bétail	L'idée de proposer des prix raisonnables aux réfugiés/personnes déplacées et aux communautés hôtes et la subvention des marchés sont actuellement encouragées dans le contexte de pénurie actuelle globale de nourriture.

### 13. Planification d'une stratégie globale de sécurité alimentaire

Réponses	Description	Scénario probable
<b>Réponses aux problèmes d'utilisation de la nourriture</b>		
<b>Matériels de préparation des aliments</b>	Fourniture d'ustensiles de cuisine, de combustible, d'eau, etc.	Les réfugiés et les personnes déplacées ont généralement besoin d'équipements de cuisine et de zones de stockage.
<b>Nutrition, éducation, santé, interventions sanitaires et relatives à l'eau</b>	Amélioration des pratiques de soins et d'alimentation grâce, par exemple, à la prévention des pertes de nutriments pendant la préparation des aliments et à la prévention et au traitement de la diarrhée et d'autres maladies qui affectent l'absorption et l'utilisation des nutriments	Des études récentes menées par la Banque Mondiale ont montré une nette amélioration de l'état nutritionnel à long terme (arrêt de la croissance) dans des communautés où le suivi de la croissance et la nutrition des nourrissons sont fortement liés aux programmes sanitaires. Le système de soins de santé primaire, le suivi de la croissance des enfants de moins de cinq ans et les liens entre la santé et les soins nutritionnels au sein des dispensaires ont une importance vitale pour les réfugiés.

<b>Réponses face à la malnutrition</b>		
<b>Alimentation thérapeutique</b>	Traitement médical et nutritionnel pour sauver la vie des personnes souffrant de malnutrition sévère	Le TFP (programme d'alimentation thérapeutique) exige du travail et des ressources. L'attention portée à la prévention de la malnutrition sévère chez les enfants de moins de cinq ans souffrant d'une malnutrition modérée et participant au SFP (programme d'alimentation d'appoint) est essentielle.
<b>Alimentation d'appoint</b>	Distribution de nourriture pour compléter l'énergie et les nutriments disponibles dans le régime alimentaire de base des individus mal nourris ou ayant des besoins nutritionnels spéciaux	Les programmes d'alimentation d'appoint peuvent être mis en place pour la majorité des populations de réfugiés et de personnes déplacées avec la certitude qu'ils auront un impact. Les situations de déplacement sont tellement fluides et la stabilité/les fournitures sont tellement ténues par moment qu'un SFP constitue presque toujours une bonne mesure de sécurité.
<b>Mesures de santé publique</b>	Mesures visant à améliorer l'assainissement, l'approvisionnement en eau, les services de soins de santé, etc.	Comme indiqué ci-dessus, les liens entre la santé et l'aide nutritionnelle apportée par les dispensaires, et l'éducation des mères sur la performance de la croissance et le régime alimentaire, sont importants.

### 13. Planification d'une stratégie globale de sécurité alimentaire

<p><b>Enrichissement de la nourriture</b></p>	<p>Distribution de nourriture enrichie en nutriments, en particulier en vitamines et en minéraux lorsque le régime alimentaire en manque</p>	<p>Dans le cas des groupes souffrant d'insécurité alimentaire, les programmes avec mesures de sécurité incluent l'utilisation d'aliments enrichis : aliments composés, granulés de micronutriments et sachets de « plumpy nut » (pâte énergétique à base d'arachide) produits dans la région, biscuits protéinés et aliments similaires sont essentiels pour couvrir les besoins des groupes vulnérables.</p>
<p><b>Complément nutritionnel</b></p>	<p>Distribution de compléments nutritionnels comme les capsules de vitamine A lorsque le régime alimentaire en manque</p>	<p>Il existe des directives strictes sur le complément en vitamine A pour toutes les populations de réfugiés et de personnes déplacées, en particulier là où la rougeole est présente.</p>
<p><b>Agriculture d'urgence</b></p>	<p>Promotion d'activités locales telles que la germination des haricots, la culture d'herbe de blé, la fermentation et d'autres activités potagères qui peuvent augmenter la teneur en nutriments du régime alimentaire.</p>	<p>Situations de réfugiés/personnes déplacées à plus long terme dans les zones rurales et là où la production locale et l'accès aux marchés est minime.</p>

Certaines des interventions décrites ci-dessus ne font pas partie du mandat du PAM. Le HCR devra envisager d'autres partenariats, y compris avec des ONG et le secteur privé, pour gérer de telles activités. ***Si la mission d'évaluation conjointe révèle que de telles interventions constituent la réponse la plus efficace, ceci devra être mentionné dans le rapport de la mission d'évaluation conjointe et communiqué aux agences disposant des compétences et capacités appropriées.*** Dans la mesure du possible, il est recommandé de prendre en compte les interventions qui s'appuient sur des programmes existants car cela

peut permettre d'accélérer le processus de mise en œuvre et d'utiliser les capacités et l'expérience établies.

Les options de réponse doivent également être discutées avec les organisations partenaires. Cela présente les avantages suivants :

- Les connaissances et l'expérience sont partagées.
- Les intervenants clés adhèrent aux recommandations et augmentent ainsi le potentiel d'une collaboration opérationnelle.
- Le processus est transparent. Les agences sont informées des activités planifiées par leurs homologues. Il y a ainsi moins de risque que les activités soient reproduites et que des lacunes ne soient pas comblées.

La mesure dans laquelle une telle consultation est possible dépend de l'emploi du temps. Dans le cas d'une évaluation rapide de la sécurité alimentaire en situation d'urgence (EFSA), il se peut que le temps soit insuffisant pour mener une consultation complète. Dans ces circonstances, une consultation minimale doit être menée avec des partenaires clés tels que le gouvernement, les agences des Nations Unies et les principales ONG qui travaillent dans des secteurs similaires.

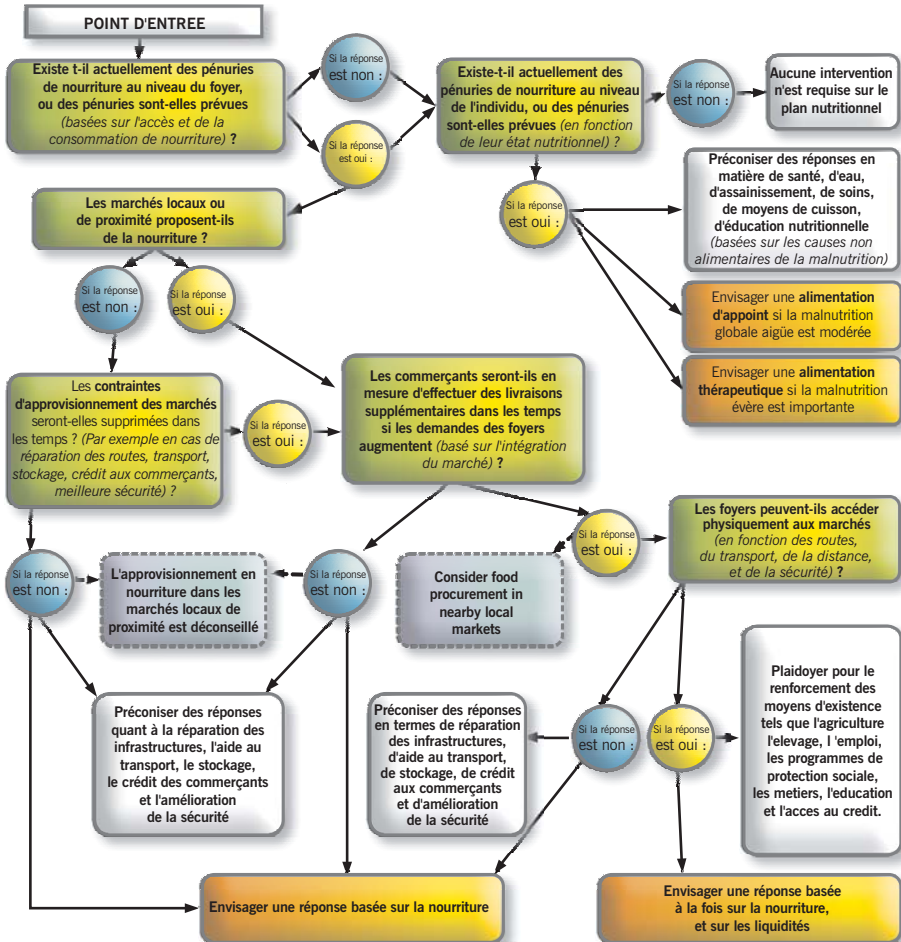
### 13.2 Arbre décisionnel

La **figure ci-dessous** illustre l'arbre décisionnel qui permet de déterminer le type d'options de réponse le plus approprié. Cet arbre décisionnel peut être utilisé au cours de l'atelier consultatif qui se tient avec des représentants de la programmation. Il peut aider à traiter les problèmes posés par exemple par les contraintes de l'approvisionnement du marché, l'accès physique et les liens du marché en se servant des connaissances contextuelles et empiriques du personnel. Même si cet arbre décisionnel ne prend pas explicitement en compte les sexes dans le processus de prise de décision, il doit être considéré comme un facteur critique tout au long de l'évaluation, de l'analyse et du processus de planification des réponses.



# 13. Planification d'une stratégie globale de sécurité alimentaire

## Arbre décisionnel relatif aux options de réponse



Source : Manuel d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence, PAM 2009

## 14. Planification des rations générales

### 14.1 Considérations relatives à la planification des rations générales

Les distributions alimentaires générales visent à fournir aux foyers de la nourriture pour combler la différence entre leurs besoins nutritionnels – ce dont ils ont besoin pour se rétablir et conserver une santé nutritionnelle satisfaisante – et ce qu'ils sont capables de fournir eux-mêmes sans adopter de stratégies de détresse. Il est important que la ration soit conçue dans le but d'éviter les carences en nutriments et de fournir un régime alimentaire équilibré lorsque celui-ci est combiné à la nourriture que les réfugiés ou les personnes déplacées peuvent se procurer eux-mêmes.

La ration alimentaire de base « classique » est composée d'un aliment de base, d'un légume sec, d'huile, de sucre et de sel. Cependant, lorsque les réfugiés n'ont pas accès aux marchés, des carences en micronutriments (vitamines et minéraux) peuvent survenir et mettre en danger la vie des groupes vulnérables. Dans ce cas, il est essentiel de s'assurer que les foyers vulnérables disposent d'aliments composés enrichis, et d'augmenter le système de soins de santé afin de fournir des denrées telles que des micronutriments en poudre (granulés, par exemple) et/ou des suppléments.

Les denrées doivent être distribuées à ceux qui en ont besoin, généralement la totalité de la population dans le cas des réfugiés ou des IDP.

### 14.2 Besoins nutritionnels de base

#### Besoins énergétiques

Pour toute planification, 2100 kcal/personne/jour est considéré comme le *besoin moyen journalier minimum* d'une population 'normale' vivant dans un climat chaud avec une activité physique limitée. (Les besoins moyens des différents groupes d'une population sont exposés dans le tableau ci-dessous).

Lorsque des données sont disponibles, les chiffres de la planification initiale doivent être ajustés en fonction des facteurs suivants :

- *Température* : ajouter 100 kcal à chaque fois que la température moyenne descend de 5°C en dessous de 20°C (c.-à.-d. +100 kcal à 15°C, +200 kcal à 10°C, +300 kcal à 5°C, +400 kcal à 0°C).

## 14. Planification des rations générales

- *Répartition âge/sexe* : quand les hommes adultes représentent plus de 50 % de la population, les besoins sont accrus ; quand la population est exclusivement composée de femmes et d'enfants, les besoins sont réduits. Des ajustements de plus ou moins 5 % peuvent être appropriés.
- *Niveau d'activité physique* : ajouter 140 kcal pour une activité modérée, et 350 kcal pour une activité importante (par ex. travaux de construction ou d'aménagement d'un terrain).

Quand la situation nutritionnelle de la population est extrêmement mauvaise (par ex. quand le taux brut de mortalité est très élevé, 100-200 kcal peuvent être ajoutées à la ration de base). Cela ne sera pas forcément nécessaire s'il existe un programme d'alimentation complémentaire et thérapeutique à grande échelle.

### Autres besoins nutritifs

*Protéines*: 10 à 12 % de l'énergie alimentaire doit être sous forme de protéines (c.-à.-d. 52 à 63 g de protéines).

*Graisses/huile*: au moins 17 % de l'énergie alimentaire doit être sous forme de graisses (c.-à.-d. 40 g de graisses).

*Micronutriments*: un éventail de vitamines et de minéraux (oligo-éléments) est nécessaire à la santé.

☞ Pour plus de détails, voir :

- *Food and nutrition needs in emergencies*, OMS 2002
- *La gestion de la nutrition dans les situations d'urgence*, OMS 2000

Le tableau ci-dessous illustre la classification des besoins énergétiques d'un individu en fonction de son âge et son sexe.

Ventilation démographique et besoins énergétiques (pour une population typique de pays en développement)						
Groupes d'âge	Hommes		Femmes		Hommes + femmes	
Age	% de la population totale	kcal/ personne /jour	% de la population totale	kcal/ personne /jour	% de la population totale	kcal/ personne /jour
0	1,31	850	1,27	780	2,59	820
1	1,26	1,250	1,20	1,190	2,46	1,220
2	1,25	1,430	1,20	1,330	2,45	1,380
3	1,25	1,560	1,19	1,440	2,44	1,500
4	1,24	1,690	1,18	1,540	2,43	1,620
0-4	6,32	1,320	6,05	1,250	12,37	1,290
5-9	6,00	1,980	5,69	1,730	11,69	1,860
10-14	5,39	2,370	5,13	2,040	10,53	2,210
15-19	4,89	2,700	4,64	2,120	9,54	2,420
20-59	24,80	2,460	23,82	1,990	48,63	2,230
60+	3,42	2,010	3,82	1,780	7,24	1,890
Femmes enceintes	-		(2,40)	285 extra	(2,40)	285 extra
Mères allaitantes	-		(2,60)	500 extra	(2,60)	500 extra
Population totale	50,84	2250	49,16	1910		2080

### 14.3 Rations pour les PLWH

*Pour les populations avec une forte prévalence de VIH*, des stratégies spécifiques doivent être envisagées pour permettre aux personnes vivant avec le VIH (PLWH) et à leurs familles de couvrir leurs besoins nutritionnels tout en les aidant à atteindre un maximum d'autosuffisance. De nombreuses solutions de rechange sont envisageables : prévoir une alimentation complémentaire pour les PLWH et les foyers affectés par le VIH/SIDA, par le biais d'un programme de soins à domicile ou autre programme communautaire ; en intégrant les PLWH dans un programme d'alimentation complémentaire ; en modifiant (augmentant) la

## 14. Planification des rations générales

ration générale ; ou en prévoyant des activités «vivre contre travail» ou «vivre contre formation» adaptées aux PLWH. En distribuant des aliments moulus ou enrichis, ou des aliments composés enrichis, il est possible d'améliorer l'accès des PLWH à une alimentation adéquate.

De plus, toutes les distributions alimentaires et autres activités liées à la sécurité alimentaire doivent viser à contribuer à prévenir la transmission du VIH et, le cas échéant, on peut prévoir de la nourriture ou des «vivre contre travail» pendant une courte période comme incitation pour les personnes qui aident les PLWHA et leurs familles, en attendant qu'un soutien communautaire durable soit disponible.

Les PLWH ont des besoins nutritionnels (énergétiques) accrus, comme le montre le tableau ci-dessous. Cependant, ils sont exposés un plus grand risque de malnutrition pour les raisons suivantes : perte d'appétit et difficultés à manger ; mauvaise assimilation des micronutriments due à la diarrhée ; parasites ou dommage aux cellules intestinales ; changements dans le métabolisme ; et maladies et infections chroniques. Parmi les stratégies pour améliorer l'accès à un régime alimentaire adéquat, on peut envisager de mouliner et d'enrichir les produits de l'aide alimentaire, ou de fournir des aliments composés enrichis. Une légère augmentation du niveau de la ration générale est l'une des nombreuses stratégies possibles pour permettre aux PLWH de couvrir leurs besoins nutritionnels. L'évaluation doit déterminer si cette stratégie ou d'autres qui ciblent plus directement les PLWH seraient plus appropriées.

### Changements dans les besoins nutritionnels dus au VIH <sup>27</sup>

Besoins énergétiques :

- ... augmentation de 10 % pour maintenir le poids corporel et l'activité physique des adultes asymptomatiques infectés par le VIH, et la croissance des enfants asymptomatiques.
- ... augmentation d'environ 20 % pour maintenir le poids corporel des adultes durant le VIH symptomatique, et ultérieurement durant le SIDA.

Les besoins énergétiques augmentent de 50 % à 100 % par rapport aux besoins normaux chez les enfants souffrant de pertes de poids, quel que soit leur statut VIH.

Aucun changement n'est indiqué dans les proportions de protéines ou de graisses nécessaires dans l'alimentation.

Pour assurer des apports d'oligo-éléments correspondant aux rations alimentaires recommandées (RAR), les adultes et les enfants infectés par le VIH sont encouragés à avoir un régime alimentaire sain.

<sup>27</sup> Résumé de *Nutrient requirements for people living with HIV/AIDS*, OMS 2003

- ☞ Pour plus de détails, voir The development of programme strategies for integration of HIV, food and nutrition activities in refugee settings “ONUSIDA, HCR, PAM 2005 (UNAIDS best practice collection).  
<http://www.unhcr.org/protect/PROTECTION/44bcad592>.

## 14.4 Comment choisir des denrées

### Choisir les denrées alimentaires

Lors du choix des denrées, tenir compte des facteurs suivants :

- **Besoins nutritionnels et alimentaires** : le mélange de denrées doit fournir les micronutriments nécessaires pour assurer aux bénéficiaires un apport suffisant en énergie, protéines, graisses et oligo-éléments, en tenant compte de ce qu'ils peuvent obtenir d'autres sources.
- **Habitudes alimentaires locales** : les aliments doivent être familiers aux bénéficiaires, correspondre à leurs habitudes alimentaires traditionnelles et respecter les tabous religieux.
- **Enfants et personnes âgées** : les familles doivent être en mesure de préparer des aliments énergétiques faciles à digérer pour les jeunes enfants. Les aliments faciles à digérer et à mastiquer sont également nécessaires pour les personnes âgées.
- **Facilités de stockage et d'utilisation** : les aliments doivent être raisonnablement faciles à conserver, y compris dans les foyers, et leur préparation doit exiger un minimum de combustible. Ils doivent être adaptés à l'équipement de cuisson, à l'eau et au combustible domestique disponibles.
- **Rentabilité, attractivité et valeur locale**: considérer pour chacune des denrées alimentaires susceptibles d'être fournies :
  - le coût par rapport à la valeur nutritive fournie aux bénéficiaires ;
  - les bénéficiaires pourraient échanger des quantités limitées de denrées alimentaires contre d'autres denrées essentielles – par ex des fruits et des légumes – sur le marché local ;
  - les denrées qui risquent plus que d'autres de ne pas convenir ; celles qui ne parviennent pas aux groupes cibles ; ou celles qui leur sont volées, ou ne leur sont d'aucune utilité.

Autres facteurs à considérer :

- faut-il fournir des *céréales complètes ou moulues* ; les aliments composés enrichis pourraient-ils être produits localement plutôt qu'importés (voir ci-dessous) ;

## 14. Planification des rations générales

- des aliments *prêts-à-manger* sont-ils nécessaires (par ex., durant les premiers jours ou aux centres de transit lors du rapatriement) ;
- d'autres produits adéquats peuvent-ils être achetés sur place ou obtenus en échange de denrées provenant de l'aide alimentaire (surtout blé en vrac) ; qualité et durée de conservation des denrées disponibles.
- Des aliments composés ou fortifiés (via la ration générale ou la distribution en clinique) ou des denrées spéciales comme les granulés de multi-nutriment ou des produits du type « plumpy nut » sont-ils nécessaires lorsque des maladies par carence ou une malnutrition importante est constatée chez les femmes et les enfants.

Le choix des céréales ou des denrées alimentaires de base - et de leur état lors de la distribution est important.

### Blé et maïs: entiers ou moulus ?

Le blé et le maïs sont normalement réduits en farine ou en poudre pour la cuisine. La cuisson exige ainsi moins de combustible et d'eau, et davantage de repas variés peuvent être préparés :

Des *céréales moulues et/ou de la farine enrichie* doivent être fournies aux réfugiés, aux IDP et autres groupes défavorisés dès les premiers stades d'une urgence.

Des *céréales complètes* peuvent être fournies lors d'une opération prolongée, s'il existe des possibilités de les faire moudre/broyer sur place. Une compensation doit alors être prévue pour les pertes inhérentes à la mouture et pour le coût de cette opération.<sup>28</sup>

céréales entières se conservent mieux – ont une durée de conservation plus longue et sont plus faciles à reconditionner – que la farine. La farine peut être enrichie avec des vitamines et des minéraux, et fournit plus de calories quand le transport est très limité (comme dans les opérations aériennes). Quand on achète des céréales entières, il faut prendre des dispositions (PAM), pour assurer que bénéficiaires ont la possibilité de les moudre ou les broyer sur place.

**NOTE : le lait en poudre ne doit jamais être distribué comme faisant partie d'une ration sèche générale. Il arrive que des aliments prêts-à-manger soient disponibles sur place et que l'on puisse produire du pain localement. Les biscuits énergétiques (HEB), ou les préparations de type « plumpy nut », peuvent être utiles pour l'alimentation nocturne ou pour les programmes des centres d'alimentation thérapeutique. Les rations d'urgence spéciales et les rations militaires sont complètes sur le plan nutritionnel mais coûtent très cher et peuvent contenir des denrées inappropriées.**

<sup>28</sup> La compensation à prévoir pour les pertes inhérentes à la mouture dépend des denrées, du type de mouture et de ce que doivent éventuellement payer les bénéficiaires (normalement en nature). 15 % en Afrique de l'Est et 20 % en Afrique de l'Ouest.

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

<b>Echantillons de ration journalière pour une population tributaire de l'aide alimentaire</b>			
<b>Denrées</b>	<b>Rations (quantités en g)</b>		
	<b>Echantillon 1</b>	<b>Echantillon 2</b>	<b>Echantillon 3</b>
Farine de céréales	400*	350*	450*
Légumineuses	60	100	50
Huile (enrichie en vitamine A)	25	25	25
Aliments composés enrichis	50	50	-
Sucre	15	20	20
Sel iodé	5	5	5
Légumes, fruits frais	-	-	100
Epices	-	-	5
Total (g/jour)	555	550	655
<b>Valeur nutritive des rations ci-dessus</b>			
Energie (kcal))	2,113	2,087	2,116
Protéines (g; % kcal)	58 g ; 11 %	72 g ; 14 %	51 g ; 10 %
Graisses (g; % kcal)	43 g ; 18 %	43 g ; 18 %	41 g ; 17 %

\* valeurs nutritives calculées pour la farine de maïs. Pour d'autres céréales, les graisses en particulier seront moindres. Le riz est faible en protéines et doit être complété par une plus grande quantité de légumineuses (ou être fourni non moulu).



### Denrées de substitution à court terme

Quand certaines denrées prévues dans les rations sont temporairement indisponibles, les remplacer par d'autres denrées disponibles pour maintenir dans toute la mesure du possible la valeur énergétique des rations distribuées. Les taux de substitution pour les denrées courantes figurent dans le tableau ci-après.

Exemples de taux de substitution		
Aliments composés pour haricots	1 : 1	<i>Par exemple :</i> ● 25 g d'huile pourrait être remplacée par 50 g de sucre ou 75 g de céréales ; ● certaines quantités de céréales pourraient être remplacées par des haricots, mais les céréales ne peuvent jamais être remplacées par de l'huile.
Sucre pour huile	2 : 1	
Céréales pour haricots	2 : 1	
Céréales pour huile (mais pas huile pour céréales)	3 : 1	

### Nouveau logiciel disponible

Pour simplifier le calcul des rations alimentaires, un nouveau logiciel, appelé **Nutval 2006 v2**, a été développé pour s'assurer que les rations alimentaires étaient mieux adaptées. **NutVal est divisé en trois parties.** Les feuilles de base de données et de calcul permettent de sélectionner les denrées alimentaires et de calculer la teneur en nutriments d'une *ration alimentaire générale*. La troisième partie permet de recueillir et d'analyser les données du suivi de la distribution sur le site (également appelé « suivi du panier alimentaire »). NutVal ne permet *pas* de calculer les régimes alimentaires d'une alimentation thérapeutique ou complémentaire.

Pour vous rendre sur le site de Nutval et accéder au logiciel, allez à l'adresse suivante : [www.nutval.net](http://www.nutval.net).

## 14.5 Valeur nutritive des denrées alimentaires courantes

Les tableaux suivants présentent la teneur nutritionnelle en énergie, en protéines et en graisse des denrées les plus courantes de l'aide alimentaire et de quelques denrées alimentaires tropicales. Pour les détails de la teneur en micronutriments, voir *Food and nutrition needs in emergencies*, HCR-UNICEF-PAM-OMS, 2002 et la calculatrice NUTVAL-2006 v2 sur le CD-ROM.

## Denrées courantes de l'aide alimentaire

(valeur nutritive pour 100 g ; coût FOB 15 octobre 2008<sup>29</sup>)

Denrée	Energie (kcal)	Protéines (g)	Graisses (g)	Prix (\$/tm)
<b>Céréales</b>				
Blé	330	12,3	1,5	250
Riz	360	7,0	0,5	430
Sorgho / Millet	335	11,0	3,0	418
Maïs	350	10,0	4,0	340
<b>Céréales traitées</b>				
Farine de maïs	366	8,5	1,7	380
Farine de blé	350	11,5	1,5	440
Farine de boulgour	350	11,0	1,5	500
<b>Aliments composés</b>				
Mélange soja-maïs (CSB)	380	18,0	6,0	510
Mélange soja-blé (WSB)	370	20,0	6,0	600
Farine de maïs enrichie au soja	390	13,0	1,5	N/A
<b>Produits laitiers</b>				
Lait en poudre écrémé, enrichi (DSM)	360	36,0	1,0	3,260
Lait en poudre écrémé, nature (DSM)	500	25,0	27,0	4,000
Lait entier en poudre (DWM)	540	14,7	31,5	
Lait thérapeutique (TM)				
<b>Viandes et poissons</b>				
Viande en conserve	220	21,0	15,0	4,700
Poisson en conserve	305	22,0	24,0	2,700
<b>Huile et graisses</b>				
Huile végétale	885	0	100,0	1,060
Huile de beurre	860	0	98,0	
Graisses comestibles	900	0	100,0	

<sup>29</sup> Les prix FOB sont indiqués ici uniquement à titre de référence. Ils sont revus régulièrement.

## 14. Planification des rations générales

<b>Légumineuses</b>				
Haricots	335	20,0	1,2	980
Petits pois	335	22,0	1,4	520
Lentilles	340	20,0	0,6	1,000
<b>Divers</b>				
Sucre	400	0	0	510
Fruits secs	270	4,0	0,5	
Dattes	245	2,0	0,5	
Thé (noir)	0	0	0	
Sel iodé		0	0	80
Biscuits énergétiques	450*	10-12*		1,350
« Plumpy » complémentaire				3,800
Plumpy DOZ				3,800

\* Standards que tous les biscuits fournis par le PAM doivent couvrir

### Aliments courants dans les pays tropicaux<sup>30</sup>

(valeur nutritive pour 100 g de portion comestible)

Denrée	Energie (kcal)	Protéines (g)	Graisses (g)	Denrée	Energie (kcal)	Protéines (g)	Graisses (g)
<b>Racines, tubercules et fruits</b>							
Manioc frais	160	1.2	0.2	Patate rouge	77	2.1	0.1
Farine de manioc	342	1.6	0	Patate douce	87	1.7	0.3
Banane ensete	190	1.5	0.3	Igname (frais)	114	0.2	0.2
Banane plantain	135	1.2	0.3				
<b>Légumineuses et légumes</b>				<b>Viandes et œufs</b>			
Arachides	332	15,0	25,0	Bœuf (cru)	237	18,0	18,0
Arachides, sèches	567	26,0	49,0	Chèvre (cru)	357	15,0	32,4
Légumes, mélangés	30	1,0	0	Mouton (cru)	249	15,0	21,0
				Volaille (crue)	139	19,0	7,0
				Œufs (poule, frais)	149	12,5	10,0

<sup>30</sup> Extrait de *Food and nutrition in the management of group feeding programmes*, FAO 1993, *NutVal 2006*, Institute of Child Health, London/PAM/HCR, et autres sources.

Lait				Divers			
Vache, entier	66	3,2	3,9	Miel	286	0,4	-
Bufflonne	102	3,8	7,5	Bière (maïs/ sorgho)	35	0,6	-
Chèvre	69	3,6	4,1				
Brebis	108	5,6	7,5				

## 14.6 Options de distribution de rations générales

### Vivres contre travail (FFW)

Un programme « vivres contre travail » offre aux foyers se trouvant dans une insécurité alimentaire la possibilité d'avoir un travail rémunéré (permettant de gagner de la nourriture) dont le produit sert à satisfaire leurs propres besoins, ainsi que ceux de la communauté réfugiée dans son ensemble et, si possible, de la communauté hôte.

La préférence est donnée aux membres physiquement aptes au travail des foyers les plus nécessiteux. Les activités doivent être sélectionnées et planifiées avec les réfugiés eux-mêmes et la population locale. Les activités ne doivent être pas être une démotivation pour la production agricole, pas plus qu'elles ne doivent saper les projets de développement à long terme.

La supervision technique ainsi que les outils et les équipements doivent être disponibles – fournis par des partenaires de mise en œuvre compétents – pour assurer que la qualité des produits, partant, leur utilité et leur durabilité.

Rémunération :

- Le paiement doit normalement se fonder sur les standards de travail correspondant aux conditions locales. (Si des liquidités sont disponibles d'autres sources, il pourrait être préférable de payer une partie en nourriture et une partie en espèces).
- Durant la phase d'urgence, des activités qui correspondent aux capacités de la population ne demandent pas de supervision technique extérieure peuvent être rémunérées sur une base journalière, ou une quantité donnée de nourriture peut être fournie pour une tâche spécifiée.

Relation avec la ration générale :

- Lorsque des activités «vivres contre travail» sont possibles et que la plupart des foyers comportent des adultes physiquement aptes au travail, le programme «vivres contre travail» et la nourriture qu'il fournit peuvent être inclus dans le cadre de la stratégie globale pour garantir aux foyers un accès à une alimentation adéquate. Toute ration générale tiendrait ainsi compte de la nourriture que les foyers peuvent acquérir par des activités « vivres contre travail », et un filet de sécurité

## 14. Planification des rations générales

serait mis en place pour les foyers qui ne sont pas à même de participer à des activités « vivres contre travail » ni d'en bénéficier.

- Lorsque des activités « vivres contre travail » ne bénéficient qu'à une petite partie des foyers, elle n'est pas prise en compte pour établir le niveau de la ration générale.

### Ciblage

Le but du ciblage est de s'assurer que, lorsque différents groupes affichent des niveaux d'autonomie différents, les membres de chaque groupe reçoivent l'aide dont ils ont besoin pour couvrir leurs besoins de base, tout en utilisant efficacement les ressources disponibles pour l'aide.

Le but est aussi d'éviter un surapprovisionnement en produits particuliers qui pourraient déstabiliser le marché local et décourager la production locale de nourriture et les efforts d'autosuffisance des réfugiés/IDP.

Le ciblage peut intervenir à deux niveaux :

- *le ciblage géographique* : différents niveaux d'aide pour les zones de peuplement/sites dont les populations affichent des niveaux différents d'autosuffisance (et qui sont suffisamment éloignés les uns des autres pour éviter que les personnes ne passent de l'un à l'autre). Pour les réfugiés au Soudan, par exemple, différents niveaux d'aide ont été fournis aux camps 'ruraux' et aux camps proches des zones urbaines où les réfugiés ou les personnes déplacées ont un meilleur accès à l'emploi.<sup>31</sup>
- *Le ciblage des foyers*: les différents foyers d'une localisation/site reçoivent des rations différentes, voire aucune ration, compte tenu de leur niveau d'autosuffisance (voir l'encadré ci-dessous).

---

<sup>31</sup> Voir la mission d'évaluation alimentaire conjointe PAM/HCR/CO (PRRO 6189.00), Khartoum août 2001, et Assistance to Eritrean Refugees in Central/Eastern Sudan, mission d'évaluation des besoins alimentaires conjointe PAM/HCR/COR, juin 2003.

### Ciblage des foyers

*Le ciblage des foyers sur la base de critères socioéconomiques liés à la sécurité alimentaire et à l'autosuffisance n'est possible qu'avec l'entière collaboration de la population.* Au Soudan, des rations différentes ont été prévues pour les foyers 'très vulnérables' et 'moins vulnérables' dans chaque camp. Dans un groupe similaire de réfugiés/IDP dans les années 1980, une ration globale partielle était distribuée à tous les foyers et une alimentation d'appoint était fournie, par l'intermédiaire d'un programme séparé servant de mesure de sécurité, à tous ceux que la communauté avait identifiés comme étant les 'plus nécessiteux'. Le ciblage communautaire a été mis en œuvre plus récemment dans des populations frappées par la sécheresse.<sup>32</sup>

Le ciblage des foyers 'vulnérables' pour l'alimentation d'appoint sur la base de *critères nutritionnels ou physiologiques* (par ex. femmes chefs de famille ou foyers dont un enfant souffre de malnutrition ou un membre est handicapé) est plus facile. Cependant, ces critères ne coïncident pas toujours avec l'insécurité alimentaire (niveaux faibles d'autosuffisance), ce qui pourrait entraîner des erreurs importantes d'admission et d'exclusion ; ainsi, l'objectif premier du ciblage pourrait ne pas être atteint.<sup>33</sup>

Pour certains cas, le ciblage a été fondé sur la *date de l'arrivée* ou la *durée du séjour* – les rations ont été progressivement réduites, puis supprimées au bout d'un certain nombre d'années décidé d'avance (par ex. 2 ou 3 ans).

Le ciblage du foyer est probablement plus facile si les principes de promotion de l'autonomie et d'octroi d'une aide alimentaire basée sur les besoins sont discutés ouvertement avec les réfugiés/IDP et les autorités locales dès le départ.

### Informations nécessaires au ciblage

- la proportion des foyers capables de subvenir à une bonne partie de leurs besoins alimentaires et n'ayant donc plus besoin d'une ration complète ;
- la couverture et l'efficacité de chaque mécanisme communautaire existant pour partager les ressources et s'assurer que les foyers les plus pauvres et les plus nécessiteux ont au moins le minimum nécessaire pour survivre ;
- la cohésion et les valeurs sociales de la communauté réfugiée, ainsi que sa volonté et sa capacité d'identifier les foyers qui ont besoin d'une ration complète et ceux

<sup>32</sup> Le ciblage communautaire a été mis en œuvre au Kenya et en Tanzanie, et (proposé) en Ethiopie. Les points dans la liste de vérification ci-dessous sont adaptés de ces opérations.

<sup>33</sup> *L'erreur d'admission* est la proportion de tous les bénéficiaires qui ne sont pas des membres du groupe ciblé prévu. *L'erreur d'exclusion* est la proportion du groupe ciblé prévu qui ne reçoit pas de rations (les personnes qui répondent aux critères mais qui ne reçoivent rien). L'admission de bénéficiaires qui ne répondent pas aux critères établis mène à l'exclusion de bénéficiaires ciblés et/ou à une telle dilution des rations que les personnes reçoivent moins que ce qu'elles devraient.

## 14. Planification des rations générales

qui n'en ont pas besoin (ou ceux qui sont les plus nécessiteux et qui ont besoin d'une ration 'de sécurité' en plus de la ration partielle distribuée à tous les foyers) ;

...et si :

- à la lumière de ces éléments, le ciblage serait justifié et approprié ;
- un comité qui représente véritablement tous les groupes existe ou peut être formé au niveau de la communauté/du camp, pour faire office de Comité de ciblage alimentaire (FTC) communautaire ;
- un comité qui représente véritablement tous les groupes existe déjà ou peut être formé, au niveau du district/de la municipalité/du camp pour servir d'organe d'appel ;
- des réunions avec la communauté/le camp peuvent être organisées pour obtenir un accord sur les critères de sélection.

*Si un système de ciblage communautaire est en place, la révision/réévaluation doit examiner si :*

- des critères de ciblage qui identifient efficacement les plus nécessiteux ont été convenus lors d'une réunion publique par toute la population réfugiée ;
- le FTC identifie les foyers les plus nécessiteux sur la base des critères convenus ;
- les membres de la population qui ne sont pas satisfaits de la proposition du FTC sont en mesure de soulever la question dans une réunion communautaire et, si la question ne peut pas être résolue sur place, d'en appeler à l'organe d'appel ;
- l'organe d'appel traite efficacement et rapidement les litiges et explique ses décisions dans le contexte des critères convenus ;
- la liste finale des bénéficiaires établie par le FTC tient compte des décisions prises lors de la réunion communautaire et de celles de l'organe d'appel.

*Si une autre forme de ciblage est en place, la révision/réévaluation doit examiner si :*

- il y a des preuves que les foyers sélectionnés sont vraiment les plus exposés à l'insécurité alimentaire et combien de foyers souffrant d'insécurité alimentaire sont exclus (l'erreur d'exclusion) ;
- il existe un mécanisme de sécurité efficace pour les foyers les plus nécessiteux (insécurité alimentaire) ;
- les notables (y compris les femmes, les autorités religieuses et les animateurs de mouvements de jeunes) et les groupes représentant les différents sous-groupes socioéconomiques d'une population ont accepté les critères de ciblage et ont l'impression que le procédé de sélection est approprié et appliqué équitablement.

Ce qui précède sera normalement appliqué dans le cadre de :

- entretiens avec les informateurs clés sélectionnés (par ex. leaders des réfugiés et autorités religieuses, travailleurs sociaux et agents sanitaires, ONG travaillant avec des réfugiés/IDP) ; et
- discussions de groupe séparées avec des femmes, des hommes et des jeunes de tous les sous-groupes distincts de la population.

☞ Pour plus d'informations sur les dispositions de ciblage communautaire qui pourraient être adaptées à la situation des réfugiés et sur les questions relatives au ciblage en général, voir :

- *Food security assessments, self-reliance, targeting and phasing out in ongoing refugee situations*, rapport d'un séminaire inter agences, novembre 1999, chapitre 5 Ciblage, HCR/PAM-ENN janvier 2000
- *Food security and food assistance among long-standing refugees*, document de travail pour un séminaire inter agences, chapitre 5 Ciblage, Ron Ockwell, novembre 1999
- *Is it possible to target the vulnerable*, S Jaspars & J Shoham, mai 1999
- *An overview of targeting approaches for food assisted programming*, K Sharp, CARE 2001
- *Food aid targeting handbook*, projet, DPPC, Ethiopie 2001

### 14.7 Les caractéristiques d'un bon système de distribution

Un bon système de distribution possède un certain nombre de caractéristiques. Il faut les garder en tête lors de l'examen des dispositions possibles au cours d'une évaluation initiale. Voir la liste de vérification à la fin de cette section.

#### *Equité*

- Les rations et les allocations sont basées sur une évaluation objective des besoins.
- La distribution dépend de la taille du foyer.
- Les cartes de rationnement ou autres moyens d'identification sont utilisés dès que la situation est suffisamment stable pour procéder à un enregistrement.
- La réception des rations convenues est surveillée. Les absences sont consignées et les absences répétées font l'objet d'un examen.



## 14. Planification des rations générales

### *Responsabilité envers les bénéficiaires*

- Le système de distribution tient compte des divisions sociales, ethniques et politiques de la population.
- Les personnes socialement et politiquement vulnérables sont identifiées et des dispositions sont prises pour s'assurer qu'elles reçoivent ce à quoi elles ont droit.
- Des comités de bénéficiaires de l'aide alimentaire sont établis pour exprimer le point de vue des bénéficiaires sur les processus de distribution et enregistrer d'éventuelles plaintes. Le PAM et/ou les ONG partenaires effectuent un suivi indépendant pendant et après la distribution

### *Responsabilité vis-à-vis des donateurs et au PAM*

- Des rapports et analyses effectués sur les quantités distribuées et le nombre de bénéficiaires sont réalisés régulièrement. Les responsables du suivi du PAM/ONG sont présents lors de la distribution

### *Transparence*

- Les informations sur les droits ainsi que la méthode et le jour des distributions sont largement disséminées.
- Les distributions ont lieu dans un espace public.
- Les bénéficiaires sont informés à l'avance de tout problème d'approvisionnement alimentaire, changement dans les rations ou les calendriers de distribution, etc.

### *Respect*

- Le processus de distribution tient compte de la vulnérabilité physique et psychologique de ceux que l'on aide et il est spécialement conçu pour préserver leur dignité et le respect de soi.

### *Sensibilisation aux comportements sexistes*

- Les femmes sont représentées dans les comités sur l'alimentation.
- Les femmes reçoivent (normalement) de la nourriture en reconnaissance de leur rôle dans la gestion alimentaire du foyer.
- Les distributions sont planifiées de manière à éviter toute interférence avec d'autres responsabilités domestiques qui incombent aux femmes, en évitant de leur faire courir des risques inutiles.

### **Choix des sites**

En général, et surtout dans les zones à forte densité de population :

- Les sites doivent être situés dans des zones ouvertes, loin des endroits surpeuplés comme les marchés ou les hôpitaux, et de préférence à une certaine distance des

lieux d'habitations et des entrepôts alimentaires; ils doivent être facilement accessibles pour les livraisons de vivres en toutes saisons.

- Les sites doivent être entourés d'une barrière et découpés en plusieurs zones pour la file d'attente, la distribution et les stocks de vivres; il doit y avoir des issues de secours.
- Des équipements pour l'eau, le logement, l'assainissement et les services de premier secours doivent être disponibles, ainsi que le personnel responsable.
- Une plateforme plate, bien irriguée, doit être prévue pour décharger et déplacer les sacs de vivres.

### 14.8 Liste de vérification pour les systèmes de distribution de rations générales

#### Avantages et inconvénients des différents systèmes de distribution

Mécanisme	Avantages	Inconvénients
<b>Par le biais du gouvernement local</b>	Rapide et efficace quand l'infrastructure locale est suffisante Renforce les capacités locales	Les moyens du gouvernement peuvent être limités Les coûts sont élevés quand l'infrastructure locale doit être renforcée Le gouvernement (ou les fonctionnaires) peuvent avoir des motifs financiers ou politiques de contrôler la distribution alimentaire
<b>Par le biais des chefs traditionnels</b>	Les valeurs sociales et culturelles de la population sont respectées Facile dans les premiers stades d'une urgence et pour les populations dispersées Economique et rapide Les enregistrements externes ou les cartes de rationnement sont inutiles	La connaissance des structures sociales et les relations de pouvoir est essentielle Efficace seulement pour les petites communautés intactes Risques d'abus si les structures sociales sont détruites ou remplacées par un leadership abusif Difficile à suivre

## 14. Planification des rations générales

<p><b>Par le biais de nouveaux groupes ou comités</b></p>	<p>Empêche les relations de pouvoir abusives et comporte un risque d'abus peu élevé</p> <p>L'agence comprend mieux la société locale</p> <p>Il existe une certaine participation communautaire, notamment la représentation des femmes</p> <p>Autogestion</p> <p>Faible coût</p>	<p>L'enregistrement externe ou les cartes de rationnement sont utiles dans certains cas</p> <p>Approprié dans les situations stables uniquement</p> <p>Les groupes doivent être élus afin de représenter vraiment les communautés</p> <p>Ressentiment de la part des chefs traditionnels</p> <p>Campagnes d'information intensives nécessaires</p>
<p><b>Directement aux foyers dans les groupes ou individuellement<sup>1</sup></b></p>	<p>Efficace pour des populations nombreuses non structurées</p> <p>Contrôle initial du nombre de bénéficiaires</p> <p>Empêche les relations de pouvoir et l'abus de pouvoir des leaders</p> <p>Moins de risque de distribution inéquitable</p> <p>Facile à surveiller</p>	<p>Coût élevé (personnel, matériels, temps).</p> <p>Peu de participation des bénéficiaires</p> <p>Enregistrement et cartes de rationnement nécessaires</p>
<p><b>Directement aux individus (nourriture cuisinée)</b></p>	<p>Pas de place pour la manipulation ou la discrimination</p> <p>Destiné à un groupe particulier</p> <p>Pas besoin d'enregistrement ni de cartes de rationnement</p> <p>Facile à surveiller</p> <p>Evite les problèmes de limitation de combustible, d'ustensiles, d'eau</p>	<p>Coût élevé (personnel, matériel)</p> <p>Prend beaucoup de temps</p> <p>Possible seulement pour de petits groupes (1000 pers. par cuisine)</p> <p>Aucune possibilité pour les bénéficiaires d'échanger des denrées de leur ration ; tous les besoins nutritionnels doivent donc être couverts</p> <p>Risque de créer des concentrations de population</p> <p>Risques sanitaires</p>

<sup>1</sup> quand la *distribution se fait dans les foyers* :

- la distribution aux représentants des foyers individuels assure un contrôle plus direct de l'agence mais exige des ressources considérables ;
- la distribution aux groupes de foyers définis à l'avance exige moins de ressources et est moins humiliante pour les bénéficiaires, mais est faisable seulement quand il y a un bon enregistrement et que des groupes de foyers homogènes peuvent être identifiés.

## Avantages et inconvénients d'avoir peu ou beaucoup de points de distribution

Peu de points de distribution	Beaucoup de points de distribution
<b>Avantages</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Moins de personnel nécessaire</li> <li>● Moins d'infrastructures (moins de routes et de centres de distribution) nécessaires</li> <li>● Moins de transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Moins de problèmes de contrôle de foules</li> <li>● Accès plus aisé aux femmes</li> <li>● Trajets plus courts</li> <li>● Les bénéficiaires peuvent assister à la distribution – Plus d'autodiscipline</li> <li>● Les dispositions spéciales pour les groupes plus faibles sont plus aisées</li> </ul>
<b>Inconvénients</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Trajets plus longs</li> <li>● Problèmes potentiels de foules</li> <li>● Difficile pour les bénéficiaires de voir la distribution – manque d'autodiscipline</li> <li>● Accès difficile pour les groupes plus faibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Plus de personnel et de transports nécessaires</li> <li>● Plus de structures, de routes, d'accès et de sites contrôlés sont nécessaires</li> </ul>

### Avantages et inconvénients des intervalles longs et courts entre les distributions

Intervalles courts entre les distributions (par ex. hebdomadaire)	Intervalles longs entre les distributions (par ex. bimensuel ou mensuel)
<b>Avantages</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Chaque distribution prend moins de temps</li> <li>● Les bénéficiaires ont moins à porter et à stocker – moins de risques dans une situation conflictuelle</li> <li>● Plus grande flexibilité quand les livraisons sont incertaines</li> <li>● Certains produits peuvent être distribués moins souvent (par ex. toutes les 2 distributions)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mieux pour les bénéficiaires qui viennent de loin ou qui ont beaucoup à faire</li> <li>● Moins d'efforts et de coûts pour l'organisation de la distribution</li> </ul>
<b>Inconvénients</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les bénéficiaires passent beaucoup de temps à venir chercher la nourriture</li> <li>● L'organisation de la distribution doit prévoir des livraisons, des distributions et une surveillance plus fréquentes</li> <li>● Les bénéficiaires peuvent être encouragés à abandonner leurs maisons pour s'installer autour des sites de distribution.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les distributions prennent plus de temps</li> <li>● Les bénéficiaires ont de plus grandes quantités à transporter et à stocker chez eux</li> <li>● Il est plus probable que des denrées seront vendues par les bénéficiaires ou volées</li> <li>● Les problèmes de livraison à court terme sont plus sérieux pour les bénéficiaires</li> <li>● Plus de risques que des voleurs ou des milices attaquent les sites</li> </ul>

 Pour d'autres informations, consulter :

- *Commodity distribution*, HCR, 1997
- *Food distribution guidelines*, version provisoire, PAM-OHA, 2003
- *WFP food and nutrition handbook*, chapitre 10, PAM, 2000

## 14.9 Supprimer les rations générales

Il convient d'être extrêmement prudent lors de la suppression progressive des rations des réfugiés et des personnes déplacées, étant donné le niveau global de dépendance qui existe souvent en raison de la perte des moyens de subsistance. Là où les prix du marché et l'accès à la nourriture peuvent être instables, il est particulièrement important de prévoir des mesures de sécurité adéquates pour les groupes vulnérables avant de décider de réduire l'aide alimentaire globale fournie à une population donnée de réfugiés ou de personnes déplacées.

La réduction des rations doit normalement être subordonnée à :<sup>34</sup>

- un niveau faible et stable de malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans ;
- des preuves fiables d'un niveau durable d'autosuffisance dans l'ensemble de la population ;
- une analyse de l'impact potentiel du changement sur les différents groupes de population (par ex. proportion de foyers risquant d'être en danger) ;
- l'existence ou la création simultanée de filets de sécurité (probablement nutritionnels) pour les foyers les plus nécessiteux/vulnérables ;
- des systèmes d'information et/ou de surveillance en place pour suivre la situation de la population, particulièrement les groupes marginalisés ;
- un accord avec le gouvernement hôte ; et
- la sensibilisation opportune des réfugiés/IDP.

---

<sup>34</sup> Food security assessments, self-reliance, targeting and phasing-out in ongoing refugee situations, rapport sur un séminaire interorganisations, Rome, Nov. 1999, HCR/PAM/ENN, Jan. 2000.

# 15. Planifier les programmes alimentaires spéciaux — Alimentation sélective

## 15.1 Déterminer la nécessité d'une alimentation sélective et son efficacité <sup>35</sup>

La nécessité de **programmes d'alimentation d'appoint et thérapeutique** (appartenant à une catégorie plus importante appelée *alimentation sélective*) est déterminée par la prévalence d'une malnutrition aiguë et autres facteurs 'aggravants' décrits dans le tableau de la page suivante.

Si la nourriture au niveau du ménage est inférieure à 2,100 kcal/personne/jour, comme cela peut être le cas chez les réfugiés, une action doit également être menée pour améliorer la ration globale. On peut penser en particulier à inclure des aliments composés et des produits enrichis comme des micronutriments en poudre (granulés), des biscuits énergétiques dans la ration générale des groupes vulnérables, surtout si les cliniques ne parviennent pas à atteindre toutes les populations.

Pour augmenter la teneur en nutriments de manière significative dans le régime alimentaire et avoir un impact sur la malnutrition, la nourriture d'appoint doit être fournie en tant que complément et non pas en tant que substitut de la ration alimentaire globale.<sup>36</sup> Les différentes causes possibles de malnutrition (mauvaise hygiène, maladie, etc.) doivent également être prises en compte dans les décisions et la conception des programmes d'alimentation sélective. Examiner l'organisation et l'efficacité des programmes d'alimentation sélective :<sup>37</sup>

- objectifs sont clairement énoncés ;
- Les critères d'admission, d'exclusion et de clôture des programmes sont clairement définis et systématiquement appliqués ;

Le but du programme est clairement compris par la population ciblée, et les communautés :

- participent aux décisions liées à l'emplacement des centres de distribution d'alimentation d'appoint et thérapeutique) ;
- assurent un soutien aux personnes qui administrent des soins à domicile et aux foyers des accompagnants pour chaque patient admis au programme d'alimentation thérapeutique ;

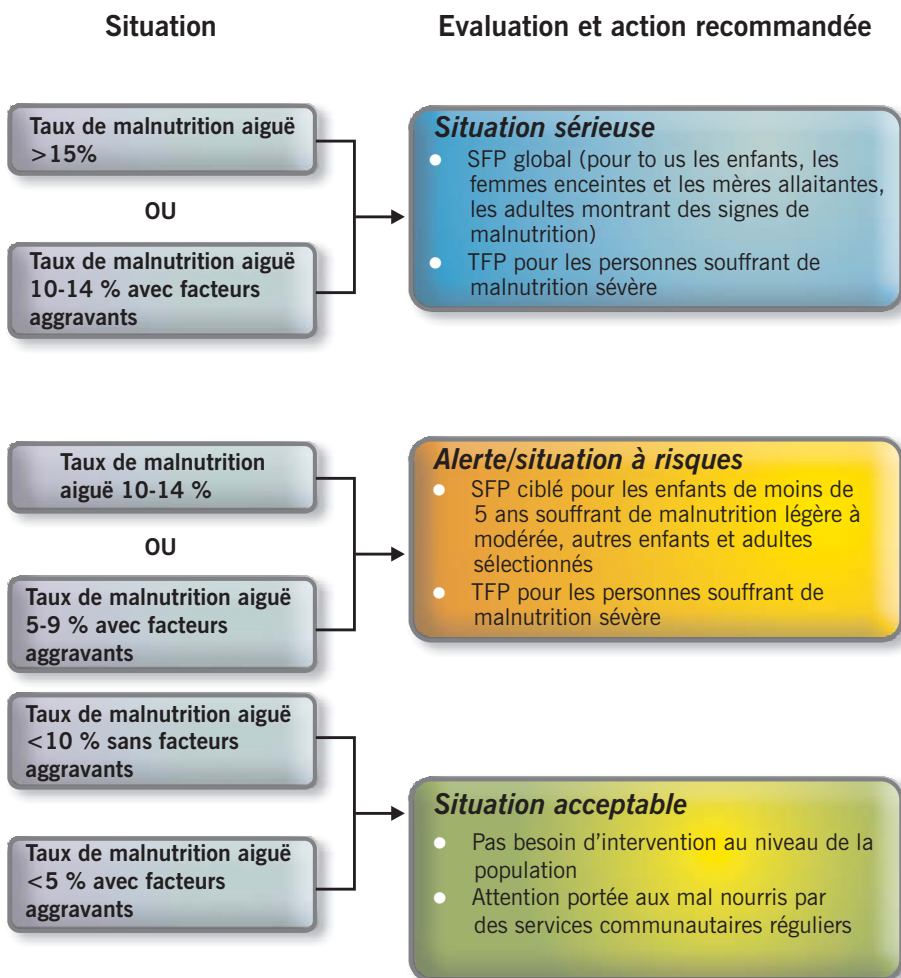
<sup>35</sup> Condensé et adapté des directives UNHCR/WFP Guidelines for Selective Feeding Programmes in Emergency Situations, 1999

<sup>36</sup> Dans des cas spécifiques, l'alimentation d'appoint *pourrait* être mise en œuvre à court terme avant que d'autres interventions ne garantissent que les besoins nutritionnels de tous les groupes de population sont couverts.

<sup>37</sup> Comprend quelques éléments de *Minimum standards in nutrition*, Sphère 2004

## Cadre décisionnel pour la mise en œuvre des programmes d'alimentation sélective

[SFP = programme d'alimentation d'appoint ;  
TFP = programme d'alimentation thérapeutique]





## 15. Planifier les programmes alimentaires spéciaux

<b>Taux de malnutrition :</b> Le pourcentage de la population infantile (6 mois à 5 ans) en dessous de -2 z-marques (ou en dessous de 80%) du rapport poids/taille	<b>Facteurs aggravants :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>● ration alimentaire globale inférieure aux besoins énergétiques moyens</li><li>● taux brut de mortalité 1 par 10 000 par jour</li><li>● épidémie de rougeole ou de coqueluche</li><li>● forte prévalence de maladies respiratoires et diarrhéiques</li></ul>
---	--

- des informations claires sont données à ceux qui donnent les soins sur :
  - la manière de préparer les aliments d'appoint de façon hygiénique, la manière de les consommer et à quel moment ;
  - l'importance de poursuivre l'allaitement pour les enfants de moins de 24 mois ;
  - la nécessité de débiter l'alimentation complémentaire à six mois ;
  - les pratiques globales de soins (alimentation du nourrisson, soins psychosociaux, pratiques sanitaires et hygiéniques, traitement et préparation de la nourriture, et pratiques de santé à domicile).
- Les programmes d'alimentation d'appoint se fondent sur une distribution hebdomadaire ou bi-hebdomadaire de rations sèches à emporter, à moins qu'il y ait une raison spécifique pour distribuer les vivres sur le site (normalement uniquement pour des questions de sécurité). Là où le combustible, l'eau et les ustensiles de cuisine sont difficiles à trouver, des aliments prêts à consommer sont distribués.
- Les programmes sont liés aux programmes de santé communautaire :
  - ils comprennent la distribution de vermifuges, de compléments en vitamine A et de vaccins, ainsi que de protocoles pour identifier les problèmes de santé et aiguiller les patients en conséquence ;
  - quand le nombre de personnes est faible, la distribution ciblée d'aliments d'appoint peut être faite dans les structures de santé communautaire et les centres d'alimentation thérapeutiques être établis dans ces structures ou à proximité.
- Un système de suivi adéquat est en place. Les rapports comprennent des données sur : le taux de fréquentation, de couverture et de guérison ; les départs et les réadmissions ; des facteurs externes comme les profils de morbidité et la prévalence de la malnutrition dans la population.

- Les causes individuelles de réadmission et de départ, ainsi que de non-réponse sont examinées sur une base continue.
- Les causes de malnutrition modérée sont traitées parallèlement à d'autres interventions, et une ration globale adéquate est assurée.
- Les résultats sont évalués sur la base des critères figurant dans le tableau ci-dessous.

### Repères de performance des programmes d'alimentation sélective

Raison de sortie	Satisfaisant		Alarmant !	
	SFP	TFP	SFP	TFP
Guéri	> 70 %	> 75 %	< 50 %	< 50 %
A abandonné	< 15 %	< 15 %	> 30 %	> 25 %
Décédé	< 3 %	< 10 %	> 10 %	> 15 %
Poids repris par kilo de poids corporel	> 8 g/kg/jour			

*Note : le HCR a pour mandat de protéger les réfugiés vulnérables, et les femmes enceintes et les mères allaitantes le sont le plus souvent. Le PAM a demandé des rapports sur le nombre de femmes enceintes et de mères allaitantes approchées grâce à l'alimentation sélective. Dans la plupart des situations de réfugiés et d'IDP, toutes les femmes enceintes et mères allaitantes sont considérées comme vulnérables sur le plan nutritionnel et devraient être incitées à passer régulièrement des visites préventives en clinique. Idéalement, ces incitations consistent à combiner formation, alimentation complémentaire, ou suppléments, tels que des granulés de micronutriments. Cela devrait normalement contribuer à la prévention des complications à la naissance, du taux de mortalité maternel, du faible poids à la naissance, des problèmes néonataux et de nombreuses autres conditions physiques et sociales potentiellement dangereuses.*

## 15.2 Critères de sélection du type d'alimentation sélective

Le type de programme dépend de la situation nutritionnelle et d'autres considérations concernant la logistique et la faisabilité. Des programmes communautaires ont été étudiés plus récemment dans divers pays où les populations sont dispersées et les ressources d'encadrement moins disponibles. Le tableau ci-dessous présente certains des éléments pris en considération lors du choix du type de programme à mettre en œuvre.

## 15. Planifier les programmes alimentaires spéciaux

### Objectifs et critères habituels pour les différents types de programmes d'alimentation sélective

Programme	Objectifs	Critères de sélection et groupes cibles
<b>Programme ciblé d'alimentation d'appoint</b>	<p>Corriger la malnutrition modérée</p> <p>Eviter que la malnutrition modérée ne devienne aiguë</p> <p>Réduire le risque de mortalité et de morbidité chez les enfants de moins de 5 ans</p> <p>Fournir un appui nutritionnel aux femmes enceintes et mères allaitantes sélectionnées</p> <p>Fournir un service de suivi à ceux qui ont achevé un programme d'alimentation thérapeutique</p>	<p>Les enfants de moins de 5 ans modérément sous-alimentés (70 à 79 % [ou <math>-3</math> à <math>-2</math> z-scores] de la médiane poids/taille)</p> <p>Les personnes sous alimentées (sur la base du rapport poids/taille, IMC, PB ou de signes cliniques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● enfants plus âgés (de 5 à 9,9 ans)</li> <li>● adolescents</li> <li>● adultes et personnes âgées</li> <li>● cas aiguillés vers le programme</li> </ul> <p>Femmes enceintes (depuis la date de confirmation de leur grossesse) et les mères allaitantes (jusqu'à six mois après l'accouchement), par exemple en utilisant le PB <math>\sim 23</math> cm comme indicateur de norme pour la malnutrition modérée et 20,7 pour la malnutrition aiguë chez les femmes enceintes.</p> <p>Les cas aiguillés par le TFP</p>
<b>Programme global d'alimentation d'appoint</b>	<p>Eviter une détérioration de la situation nutritionnelle</p> <p>Réduire la prévalence de malnutrition aiguë chez les enfants de &lt; 5 ans</p> <p>Prendre des mesures de protection</p> <p>Réduire le risque de mortalité et de morbidité</p>	<p>Enfants de moins de 3 ou 5 ans</p> <p>Toutes les femmes enceintes (depuis la date de confirmation de la grossesse) et les mères allaitantes (jusqu'à un maximum de 6 mois après l'accouchement)</p> <p>Les autres groupes à risque</p>

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

Programme	Objectifs	Critères de sélection et groupes cibles
<b>Programme d'alimentation thérapeutique (TFP)</b>	<p>Réduire le risque excessif de mortalité et de morbidité chez les enfants de &lt; 5 ans</p> <p>Fournir un traitement médical/ nutritionnel pour les cas graves de malnutrition</p>	<p>Les enfants de moins de 5 ans sévèrement sous-alimentés : F % de la médiane (ou Z marques) poids/taille et/ou avec œdème</p> <p>Les enfants gravement sous-alimentés de plus de 5 ans, les adolescents et les adultes admis sur la base des standards disponibles poids/taille ou souffrant d'œdèmes</p> <p>Les bébés souffrant d'insuffisance pondérale à la naissance</p> <p>Les orphelins de an quand les pratiques de soins traditionnels ne sont pas adéquates</p> <p>Les nourrissons ( an) dont les mères ne peuvent pas allaiter et dans des cas exceptionnels quand la re-lactation, par soutien psychologique et solutions traditionnelles, a échoué</p>

### Critère habituel de clôture des programmes d'alimentation sélective

Programme	Critères (à adapter au contexte)
<b>Programme ciblé d'alimentation d'appoint</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La distribution générale de vivres est adéquate (couvre les besoins nutritionnels planifiés) ;</li> <li>● La prévalence de la malnutrition est acceptable, sans facteurs aggravants ;</li> <li>● Les mesures de lutte contre les maladies infectieuses sont efficaces ; et</li> <li>● Une détérioration de l'état nutritionnel n'est pas à envisager.</li> </ul> <p>[Exceptionnellement, un SFP ciblé pourrait être maintenu comme mesure de sécurité quand la situation est instable et peu sûre, ou s'il y a un nombre important d'enfants sous-alimentés parmi une population donnée]</p>

## 15. Planifier les programmes alimentaires spéciaux

<b>Programme global d'alimentation d'appoint</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● La distribution générale de vivres est adéquate (couvre les besoins nutritionnels planifiés) ;</li><li>● La prévalence de la malnutrition aiguë est % sans facteurs aggravants (ou % avec des facteurs aggravants) ; et</li><li>● Les mesures de lutte contre les maladies sont efficaces.</li></ul>
<b>Programme d'alimentation thérapeutique (TFP)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Le nombre de patients est faible et en recul (par ex. nombre inférieur à 20) ; et</li><li>● Un traitement médical et nutritionnel est disponible en clinique ou à l'hôpital pour tous les patients souffrant de malnutrition aiguë.</li></ul>

☞ Pour des détails concernant la planification et la mise en œuvre des programmes d'alimentation sélective, voir :

- *UNHCR/WFP Guidelines for selective feeding programmes in emergency situations*, 1999
- *La gestion de la nutrition dans les situations d'urgence*, chapitre 5, OMS 2000

## Alimentation scolaire

### 15.3 Analyser la valeur potentielle de l'alimentation scolaire

Cette section donne des conseils pour déterminer si l'alimentation scolaire se justifie dans un *camp* de réfugiés et, si oui, sous quelle forme. En fin de section figure une note brève concernant l'alimentation scolaire dans les situations où les réfugiés/IDP sont *dispersés* parmi la population locale. Dans tous les cas, les représentants de la communauté des réfugiés et le secteur de l'éducation doivent pleinement participer à l'évaluation et à la prise de décision.

L'éducation des enfants est importante pour l'avenir des réfugiés et des IDP et représente une occasion d'acquérir des connaissances et des aptitudes nécessaires à la survie, telles que prévention du VIH/SIDA, sensibilisation aux mines antipersonnel, édification de la paix et résolution des conflits. Fréquenter l'école peut également aider à réduire, chez les enfants, les effets du stress traumatique lié aux événements qui ont forcé leurs familles à fuir, au voyage vers le pays d'asile et à l'environnement du camp.

L'alimentation scolaire est une façon d'encourager la scolarisation et de faciliter la fréquentation et la persévérance scolaires – surtout les filles. Dans de nombreuses situations, elle peut contribuer à la réalisation des objectifs de **'l'Éducation pour tous'** et des 'Objectifs de développement pour le millénaire', liés à l'éducation et l'égalité des sexes dans l'enseignement.

L'alimentation scolaire peut également améliorer les résultats scolaires des enfants en empêchant que la faim à court terme n'inhibe pas leurs facultés d'apprentissage quand ils passent 4 heures ou plus à l'école sans rien manger et/ou n'ont pas eu de vrai repas avant d'aller à l'école. Gérée correctement, cette alimentation pourrait également aider à réduire l'exploitation sexuelle des filles dans les camps et à protéger les enfants contre les activités abusives telles que le travail des enfants, le recrutement militaire, les abus et la violence.

### Quelques leçons à se rappeler en considérant l'alimentation scolaire

- Un petit-déjeuner ou un repas en milieu de matinée (correspondant aux habitudes locales avec un minimum de possibilités de cuisiner sur place) est la meilleure solution dans la plupart des cas.
- La participation des mères et des pères au comité de gestion de l'école est importante, et les réfugiés/IDP doivent contribuer activement à ce programme.
- Un traitement vermifuge régulier doit être appliqué.
- Une attention doit être portée à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène.

## Qu'attend-on d'une évaluation conjointe liée à l'alimentation scolaire ?

L'évaluation conjointe doit :

- Déterminer s'il y a des problèmes de fréquentation, d'abandon ou de résultats scolaires, d'exploitation des enfants réfugiés ou d'autres problèmes que l'alimentation scolaire pourrait aider à résoudre ;
- Déterminer s'il y a des problèmes de fréquentation, d'abandon ou de résultats scolaires nécessitant d'autres interventions (non alimentaires) ;<sup>38</sup>
- Etablir la mesure dans laquelle l'alimentation scolaire pourrait favoriser la scolarisation des filles ou d'autres enfants particulièrement vulnérables ;

---

<sup>38</sup> Par exemple, certains parents ont hésité à envoyer leurs enfants à l'école par manque d'habits corrects ou de latrines séparées pour les filles. Les mariages précoces et les enseignants qui abusent des enfants peuvent diminuer la scolarisation des filles. Ces barrières sont plus élevées quand il s'agit des filles

## 15. Planifier les programmes alimentaires spéciaux

- Déterminer si, exceptionnellement, l'alimentation scolaire pourrait aider à cibler spécifiquement la nourriture sur les enfants d'âge scolaire pour réaliser des objectifs nutritionnels mesurables ;
- Si nécessaire, proposer des modalités appropriées pour une mise en œuvre et un suivi efficaces des activités liées à l'alimentation scolaire, et spécifier toute autre mesure supplémentaire nécessaire à la réalisation des objectifs.

Avant de mettre en œuvre le programme d'alimentation scolaire, il convient de procéder à une enquête préliminaire courante du PAM sur l'alimentation scolaire et de définir clairement les objectifs. Les enquêtes de suivi et les examens ultérieurs doivent déterminer si les objectifs sont en voie de réalisation.

### Alimentation scolaire et besoins nutritionnels de base

En général, les besoins nutritionnels (des réfugiés/IDP dans les camps) doivent être couverts par la distribution alimentaire générale, l'alimentation complémentaire et/ou des activités 'vivres contre travail'. Lorsqu'un programme d'alimentation scolaire est mis en œuvre, ses objectifs sont le plus souvent avant tout éducatifs et psychosociaux. Exceptionnellement, à Kakuma au Kenya, où il y avait un grand nombre de jeunes de très grande taille dont les besoins nutritionnels n'étaient pas couverts par les rations générales normales, l'évaluation a déterminé que l'alimentation scolaire serait le meilleur moyen de leur fournir une alimentation complémentaire.

### Déterminer la nécessité de la cantine scolaire – questions à poser :

- Quels sont les taux d'inscription et de fréquentation scolaires des filles et des garçons dans les différents niveaux ?
- Pour quelles raisons les parents n'inscrivent-ils pas leurs filles ou leurs fils à l'école ?
- Pour quelles raisons spécifiques les filles et les garçons ne fréquentent-ils pas l'école régulièrement ?
  - selon les filles et les garçons eux-mêmes
  - selon les parents et les maîtres
  - l'école et les autorités pertinentes
  - les communautés de réfugiés
- Le taux de fréquentation baisse-t-il à des moments spécifiques ? Quand ? Le taux de fréquentation baisse-t-il juste avant la distribution alimentaire ?

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

- Quels sont les taux d'abandons scolaires pour les filles et les garçons, et les raisons de ces abandons ?
- Quel(s) type(s) de mesures, d'assistance ou d'incitation permettrai(en)t de surmonter les obstacles liés à la fréquentation et à la présence assidue des filles et des garçons à l'école ?
- Combien de journées/heures les enfants passent-ils à l'école ?
- Que font les enfants quand ils ne sont pas à l'école ?
- Les enfants mangent-ils chez eux avant d'aller à l'école, ou rentrent-ils chez eux pour manger durant la journée ?
- Quelles sont les habitudes et les préférences alimentaires d'un ménage typique ?
- Les enseignants notent-ils une baisse d'attention et de capacité d'apprentissage durant la journée chez les enfants ; si oui, à quel moment ?
- Y a-t-il des manifestations de stress post-traumatique important chez les enfants d'âge scolaire ?
- Y a-t-il des problèmes d'exploitation sexuelle ou autre, ou de harcèlement chez les filles et les garçons d'âge scolaire ? Pourrait-on les résoudre si ces enfants étaient scolarisés et bénéficiaient d'une alimentation scolaire ?
- Les besoins nutritionnels spécifiques aux enfants d'âge scolaire peuvent-ils être adéquatement couverts par l'alimentation scolaire ?
- Existe-t-il un programme d'alimentation scolaire dans les écoles du voisinage ?

### *Alimentation scolaire et présence des filles à l'école*

- Quel est le pourcentage de filles incapables de venir à l'école ? Quel pourcentage fréquente l'école régulièrement ? Quel pourcentage a abandonné l'école pour des raisons alimentaires et connexes (si cela peut être vérifié) ?
- Quel est le taux de réussite scolaire des élèves ?
- Quelles mesures alimentaires et connexes faudrait-il prendre pour accroître le taux de fréquentation, persévérance et réussite scolaires des filles et/ou répondre à des besoins nutritionnels spécifiques ?
- Quelles autres initiatives prises par la communauté encouragent la scolarisation et la persévérance scolaire des filles ?



### Déterminer comment l'alimentation scolaire pourrait être organisée – questions à poser

- Existe-t-il des comités de parents/femmes ? (Note : il est essentiel que les femmes et les comités jouent un rôle important dans la prise de décisions à l'école)
- Quelle contribution les parents peuvent-ils apporter (argent, aliments complémentaires, etc.) ?
- Les pères et les mères partageront-ils les responsabilités pour tous les aspects du programme ?
  - Les hommes et les femmes participeront-ils de manière égale aux comités de contrôle des stocks alimentaires et de préparation de la nourriture ?
  - Les hommes et les femmes participeront-ils de manière égale aux prises de décisions pour d'autres secteurs et activités ? Si oui, quelles activités et décisions ? Sinon, pourquoi ?
- Quelles seraient les autres entités de la communauté de réfugiés intéressées à promouvoir les programmes d'alimentation scolaire, et que peuvent-elles faire ?
- Quelles autres organisations, y compris locales, seraient intéressées et aideraient à rendre l'alimentation scolaire durable ?
- Existe-t-il des équipements fiables et appropriés pour stocker et préparer la nourriture dans les écoles ou à proximité ? Sinon, peut-on en construire ?
- Est-ce que le bois de chauffe est facilement disponible ?
- Quelles activités ou facilités sont en place pour garantir les standards d'hygiène requis ? (par ex. équipement pour se laver les mains, latrines/toilettes) ? Dans quelles mesures sont-elles utilisées ?
- Quelles formes d'appui technique faudrait-il ?
- Quelles activités liées au renforcement des moyens seraient nécessaires ?

### Autres considérations

- Préoccupations liées à la protection* : s'il y a un risque d'exploitation sexuelle ou de harcèlement des filles à l'école ou sur le chemin de l'école, considérer les mesures qui pourraient être prises pour les protéger (par ex. instituteurs et institutrices ; autres adultes présents et/ou pour les escorter sur le chemin de l'école, rétribués ou non).
- Options de partenariat* : réfléchir aux possibilités de travailler avec les partenaires ; qui peut assurer des interventions complémentaires (mobilisation commu-

nautaire, activités pour traiter les troubles post-traumatiques des enfants, amélioration de l'infrastructure, interventions en matière de santé, etc.).

- ❑ *Traitement vermifuge* : un traitement vermifuge approprié doit être administré à tous les enfants dans les zones à prévalence de parasites nécessitant un traitement. Idéalement, toute la famille devrait être traitée.<sup>39</sup>
- ❑ *Qualité des facteurs éducatifs* : l'alimentation scolaire peut être une intervention efficace même si les conditions scolaires sont loin d'être idéales. Cependant, les facteurs de qualité sont importants. Ils doivent être examinés et considérés, mais ne doivent pas être le facteur déterminant la mise en œuvre d'un programme d'alimentation scolaire. En fait, l'alimentation scolaire (surtout quand les parents participent activement aux prises de décisions) a souvent pour effet de favoriser les améliorations dans l'environnement scolaire.
- ❑ *Questions environnementales* : les programmes d'alimentation scolaire ne doivent pas avoir un impact négatif sur l'environnement. Il s'agit donc de prévoir des interventions pratiques complémentaires, telles qu'équipements de cuisine économes en combustible, évacuation des déchets et sensibilisation à l'environnement.

### L'alimentation scolaire pour les réfugiés/personnes déplacées dispersés (ailleurs que dans des camps)

Pour les réfugiés/IDP qui sont dispersés dans la population locale, des dispositions doivent être prises afin de les intégrer dans le programme d'alimentation scolaire des écoles du pays hôte qu'ils fréquentent, lorsque celles-ci bénéficient d'un programme régulier d'alimentation scolaire appuyé par le PAM. Lorsqu'un tel programme n'existe pas encore dans la région, il convient d'envisager la possibilité d'en établir un au bénéfice de toutes les écoles de la région, conformément aux directives du PAM applicables aux programmes d'alimentation scolaire.

#### Résultats de performance (pour les rapports du PAM)

	Filles	Garçons	Total
<b>Résultat : nombre d'enfants bénéficiant d'un programme d'alimentation dans les écoles primaires</b>			
Nombre prévu			
Nombre réel			

<sup>39</sup> L'OMS a déterminé que le traitement vermifuge est sans risque pour les femmes enceintes et les très jeunes enfants. Seuls les enfants de moins d'un an ne doivent pas être traités.

## 15. Planifier les programmes alimentaires spéciaux

Résultats			
Nombre d'enfants inscrits (scolarisation absolue)			
% de filles et de garçons d'âge scolaire inscrits (scolarisation nette)	%	%	%
Rapport filles/garçons inscrits			%
% de filles et de garçons inscrits fréquentant l'école au moins 80 % de l'année scolaire (fréquentation)	%	%	%
Perception par les enseignants de ce que l'alimentation scolaire a apporté à la faculté de concentration et d'apprentissage des enfants			

☞ Pour en savoir plus, consulter :

- *WFP/UNESCO/WHO School Feeding Handbook (1999)*
- *WFP School Feeding Works for Girls Education*
- UNHCR Education Field Guidelines, février 2003
- Site Web de l'INEE : [ineesite.org](http://ineesite.org)
- PAM, Service de l'alimentation scolaire (OMXD) et Service de la nutrition (OMXD)
- HCR DOS (Unités de la nutrition/alimentation et de l'éducation)

## 16. Standards relatifs à la planification de programme

### 16.1 Standards relatifs à la définition de repères

Un grand travail a été accompli ces dernières années afin de développer un standard accepté en matière d'assistance de secours, alimentaire et non alimentaire, qui appuie les conditions acceptables dans lesquelles vivent les populations de réfugiés et de personnes déplacées. Le projet Sphère, de la communauté des ONG et de la Croix Rouge, s'est efforcé d'harmoniser de tels standards ainsi que les nombreuses révisions techniques inter-agences qui ont été menées au sein des Nations Unies.

Le tableau ci-dessous présente une liste complète des domaines non alimentaires et des standards correspondants pouvant être utilisés en tant que repères dans la planification des programmes multisectoriels. Même si de nombreux secteurs ne figurent pas parmi les responsabilités de la mission d'évaluation conjointe, il est important d'inclure tous les aspects des stratégies de sécurité alimentaire qui pourraient avoir un impact sur le bien-être nutritionnel.

#### Standards/valeurs de référence pour les distributions de produits non alimentaires <sup>40</sup>

Indicateur	Standard		Catégorie	
	Urgence	Stable	Sexe	Âge

#### Articles domestiques de première nécessité pour la préparation alimentaire et l'hygiène personnelle

# d'ensembles d'ustensiles de cuisine par famille	1	1		
# de kilogrammes de bois de chauffe sec par personne par jour	1	Selon les besoins		
# de containers de 100 kg de vivres par famille	1	1		

<sup>40</sup> Extrait de *Standards and Indicators for operational management*, HCR 2004. Ces standards comprennent aussi celles définies par le PAM à des fins de gestion basée sur les résultats.

## 16. Standards relatifs à la planification de programme

jerrycans d'eau (nombre par ménage moyen de 5 personnes)	2 de 10 litres 4 de 5 litres	1 de 20 litres 2 de 10 litres 4 de 5 litres		
savon	250 g par personne/ mois	350 g par personne/ mois		

### Eau (non agricole)

Quantité moyenne d'eau disponible par personne par jour	> 15 litres	> 20 litres		
% de la population dont la distance entre le point d'eau et le lieu d'habitation est dans les standards	< 300 mètres	< 200 mètres		
# personnes par point d'eau (robinet/puits/pompe à mains)	> 1 robinet/ 120 personnes ; > 1 puits/ pompe/ 300 personnes	> 1 robinet/ 80 personnes ; > 1 puits/ pompe/ 200 personnes		
# d'organismes coliformes aux points de distribution	0 par 100 ml d'eau traitée	0 par 100 ml d'eau traitée		

### Assainissement

# de personnes par latrines communes	20 personnes	20 personnes	✓	
% de foyers possédant des latrines individuelles		100 %		
# de personnes par douche	80 personnes	50 personnes	✓	
% de constructions communautaires avec eau et assainissement adéquats	100% (en 6 mois)	100%		
# de fosses à ordures communautaires (2x2x5m) par nombre d'habitants		1 pour 500 personnes		

**Santé et services de santé**

Taux brut de mortalité	< 1 décès/ 10 000/jour	< 0,5 décès/ 1 000/ mois		
Taux de mortalité des moins de 5 ans (TMM5)	< 2 décès/ 10 000/jour	< 3 décès/ 1 000/ mois	✓	
Nombre de structures de soins de santé primaire	1/10 000 personnes	1/10 000 personnes		
Nombre de nouvelles visites dans les structures de soins de santé primaire/personne/an	3 à 5	1 à 4	✓	✓
Nombre de consultations par clinicien formé/jour/structure de soins de santé primaire	< 50	< 50		
Couverture vaccinale contre la rougeole	=90 % de 6 mois à 15 ans	= 90 % de 9 - 59 mois	✓	
% de naissances assistées par du personnel qualifié		50%		
% sang recueilli pour des transfusions et testé pour le VIH	100%	100%		

**Abris/planification physique**

Surface par personne dans un camp de réfugiés	45 m <sup>2</sup>	45 m <sup>2</sup>		
Surface moyenne des logements par personne	3,5 m <sup>2</sup>	3,5 m <sup>2</sup>		
% d'habitations construites de manière adéquate		Jusqu'à 100 %		
Plan de gestion des ressources naturelles	Oui	Revu annuellement		

## 16. Standards relatifs à la planification de programme

### Education

% de réfugiés/IDP âgés de 5 – 17 ans inscrits à l'école primaire et au premier cycle du secondaire	80 % de garçons 80% de filles	> 100% de garçons 100% de filles	✓	
% d'élèves ayant achevé l'année scolaire avec succès		> 90% de garçons inscrits 90% de filles inscrites	✓	
Taux d'encadrement des élèves	40:1	40:1		
% d'enseignants hommes/femmes qualifiés/formés	50 %, tendant vers une parité hommes/femmes	80% (> 40 % femmes formés, > 40 % hommes formés)	✓	
% d'écoles dotées d'initiatives structurées favorisant la poursuite de la scolarisation des filles	50 % d'écoles ont > 1 initiative structurée	80% d'écoles ont > 1 initiative structurée		

### Services communautaires – gestion du camp

Enquête sur le profil de la population du camp	Dans les 3 mois	Durant les 12 derniers mois		
Fréquence des dialogues multisectoriels dirigés avec réfugiés/IDP, partenaires et HCR	hebdomadaire	mensuel		
% de femmes dans tous les comités de gestion du camp	50 %	50 %		

## 16.2 Standards relatifs à la sélection des partenaires de mise en œuvre

Les aspects suivants sont à considérer lors de la sélection des ONG partenaires. Les articles en *italique* pourraient également être utiles pour évaluer la capacité de l'entité gouvernementale à servir de partenaire de mise en œuvre.

### Conditions de base :

- Enregistrement légal à leur Siège et/ou dans le pays de l'opération ;
- Autorisé à gérer un compte bancaire dans le pays et à tenir une comptabilité séparée pour les fonds de sources différentes ;
- Fait preuve d'une fiabilité financière grâce à la publication d'états financiers officiels vérifiés annuellement ;*
- Désireux de respecter les règles et procédures du HCR et du PAM pour la mise en œuvre des projets, de suivre les politiques convenues conjointement par le HCR et le PAM, et de se conformer aux lois nationales et aux politiques du gouvernement hôte.

### Critères supplémentaires :

- Qualité de service : a démontré, dans le passé, son efficacité en matière d'assistance/de services, dans le même pays ou dans une situation similaire ailleurs ;*
- Réponse rapide : capable de répondre et de s'adapter rapidement ; capable de participer au stade de la planification ;
- Expérience locale : est capable de tirer parti de l'expérience et des contacts existants dans le pays, et de développer les opérations en faveur des réfugiés/IDP ;
- Engagement à l'égard des principes humanitaires, y compris respect des droits de l'homme, impartialité ; s'efforce activement de réduire au minimum les conflits existants et potentiels ;
- Apport personnel : volonté et capacité d'engager certaines de ses propres ressources dans le projet, dans un véritable esprit de partenariat ;
- Continuité du personnel : capacité de conserver le personnel durant de longues périodes et bénéficie des connaissances accumulées et des relations personnelles ;*
- Expérience de travail avec les réfugiés/IDP, le HCR et/ou le PAM – un avantage mais pas une obligation ;
- Capacité de se retirer progressivement : le partenaire doit pouvoir planifier et mettre en œuvre un retrait progressif « en douceur », et être à même de former des réfugiés/IDP et du personnel local.

### Autres considérations :

- Organisations internationales ou nationales/locales ?* Une ONG nationale ou locale, ou une ONG internationale ayant un bureau local, a plus de chances de comprendre la situation locale et de pouvoir agir efficacement (y compris aptitudes



## 16. Standards relatifs à la planification de programme

linguistiques appropriées et reconnaissance des autorités locales), mais elle peut ne pas avoir les qualifications requises...

- ❑ *ONG individuelle ou un consortium ?* Un consortium mettant toutes ses ressources en commun peut se révéler très efficace.

Au début d'une opération, les partenaires sont systématiquement sélectionnés – les agences travaillant déjà dans la région. Par la suite, des critères et des procédures plus rigoureux pourraient être appliqués pour la sélection des partenaires.

# **ANNEXES**

## Annexe A. Glossaire

### A. TERMES RELATIFS À LA SECURITE ALIMENTAIRE (PAM)

**Accès à la nourriture** – capacité d’un foyer d’obtenir régulièrement des quantités de nourriture adéquates en associant ses propres réserves et sa production personnelle, ses achats, ses trocs, ses cadeaux, ses emprunts ou son aide alimentaire.

**Actifs** – tout objet considéré comme étant précieux ou utile, comme une compétence, une qualité, une personne, etc. (*Source : Chambers Compact Dictionary*). Dans le Sustainable Livelihoods Framework, les actifs sont répartis dans cinq catégories :

- Humain : état sanitaire et nutritionnel, capacité physique ; compétences ; niveau d’éducation ; etc.
- Social : foyer, genre, parenté et autres réseaux ; groupes communautaires ; valeurs et attitudes, etc.
- Financier : revenus ; crédit et emprunts ; économies ; actifs en espèce ; etc.
- Physique : biens productifs tels que les outils et l’équipement ; magasins ; logement ; bétail ; infrastructure, etc.
- Naturel : terre ; eau ; forêts ; etc.

**Analyse de la situation** – analyse de la sécurité alimentaire *actuelle* et de l’état nutritionnel de la population et des risques pour les vies et les moyens d’existence.

**Analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces (SWOT)** – manière d’estimer systématiquement les différentes actions possibles en fonction de leurs forces et de leurs faiblesses et des possibilités et des menaces qui leur sont associées.

**Analyse des réponses** – cette analyse permet de déterminer si une intervention est nécessaire et d’identifier, si besoin, les types d’intervention les mieux adaptés, le calendrier, et les critères de ciblage.

**Analyse prévisionnelle** – analyse permettant de prévoir la nature des possibilités et chocs futurs ainsi que l’évolution probable de la situation.

**Cadre d’échantillonnage** – zone et population couvertes par l’évaluation.

**Choc composite** – variétés de chocs qui interagissent.

**Chocs** – événements ayant un impact négatif sur l'état nutritionnel et/ou la sécurité alimentaire. Ils peuvent être naturels ou provoqués par l'homme.

**Classification croisée** – processus consistant à combiner deux indicateurs ou plus ; utilisée par exemple pour avoir un aperçu de la prévalence et des causes de malnutrition et d'insécurité alimentaire.

**Déclencheur** – événement ou série d'événements indiquant que la situation nutritionnelle ou la sécurité alimentaire sont en train de se détériorer ou ont déjà atteint un niveau de crise, et qu'une évaluation est nécessaire.

**Discussions de groupe ciblées** – discussion avec un groupe de personnes partageant au moins une caractéristique.

**Disponibilités alimentaires** – quantité de nourriture présente dans un pays ou une zone et provenant de la production intérieure, des importations commerciales et de l'aide alimentaire. Les disponibilités alimentaires peuvent être regroupées au niveau régional, national, du district ou de la communauté.

**Données** – informations recueillies auprès des sources primaires et secondaires.

**Données primaires** – données recueillies pendant l'évaluation grâce aux entrevues avec les informateurs clés, aux groupes de discussion, et auprès des foyers et des individus.

**Données qualitatives** – observations catégoriques plutôt que numériques ; elles portent souvent sur les attitudes, les perceptions et les intentions.

**Données quantitatives** – il s'agit des observations numériques.

**Données secondaires** – données recueillies en dehors de l'évaluation actuelle.

**Ecart d'accès à la nourriture** – comparaison des dépenses alimentaires des foyers avec le prix d'un panier alimentaire minimum, en prenant en compte la proportion de nourriture qui n'est pas achetée, comme la nourriture issue de la production personnelle.

**Ecart de consommation alimentaire** – écart entre la consommation alimentaire requise pour couvrir les besoins nutritionnels et la consommation alimentaire réel.

**Echantillon** – sélection de foyers ou d'individus parmi la population totale touchée.

**Echantillonnage (effet boule de neige)** – les foyers et les individus sont sélectionnés en fonction des recommandations d'autres informateurs ; chaque informateur conseille le groupe d'informateurs suivants.

**Echantillonnage aléatoire** – tous les membres de la population ont une chance connue (0) d'être sélectionnés.

**Echantillonnage de convenance** – les foyers et les individus sont sélectionnés en fonction de leur facilité d'accès.

**Echantillonnage direct** – les foyers et les individus sont sélectionnés directement dans le cadre d'échantillonnage complet.

**Echantillonnage dirigé** – des groupes spécifiques sont sélectionnés pour des entretiens.

**Echantillonnage en grappes** – l'échantillon est défini en plusieurs stades, généralement comme suit : zones géographiques, lieux et groupes/foyers/individus. Les unités d'échantillonnage du deuxième stade sont sélectionnées *parmi* les unités d'échantillonnage primaire, etc....

**Echantillonnage par étape** – voir échantillonnage en grappes.

**Entretien semi-dirigé** – entretien basé sur une série de questions préparées à l'avance dans une liste de vérification et dont le libellé, l'ordre et la forme n'ont pas été définis.

**Entretiens avec des informateurs clés** – des individus disposant de connaissances solides sur des aspects particuliers de la communauté ou de l'urgence actuelle sont interviewés.

L'**Évaluation approfondie** est menée lorsqu'un temps, un accès et des ressources substantielles sont disponibles. Les évaluations approfondies utilisent des méthodologies rigoureuses adaptées au contexte, telles que des enquêtes aléatoires et à grande échelle sur la sécurité alimentaire et la nutrition des foyers et des enquêtes économiques de référence sur les foyers.

**Évaluation initiale** – évaluation effectuée rapidement à la suite de : i) une crise soudaine ; ii) rapports faisant état de détérioration au cours d'une crise à long terme ou iii) accès amélioré dans une crise en cours. Une évaluation initiale se base principalement sur des données secondaires et des entretiens d'informateurs clés, mais des visites rapides sur le terrain peuvent être effectuées.

L'**Évaluation rapide** est menée à la suite d'une évaluation initiale lors d'une crise soudaine, ou en tant que composant d'une réévaluation. Elle est basée sur une combinaison de données primaires et secondaires.

**Groupe de discussion communautaire** – discussion avec un groupe de membres de la communauté dont des hommes, des femmes et des jeunes gens issus de tous les sous-groupes de la communauté (village, camp, voisinage urbain, etc.).

Un **groupe de subsistance** correspond à un groupe de personnes qui partagent les mêmes moyens d'existence et le même mode de vie – c'est-à-dire, les mêmes activités principales de subsistance, les mêmes activités rémunératrices et les mêmes pratiques socioculturelles – et les mêmes risques en matière d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

**Index des stratégies de survie (CSI)** – méthodologie permettant d'estimer l'état de sécurité alimentaire des foyers en fonction des stratégies de survie auxquelles ils ont recours.

**Indicateur** – il s'agit d'une variable spécifique, ou d'une combinaison de variables, qui donne un aperçu d'un aspect particulier de la situation.

**Indicateur courant** – moyen indirect de mesurer une variable. Il fournit indirectement des informations sur un facteur.

**Informations contextuelles** – détails sur les processus ayant conduit à l'urgence actuelle et raisons pour lesquelles elle est survenue ; facteurs permettant d'expliquer l'urgence et de donner un aperçu des actions qui pourraient être appropriées.

**Informations nécessaires** – il s'agit des données devant être recueillies et traitées par les sources primaires et secondaires afin de répondre aux objectifs de l'évaluation.

**Insécurité alimentaire chronique** – inhabilité persistante ou à long terme à couvrir les besoins alimentaires minimum.

**Insécurité alimentaire transitoire** – incapacité temporaire ou à court terme à couvrir les besoins alimentaires minimum, indiquant une capacité à récupérer.

**Moyens d'existence** – capacités, actifs – à la fois matériels et sociaux - et activités nécessaires aux moyens d'existence liés à la survie et au bien-être futur (*Source : Sphere Handbook*).

**Observation** – les aspects visibles et significatifs de la zone touchée sont constatés.

**Plan d'analyse** – cadre fournissant des détails sur les informations à recueillir auprès des sources primaires et secondaires.

**Points d'entrée** – secteur et types d'intervention au sens large pour lesquels les besoins doivent être traités en premier ; ils sont identifiés dans le cadre de l'analyse des réponses.

**Possibilités** – évènements qui améliorent la situation. Ils peuvent être naturels ou provoqués par l'homme.

**Possibilités et chocs dominant** – possibilités et chocs qui dominent dans l'évolution de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au cours des mois qui suivent.

**Possibilités et chocs secondaires** – il s'agit des possibilités et des chocs : i) *causés* par un évènement dominant – effets en cascade ; ii) sans rapport avec l'évènement dominant mais *favorisant* ou *atténuant* les effets – effets synergistes ; ou iii) incorporés à l'évènement dominant.

**Questionnaire** – série de questions soigneusement formulées et classées ; chaque foyer de l'échantillon sélectionné reçoit le même questionnaire.

**Résultat de la consommation alimentaire (FCS)** – indicateur courant qui représente la valeur énergétique (calories) et nutritionnelle (teneur en macro et micronutriments) de la nourriture consommée. Il est calculé en fonction du type d'aliments et de la fréquence à laquelle la population les consomme sur une période de sept jours.

**Scénario** – description des situations qui pourraient se présenter ; il s'agit d'un ensemble d'hypothèses informées sur une situation (*Source : ODI Network Paper No. 59*).

La **Sécurité alimentaire** existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. (*Source : Sommet mondial sur l'alimentation, 1996*)

**Sécurité nutritionnelle** - situation dans laquelle tous les individus et foyers ne souffrent d'aucune insécurité alimentaire, ont un bon accès aux soins de santé préventifs et curatifs et ont des pratiques de soins saines et viables.

**Stratégies de subsistance** – méthodes auxquelles les foyers ont recours pour utiliser et combiner leurs actifs afin d'obtenir de la nourriture, des revenus et d'autres biens et services.

**Stratégies de survie** – activités auxquelles une population a recours afin d'obtenir de la nourriture, un revenu et/ou des services lorsque leurs moyens d'existence classiques ont été perturbés.

**Termes de référence** – instructions décrivant la procédure de l'évaluation et les rôles et les responsabilités de l'équipe d'évaluation ; ces termes sont préparés avant le début de l'évaluation.

**Triangulation** – processus de comparaison des informations émanant de différentes sources permettant de déterminer si les preuves convergent ou pas.

**Urgence** – situation entraînant des dommages importants sur le plan humain, matériel, économique ou environnemental et mettant en danger les vies humaines et/ou les moyens d'existence et qui dépassent les capacités de survie des communautés touchées et/ou du gouvernement.

L'**utilisation de la nourriture** correspond à : i) l'usage que font les foyers de la nourriture à laquelle ils ont accès, et à ii) la capacité qu'ont les individus d'absorber les nutriments dans leur métabolisme – l'efficacité de la transformation de la nourriture par le corps.

**Variables dynamiques** – caractéristiques pouvant changer rapidement ; indicateurs de problèmes transitoires qui pourraient exacerber les problèmes chroniques existants.

**Variables structurelles** – caractéristiques sous-jacentes des individus ou société et région dans laquelle ils vivent ; étant donné qu'elles ne changent pas rapidement, elles soulèvent les problèmes chroniques (permanents).

## Glossaire, suite

### B. TERMES RELATIFS À LA PROTECTION DES REFUGIES (HCR)

**Accueil** – méthodes, moyens et politique d'accueil permanent et temporaire des réfugiés sur le territoire.

**Agents de persécution non étatiques** – personnes ou organisations responsables d'actes ou de menaces de persécution qui ne sont pas sous le contrôle du gouvernement.

**Aide juridique** – assistance juridique gratuite.

**Asile** - protection accordée par un état (sur son territoire) contre l'exercice de juridiction de l'état d'origine, basée sur le principe de non-refoulement et caractérisée par la jouissance des droits des réfugiés reconnus au niveau international et généralement accordés sans limite dans le temps.

**Assistance juridique** - assistance juridique au sens large, prise en charge, gratuite, ou subventionnée.

Les **bénéficiaires du droit d'asile** (demandeurs d'asile) considèrent qu'ils sont persécutés sur un autre territoire en raison de leurs opinions ou de leurs affiliations politiques, ou d'actes qui pourraient être considérés comme des crimes politiques. Le terme « asilados » (bénéficiaires du droit d'asile) est plus courant dans le contexte latino-américain et doit être utilisé avec parcimonie. En cas de doute, il est préférable d'utiliser le terme « réfugiés », si possible en combinaison avec un motif spécifique de persécution.

**Bons offices** – médiation informelle en cas de désaccord. Une tierce partie facilite par exemple une réunion entre les parties en désaccord mais sans s'impliquer dans les négociations qui s'ensuivent. Dans le contexte des réfugiés, les « bons offices » ont décrit la participation du HCR pour aider (et protéger ultérieurement) les réfugiés ne relevant pas de son mandat, mais étant considérés comme relevant de ses compétences.

**Cas humanitaires** – demandeurs d'asile autorisés à demeurer dans le pays où ils se sont réfugiés pour des raisons humanitaires ou personnelles.

**Cause de la migration** – programmes destinés à atténuer les conditions des pays potentiellement générateurs de réfugiés.



**Centre de traitement des réfugiés** – centres dans lesquels les réfugiés, une fois qu’ils ont été sélectionnés pour une réinstallation, sont regroupés pour être orientés et recevoir une formation en langues qui leur permettra de mieux faire face à leur nouvelle vie.

**Centres d’accueil** – centres regroupant les réfugiés dès leur arrivée dans le pays d’accueil ; leur statut doit être déterminé avant qu’ils ne soient envoyés dans des camps de réfugiés ou dans leur pays.

**Centres de réfugiés** – lieux de rassemblement des réfugiés leur permettant de recevoir l’assistance matérielle nécessaire à la couverture de leurs besoins.

**Charge de la preuve** – dans le cadre des procédures relatives au statut des réfugiés, le demandeur/la demandeuse doit présenter son cas, c’est-à-dire fournir la preuve que sa crainte de la persécution est fondée.

**Clause d’exclusion** – dispositions de la Convention de 1951 – articles 1D, 1E et 1F – qui s’opposent aux avantages du statut de réfugié pour les personnes ayant déjà reçu la protection des Nations Unies ou du pays, ou les personnes pour lesquelles il existe de bonnes raisons de croire qu’elles ont commis un crime de guerre, un crime contre l’humanité, un crime apolitique grave ou des actes contraires aux objectifs et aux principes des Nations Unies. La dernière catégorie mentionnée peut par exemple inclure ceux qui sont responsables de la persécution d’autres personnes.

**Clause de cessation** – en particulier, les dispositions de la loi nationale ou internationale (comme l’article 1C de la Convention de 1951) qui prévoient la cessation du statut de réfugié et toute demande de protection internationale.

**Conscription forcée** – couverture de la conscription (service militaire) des individus par les forces gouvernementales et non gouvernementales.

**Contrebandiers** – entrée illégale d’une personne dans un autre état dans le but de faire des bénéfices financiers ou matériels.

**Convention de l’Organisation de l’unité africaine (OAU) sur les réfugiés** – réfugiés répondant aux critères de l’article 1 de la résolution de l’OAU de 1969

**Convention des réfugiés** – réfugiés remplissant les critères de l’article 1 de la Convention des droits des Réfugiés de 1951 (crainte fondée de la persécution, et ne pouvant pas bénéficier de la protection de leur propre gouvernement).

**Critères de sélection pour une réinstallation** – processus de sélection des réfugiés en fonction de leur statut personnel ou familial afin de les inclure au programme de réinstallation d’un pays spécifique.

**Dangers de la fuite** – menaces qui peuvent se présenter sur le chemin de la fuite ; embuscades ou vols par exemple.

**Déclarations liées aux réfugiés** – déclarations adoptées au niveau international soit à l’occasion d’une conférence, soit par un organe intergouvernemental sur l’interprétation et

l'application de la loi relative aux réfugiés ; la déclaration de Carthagène et les principes de Bangkok en sont un exemple.

**Définitions des réfugiés** – définition du statut de réfugié dans le droit international sur les réfugiés.

**Demandes** – demandes de recours ou affirmation d'un droit. Ce terme est utilisé dans certaines plaidoiries, pour une « déclaration » par exemple. Pour la protection des réfugiés, une demande de statut de réfugié est faite par un demandeur d'asile.

**Déplacement interne** – mouvement involontaire de personnes ou de groupes de population à l'intérieur d'un pays suite à une catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme, comme la famine, la sécheresse ou un conflit interne.

**Déportation** – acte de l'état souverain qui consiste à écarter un étranger de son territoire et à le déplacer, après avoir refusé son admission ou mis fin à son autorisation de séjour.

**Déroptions humanitaires** – non application des sanctions basées sur les besoins des groupes de population vulnérables

**Détention** – restriction de la liberté de mouvement, qui se traduit généralement par une détention forcée des personnes avant leur comparution devant un tribunal, après leur condamnation et l'annonce de leur peine, en attendant leur condamnation ou une décision quant au statut de réfugié, l'admission ou le renvoi par l'état, ou à des fins d'internement, par exemple en cas d'urgence nationale.

**Devoirs des réfugiés** – un réfugié doit se conformer à la loi et aux réglementations du pays d'accueil et ne doit pas entreprendre d'action qui pourrait mettre en danger la sécurité nationale du pays.

**Diaspora** - dispersion des personnes en dehors de leur pays d'origine.

**Dissuasion d'afflux** – politique adoptée par le pays d'accueil en matière de traitement des réfugiés se trouvant sur son territoire ou ayant l'intention d'y pénétrer.

**Dissuasion de fuite** – méthodes de dissuasion utilisées par le pays d'origine.

**Droit d'asile** – droit d'un état, en vertu de sa souveraineté territoriale et à sa discrétion, d'autoriser un ressortissant étranger à pénétrer et à résider sur son territoire, et de s'opposer à tout exercice de juridiction par quel qu'état que ce soit sur cet individu.

**Droits des réfugiés** – droits octroyés par les instruments de protection des réfugiés et les instruments relatifs aux droits de l'homme.

**Effet extraterritorial** – abandon formel, basé généralement sur un traité ou d'autres dispositions réciproques, d'un état à un autre d'un individu accusé ou condamné pour un crime commis en dehors de son territoire et dans la juridiction de l'autre pays, afin de le juger et de le condamner.

**Effet suspensif** – renvoi de l’expulsion à une date ultérieure, déportation ou éviction d’un demandeur d’asile en attendant la décision finale relative à sa demande d’asile ou à la reconnaissance de son statut de réfugié.

**Enfant séparé** – personnes n’ayant pas atteint l’âge de la majorité et qui sont séparées de leurs deux parents ou de leur précédent aide-soignant légal ou coutumier, mais pas nécessairement des autres membres de la famille. Les enfants accompagnés par d’autres membres adultes de la famille peuvent également être inclus dans cette catégorie.

**Envois de fonds** – partie des revenus qui est envoyée à la famille restée dans le pays d’origine.

**États en échec** – états dans lesquels les institutions et l’ordre public s’effondrent totalement ou partiellement sous la pression et suite à la confusion engendrée par la violence.

**Éviter la fuite** – prévention de la fuite potentielle des réfugiés de leur propre pays

**Exode** – groupes (isolés ou sporadiques) qui quittent le pays d’origine à des intervalles réguliers.

**Exode en masse** – mouvement en masse (nombre important) ou d’une partie de la communauté à un moment donné.

**Expulsion** – droit dont dispose un état d’expulser un étranger de force de son territoire.

**Extradition** – abandon formel, basé généralement sur un traité ou d’autres dispositions réciproques, d’un état à un autre d’un individu accusé ou condamné pour un crime commis en dehors de son territoire et dans la juridiction de l’autre pays, afin de le juger et de le condamner.

La **Fuite** permet de couvrir le départ (du pays d’origine) et le mouvement des réfugiés, soit individuel, soit en groupe, jusqu’à leur arrivée dans le pays d’accueil.

**Garanties de réinstallation** – pays qui sélectionne et admet les réfugiés d’un pays dans lequel ils ont trouvé refuge ou de premier asile pour une installation définitive.

**Gouvernement en exil** - gouvernement ayant trouvé refuge à l’étranger soit en temps de guerre (occupation étrangère), soit en temps de paix (crise interne) et ayant été constitué avant la fuite, ou pendant l’exil.

**Installations rémunératrices** – installations dans lesquelles on attend de la part des réfugiés qu’ils deviennent indépendants grâce à leur travail.

**Instruments régionaux de protection des réfugiés** – instruments adoptés par les états ou les organisations intergouvernementales d’une zone géographique particulière afin de gérer les aspects spécifiques au problème de la zone de réfugiés.

**Interventions humanitaires** – recours à la force par un état envers un autre pour sauver ses compatriotes dont la vie et la liberté sont gravement menacées par ce dernier. Ce terme fait en outre référence aux actions menées par la communauté internationale sur le terri-

toire d'un état donné afin de protéger et de défendre les droits de la population dans les cas de violations massives.

**Limitation géographique** – disposition de l'article 1B de la Convention des Réfugiés de 1951 qui donne aux états contractants la possibilité de limiter leurs obligations envers les personnes devenues réfugiées suite à des événements survenus en Europe.

**Localisation des camps** – les camps des réfugiés doivent se situer loin de la frontière et dans un environnement qui garantit la sécurité et le bien-être matériel de la population réfugiée.

**Loi de La Haye** – branche de la loi humanitaire qui établit les droits et les obligations des belligérants et limite les moyens de nuire à l'ennemi.

**Loi internationale et nationale** – rapport entre la loi internationale et municipale ou nationale.

**Marché dual du travail** – marché du travail dans lequel les membres des groupes ethniques dominants occupent principalement des postes plus rémunérateurs et plus qualifiés dans les principales industries alors que les réfugiés et les immigrants d'ethnies différentes occupent principalement des postes peu rémunérateurs dans les industries de périphérie.

**Migration économique** – mouvement de la population, généralement vers les pays industrialisés, afin d'améliorer sa vie sur le plan économique.

**Migration secondaire** – mouvement volontaire de migrants ou de réfugiés au sein du pays d'accueil loin de la communauté dans laquelle ils résidaient initialement.

**Mineurs** – personnes qui, conformément à la loi de leur pays respectif, n'ont pas encore atteint l'âge de la majorité, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas encore autorisés à exercer des droits civiques et politiques spécifiques.

**Mineurs non accompagnés** – personnes n'ayant pas encore atteint l'âge de la majorité et qui ne sont pas accompagnés par un parent, un tuteur ou un autre adulte responsable de ces mineurs devant la loi ou selon les coutumes.

**Motifs de persécution après la fuite** – actions des demandeurs d'asile, ou événements survenus après la fuite du pays d'origine, pouvant être à l'origine d'une crainte de persécution, ou pouvant venir s'ajouter à une demande antérieure existante, ou la corroborer.

**Mouvement de refuge** – ancré dans le concept du refuge, ce mouvement tente de protéger les demandeurs d'asile qui ont été refusés contre toute arrestation ou déportation, en faisant acte de désobéissance civile.

**Mouvement forcé** – mouvement depuis le lieu ou le pays de résidence indépendant de la volonté d'un individu ou d'un groupe. En pratique, le mouvement forcé permet de signifier la présence d'éléments coercitifs, comme les menaces d'origine naturelle, ou provoquées par l'homme, à l'encontre des vies ou des moyens de subsistance.

**Mouvements de réfugiés irréguliers** – mouvements de réfugiés ou de demandeurs d'asile depuis le pays dans lequel ils ont déjà trouvé, ou pourraient avoir trouvé une protection, afin de trouver asile ou de s'installer définitivement dans un autre pays, sans l'autorisation préalable des autorités nationales de ce dernier, sans visa d'entrée ou sans document, ou avec des documents de voyages insuffisants.

**Naturalisation** – octroi de la nationalité d'un état à un étranger.

**Non extradition** – pratique et principe consistant à ne pas rapatrier des personnes vers un état qui demande leur reddition pour motif qu'ils ont commis un délit politique pour lequel ils seront jugés et sanctionnés, plutôt que pour un délit relevant de la loi traditionnelle.

**Normes de traitement** – normes dérivées des instruments internationaux, et autres instruments de protection des réfugiés, qui obligent l'état à accorder un traitement au moins aussi favorable aux réfugiés que celui réservé aux ressortissants nationaux (jouissance des droits de base), et en aucun cas moins favorable que celui réservé aux étrangers dans des circonstances similaires.

**Normes humaines de base** – ce terme fait généralement référence au traitement minimal dû à toute personne au sein du territoire et de la juridiction d'un état, conformément à la loi internationale générale. Toutefois, dans le contexte des réfugiés, ce concept fait également référence aux normes particulières qui s'appliquent aux demandeurs d'asile qui sont temporairement admis en attendant qu'une solution durable soit trouvée.

**OCHA** - Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies.

**Pays d'origine sûr** – le pays d'origine des demandeurs d'asile est considéré comme étant sûr s'il ne génère pas, ou en tous cas pas de manière générale, des réfugiés. Les pays d'accueil peuvent utiliser le concept de pays d'origine sûr pour refuser sommairement (sans examiner les mérites) des groupes ou catégories particuliers de demandeurs d'asile.

**Pays de premier asile** – pays dans lequel un réfugié ou un demandeur d'asile arrive et dans lequel il ou elle trouve, est considéré comme ayant trouvé, ou pourrait avoir trouvé une protection contre la persécution, une protection de ses droits en tant que réfugié, y compris le droit de non-refoulement et l'opportunité de trouver une solution durable conforme aux normes en vigueur de la loi internationale.

**Pays tiers sûr** – le pays d'origine des demandeurs d'asile est considéré comme étant sûr s'il ne génère pas, ou en tous cas pas de manière générale, des réfugiés. Les pays d'accueil peuvent utiliser le concept de pays d'origine sûr pour refuser sommairement (sans examiner les mérites) des groupes ou catégories particuliers de demandeurs d'asile.

**Persécution** – même si ce terme pourrait être inclus dans le concept plus large des violations des droits de l'homme, il constitue la pierre angulaire de la définition d'un réfugié, et est par conséquent réservé à une utilisation dans le contexte de la définition du statut de réfugié.

**Persécution des membres d'une famille** – il s'agit de la persécution des membres d'une famille dans le but d'obtenir des informations, de blesser ou de faire pression sur un ou plusieurs membres du groupe, ou de la persécution qui fait suite à la fuite à l'étranger d'un ou plusieurs membres du groupe.

**Persécution d'un groupe social** – persécution des membres d'un groupe en fonction de la date de naissance, du sexe, de l'orientation sexuelle ou d'autres intérêts, valeurs ou origines communs. Ce terme peut être utilisé en combinaison avec d'autres termes spécifiques au groupe social.

**Personne déplacée** – concept utilisé depuis le début des années 70 pour décrire toutes les personnes ayant besoin d'une protection internationale et relevant de la compétence du HCR. Fait référence aux personnes ayant traversé une frontière internationale et aux personnes déplacées au sein de leur propre pays suite à des circonstances qui auraient normalement entraîné des mouvements transfrontières, s'ils avaient été possibles.

**Personnel d'aide à l'installation** – personnel spécialement formé pour aider les immigrants et les réfugiés à s'installer ou se réinstaller.

**Personnes relevant de la compétence du HCR** – personnes considérées comme relevant de la compétence du HCR conformément à la loi internationale sur les réfugiés, c'est-à-dire instruments de protection des réfugiés, statut du HCR et résolutions de l'Assemblée générale.

**Placement des réfugiés** – placement des réfugiés dans une communauté locale ou dans un pays tiers en cours de réinstallation.

**Possibilité de fuite interne** – possibilité qu'a un individu d'échapper à la persécution ou au danger en se rendant dans une autre partie du pays, plutôt que de franchir une frontière internationale.

**Programme de départ volontaire** – ensemble d'incitations visant à encourager les personnes à quitter le pays d'accueil pour rejoindre généralement leur pays d'origine.

**Protection diplomatique** – dans la loi internationale, droit dont dispose un état de protéger ses compatriotes ayant subi des traumatismes dans un autre état qui n'a pas été en mesure de les traiter avec satisfaction.

**Protection internationale** – protection que le HCR se doit de fournir aux réfugiés individuels ou en groupes en substitution du déni ou du manque de protection de la part du pays d'origine ; cette protection a pour but de s'assurer que les droits des réfugiés sont respectés et qu'une solution au problème est trouvée.

**Protection juridique** – recours aux lois internationales, aux instruments internationaux et aux autres normes juridiques afin de garantir le respect et la reconnaissance des droits des réfugiés.

**Protection temporaire** – protection accordée par le pays de refuge pendant un temps limité, bien qu’il ne soit pas nécessairement défini, généralement dans les situations d’afflux à grande échelle. Le refuge temporaire est fondé sur le principe du non refoulement dans le temps, et sur la jouissance des droits élémentaires en attendant une solution sur le long terme.

**Protection territoriale** – protection accordée par un état, dans le cadre de l’application normale de sa souveraineté territoriale, aux personnes se trouvant sur son territoire et contre la juridiction de leur état d’origine.

**Rapatriement involontaire** – rapatriement vers le pays d’origine causé par le pays d’accueil qui crée des circonstances telles qu’aucune autre alternative au rapatriement ne peut être trouvée. Il s’agit d’une forme de refoulement.

**Rapatriement ordonné** – rapatriement librement consenti vers le pays d’origine organisé par le HCR et accompli de façon à garantir la sécurité et la dignité des réfugiés ; ce, avec l’aide des partenaires de mise en œuvre qui fournissent l’assistance matérielle nécessaire, dirigent l’afflux de rapatriés et assurent leur accueil et leur réintégration dans le pays d’origine.

**Rapatriement spontané** – rapatriement librement consenti et par eux-mêmes des réfugiés vers leur pays d’origine sans l’aide du HCR ni de la communauté internationale.

**Rapatriement volontaire** – retour librement consenti dans le pays d’origine des réfugiés.

**Réadmission** – ce terme fait à la fois référence au droit de ne pas être arbitrairement empêché de pénétrer dans son propre pays et à l’admission ultérieure sur le territoire d’un état suite à une admission antérieure.

**Refoulement** – rapatriement d’un individu par un état, de quelle que manière que ce soit, sur le territoire d’un autre état dans lequel il peut être persécuté en raison de sa race, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un groupe politique ou social particulier, ou risquerait d’être torturé. Le refoulement inclut toute action ayant pour effet le rapatriement d’un individu vers un état, y compris l’expulsion, la déportation, l’extradition, le refus à la frontière, l’interception extraterritoriale et le rapatriement physique. L’interdiction de refoulement des réfugiés (principe du non-refoulement) est établie par l’article 33 de la convention de 1951. On considère également qu’elle fait partie du droit international coutumier.

**Réfuge** – protection de fait basée sur l’inviolabilité acceptée ou perçue d’un lieu dans lequel un réfugié a trouvé refuge.

**Réfugiés en transit** – réfugiés admis temporairement sur le territoire d’un état à condition qu’ils soient réinstallés ailleurs.

**Réfugiés environnementaux** – personnes déplacées suite à des changements soudains et dramatiques de l’environnement.

**Réfugiés ruraux** – réfugiés originaires des zones rurales. Pour les réfugiés des zones rurales dans le pays d'accueil, employez le terme « réfugié » combiné avec les termes « zones rurales ».

**Réfugiés sous mandat** – réfugiés relevant de la compétence du HCR conformément à son mandat tel qu'il est défini dans ses statuts et dans les résolutions de l'Assemblée générale.

**Réfugiés statutaires** – personnes considérées comme étant des réfugiés conformément aux dispositions relatives aux instruments de protection internationaux de la convention sur les réfugiés de 1951.

**Réfugiés sur place** – personnes qui ne sont pas des réfugiés lorsqu'elles quittent leur pays d'origine mais qui le deviennent, c'est-à-dire qu'elles craignent ultérieurement une persécution. La crainte de persécution des « réfugiés sur place » peut être due à un coup d'état dans leur pays d'origine ou à l'introduction ou l'intensification de politiques répressives ou persécutrices après leur départ. Une requête dans cette catégorie peut également être basée sur des activités politiques de bonne foi, menées dans le pays de résidence ou de refuge.

**Réfugiés urbains** – réfugiés originaires des zones urbaines. Pour les réfugiés des zones urbaines dans le pays d'accueil, employez le terme « réfugié » combiné avec les termes « zones urbaines ».

**Réinstallation** – installation durable des réfugié dans un pays autre que le pays de refuge. Elle couvre généralement le processus qui débute par la sélection des réfugiés en vue de leur réinstallation et qui se termine par le placement des réfugiés dans une communauté du pays de réinstallation.

**Relocalisation forcée** – transfert de groupes de population loin de leur résidence habituelle dans le pays dans le cadre de la politique du gouvernement.

**Réponse temporaire** – situation caractérisée par le fait que les réfugiés admis pour une durée temporaire ne sont pas intégrés dans le pays d'accueil même s'ils doivent être protégés et aidés pour trouver une solution durable.

**Réservations** – déclaration unilatérale faite par un état lors de la signature, de la ratification et de l'accès à un traité multilatéral dont l'objectif vise à exclure ou modifier les effets juridiques de certaines dispositions appliquées à cet état.

**Résidence légale** – autorisation de résidence (ou équivalent) accordée à une personne, lui permettant de s'établir de façon permanente sur le territoire d'un état.

**Sanctions** – mesures visant à garantir l'application d'une disposition ou d'une décision. Au sein des organisations internationales, il s'agit des mesures collectives prises par les organisations vis-à-vis d'un ou plusieurs de ses membres afin de les contraindre à se conformer à une obligation.



**Secteur informel** – inclut toutes les entreprises (ou activités économiques) commerciales et non commerciales non enregistrées sans structure organisationnelle formelle, mais présentant généralement les caractéristiques suivantes : Propriété familiale, opération à petite échelle, technologie adaptée et à forte intensité de travail, dépendance vis-à-vis des ressources indigènes, etc. cireur de chaussures, etc.

**Sécurité humaine** – protection de toutes les vies humaines contre les menaces environnementales, économiques, alimentaires, sanitaires, personnelles et politiques qui sont critiques et omniprésentes.

**Séjour légal** – fait d’être présent légalement (généralement de façon temporaire) sur le territoire d’un état, c’est-à-dire en accord avec les formalités frontalières et les réglementations d’entrée, ou avec l’autorisation des autorités.

**Situations de réfugiés prolongée** – situations dans lesquelles les réfugiés se trouvent dans un état transitoire intraitable et prolongé. Ces situations sont caractérisées par des problèmes continus dans le pays d’origine alors que les actions à l’encontre du flux de réfugiés impliquent généralement des restrictions du mouvement des réfugiés et des possibilités d’emploi, et du confinement dans les camps.

**Solutions durables** - situation satisfaisante qui permet au réfugié de s'intégrer à la société. Trois solutions durables sont traditionnellement encouragées : rapatriement, installation locale et réinstallation.

**Traitement extraterritorial** – pratique consistant à évaluer l’éligibilité des réfugiés en matière d’asile en dehors des frontières du pays dans lequel ils ont demandé l’asile, soit dans des « zones de protection », soit dans un pays tiers, afin de faciliter le retour de ceux qui ont été rejetés.

**Transit** – escale de durée variable pendant le voyage entre deux pays ou plus. Cette escale peut être soit accidentelle, soit due à un changement d’avion ou à l’interception d’un vol en cours ou d’un autre mode de transport.

**Urgence complexe** – crise humanitaire dans un pays, une région ou une société ou existe une catégorisation totale ou considérable de l’autorité résultant d’un conflit interne ou externe et qui exige une action internationale dépassant le mandat ou la capacité d’une agence et/ou du programme des Nations Unies en cours dans le pays.

**Zones de sécurité** – zones définies dans un pays pour protéger la population civile pendant un conflit. Ces zones peuvent également être utilisées pour décrire des mesures, prises souvent à l’interne, visant à limiter l’exode de réfugiés potentiel. Les zones de sécurité peuvent aider à soulager les souffrances et à garantir la sécurité personnelle et le bien-être matériel.

## ANNEXE B

# FORMAT DE RAPPORT STANDARD

Note : il peut être modifié selon qu'une mission initiale, de révision ou de suivi est menée.

### a) Résumé analytique

Synthèse très brève incluant les principales recommandations [1-2 pages]

### b) Méthodologie

Evaluation initiale	Révision/réévaluation
<input type="checkbox"/> Comment l'évaluation/révision va être menée, le nombre de sites visités et les personnes/groupes interrogés et comment ils ont été sélectionnés ; <input type="checkbox"/> Les sources des données et la validité/l'incertitude de ces données.	

## PARTIE 1 – FAITS DE BASE

### c) Nombre de réfugiés et démographie

Evaluation initiale	Révision/réévaluation
<input type="checkbox"/> chiffres actuels et catégorisation démographique, pourcentage ou nombre de nouveaux arrivants et changements prévus dans les 6 mois à venir ; <input type="checkbox"/> Différenciations ethniques et/ou autres dans la population réfugiée ; <input type="checkbox"/> Données actuelles vérifiées, ou à vérifier ; <input type="checkbox"/> Chiffres de planification à adopter pour la prochaine période, ou chiffres proposés pour différents scénarios spécifiés.	<input type="checkbox"/> Chiffres actuels et catégorisation démographique ; changements récents et changements prévus dans les 12-24 mois ; <input type="checkbox"/> Données actuelles vérifiées, ou à vérifier ; <input type="checkbox"/> Chiffres de planification à adopter pour la prochaine période, ou chiffres proposés pour différents scénarios spécifiés.

## d) Contexte général

Évaluation initiale	Révision/réévaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> causes et évolution de la situation ;</li> <li><input type="checkbox"/> contexte politique ; politique gouvernementale ;</li> <li><input type="checkbox"/> caractéristiques physiques et économiques de l'endroit, économie informelle incluse ;</li> <li><input type="checkbox"/> relations avec la population locale et son attitude ;</li> <li><input type="checkbox"/> structures politiques et sociales chez les réfugiés/IDP ; structures de pouvoir ; systèmes de soutien social ; contrôle des ressources au niveau des foyers ; préjugés liés au genre ;</li> <li><input type="checkbox"/> situation sécuritaire ; conflits potentiels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> changements dans le contexte général (politique gouvernementale vis-à-vis des réfugiés/IDP incluse) ;</li> <li><input type="checkbox"/> changements et tendances dans la situation économique de l'endroit ; impact de la présence continue des réfugiés et de l'opération d'assistance sur l'économie et les infrastructures locales ;</li> <li><input type="checkbox"/> changements et état actuel de l'environnement, du logement, de l'assainissement etc. ; impact de la présence continue des réfugiés sur l'environnement naturel ;</li> <li><input type="checkbox"/> changements dans l'attitude de la population locale envers les réfugiés/IDP ;</li> <li><input type="checkbox"/> perspectives de solutions durables et d'intégration des réfugiés/IDP dans les programmes de développement local entre-temps ;</li> <li><input type="checkbox"/> situation sécuritaire ; conflits potentiels.</li> </ul>

## e) Situation de la santé et de la nutrition ; conditions environnementales

Évaluation initiale	Révision/réévaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> état sanitaire et nutritionnel des réfugiés/IDP ; taux de mortalité ; taux de malnutrition ;</li> <li><input type="checkbox"/> épidémies, prévalence des maladies liées à l'alimentation et à l'eau, carences en micronutriments, taux de vaccination ;</li> <li><input type="checkbox"/> maladies endémiques sur place, et sur les lieux d'origine des réfugiés/IDP, risques saisonniers ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> état actuel, changements et tendances dans l'état nutritionnel et sanitaire des réfugiés/IDP – taux de malnutrition ; taux de mortalité ; épidémies ; prévalence de maladies transmissibles (liées à l'eau et à la nourriture) ; carences en micronutriments, taux de vaccination ;</li> <li><input type="checkbox"/> risques pour la santé publique ;</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> quantité d'eau disponible et sa qualité ;</li> <li><input type="checkbox"/> autres risques environnementaux pour la santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> quantité d'eau disponible pour les réfugiés/IDP et qualité de l'eau, changements et tendances ;</li> <li><input type="checkbox"/> état sanitaire et nutritionnel de la population locale.</li> </ul>
---	--

## PARTIE 2 – SECURITE ALIMENTAIRE & AUTOSUFFISANCE

### f) Accès à la nourriture et utilisation

Evaluation initiale	Révision/réévaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> sources actuelles de nourriture des réfugiés/IDP et leur importance relative; variations parmi les différents sous-groupes ;</li> <li><input type="checkbox"/> habitudes alimentaires ; produits favoris et substituts acceptables ;</li> <li><input type="checkbox"/> consommation alimentaire réelle ; utilisation réellement faite de la nourriture et des autres ressources disponibles ;</li> <li><input type="checkbox"/> revenus, biens et dettes; dépenses essentielles ; (balance revenus/dépenses si disponible) ; choix des foyers/compromis entre les besoins alimentaires et non alimentaires ;</li> <li><input type="checkbox"/> stratégies actuelles de survie et leur viabilité (incluant l'impact sur la base de ressources naturelles) ;</li> <li><input type="checkbox"/> considérations saisonnières liées à la sécurité alimentaire des personnes ;</li> <li><input type="checkbox"/> recommandations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> changements et tendances de la situation socioéconomique générale des réfugiés/IDP ; variations parmi les différents sous-groupes ;</li> <li><input type="checkbox"/> sources actuelles de nourriture des réfugiés/IDP et leur importance relative ; évolution possible ;</li> <li><input type="checkbox"/> consommation alimentaire réelle ; variations parmi les différents sous-groupes ;</li> <li><input type="checkbox"/> utilisation faite des denrées de l'aide alimentaire – proportions vendues/échangées; raisons de la vente; problèmes relatifs à l'acceptation ou à l'usage de produits particuliers ;</li> <li><input type="checkbox"/> produits achetés ou acquis auprès d'autres sources ; prix des rations ou d'autres aliments sur le marché ;</li> <li><input type="checkbox"/> utilisation probable qui sera faite des marchandises spécifiques au cours de la période suivante ;</li> <li><input type="checkbox"/> recommandations.</li> </ul>

## g) Ciblage, distribution et suivi de l'aide alimentaire

Evaluation initiale	Révision/réévaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> le ciblage est-il nécessaire et approprié; si oui, critères et procédures ;</li> <li><input type="checkbox"/> options disponibles pour le ciblage et la distribution ;</li> <li><input type="checkbox"/> comment et quand les cartes de rationnement doivent-elles être introduites (si ce n'est pas déjà fait) ;</li> <li><input type="checkbox"/> comment les dispositions de distribution doivent-elles être améliorées ; renforcement nécessaire des capacités ;</li> <li><input type="checkbox"/> comment le suivi doit-il être renforcé progressivement; aspects sur lesquels le suivi doit porter en priorité dans les prochains mois ;</li> <li><input type="checkbox"/> recommandations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> l'efficacité des dispositions actuelles pour le ciblage et la distribution des rations normales ; les problèmes éventuels ; les possibilités d'amélioration des systèmes de ciblage et de distribution ;</li> <li><input type="checkbox"/> l'adéquation entre les listes d'enregistrement et le système de contrôle des cartes de rationnement ;</li> <li><input type="checkbox"/> l'efficacité des programmes « vivres contre travail », de l'alimentation scolaire et/ou des autres activités de l'aide alimentaire ;</li> <li><input type="checkbox"/> l'efficacité des dispositions actuelles de suivi; les aspects sur lesquels le suivi doit se concentrer dans les mois à venir ;</li> <li><input type="checkbox"/> recommandations.</li> </ul>

## h) Programmes d'alimentation sélective

Evaluation initiale	Révision/réévaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> une alimentation thérapeutique et/ou d'appoint est-elle nécessaire ;</li> <li><input type="checkbox"/> capacités disponibles ; ce qui a été établi; les améliorations et le renforcement des capacités nécessaires ;</li> <li><input type="checkbox"/> recommandations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> la performance des programmes actuels d'alimentation thérapeutique et/ou d'appoint ;</li> <li><input type="checkbox"/> recommandations –la poursuite se justifie-t-elle, les modifications à faire ;</li> <li><input type="checkbox"/> recommandations.</li> </ul>

### i) Denrées alimentaires

Evaluation initiale	Révision/réévaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> utilisation faite et autre disponibilité de stocks du gouvernement ou de l'aide alimentaire dans le pays ;</li> <li><input type="checkbox"/> utilisation faite et autres possibilités d'achats locaux ;</li> <li><input type="checkbox"/> stocks actuels et état de la filière ;</li> <li><input type="checkbox"/> recommandations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> rations distribuées; raisons et conséquences de ce qui s'est passé différemment de ce qui avait été planifié ; régularité des livraisons aux sites de distribution ;</li> <li><input type="checkbox"/> stocks actuels et état de la filière ;</li> <li><input type="checkbox"/> problèmes (le cas échéant) posés par les achats locaux, la qualité des marchandises, la mouture commerciale, l'enrichissement des aliments, l'entreposage, l'emballage ;</li> <li><input type="checkbox"/> possibilités d'achats locaux dans les mois à venir ;</li> <li><input type="checkbox"/> recommandations.</li> </ul>

### j) Possibilités d'autosuffisance

Evaluation initiale	Révision/réévaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> activités actuelles d'autosuffisance, le cas échéant ;</li> <li><input type="checkbox"/> politique gouvernementale, conditions du marché et autres facteurs qui favorisent ou entravent l'autosuffisance ;</li> <li><input type="checkbox"/> recommandations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> modifications des facteurs favorables et contraignants ; risques ;</li> <li><input type="checkbox"/> résultats des activités axées sur le renforcement de l'autosuffisance ; ces activités seront-elles poursuivies ;</li> <li><input type="checkbox"/> possibilités d'accroître les niveaux d'autosuffisance ; contraintes et risques ; le rôle (et la charge) des femmes, des hommes et des enfants ;</li> <li><input type="checkbox"/> recommandations.</li> </ul>

**k) Stratégies alimentaires et d'autosuffisance**

Evaluation initiale	Révision/réévaluation
<input type="checkbox"/> recommandations.	<input type="checkbox"/> efficacité (et coûts) des stratégies alimentaires et d'autosuffisance globales à ce jour ; <input type="checkbox"/> recommandations.

**PARTIE 3 – PREOCCUPATIONS NON ALIMENTAIRES CONNEXES ET RELATIVES****l) Articles non alimentaires - standards à respecter et distributions**

Evaluation initiale	Révision/réévaluation
<input type="checkbox"/> conformité des ustensiles, de l'eau, des équipements et du combustible pour la préparation des aliments ; d'apports supplémentaires éventuels ; <input type="checkbox"/> conformité des abris et des articles d'hygiène (le savon spécialement) mis à la disposition des réfugiés/IDP ; <input type="checkbox"/> efficacité des dispositions actuelles concernant le ciblage et la distribution des articles non alimentaires ; problèmes éventuels; possibilités d'amélioration des systèmes de ciblage et de distribution ; <input type="checkbox"/> recommandations.	

**m) Services communautaires**

Evaluation initiale	Révision/réévaluation
<input type="checkbox"/> accès des réfugiés/IDP aux services de santé et autres services sociaux communautaires; qualité de ces services ; <input type="checkbox"/> capacité d'accès des personnes particulièrement vulnérables à l'assistance disponible et recours à cette assistance ;	<input type="checkbox"/> accès des réfugiés/IDP aux services de santé, d'éducation et autres services sociaux communautaires ; qualité de ces services ; changements récents et tendances ; <input type="checkbox"/> impact des services et des changements sur le bien-être des réfugiés (santé mentale et physique) et sur la capacité d'accès et de recours à l'assistance disponible des personnes les plus vulnérables ;

<input type="checkbox"/> recommandations.	<input type="checkbox"/> efficacité du renforcement des capacités parmi les réfugiés/IDP ; <input type="checkbox"/> pertinence des dispositions budgétaires et du financement prévus pour les services communautaires ; <input type="checkbox"/> recommandations.
---	---

### n) Préoccupations liées à la protection et au genre

Evaluation initiale	Révision/réévaluation
<input type="checkbox"/> préoccupations actuelles majeures liées à la protection ; <input type="checkbox"/> participation des femmes à la planification de la distribution et la gestion de l'aide alimentaire, niveau actuel de participation ; <input type="checkbox"/> risques auxquels sont exposées les femmes, les filles et les autres personnes vulnérables lorsqu'elles reçoivent des vivres, collectent l'eau ou le combustible ; possibilités de réduire ces risques ; <input type="checkbox"/> recommandations.	<input type="checkbox"/> changements et tendances concernant les préoccupations liées à la protection ; préoccupations actuelles majeures liées à la protection ; <input type="checkbox"/> changements et tendances concernant l'implication des femmes dans la planification de la distribution et la gestion de l'aide alimentaire; niveau actuel d'implication; contraintes (le cas échéant) ; possibilités d'accroître leur participation (si besoin est) ; <input type="checkbox"/> changements et tendances concernant les risques auxquels sont exposées les femmes, les filles et les autres personnes vulnérables lorsqu'elles reçoivent des vivres, collectent l'eau ou le combustible; niveaux actuels de risque ; possibilités de réduire ces risques ; <input type="checkbox"/> recommandations.



## PARTIE 4 – LOGISTIQUE

### o) Logistique

Evaluation initiale	Révision/réévaluation
<input type="checkbox"/> problèmes et contraintes (le cas échéant) lors du transport local, de l’emmagasiner et de la manutention ; possibilités d’éliminer les contraintes, de réduire les pertes, d’accroître l’efficacité et/ou de réduire les coûts ; <input type="checkbox"/> considérations saisonnières, le cas échéant ; <input type="checkbox"/> conformité des entrepôts et des pratiques de gestion des entrepôts aux points de livraison avancés et aux sites de distribution ; <input type="checkbox"/> recommandations.	

## PARTIE 5 – PARTENARIATS, PLANIFICATION ET AUTRES SUJETS

### p) Partenariats et coordination

Evaluation initiale	Révision/réévaluation
<input type="checkbox"/> efficacité des dispositions actuelles, lacunes, possibilités d’établir des partenariats nouveaux/plus efficaces et coordination entre tous les partenaires ; <input type="checkbox"/> recommandations.	

### q) Questions spécifiques

Evaluation initiale	Révision/réévaluation
<input type="checkbox"/> (sans objet)	<input type="checkbox"/> conclusions et propositions liées aux questions spécifiques identifiées dans les termes de référence de la révision/réévaluation qui n’ont pas été couvertes ci-dessus ; <input type="checkbox"/> recommandations.

**r) Plan prévisionnel**

Evaluation initiale	Révision/réévaluation
<input type="checkbox"/> prévisions qui nécessitent d'être planifiées ; bien-fondé des plans prévisionnels actuels; action requise pour améliorer les plans actuels (si nécessaire) et pour se préparer à d'autres prévisions spécifiques ; <input type="checkbox"/> recommandations.	

**PARTIE 6 – OPTIONS ET RECOMMANDATIONS FINALES**

**s) Options programmatiques**

Evaluation initiale	Révision/réévaluation
<input type="checkbox"/> matrice résumant les options possibles concernant l'action à entreprendre, les avantages et les inconvénients, ainsi que les implications de chaque option.	

**t) Recommandations finales**

Evaluation initiale	Révision/réévaluation
<input type="checkbox"/> plan stratégique proposé pour la sécurité alimentaire et l'assistance connexe ; apports requis et dispositions relatives à la mise en œuvre pour les 6 mois à venir ; <input type="checkbox"/> actions requises pour encourager et faciliter les activités d'autosuffisance ; <input type="checkbox"/> mesures/actions requises dans les secteurs concernés ; <input type="checkbox"/> aspects nécessitant une évaluation plus poussée ; indicateurs à suivre.	<input type="checkbox"/> plan stratégique proposé pour la sécurité alimentaire, l'autosuffisance et l'assistance connexe ; apports requis et dispositions relatives à la mise en œuvre pour les 12-24 mois à venir ; <input type="checkbox"/> mesures/actions requises dans les secteurs concernés ; <input type="checkbox"/> aspects nécessitant une évaluation plus poussée ; indicateurs à suivre.

## ANNEXES

TORs de mission, cartes géographiques, statistiques et graphiques conformes aux nombreux aspects mentionnés ci-dessus.

*Pour une révision/réévaluation* : matrice (format ci-dessous) résumant les actions menées et les recommandations précédentes :

1	2	3
<b>Recommandation</b>	<b>Action menée, et quand (expliquer les différences par rapport à la recommandation)</b>	<b>Résultats</b>

*Pour toutes les évaluations/révisions conjointes* : première matrice JPA (format ci-dessous) – remplir les colonnes 1, 2, 3 et 6, si possible.

1	2	3	4	5	6	7
Recommandation	Priorité élevée/faible	Action requise	Coût estimé (\$EU)	Responsabilité	Emploi du temps	Action menée

 Pour un exemple de matrice JPA, voir *Tanzania JPA 2003*, sur le CD-ROM








## Annexe C

### Contenu du CD-ROM






Ci-après sont les documents proposés pour insertion au moment de l'impression des directives : Vérifier sur le CD-ROM directement pour le contenu final.

*Note : le CD-ROM doit contenir les nouveaux documents du PAM (EFSA, évaluations urbaines, méthodes utilisées pour l'estimation de la population, etc.)*

#### a) Documents conjoints du HCR/PAM

-  *Food and Nutrition Needs in Emergencies*, HCR-UNICEF-PAM-OMS, OMS 2002
-  Mémoire d'accord entre le HCR et le PAM, juillet 2002
-  *UNHCR/WFP Guidelines for Selective Feeding Programmes in Emergency Situations*, 1999
-  *UNHCR/WFP guidelines for the location and management of EDPs*, 1997
-  *Model Tripartite Agreement among UNHCR, WFP and the implementing partner*, 1998
-  *Food Security Assessments, Self-Reliance, Targeting and Phasing Out in Ongoing Refugee Situations*, rapport d'un séminaire inter-agences, Rome Nov.1999, HCR & PAM janvier 2000
-  *Integration of HIV/AIDS activities with food and nutrition support in refugee settings: specific programme strategies*, Première version, Déc. 2004

#### b) Documents HCR

-  *Agenda for Protection*, HCR 3ème édition octobre 2003
-  *Code of Conduct*, HCR
-  *Commodity Distribution*, HCR juin 1997
-  *Cooking Options in Refugee Situations: a handbook of experience in energy conservation and alternative fuels*, HCR-EESS, Déc. 2002
-  *Environmental Guidelines*, HCR 1996

- 📖 *Environmental Guidelines: forestry in refugee situations*, HCR Mai 1998
- 📖 *Environmental Guidelines: livestock in refugee situations*, HCR Mai 1998
- 📖 Food Tool Kit, UNHCR-HCDS 2001
- 📖 *Framework for durable solutions for refugees/IDPs and persons of concern*, HCR Mai 2003
- 📖 *Framework for UNHCR involvement in Self-Reliance, Employment and Micro-finance: operational guidelines for developing a self-reliance strategy in refugee and returnee situations*, provisional version, HCR Déc. 1997
- 📖 *Handbook for Repatriation and Reintegration activities*, version provisoire, HCR, Mai 2004
- 📖 *Initial Assessment of Emergency Situations: a practical guide for field staff*, document de travail, HCR-EPRS, août 2002
- 📖 *Livelihood Options in Refugee Situations: a handbook for promoting sound agricultural practices*, HCR-EESS & CARE International, Déc. 2002
- 📖 Nutrition Tool Kit, HCR-HCDS, 2001
- 📖 *Participatory Planning in UNHCR: a practical guide*, 2003
- 📖 *Partnership: an operations management handbook for UNHCR's partners*, édition révisée, HCR février 2003
- 📖 *People-Oriented Planning: a framework for POP in refugee situations taking account of women, men and children*, HCR Déc. 1992
- 📖 *People-Oriented Planning at Work: using POP to improve UNHCR programming*, HCR Déc. 1994
- 📖 *Refugee Operations and Environmental Management: a handbook of selected lessons learned from the field*, HCR-EESS, 2002
- 📖 *Sexual and gender-based violence against Refugees/IDPs, Returnees and Internally Displaced Persons: guidelines for prevention and response*, HCR Mai 2003
- 📖 *Sexual and gender-based violence checklist*, 2002
- 📖 *UNHCR Handbook for Emergencies*, HCR, Seconde Edition juin 2000
- 📖 *UNHCR Handbook for Registration*, diffusion provisoire, Sept. 2003
- 📖 *Project Planning in UNHCR: a practical guide on the use of objectives, outputs, and indicators*, Seconde version, Mars 2002
- 📖 *Repatriation checklist*, HCR, 1998
- 📖 *UNHCR Tools for Post Disaster Relief*, Avril 2000

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

- 📖 *Policy for the Acceptance, Distribution and Use of Milk Products in Refugee Feeding Programmes*, HCR 1989
- 📖 *UNHCR Commitments to Refugee Women*, Déc. 2001
- 📖 *UNHCR's Global Objectives and Indicators of Progress*, UNHCR Global Appeal 2004
- 📖 *HIV/AIDS and Refugees/IDPs: lessons learned*, P Spiegel & A Nankoe
- 📖 *HIV and Refugees/IDPs: UNHCR's strategic plan for 2005-2007*, HCR, Mars 2005
- 📖 *HIV/AIDS among Conflict-affected and Displaced Populations: Dispelling Myths and Taking Action*, HCR, 2004
- 📖 *Practical Guide to the Systematic Use of Standards and indicators in UNHCR Operations*, HCR Jan. 2004
- 📖 *UNHCR Manual: Chapter 4*, 2004
- 📖 *Refugees/IDPs by Numbers*, 2004 Edition

### c) Documents PAM

- 📖 *Emergency Field Operations Pocketbook*, PAM 2002
- 📖 *Environmental review guidelines*, PAM Jan. 1999
- 📖 *Food and Nutrition Handbook*, PAM 2000/03
- 📖 *Food Aid and Livelihoods in Emergencies: strategies for WFP*: PAM /EB.A/2003/5-A, PAM Mai 2003
- 📖 *Food storage manual*, PAM 1992
- 📖 *Format for a Letter of Understanding with the government*
- 📖 *Format for an EMOP*
- 📖 *Format for an immediate response (IR)-EMOP*
- 📖 *Format for a PRRO*
- 📖 *Guidelines for the preparation of a PRRO*, PAM Janvier 1999
- 📖 *Humanitarian Principles*, PAM /EB.1/2004/4-C, PAM Fév. 2004
- 📖 *LCA template*
- 📖 *Logistic Capacity Assessments*
- 📖 *Natural Resource Management and Livelihoods: programming guidance*, PAM 2002

- 📖 *Nutrition in Emergencies*, PAM /EB, PAM 2004
- 📖 NUTVAL calculator (N.B. nouvelle version publiée en 2008)
- 📖 *Participatory Techniques and Tools: a WFP guide*, PAM 2001
- 📖 *Refugee camp vulnerability survey, Iran, questionnaire*, PAM -VAM Octobre 2003.
- 📖 *Results Based Management Orientation Guide*, PAM Oct. 2003
- 📖 *School Feeding Handbook*, PAM /UNESCO/OMS 2000
- 📖 *Strategic Plan for 2008-2011*, PAM /EB.A/2008/5-A/1/Rev.1
- 📖 *Strategic Plan Indicator Compendium*, PAM 2005
- 📖 *WFP Mission Statement*
- 📖 *WFP's enhanced commitments to women*, PAM 2002

## d) Documents des Nations Unies et inter-agences

- 📖 *Guidelines for HIV/AIDS Interventions in Emergency Situations*, IASC 2004
- 📖 *Inter-Agency Contingency Planning Guidelines for Humanitarian Assistance*, IASC 2001
- 📖 *Minimum Operational Security Standards*, UNSECOORD July 2004
- 📖 *Security Awareness: an aide mémoire*, UN/HCR 1995
- 📖 *Security in the Field*, UNSECOORD, Déc. 2003
- 📖 *Terms of reference for an Humanitarian Coordinator*,
- 📖 *The Management of Nutrition in Major Emergencies*, OMS-IFRC-HCR/PAM, OMS 2000
- 📖 UNJLC assessment reporting formats

## e) Autres documents

- 📖 *Food Security and Food Assistance among long-standing Refugees/IDPs*, document de travail pour un séminaire inter agences Nov. 1999
- 📖 *Guidelines for Rapid Nutritional Assessments in Emergencies*, OMS-EMRO 1995
- 📖 *Infant and Young Child Feeding in Emergencies*, GIFA/ENN rapport final 2003

- 📖 *Infant Feeding in Emergencies Operational Guidance*, Interagency Working Group on Infant and Young Child Feeding in Emergencies, 2001
- 📖 *Sphere Handbook: Humanitarian charter and minimum standards in disaster response*, 2004 edition, Sphere Project 2004
- 📖 *With an Eye to the Future: ILO refugee programmes in Africa* (leçons des programmes d'emploi pour les réfugiés/IDP et autres), E Hall, IFP-Crisis working paper 12, Avril 2003

### f) Echantillons de rapports d'évaluation conjointe

- 📖 Ethiopie 2003 : *2003 Joint assessment mission (Ethiopia)*, ARRA/HCR/PAM, Juillet 2003
- 📖 Soudan 2003 : *Assistance to Eritrean Refugees/IDPs in Central/Eastern Sudan*, mission d'évaluation alimentaire conjointe PAM/HCR/COR, juin 2003
- 📖 Soudan 2001: *Joint WFP/UNHCR/COR food assessment mission (PRRO 6189.00)*, Khartoum août 2001
- 📖 Kenya 2002 : *Report of the joint WFP/UNHCR food needs assessment mission*, Octobre 2002
- 📖 Tanzanie 2003 : *WFP and UNHCR joint assessment mission Tanzania*, juin 2003, Annexe II – Plan d'action conjoint
- 📖 Tchad 2004 : *Joint Assessment Mission Report, Sudanese Refugees/IDPs in Eastern Chad*, Novembre 2004

### g) Echantillons de kits d'instructions pour les missions d'évaluation conjointe

- 📖 Népal 2003 : *Information Package: WFP-UNHCR Joint Mission for Assistance to Bhutanese Refugees/IDPs in Nepal, WFP & UNHCR Kathmandu*, août 2003
- 📖 Tanzanie 1998 : *Briefing Kit*, Tanzanie 1998



# ANNEXE D

## CADRE EN GRAPPES DE L'IASC ASSISTANCE DES IDP (REFORME NATIONS UNIES)

Domaine	Groupes	Responsable du groupe
<b>Services</b>	● Logistique	PAM
	● Télécommunications d'urgence	PAM (sécurité commune) UNICEF (données communes) OCHA (propriétaire du processus)
<b>Secours et assistance aux bénéficiaires</b>	● Coordination & gestion du camp	HCR (IDP conflit) OIM (IDP catastrophe naturelle)
	● Logement d'urgence	HCR (IDP conflit) IFRC (IDP catastrophe naturelle)
	● Santé	OMS
	● Nutrition	UNICEF
	● Eau, assainissement et hygiène	UNICEF
<b>Questions interdisciplinaires</b>	● Prompte guérison	PNUD
	● Protection	HCR (IDP conflit) HCR, UNICEF & HCDH (catastrophes naturelles)

Source : IASC Note on Cluster Approach, 2008

## ANNEXE E

# TECHNIQUES D'ÉVALUATION

### Comment utiliser les techniques d'évaluation rapide – principes généraux

Les méthodes d'estimation rapide (RA) peuvent fournir des informations liées aux prises de décisions plus rapidement et meilleur marché que les enquêtes dirigées, donner des informations sur les attitudes et les perceptions, et permettre d'adapter les enquêtes sur le site en réponse aux conclusions.

Une approche systématique et méticuleuse est essentielle pour assurer la construction d'une image réaliste :

- **Préparation** : avant d'entreprendre les enquêtes ponctuelles, étudiez les informations disponibles sur la population et la localité et préparez une liste préliminaire de vérification de sujets sur lesquels vous voulez rassembler des informations.
- **Echantillonnage**: bien que les techniques d'échantillonnage ne soient pas être toujours utilisées, les sites et les informateurs doivent être sélectionnés soigneusement et consciencieusement afin d'assurer que les principaux sous-groupes sont couverts.
- **Considérations liées au genre** : parler séparément avec les femmes, les hommes et les enfants.
- **Interprétation** : si vous ne parlez pas la langue locale couramment, trouvez un interprète bien informé afin que les informateurs ne se limitent pas à ceux qui parlent votre langue. Ayez une discussion approfondie avec l'interprète à l'avance et assurez-vous qu'il/elle comprend les problèmes principaux, les techniques que vous utiliserez et son propre rôle – à savoir, transmettre vos questions et ce que les informateurs répondent exactement (et non sa propre interprétation de ce qui se dit).
- **'Analyse et vérification en 'temps réel'** : réfléchissez à la signification des informations et analyser-les dans un souci de consistance interne lors des entrevues et des discussions. Posez des questions ultérieurement, afin d'explorer de nouveaux aspects, clarifier des incohérences apparentes ou combler des lacunes dans la compréhension.
- **Triangulation**: cherchez le même genre d'informations chez plusieurs informateurs et personnes de différents groupes socioéconomiques et dans différentes localités ; identifiez les profils et les différences dans les informations et les

perceptions ; et, si les différences ne peuvent s'expliquer, vérifiez si certaines informations ne sont pas incorrectes ou faussées.

- **Ciblage** : mettez l'accent sur des aspects susceptibles d'influencer les moyens d'existence et la sécurité alimentaire des différents groupes et sur les moyens d'aider chaque groupe au mieux. Ne perdez pas votre propre temps ni celui des informateurs en rassemblant des données qui pourraient être intéressantes mais sont « hors sujet ».

Le but est d'avoir une compréhension suffisamment précise de la situation pour pouvoir prendre des décisions sur les interventions des programmes relatifs à l'alimentation.

- **Apprentissage progressif, participatif** : reconnaissez que vous êtes engagé dans un exercice d'apprentissage – apprendre de et avec vos informateurs. Votre compréhension augmentera à mesure que des questions seront soulevées et explorées avec les membres de la population affectée.

Soyez flexible et opportuniste. Tout en maintenant le cap sur l'alimentation et les moyens d'existence, restez vigilant et suivez les questions que vous avez peut-être oubliées auparavant.

- **Préjugés** : essayez d'en être conscient et de lutter contre vos propres préjugés éventuels et ceux des interprètes et des informateurs clés.

## Mener les entretiens semi-dirigés et les groupes de discussions

Voici quelques conseils pour les entretiens individuels ou en groupe.

### Pour commencer

- Commencez toujours par les salutations d'usage et expliquez :
  - Qui vous êtes
  - Pour qui vous travaillez
  - Pourquoi vous êtes là
  - Quel est votre rôle
- Si (comme c'est probable) vous n'êtes pas la personne qui prend les décisions, dites-le. Expliquez qu'en collectant des informations pertinentes et fiables, vous pourrez informer les preneurs de décision plus précisément sur la situation de la communauté.

- Identifiez et enregistrez les caractéristiques des individus ou groupes (par ex. genre, âge et situation socioéconomique).

### Mode de conduite (pour vous et la discussion)

- Commencez par vous référer à quelqu'un ou quelque chose de visible.
- Utilisez votre liste de vérification pour veiller à ce que tous les sujets soient couverts, mais restez flexible. Permettez que de nouvelles questions imprévues soient soulevées et traitées.
- Conservez une approche informelle – évitez d'interroger les gens. Mélangez des questions dans la discussion.
- Soyez conscient de la communication non verbale de vos informateurs.
- Respectez les sensibilités individuelles et le droit de ne pas répondre à certaines questions.
- Dans un groupe de discussion, veillez à ce que tous les participants interviennent ; ne laissez pas les individus ou les groupes dominants dans la communauté s'imposer. (Si une personne veut à tout prix s'imposer, amenez poliment la discussion à sa fin et formez un nouveau groupe.)
- Laissez les informateurs et les groupes expliquer pleinement leur point de vue ; laissez-les 'tergiverser' si cela les aide à s'exprimer. Comprenez leur logique et leurs préoccupations et, le cas échéant, ramenez doucement la discussion au sujet sur lequel vous recherchez des informations.
- Évitez d'être (de paraître) pressé, prévoyez suffisamment de temps.
- Évitez d'émettre un jugement de valeur (verbalement ou par le langage corporel) sur ce que dit un informateur.
- Ne prévoyez pas plus de 45 minutes pour une entrevue individuelle, ou 90 minutes pour une discussion de groupe.

### Comment poser des questions lors d'un entretien semi-dirigé

- Poser des questions claires et directes, par ex. : Comment ? Où ? Quand ? Qui ? Quoi ? Pourquoi ? Combien ?
- Poser des questions sur les groupes de personnes, pas sur les informateurs individuels, par ex. « combien de chèvres les familles les plus pauvres possèdent-elles ? » (et non pas « combien de chèvres avez-vous ? »)
- Ecouter attentivement chaque réponse et poser d'autres questions subsidiaires pour avoir plus de détails ou pour comprendre des perspectives ou des aspects auxquels vous n'aviez pas pensé avant.
- Veiller à ce que chaque question soit bien comprise, surtout en présence d'un interprète.
- Poser une question à la fois, ne pas poser plus d'une question dans la même phrase.
- Poser seulement les questions auxquelles vous pensez que l'informateur peut répondre.
- Garder les questions sensibles pour plus tard dans l'entrevue ou la discussion.
- Ne pas formuler les questions comme si vous supposiez ou assumiez que les informateurs doivent suivre (ou ont suivi) une ligne de conduite particulière.
- Ne pas susciter les réponses en aidant l'informateur à répondre.

Si possible, et surtout dans les discussions de groupe, utiliser deux enquêteurs (de préférence un homme et une femme) :

- Un des enquêteurs mène la discussion tandis que l'autre prend des notes ; échanger les rôles régulièrement.
- Ne pas s'interrompre l'un l'autre : attendre que le collègue en ait terminé avec son sujet avant d'en introduire un autre.

### Identifier les ressources et localiser les activités – préparer une carte communautaire

Le but de la carte communautaire est de parvenir à une compréhension commune de ce qui est disponible et important pour les membres de la communauté, ainsi que de l'étendue des dommages. Ce peut être une bonne manière d'entamer un dialogue utile avec un large éventail de membres de la communauté et d'identifier des secteurs distincts d'économie alimentaire dans la localité.

Les participants déterminent le contenu de la carte communautaire, se concentrant sur ce qui est important pour eux. Vous suggérez des questions et enregistrez.

Les informations collectées seront utiles pour diriger les autres enquêtes et interpréter d'autres informations reçues plus tard.

Dans les zones rurales, il vaut mieux dresser les cartes communautaires sur le sol, en utilisant des matériaux tels que bâtons, cailloux et feuilles. On peut aussi les tracer sur une grande ou sur plusieurs feuille(s) de papier.

### Que faire

- Décider comment la carte sera tracée :
  - sur le sol, sélectionner un grand espace ouvert ;
  - sur le papier, s'assurer que la feuille est assez grande pour que tout le monde puisse la voir.
- Rassembler un large éventail de personnes. Encourager les différents groupes de la localité à participer. Il peut être utile de faire cet exercice séparément avec les hommes, les femmes et les enfants, étant donné qu'ils ont des perspectives et des priorités différentes de ce qui est le plus important et utile.
- Convenir d'un point de départ : choisir un repère naturel important et central et poser un caillou ou autre marque au centre de la carte représentant ce point.
- Demander aux participants de marquer sur la carte d'autres signes distinctifs importants pour eux. Essayer de les placer à peu près dans la bonne direction à partir du point central.
- Ne pas interrompre les participants, mais les solliciter en posant des questions 'où', si nécessaire.
- Recopier la carte finale au propre.

La carte peut également s'étendre au delà des environs immédiats de la communauté pour inclure : les liens commerciaux avec les zones avoisinantes, les mouvements migratoires saisonniers, les mouvements de population récents et inhabituels, etc.

*Temps requis* : il faut environ 30 minutes pour compiler une carte satisfaisante sur le sol, et 20 autres minutes pour les questions qui en découlent et pour copier la carte finale sur le papier.

### La question 'où' pour solliciter les participants lors de la carte communautaire

<ul style="list-style-type: none"> <li>● Où poussent les cultures ?</li> <li>● Où sont les sources d'eau ?</li> <li>● Où trouve-t-on du travail ?</li> <li>● Où pêche-t-on ?</li> <li>● Où est le marché le plus proche ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Où vont les gens quand ils sont malades ?</li> <li>● Où sont les personnes déplacées ?</li> <li>● Où sont les zones inondées ?</li> <li>● Quels lieux visiter pour voir et comprendre les effets de la crise ?</li> </ul>
--	--

### Exemples de signes distinctifs clés à inclure dans la carte communautaire

<ul style="list-style-type: none"> <li>● Zones d'installation</li> <li>● Cours d'eau</li> <li>● Points d'eau</li> <li>● Lacs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Routes</li> <li>● Ecoles</li> <li>● Dispensaires</li> <li>● Marchés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Terre cultivée</li> <li>● Pâturage</li> <li>● Zones de pêche</li> <li>● Forêts</li> </ul>
---	---	--

## Observer les conditions lors d'une marche transversale

Une marche transversale et une observation attentive vous aident à vous 'imprégner' de la situation et à identifier les aspects nécessitant une exploration et sur lesquels vous devez rechercher des informations supplémentaires en utilisant d'autres méthodes.

Lors de la marche transversale, des entrevues approfondies peuvent avoir lieu avec les individus rencontrés et identifiés comme des informateurs clés utiles, ou avec des petits groupes (cibles). Cependant, veiller à ne pas oublier d'obtenir une entrevue avec toute la communauté, et ne pas se laisser trop influencer par les personnes rencontrées en premier. Mieux vaudrait les inviter à une réunion ultérieure du groupe cible.

### Que faire :

- Marcher d'une extrémité de la communauté à l'autre avec un ou deux membre(s) de la communauté (de préférence un homme et une femme) servant de guides pour répondre aux questions sur ce qui est observé en chemin.
- Si le point de départ se situe près du centre de la communauté, faire tourner une bouteille et marcher dans la direction où elle s'est arrêtée; ensuite, retourner au centre et marcher dans la direction opposée.
- Faire des diversions pour visiter des centres d'intérêt précis, tels que centres d'assistance, marchés, cliniques, écoles et les points d'eau, mais garder la même direction (ou y retourner).

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

- Visiter les maisons sélectionnées au hasard (par ex. toutes les 10 maisons).
- Dans les maisons visitées, demander à voir les enfants ou les adultes malades ou très amaigris. (Sinon, vous risquez de ne pas les voir).
- Si un site important n'a pas été visité parce qu'il était éloigné de la direction choisie, le visiter séparément.
- Noter le moment de la journée. (Il pourrait être utile de répéter l'exercice à un autre moment.)

### Qu'observer (et enregistrer) lors d'une marche transversale

Les informations primordiales et actuelles relatives à l'état d'une population de réfugiés peuvent être recueillies par une observation précise et immédiate sur le site du déplacement. Veuillez cependant à ne pas tirer de conclusion trop rapidement et à couvrir une large zone géographique. De nombreux réfugiés/déplacés plus aisés résideront par exemple à proximité des bâtiments administratifs, par exemple. Les groupes plus marginaux résideront quant à eux probablement aux abords des installations.

Ce qui suit concerne ce que les membres de l'équipe d'évaluation doivent surveiller lors d'une visite sur un site de réfugiés. Pour plus de détails sur la manière de conduire « une marche transversale ».

#### Logement, vêtements

- Sont-ils adéquats compte tenu des conditions climatiques présentes et à venir ;
- La surpopulation ou les abris de piètre qualité peuvent-ils mettre la santé en danger.

#### Espace

- Les foyers ont-ils de l'espace autour de leurs abris pour les activités domestiques essentielles, les jardins potagers et/ou l'élevage de petits animaux ;
- Les enfants ont-ils un endroit pour jouer.

#### Maladie

- Tous les signes évidents de malnutrition (œdème, extrême maigreur, goitre).
- Signes évidents de maladies. Note : les carences en vitamines B1/béribéri, B3/pellagre et C/scorbut se caractérisent tout d'abord par une difficulté à marcher, des articulations gonflées et des membres inférieurs douloureux. Des carences énergétiques graves se traduiront par une activité physique extrêmement réduite, puisque les réfugiés/déplacés tentent de garder leur énergie pour leur métabolisme de base.



### Approvisionnement en eau

- Le nombre de points d'eau et les distances à parcourir pour aller chercher de l'eau ;
- La nature et le bien-fondé des dispositions pour protéger les sources d'eau et/ou l'eau aux points de livraison (exclusion des animaux; surveillance des enfants, récipients spéciaux [pas individuels] utilisés pour puiser l'eau, etc. ;
- Si l'eau est traitée à la source/point de livraison, le traitement est-il systématique et contrôlé ;
- La taille des containers utilisés pour recueillir et transporter l'eau et le nombre de voyages requis.

### Assainissement

- Etat sanitaire général de l'environnement, notamment :
- Toilettes/élimination des excréments (nombre, distance depuis les abris et les points d'eau, propreté; dans quelle mesure elles semblent être utilisées) ;
- Nature et adéquation des installations de traitement des déchets (solides et liquides) ;
- Preuves de vecteurs de maladies ;
- Efforts entrepris pour améliorer ces conditions.

### Qui fait quoi

- Notez ce que les différents membres de la couche sociale inférieure de la société font : observez attentivement et séparément les activités des hommes, des femmes, des personnes âgées, des jeunes et des enfants. Observez qui construit les abris, qui recueille le combustible ou l'eau, qui cuisine, qui s'occupe des enfants.

### Les marchés sur le site

- Gamme et quantités d'aliments vendus ;
- Gamme et quantités d'autres articles mis en vente.

## Identifier les événements qui ont affecté le bien-être – préparer un tableau chronologique <sup>42</sup>

Un tableau chronologique permet d'identifier les événements qui ont pu influencer le bien-être des personnes, y compris leur capacité à accéder à une nourriture adéquate, leur santé et leur état nutritionnel. Il peut constituer un point de référence précieux lors de l'analyse et de l'interprétation d'autres données (surtout pour les changements de données).

<sup>42</sup> Adapté de *Participatory techniques and tools*, PAM 2000, Booklet 5 *Working with communities*, et des notes d'orientation pour *Vulnerability Assessment of Refugees/IDP in Iran*, PAM-VAM 2004.

## Directives pour mission d'évaluation conjointe HCR/PAM

Cet exercice peut également déterminer la perception qu'ont les personnes des menaces pesant sur leur bien-être, et leur façon d'y répondre.

Un tableau chronologique peut être établi par groupe, soit sur le sol, en utilisant des bâtons, des cailloux ou autres matériaux locaux et/ou des photographies pour symboliser les événements, ou sur une grande feuille de papier avec des surligneurs. Il peut être utile d'établir les calendriers avec :

- des groupes d'hommes et de femmes séparément – ils ont souvent une vision différente de l'importance des différents événements ; *et*
- des groupes différents représentant des personnes ayant un statut socioéconomique et un type de moyens d'existence différents.

### Que faire :

- En préparation, faire une liste préliminaire des types d'événements susceptibles d'être pertinents – par ex. mouvements de population ; bagarres/insécurité, changements dans les rations ou les modes de distribution ; épidémies, événements affectant la production alimentaire et les revenus. Noter ces informations sur une feuille pour vous-même.
- Sélectionner les groupes qui représentent des particulières ou des sous-groupes de population particuliers.
- Décider de dessiner sur le sol ou sur du papier, et trouver un espace adéquat.
- Expliquer l'idée du tableau chronologique comme un moyen d'identifier et de relater des événements susceptibles d'avoir influencé le bien-être.
- Convenir d'une période à couvrir, par ex. deux ans (jusqu'à cinq ans pour une opération prolongée).
- Tirer une ligne en bas de l'espace choisi (ou de la feuille de papier) et expliquer qu'elle représente la période convenue. La diviser en années, et chaque année en saisons.
- Demander aux participants de dresser la liste des types d'événements qui ont influencé leur bien-être au cours de la période concernée ; suggérer un ou deux exemples de votre propre liste. Faire la liste des types d'événements en haut de l'espace choisi (ou de la feuille de papier).
- Demander aux participants de décrire des événements individuels et quand ils sont survenus. Les placer sur le tableau chronologique.
- Lorsque les participants estiment qu'ils ont un tableau chronologique incluant tous les événements importants qui ont affecté leur bien-être, surtout leur accès à la nourriture, leur santé et leur état nutritionnel, leur demander :

- Quels évènements ont eu le plus grand impact sur leur bien-être, et les classer par ordre de priorité ;
- Comment ils ont géré ou réagi à ces évènements pour (i) atténuer les effets négatifs sur le bien-être du ménage, ou (ii) profiter des possibilités de renforcer le bien-être du ménage ;
- Si leurs réactions ont été ou non couronnées de succès.
- Résumer la discussion dans un tableau comme indiqué ci-dessous en utilisant les principales catégories d'évènements que les participants ont identifiées comme ayant affecté leur bien-être.

Catégorie d'évènements	Effet sur le bien-être du foyer	Réponses du foyer	Résultat des réponses du foyer
par ex : insécurité			
...			

Les données des tableaux chronologiques des différents groupes peuvent être consolidées plus tard sur un tableau chronologique de la situation globale qui peut aider à comprendre la situation et indiquer des liens de cause à effet éventuels (tout en reconnaissant qu'il est souvent difficile d'attribuer des effets à des causes spécifiques). Exemple d'une telle consolidation:

Catégorie d'évènements	2003												2004					
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J
Politique/sécurité	Attaque sur...				Accord de paix			Déclin progressif de l'insécurité										
Distributions alimentaires	Interruption des distributions en raison des inondations				Remplacement du FBF par de la farine en raison des interruptions dans la chaîne de ravitaillement...											Diminution des chiffres suites à la vérification de l'enregistrement		
Conditions sanitaires et nutritionnelles	Epidémie de maladies diarrhéiques...				Augmentation des taux de malnutrition...													
... etc.																		

## Comprendre les aspects saisonniers – préparer un calendrier saisonnier

Les calendriers saisonniers aident à comprendre les changements saisonniers dans les activités et la sécurité alimentaire d'une communauté (ou d'un groupe de population particulier) et à identifier les périodes normales de stress et de vulnérabilité.

Ces calendriers sont établis par des groupes de personnes concernées, soit sur le sol (en utilisant des bâtons, des cailloux, etc.) soit sur des grandes feuilles de papier. Il peut être utile d'établir les calendriers avec :

- des groupes d'hommes et de femmes séparément – ils sont souvent responsables d'activités différentes et pourraient avoir des vues différentes sur les périodes les plus difficiles de l'année ; *et*
- des groupes différents représentant des personnes ayant un statut socioéconomique et un type de moyens d'existence différents.

### Que faire :

- En préparation, faire une liste préliminaire des changements que vous voulez que le calendrier décrive.
- Sélectionner les groupes qui représentent des particulières ou des sous-groupes de population particuliers.
- Décider de dessiner sur le sol ou sur du papier, et trouver un espace adéquat.
- Tirer une ligne en haut de l'espace choisi (ou du papier) et expliquer que cette ligne représente une année.
- Demander aux participants de diviser l'année soit en mois, soit en saisons, en fonction de qui est le plus significatif pour eux, et marquer les divisions choisies le long de la ligne.
- Commencer à établir le calendrier en demandant les tendances des précipitations; demander aux participants de placer des jetons (cailloux ou haricots secs) sous chaque période (mois ou saison) pour représenter les quantités relatives de précipitations – plus de cailloux équivaut à plus de pluie. Tracer une ligne sous cette section du calendrier.
- Ensuite, leur demander de marquer quand ils plantent et récoltent normalement leurs principales cultures.
- Leur demander de faire la même chose pour d'autres éléments qui touchent à la sécurité alimentaire des groupes concernés, par exemple :
  - autres activités agricoles et de cueillette par ordre d'importance décroissant ;

- possibilités d'emploi et activités rémunératrices (vente de travail, produits agricoles, animaux, artisanat, etc.) par ordre d'importance décroissant ;
- dépenses (par ex, pour la nourriture, les facteurs de production, l'école, etc.).
- Demander aux participants de classer chaque période par ordre décroissant, en termes de disponibilités/réserves de nourriture et de liquidités (en attribuant la valeur 1 à la période où les réserves étaient les plus faibles, et ainsi de suite). Faire la somme des résultats. La période qui a le résultat le plus faible correspond à la plus difficile.

## Déterminer les amplitudes relatives – utiliser les piles proportionnelles

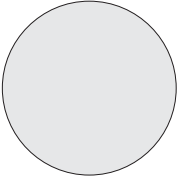
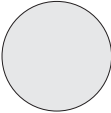


Les piles proportionnelles sont une manière d'aider les informateurs qui n'ont pas eu une formation poussée à définir l'importance relative d'un certain nombre d'articles ou de problèmes.

Il peut être utile de demander à des hommes et des femmes de classer les questions séparément, et ensuite de comparer leurs différentes perspectives.

*Besoins* : vous avez besoin d'un sac de 100 jetons – par ex. haricots secs, graines ou billes – de taille similaire.

### Que faire :

- Faire la liste des articles (ou problèmes) à comparer.
- Ecrire ou dessiner chaque article/problème sur une feuille de papier séparée.
- Demander aux participants de classer les articles/problèmes par ordre d'importance. Disposer les feuilles dans cet ordre.
- Demander aux participants de diviser les 100 jetons en piles représentant les quantités ou l'importance relative de chaque article (ou problème). Leur demander de placer chaque pile sur la feuille de papier correspondante.
- Une fois que les participants se sont mis d'accord, compter le nombre de jetons sur chaque feuille. Il représente l'importance relative attribuée par les participants à chaque article.

<b>Exemple de piles proportionnelles</b>			
Importance relative des produits agricoles, des denrées achetées au marché, de la volaille et des fruits sauvages dans le panier alimentaire des agriculteurs pauvres			
<i>Récoltes</i>	<i>Marché</i>	<i>Volaille</i>	<i>Fruits</i>
			
46%	29%	17%	8%

### Déterminer ce qui est le plus important – utiliser le classement par paire

Le classement par paire est un moyen rapide et aisé d'aider les informateurs à dresser la liste des différents articles ou problèmes, par ordre d'importance, par ex. : quels sont les aliments les plus couramment consommés ; quels sont les aliments préférés ; pour quels articles les familles dépensent-elles le plus ; quels sont les problèmes les plus importants.

#### Que faire :

- 1) Dresser la liste des articles (ou problèmes) à comparer ;
- 2) Préparer une matrice avec les articles classés dans le même ordre sur le côté et en haut ; laisser des blancs dans les cases, comme indiqué dans l'exemple ci-dessous ;
- 3) Commencer par la première case en haut à gauche en travaillant ligne par ligne, demander aux participants lequel des deux articles représentés dans chaque case est le plus important ; noter celui sélectionné dans la case, compléter toutes les cases ; [dans l'exemple ci-dessous, la première question était « pour quoi les familles pauvres dépensent-elles le plus d'argent, la nourriture ou le remboursement des dettes ? » et la réponse a été « la nourriture »]
- 4) Compter combien de fois chaque article a été sélectionné ;
- 5) Classer les articles en fonction du nombre de fois que chacun d'eux a été sélectionné.

Ce qui a été choisi le plus fréquemment correspond à ce qui compte le plus pour les participants.

<b>Exemple de classement par paire</b>				
Articles pour lesquels les familles pauvres dépensent de l'argent				
<b>Sélections</b>	<i>Nourriture</i>	<i>Dettes</i>	<i>Eau</i>	<i>Combustible</i>
Nourriture		nourriture	nourriture	nourriture
Dettes			dettes	combustible
Eau				combustible
Combustible				
<b>Analyse</b>	Nourriture	Dettes	Eau	Combustible
Nombre de sélections	3	1	0	2
Rang	1	3	4	2

## Définition des méthodes d'échantillonnage

### Déterminer l'approche d'échantillonnage et la taille des échantillons :

*Quand des distinctions ou des comparaisons s'imposent :*

- 6) Préparer une liste courte des caractéristiques clés, décrivant et distinguant les diverses situations dans lesquelles les réfugiés/IDP vivent et les options dont ils disposent pour couvrir leurs propres besoins. On peut, par exemple, classer les zones d'installation dans les catégories suivantes :
  - camps fermés, camps ouverts/zones d'installation rurales, zones d'installation urbaines ;
  - camps de réception, camps orientés vers la production de revenus, camps avec des terres (comme à l'est du Soudan) ;

- toute autre ventilation adaptée à la situation locale (par ex. proximité ou éloignement des transports par route, prédominance de différents groupes ethniques, contextes écologiques agricoles différents).
- 7) Inscrire chaque site/zone d'installation dans l'une ou l'autre des catégories et ajouter la population (estimée) de chaque site/zone d'installation. Si une zone d'installation est vaste et si les conditions sont significativement différentes dans différents secteurs, les secteurs distincts (et leur population) peuvent être inscrits séparément sous différentes catégories. L'étape 1 de l'échantillonnage peut se dérouler comme suit :
- si le nombre de zones d'installation/sites /secteurs distincts est réduit, toutes les caractéristiques doivent figurer ;
  - si le nombre est important, sélectionner de la liste un nombre de zones d'installation/sites/secteurs qui représentent la gamme complète des caractéristiques.
- 8) Décider de la procédure la plus appropriée pour établir les groupes cibles et/ou sélectionner des foyers pour représenter la population dans chaque zone d'installation/site/secteur choisi, en tenant compte du temps et des ressources disponibles pour l'évaluation et de toute autre variation qu'il est important de relever. L'étape 2 de l'échantillonnage peut se dérouler comme suit :
- *Pour une estimation rapide* : dans chaque zone d'installation/site/secteur, déterminer au travers des entrevues et discussions avec les informateurs clés, les caractéristiques principales des foyers des différents groupes sociaux/économiques – par ex, très pauvre, pauvre, moyen, mieux nanti – et, pour chaque groupe social/économique, organiser des discussions avec au moins trois groupes cibles venant de différents endroits de la zone d'installation.
- (Chaque paire d'enquêteurs, homme + femme, doit être à même d'organiser des discussions avec 3 groupes cibles par jour dans une localité donnée.)
- *Pour une enquête au niveau des foyers* :
    - si des listes de population fiables sont disponibles et si la forme/organisation de chaque zone d'installation/site /secteur est telle que les foyers individuels peuvent être trouvés sans trop de difficultés, un simple sondage aléatoire ou un échantillonnage aléatoire stratifié peut être utilisé, avec une taille d'échantillon de 300 dans chaque zone d'installation, site ou secteur.
    - sinon, un échantillonnage aléatoire en grappes sera utilisé – dans chaque zone d'installation/site/secteur, choisir 15 à 25 points au hasard et ensuite 10 à 20 foyers au hasard autour de chaque point. La taille de l'échantillon dépend du temps et des ressources disponibles. Cependant, en ce qui concerne la taille de l'échantillon, il est recommandé d'augmenter le nombre de grappes et de réduire le nombre de foyers par grappe, plutôt que l'inverse.



*Quand il semble ne pas y avoir de différences, et donc de distinctions ou de comparaisons à faire, entre les différents endroits :*

- *Pour une estimation rapide* : procéder comme au point 3 ci-dessus, en appliquant les procédures d'échantillonnage décrites pour la population totale.
- *Pour une enquête au niveau des foyers* : procéder comme au point 3 ci-dessus, appliquer les procédures d'échantillonnage décrites pour la population totale, mais en utilisant une taille d'échantillon de 150 à 250 pour un sondage aléatoire. Dans le cas des enquêtes qui incluent des mesures anthropométriques des enfants de moins de 5 ans, un échantillonnage en grappes de 30 x 30 est généralement utilisé. Il est également possible d'utiliser un nombre inférieur de grappes et de foyers lorsque la prévalence attendue en matière de malnutrition est connue et peut être utilisée pour calculer plus précisément la taille de l'échantillon.

*Note : quand les réfugiés/IDP sont dispersés dans différentes zones économiques et écologiques, ou ont une origine ethnique ou socioéconomique différente, il faut visiter davantage de sites et utiliser un plus grand nombre d'unités d'échantillonnage et des échantillons de plus grande taille pour obtenir des données représentatives. Quand la population et les zones d'installation sont relativement homogènes, il faut moins de visites et d'unités d'échantillonnage, et des échantillons de plus petite taille. (La taille de l'échantillon dépend de l'hétérogénéité de la population et de l'environnement, et est indépendante de la taille de la population elle-même.)*

☞ Pour plus de détails sur l'échantillonnage des évaluations de l'autosuffisance/de la sécurité alimentaire, voir :

- *Manuel d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence du PAM*, prévu fin 2009
- *Key Issues in emergency needs assessments*, vol. I, Report of the technical meeting Oct 2003, WFP Dec. 2003 (chapter 5) and vol. II, Background technical paper – Sampling... T Frankenberger & R Caldwell